

OMPI



WO/PBC/13/3(b)

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 novembre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Treizième session
Genève, 10 et 11 décembre 2008

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES EN 2006-2007

Document établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I	4
INTRODUCTION	4
ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR 2006-2007	5
SECTION II	8
MÉTHODOLOGIE.....	8
SECTION III	10
RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DE CHAQUE PROGRAMME.....	10
<i>OBJECTIF STRATÉGIQUE I : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ</i>	
<i>INTELLECTUELLE</i>	10
PROGRAMME 1 : Sensibilisation et communication.....	10
PROGRAMME 2 : Coordination extérieure.....	16
PROGRAMME 3 : Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	23
PROGRAMME 4 : Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique.....	35
PROGRAMME 5 : Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	39
<i>OBJECTIF STRATÉGIQUE II : INTÉGRER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX</i>	
<i>POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT</i>	45
PROGRAMME 6 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	45
PROGRAMME 7 : Certains pays d'Europe et d'Asie.....	59
PROGRAMME 8 : Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	64
PROGRAMME 9 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	68
PROGRAMME 10 : Application des droits de propriété intellectuelle	72
PROGRAMME 11 : Académie mondiale de l'OMPI.....	76
<i>OBJECTIF STRATÉGIQUE III : DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT</i>	
<i>INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</i>	80
PROGRAMME 12 : Droit des brevets	80
PROGRAMME 13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.....	84
PROGRAMME 14. Droit d'auteur et droits connexes	87
PROGRAMME 15 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	90
<i>OBJECTIF STRATÉGIQUE IV : FOURNITURE DE SERVICES DE QUALITÉ DANS LE</i>	
<i>CADRE DES SYSTÈMES MONDIAUX DE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ</i>	
<i>INTELLECTUELLE</i>	99
PROGRAMME 16 : Administration du système du PCT	99
PROGRAMME 17 : Réforme du PCT	106
PROGRAMME 18 : Systèmes d'enregistrement de Madrid, La Haye et Lisbonne	110
PROGRAMME 19 : Service de la classification et des normes relatives à la propriété industrielle	121
PROGRAMME 20 : Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles	
industriels	129
PROGRAMME 21 : Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms	
de domaine	132
<i>OBJECTIF STRATÉGIQUE V : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE LA DIRECTION</i>	
<i>ET DE L'APPUI ADMINISTRATIF À L'OMPI</i>	136
PROGRAMME 22 : Direction générale.....	136
PROGRAMME 23 : Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	144
PROGRAMME 24 : Supervision interne	148
PROGRAMME 25 : Département de la gestion des ressources humaines (DGRH)	152
PROGRAMME 26 : Opérations financières.....	158
PROGRAMME 27 : Techniques de l'information	162
PROGRAMME 28 : Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	168
PROGRAMME 29 : Gestion des locaux	173
PROGRAMME 30 : Voyages et achats.....	177
PROGRAMME 31 : Nouvelle construction	183
SECTION IV	187
ANNEXES	187
<i>ANNEXE 1 : ÉVALUATION DES RÉSULTATS : LE CODE DE COULEURS INSPIRÉ DE LA</i>	
<i>SIGNALISATION ROUTIÈRE</i>	187
<i>ANNEXE 2 : DÉFINITION DES RUBRIQUES BUDGÉTAIRES</i>	188
<i>ANNEXE 3 : UTILISATION DU BUDGET ET RÉPARTITION PAR PROGRAMME EN 2006-</i>	
<i>2007</i>	191

<i>ANNEXE 4 : DÉPENSES RÉELLES PAR POSTE ET TYPE DE RECETTES POUR 2006-2007</i>	
.....	192
<i>ANNEXE 5 : RAPPORT SUR LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE</i>	
<i>BIENNAL 2006-2007</i>	193
<i>ANNEXE 6 : UTILISATION DU BUDGET ET VARIATION EN 2006-2007</i>	194
<i>ANNEXE 7 : POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR L'EXERCICE BIENNAL</i>	
<i>2006-2007</i>	195
<i>ANNEXE 8 : RÉSULTATS ESCOMPTÉS PAR RAPPORT À L'UTILISATION DU BUDGET</i>	196
<i>ANNEXE 9 : SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT</i>	197

SECTION I

INTRODUCTION

1. Les rapports biennaux sur l'exécution des différents programmes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) fournissent des données d'autoévaluation communiquées par les chefs de programme entre janvier 2006 et décembre 2007. Outre les rapports sur l'exécution des différents programmes, un rapport récapitulatif sur l'exécution du programme en 2006-2007, figurant dans le document WO/PBC/13/3(a), a été établi.

2. Les chefs de programme de l'OMPI sont responsables de l'exactitude des données fournies dans ce rapport et de leur analyse. La Division de l'audit et de la supervision internes a également passé en revue les informations données ci-après. Le Bureau du contrôleur a fourni des informations relatives aux finances et aux postes, et le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) a communiqué d'autres données relatives aux ressources humaines. Ces rapports biennaux sur l'exécution des différents programmes ont deux objectifs et publics principaux :

a) sur le plan interne, ils servent à évaluer le degré de réalisation des résultats escomptés à l'échelle de l'OMPI. L'Organisation et les chefs de programme les utilisent afin d'aider a) à l'élaboration du document relatif au programme et budget proposé pour 2010-2011, b) à la reprogrammation des plans d'activités pour l'exercice biennal 2008-2009 et c) à la prise de décisions en ce qui concerne l'affectation de ressources humaines et financières.

b) sur le plan externe, leur publication sert à communiquer aux États membres et aux autres parties prenantes les principales réalisations de l'OMPI en ce qui concerne ses différents programmes. Ces rapports sont l'expression tangible de l'adhésion de l'OMPI aux principes de transparence et de responsabilité.

3. Pour l'établissement de ces rapports biennaux sur l'exécution des différents programmes, certaines modifications ont été apportées à la méthodologie et à la présentation de ce rapport. On trouvera des indications supplémentaires concernant la méthodologie employée pour l'établissement de ces rapports dans la section II et l'annexe 1 du présent rapport.

4. Les rapports sur l'exécution des différents programmes pour l'exercice biennal 2006-2007 ont été organisés de la façon suivante :

Section I	Introduction et explication des orientations stratégiques
Section II	Méthodologie appliquée à l'évaluation des résultats obtenus
Section III	Cette section comprend les rapports sur l'exécution des différents programmes établis sur la base des activités menées en vue d'obtenir les résultats escomptés, en fonction des principaux indicateurs d'exécution. Les nouveaux éléments ajoutés à ce chapitre concernent les informations relatives à l'affectation et à l'utilisation des ressources, un système de notation et les principaux enjeux et contraintes recensés par les exécutants au cours de l'exercice biennal.

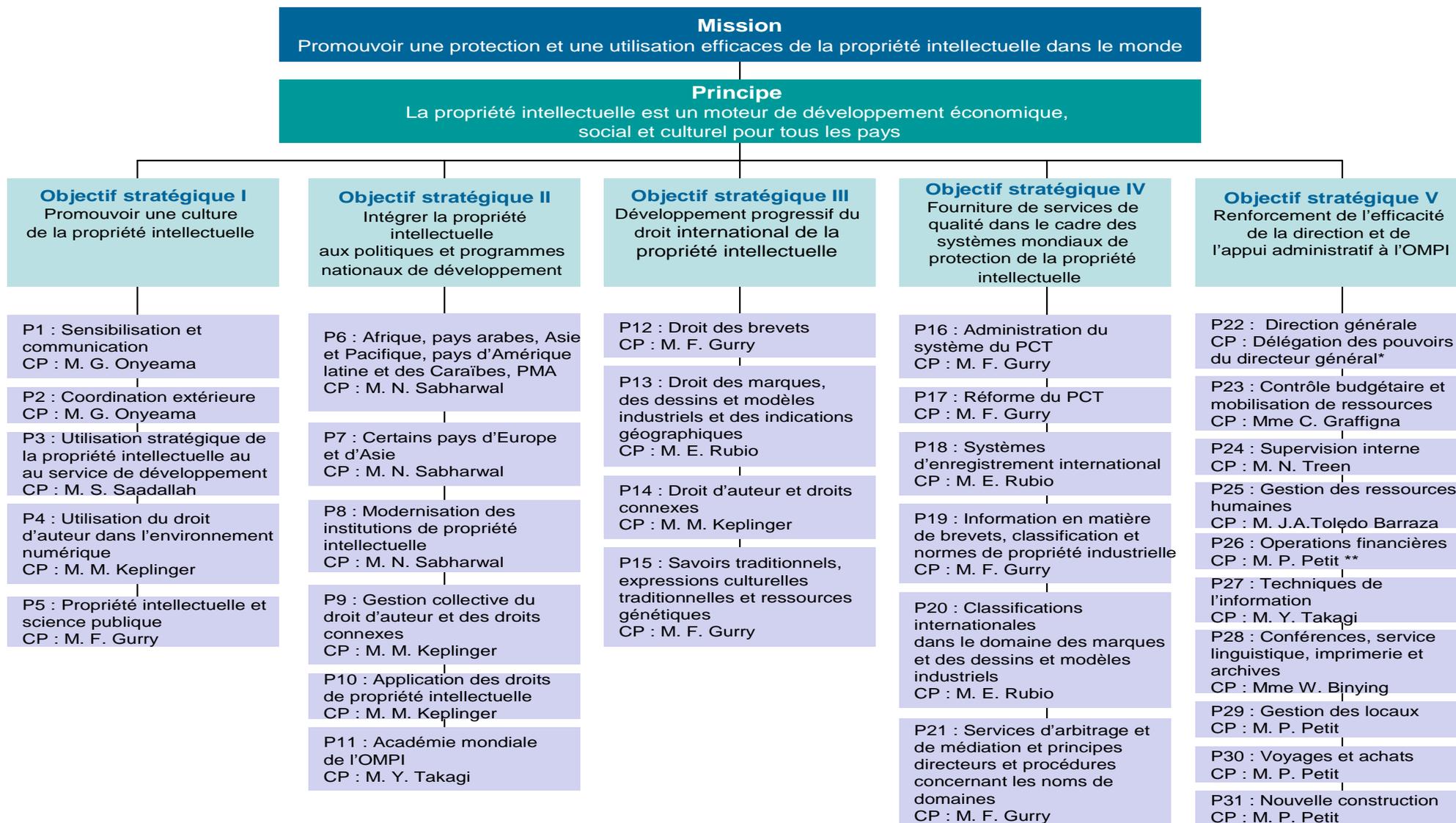
Section IV Les annexes donnent des renseignements généraux sur les informations utilisées dans les rapports sur l'exécution des différents programmes.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR 2006-2007

5. Les orientations stratégiques officiellement approuvées qui présentent une pertinence pour ces rapports sur l'exécution des différents programmes figurent dans le programme et budget proposé pour 2006-2007 (document A/41/4) et ont été présentés dans le cadre du présent rapport (voir la figure 1). Pendant l'exercice biennal 2006-2007, les rapports ont été établis sur la base du document relatif au programme et budget.

6. Les orientations stratégiques de l'OMPI comprennent cinq objectifs stratégiques subdivisés en 31 programmes (voir les figures 1 et 2). Il incombe aux chefs de programme de réaliser les objectifs de leur programme et de faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard, afin de suivre les orientations stratégiques correspondantes. Ces rapports, ainsi que les informations provenant du Bureau du contrôleur, ont servi de base aux rapports sur l'exécution des différents programmes pour 2006-2007.

Figure 2 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'OMPI POUR 2006-2007

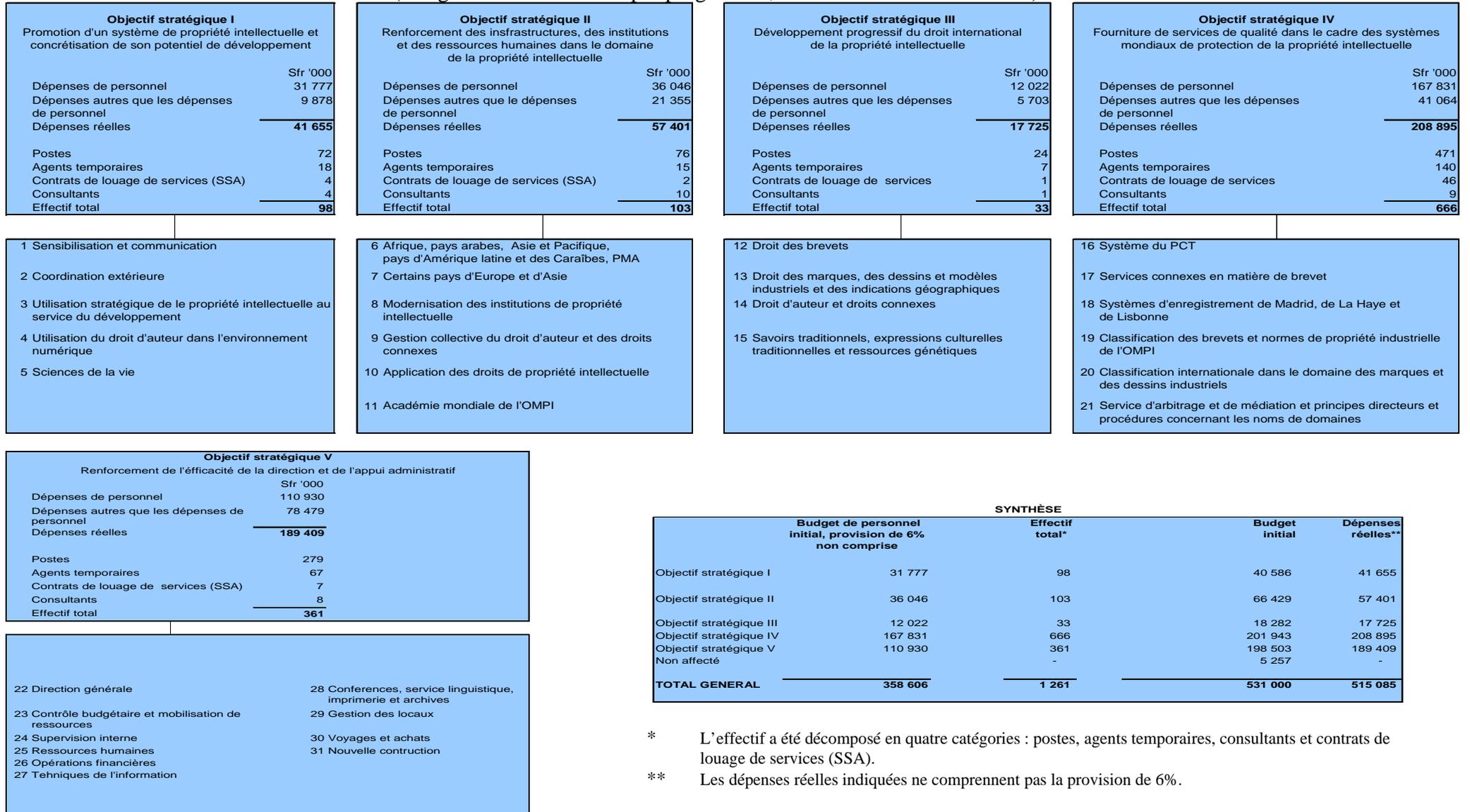


* Programme 22 : Le directeur général a délégué ses pouvoirs au Bureau du conseiller juridique, au Cabinet du directeur général et au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques.

** Programme 26 : M. P. Petit était en charge des opérations financières jusqu'en novembre 2007. Ensuite, Mme C. Graffigna a pris en charge le programme 26.

Figure 3 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'OMPI ET BUDGET APPROUVÉ POUR 2006-2007

(Budget initial et effectifs par programme, en milliers de francs suisses)



* L'effectif a été décomposé en quatre catégories : postes, agents temporaires, consultants et contrats de louage de services (SSA).

** Les dépenses réelles indiquées ne comprennent pas la provision de 6%.

SECTION II

MÉTHODOLOGIE

7. Le rapport sur l'exécution des différents programmes en 2006-2007 est avant tout une autoévaluation réalisée par les chefs de programme en ce qui concerne la réalisation des résultats escomptés dans leur secteur. Ces chefs de programme ont examiné sur les plans quantitatif et qualitatif les produits livrés et services rendus afin de déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des résultats escomptés. Les indicateurs d'exécution de l'actuel cadre stratégique ont servi de base à l'évaluation des résultats. L'analyse et les affirmations contenues dans la présente évaluation ont été établies initialement par les chefs de programme et examinées en collaboration avec la Division de l'audit et de la supervision internes.

8. Une attention particulière a été portée à l'examen de la preuve des valeurs citées dans les rapports en ce qui concerne la réalisation des résultats escomptés énoncés dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007. Plusieurs consultations avec les chefs de programme et le personnel ont permis de parvenir à un accord quant aux résultats de ces rapports. Les rapports sur l'exécution des différents programmes ont été unifiés et synthétisés à partir des informations fournies par les chefs de programme.

9. Pour l'établissement du rapport sur l'exécution des programmes du présent exercice biennal et par rapport aux précédents rapports d'exécution, un certain nombre de changements ont été apportés à la méthodologie et la présentation du rapport.

- a) Un système de notation qui consiste en un code de couleurs inspiré de la signalisation routière pour les résultats escomptés par programme et les principaux indicateurs d'exécution a servi à effectuer l'analyse de l'exécution globale et à mesurer la réalisation des résultats escomptés à un niveau plus stratégique. Pour plus de détails, voir l'annexe 1 du présent rapport;
- b) Le principe de mesure des résultats a également été adopté pour la première fois dans le rapport pour permettre une analyse systématique de l'exécution aux regards des objectifs stratégiques.
- c) Les ressources utilisées ont été indiquées dans le rapport et liées aux résultats obtenus, comme l'ont demandé les États membres.

10. Il convient en outre de préciser les éléments suivants :

- a) La Division de l'audit et de la supervision internes a effectué tous les calculs figurant à la section des allocations de ressources en utilisant les données fournies par le Bureau du contrôleur;
- b) Aucune des dépenses présentées dans le rapport ne comprend l'allocation de 6% relative à la provision pour cessation de services et assurance maladie après cessation de services, dans l'attente de l'approbation par les États membres de l'inscription de ce point dans les dépenses réelles pour 2006-2007;

- c) En l'absence d'approbation par les États membres du projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007, ce rapport compare le volume des dépenses pour l'exercice biennal au budget initial du programme. Les ajustements budgétaires ont été effectués dans la mesure permise par les pouvoirs du directeur général. Le budget ajusté représente le budget initial approuvé par les États membres, y compris les transferts et l'allocation de ressources au titre de la clause de flexibilité.

SECTION III

RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DE CHAQUE PROGRAMME**OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE****PROGRAMME 1 : Sensibilisation et communication****OBJECTIF**

Faire mieux connaître l'OMPI et les questions de propriété intellectuelle à travers le monde et renforcer le soutien dont bénéficie l'organisation au moyen d'une stratégie de communication dynamique.

**Partiellement
atteint**

11. L'objectif général a été atteint grâce à une stratégie de communication dynamique qui a consisté à élargir et à consolider les liens de l'OMPI avec la presse en Suisse et la presse internationale de même que grâce à l'utilisation ciblée d'un large éventail de médias et de matériels pour transmettre des messages clés sur l'importance de la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI.

12. La principale stratégie du travail de presse de l'OMPI a été axée sur la nécessité d'accroître l'intérêt à long terme pour les questions relatives à la propriété intellectuelle et de favoriser l'exactitude du contenu, en recourant aux conférences de presse, aux communiqués de presse, aux réunions d'information et aux entretiens (presse écrite, télévision et radio) avec des fonctionnaires de l'OMPI sur divers sujets ainsi qu'à la fourniture à la presse spécialisée de plusieurs articles spécifiques sur les travaux de l'OMPI. L'organisation de deux séminaires pour journalistes, un à Genève en 2006 et un à Singapour en 2007 pour des journalistes de la région Asie a joué un rôle important car elle a permis de développer le réseau de journalistes avec lesquels l'OMPI travaille régulièrement et de consolider leur compréhension des débats internationaux actuels sur la propriété intellectuelle.

13. Le suivi des indicateurs d'exécution est actuellement assuré à l'aide de systèmes de suivi améliorés ainsi que de techniques de recherche plus raffinés (Voir l'élaboration des indicateurs d'exécution ci-dessous).

14. Les activités de sensibilisation de l'OMPI ont continué de prendre de l'ampleur et d'avoir un impact positif. Au moyen d'un large éventail de médias et de matériels pour transmettre les messages clés sur l'importance de la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI, et, dans le cadre de la stratégie globale de communication, les principaux faits saillants et succès ont été les suivants :

- la restructuration et la refonte du site Internet public de l'OMPI, y compris un portail dynamique axé sur les nouvelles;
- à la lumière d'une enquête approfondie menée au début de 2006 auprès des lecteurs, le Magazine de l'OMPI a recensé de nouveaux thèmes sur lesquels les lecteurs souhaitaient recevoir de plus amples renseignements;

- la production de matériels pédagogiques sur la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes a été élargie avec la publication de versions espagnole et française. Plusieurs États membres ont traduit ou adapté cette publication et ils l'ont mise à disposition sur leurs sites Internet;
- le deuxième ouvrage de la série "Les arts et le droit d'auteur" a été publié en 2007;
- des travaux sont en cours pour publier avec la Cambridge University Press un dictionnaire de la propriété intellectuelle, qui viendra combler une sérieuse lacune dans les ouvrages consacrés à la propriété intellectuelle;
- le Guide OMPI de sensibilisation à la propriété intellectuelle a été lancé en 2006 sur le site Internet de l'OMPI afin d'accélérer la coopération avec et entre les États membres. Il vient compléter plusieurs initiatives dont l'objet est d'aider d'autres États dans leurs activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle;
- en réponse à la demande, l'OMPI a accru sa production de films, y compris celle d'une série en cours de films sur des créateurs et des inventeurs dont les industries de la musique et du film en Afrique, des inventeurs et des détenteurs de marques en Asie ainsi que des musiciens traditionnels en Amérique latine. Ces produits et autres produits ont récemment été à la une d'une section webcast récemment créée du site Internet de l'OMPI ainsi que sur des sites populaires comme par exemple GoogleVideo, YouTube, MySpace et Brightcove.

15. La vente de produits d'information (395 000 produits ont été distribués gratuitement) a généré des recettes de 2,7 millions de francs suisses. Prévue durant la période à l'étude, la mise en place d'un système de vente et de diffusion plus efficace car automatisé afin d'accroître plus encore les ventes en ligne et de réduire les coûts de diffusion n'a pas vu le jour faute des ressources disponibles pour l'intégrer de même que plusieurs autres projets informatiques dans l'Organisation.

16. Une série de réunions d'information (171 groupes comprenant quelque 4885 personnes, y compris des fonctionnaires nationaux, des hommes d'affaires et des étudiants, des expositions d'art (24 expositions ayant attiré quelque 12 000 visiteurs) ainsi que des activités relatives à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, ont contribué aux activités générales de communications de concert avec le travail du Centre d'information de l'OMPI.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Présence accrue d'informations relatives à l'OMPI et aux questions de propriété intellectuelle en général dans les médias.	Augmentation minimale de 5% du nombre d'articles dans la presse mondiale rendant compte des activités de l'OMPI de manière objective et démontrant une compréhension des questions de propriété intellectuelle.		Augmentation d'environ 45% du nombre d'articles rendant compte des activités de l'OMPI, la majorité témoignant d'une connaissance plus approfondie des questions de propriété intellectuelle en 2006-2007 par rapport à l'exercice biennal antérieur.

<p>Augmentation de 20% des contacts avec les médias publiant régulièrement des informations relatives à la propriété intellectuelle.</p>	<p>Augmentation de 25% des contacts avec les médias publiant régulièrement des informations relatives à la propriété intellectuelle par rapport à l'exercice biennal précédent. (Le nombre de personnes figurant sur la liste d'envoi de la salle de presse de l'OMPI est beaucoup plus élevé mais il n'y a pas une manière précise de déterminer si ce sont tous des journalistes. Cet indicateur repose sur le nombre réel de journalistes dont le nom apparaît dans la base de données elle-même de MRPA.)</p>
<p>Plus large compréhension de la propriété intellectuelle et de l'OMPI et de ses activités au sein des décideurs et du grand public.</p> <p>Diffusion auprès du grand public et de publics spécialisés de messages fondamentaux sur l'intérêt de la propriété intellectuelle au moyen d'imprimés et de supports multimédias et par l'intermédiaire du site Internet de l'OMPI.</p>	<p>Le nombre de visiteurs d'articles du Magazine de l'OMPI sur le site Internet a plus que quadruplé en 2007 (897 000 de pages consultées) par rapport à 2006, ce qui en fait l'un des 10 secteurs les plus demandés du site Internet de l'OMPI. Les demandes de traduction de la part d'États membres ont eu pour résultat 38 nouvelles versions linguistiques (langues qui ne sont pas celles de l'ONU) des publications de l'Organisation.</p> <p>En dehors des produits d'information de caractère général destinés au public, 761 nouveaux produits et 71 produits d'information actualisés ont été créés pour différents secteurs en vue de sensibiliser aux activités de l'OMPI. Au nombre des produits cinématographiques destinés à promouvoir la valeur de la propriété intellectuelle ont figuré six courts documentaires, 24 entretiens filmés, 14 vidéos couvrant des manifestations de l'OMPI, 25 vidéo spots et extraits de vidéo, et un documentaire en coproduction.</p> <p>Les publications de l'OMPI sur GooglePrint ont attiré 35 000 "visites de livres", c'est-à-dire le nombre d'utilisateurs qui ont ouvert un lien avec une page décrivant un livre de l'OMPI tandis que 91 000 "pages consultées" ont été le nombre de pages spécifiques à l'intérieur de livres de l'OMPI qui ont été ouvertes (en ligne) par les utilisateurs. Les films de l'OMPI affichés sur des sites publics (YouTube, GoogleVideo, etc.) ont attiré près de 7000 visites après avoir été affichés au quatrième trimestre de 2007, révélant une augmentation du nombre de visites tous les mois.</p> <p>La Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été célébrée partout dans le monde, des pochettes d'information ayant été envoyées aux États membres et groupes de parties prenantes. Soixante pays ont rendu compte à l'OMPI des manifestations qu'ils avaient organisées à cette occasion, ce qui a eu pour résultat l'affichage sur le site Internet de résumés de 165 manifestations.</p> <p>Des réunions d'information à l'intention de 171 groupes se composant de quelque 4885 personnes, y compris des fonctionnaires nationaux, des hommes d'affaires et des étudiants. Organisation de 24 expositions qui ont attiré quelque 12 000 visiteurs.</p>

<p>Élaboration de matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle destiné aux jeunes et adaptation de ce matériel par les États membres en vue de son utilisation dans leurs systèmes scolaires.</p>	<p>L'ouvrage "Tirez les enseignements du passé, construisez l'avenir : inventions et brevets" a été traduit et publié dans les langues du pays par la Lettonie, la République slovaque, la Slovénie et la Turquie. Une demande de traduction en braille (pour la South African Library for the Blind) a été reçue. Des demandes de traduction dans les langues nationales du deuxième volume de la série "Les arts et le droit d'auteur" ont été reçues des offices de la propriété intellectuelle de l'Arménie, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Fédération de Russie, de la Roumanie et de l'Ukraine. Le Ministère espagnol de la culture a entrepris la traduction en espagnol et il envisage d'en distribuer des copies à tous les centres d'enseignement du pays. Le Ministère mexicain de l'éducation envisage lui aussi de distribuer des copies de la version espagnole à toutes les écoles mexicaines. Suite à une requête du Conseil des écoles de district de Toronto, la version anglaise est maintenant disponible dans toutes les bibliothèques des écoles de Toronto.</p>
<p>Meilleure connaissance des services d'enregistrement international de l'OMPI.</p> <p>Élaboration de matériels de sensibilisation pour les services d'enregistrement international de l'OMPI et diffusion de ce matériel auprès de publics et de régions ciblés en fonction des besoins de chaque service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 10 nouveaux matériels de sensibilisation et 63 matériels mis à jour produits pour le PCT, y compris les mises à jour du traité du PCT dans six langues, la foire aux questions sur le PCT en six langues, le logo Patentscope et le dépliant en quatre langues, et Protéger votre brevet à l'étranger, la revue annuelle du PCT et le rapport de l'OMPI sur les brevets dans trois langues. – 27 nouveaux matériels de sensibilisation et 26 matériels mis à jour produits pour Madrid, mises à jour dans trois langues de l'Accord et du Protocole de Madrid, les classifications Nivilo en version CD 2.1., la neuvième édition de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, de nombreux matériels de sensibilisation de Madrid pour la Conférence diplomatique de 2006 à Singapour. – Quatre spots vidéos ont été tournés qui mettent en évidence les témoignages d'utilisateurs du système de Madrid (d'Europe de l'Ouest, de l'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord) aux fins de leur utilisation à des séminaires et manifestations de sensibilisation. – 51 nouveaux matériels de sensibilisation et huit matériels actualisés pour le Centre d'arbitrage et de médiation, y compris des matériels pour des ateliers sur l'arbitrage et la médiation ainsi que les noms de domaine et le guide d'arbitrage de l'OMPI en trois langues. – 44 200 produits d'information destinés au public – la plupart traitant des services d'enregistrement de l'OMPI – ont été vendus durant la période. Le total des recettes a atteint 2,7 millions de francs suisses, soit grosso modo le même montant que durant l'exercice biennal précédent et ce, bien que deux grandes publications aient été mises gratuitement à disposition en ligne.

Fonds bibliothécaire important axé sur la propriété intellectuelle et sur les questions d'intérêt mondial.		Quelque 60 monographies ont été ajoutées au fonds de la bibliothèque en 2006. Les abonnements de presse ont été revus et rationalisés le cas échéant. Les options électroniques ont été retenues dans la mesure du possible afin d'accroître le rendement des coûts.
		Aucune statistique n'a été établie en 2006 en raison des travaux effectués sur le catalogue de la bibliothèque. Des statistiques plus complètes seront disponibles en 2007.
Amélioration des services offerts par l'OMPI à ses utilisateurs internes et à la communauté de la propriété intellectuelle en général		En 2006, l'OPAC n'était pas disponible sur l'Intranet ni sur l'Internet compte tenu de la migration vers le nouveau système de bibliothéconomie. Les travaux se poursuivent et devraient être achevés d'ici au deuxième trimestre de 2007.
Nombre de demandes traitées émanant du personnel de l'OMPI et du public.		<p>Une quinzaine d'entrées nouvelles ou mises à jour sur l'OMPI ont été fournies aux annuaires internationaux et à d'autres publications similaires. Les guides de sensibilisation de l'OMPI ont été achevés et publiés sur le site Web de l'OMPI. Plusieurs États membres ont communiqué des exemples de leurs propres campagnes de sensibilisation en vue de leur inclusion dans les guides. Plusieurs films et produits multimédias ont été réalisés, dont un spot télévisé de 30 secondes diffusé par CNN, BBC World, l'UER et d'autres réseaux internationaux et nationaux. Un large éventail de produits d'information nouveaux (213) a été créé et 47 produits ont été mis à jour. Quelque 20 975 produits d'information du public ont été vendus, pour un montant total d'environ 1,6 million de francs suisses. Les recettes générées par la librairie électronique se sont élevées à quelque 217 000 francs suisses pour 1309 commandes. Quelque 185 000 produits d'information ont été diffusés gratuitement. Les recettes globales accusent une légère diminution par rapport à 2005. Quelque 66 États membres ont rendu compte de leurs activités pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, 76 résumés de ces activités ayant été publiés sur le site Web de l'OMPI, attirant 68 000 consultations.</p>
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		12 607

Données sur les ressources du programme 1 pour 2006-2007

17. Le programme 1 intervient pour 2,45% des dépenses réelles de l'Organisation et il fonctionne avec 2,93% de l'effectif total. À la fin de 2007, son budget avait été utilisé à hauteur de 94,9%. Le budget initial a été ajusté d'environ 3% durant la période d'exécution, ce qui s'est soldé par une réduction des dépenses autres que les dépenses de personnel.

18. L'écart entre le budget initial et les dépenses réelles a été le résultat de plusieurs facteurs. La principale différence est due aux retards dans la fourniture du matériel cinématographique et multimédia commandé au troisième trimestre de 2007, qui n'a été livré ou facturé qu'en 2008. Des économies ont également été réalisées pour quelques activités de tournage qui ont été effectuées avec l'aide financière des fonds fiduciaires dans le cadre de la coopération avec les bureaux régionaux de l'OMPI. Le reste de la différence portait sur des annulations inévitables de dernière minute par des participants aux séminaires ainsi que sur l'annulation de missions programmées.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	10 840		10 982		101,3
Autres dépenses	2 440		1 625		66,6
Total	13 280	12 897	12 607	97,1	94,9
Postes	25		24		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1			(1)
Administrateurs (P)	15		13	(2)
Services généraux (G)	9		11	2
Total	25		24	(1)
Répartition de l'effectif				
Postes			24	
Agents temporaires			9	
Contrats de louage de services			2	
Consultants			2	
Effectif total			37	

PROGRAMME 2 : Coordination extérieure**OBJECTIF**

Promouvoir une meilleure compréhension de la vision et des objectifs de l'OMPI et renforcer la coopération de l'Organisation avec le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des institutions intéressées aux États-Unis d'Amérique, la Communauté européenne et la région de l'ANASE.

Atteint

19. Durant l'exercice biennal 2006-2007, l'OMPI a entrepris une restructuration de ses activités dont l'objet était de contribuer plus encore à l'amélioration de sa mission stratégique et de la cohérence de sa coordination avec un large éventail de parties prenantes extérieures. Cette restructuration a porté sur les aspects suivants :

- l'établissement dans ce programme de coordination extérieure d'une section pour la mobilisation de ressources extrabudgétaires chargé de coordonner les activités de mobilisation de ressources de l'OMPI;
- tous les bureaux de coordination de l'OMPI (Bruxelles, New York, Singapour, Tokyo et Washington) sont maintenant inclus dans ce programme;
- outre les responsabilités actuelles du programme pour ce qui est des relations avec les ONG, il a été décidé de faire relever de ce programme les relations de l'OMPI avec l'industrie et les activités relatives aux partenariats avec le secteur privé;
- la gestion du programme 2 a été combinée avec celle du programme 1 (activités de sensibilisation du public et activités avec les médias) afin de donner une approche holistique aux affaires publiques et médias ainsi qu'au travail de relations extérieures mais encore de bénéficier des synergies et des économies en résultant.

20. L'OMPI a pris une part active au soutien des objectifs de l'ONU, en particulier pour ce qui est des Objectifs du Millénaire pour le développement en prenant une série d'initiatives et dans le cadre de sa coopération avec l'OMC et l'OMS. Grâce à sa participation active aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat et de ses deux comités, à savoir le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes, l'OMPI a bénéficié d'une plus grande coordination et coopération interinstitutions en matière de gestion et de programmes.

21. Les bureaux de coordination de l'OMPI ont joué un rôle central dans cette stratégie. Le rôle des bureaux dans le renforcement des relations avec les homologues traditionnels de l'OMPI comme l'ONU, les organisations intergouvernementales et régionales ainsi que les offices de la propriété intellectuelle ainsi que dans l'identification et la coordination d'initiatives avec de nouveaux partenaires, a considérablement aidé à promouvoir une meilleure compréhension de la vision et des objectifs de l'Organisation. Ouvrant en étroite coopération avec les différents secteurs opérationnels de l'OMPI mais aussi avec les secteurs de la presse, des médias et de la sensibilisation du public, les bureaux de coordination ont beaucoup contribué au renforcement de l'utilité et de l'importance des travaux de l'OMPI.

22. L'intérêt de plus en plus grand porté aux questions de la propriété intellectuelle par diverses parties prenantes a suscité un intérêt considérable de la part d'organisations non gouvernementales pour les travaux de l'OMPI. Celle-ci a continué d'élargir sa coopération avec les ONG et plusieurs nouvelles d'entre elles, y compris des associations de consommateurs, ont obtenu le statut d'observateur à l'OMPI. L'Organisation a également accueilli des visites, des réunions d'information et des réunions avec divers représentants de la société civile et des ONG. La nature unique des services que l'OMPI fournit au secteur privé montre bien l'importance que revêtent les relations de l'Organisation avec l'industrie. Un fait nouveau important à signaler ici est le partenariat stratégique établi par l'OMPI avec la Fédération chinoise de l'économie industrielle (CFIE) afin de définir une feuille de route pour la création d'un Forum de l'OMPI sur l'industrie (WIF).

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Recenser de nouvelles perspectives de coopération et de coordination avec d'autres organisations internationales, y compris avec des institutions des Nations Unies, des fonds et des programmes, la Banque mondiale, l'OMC et l'UPOV, sur des questions de propriété intellectuelle.	Nombre de nouvelles initiatives ou de nouveaux projets menés en commun avec d'autres organisations internationales.		<p>Renforcement de la coopération avec l'OMC grâce à sa représentation au Conseil des ADPIC, et préparation d'une contribution au Conseil des ADPIC sur l'assistance technique et juridique touchant à la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC pour la période septembre 2006 – octobre 2007. La coordination de plusieurs activités d'assistance technique a également été organisée avec l'OMC.</p> <p>Renforcement de la coopération avec l'OMS, notamment dans le domaine de la coordination des activités mais aussi de la représentation aux réunions du groupe de travail intergouvernemental et de réunions connexes. Meilleure coordination avec les organisations régionales. Organisation du Forum sous-régional OMPI-ALADI, réunions avec la Banque interaméricaine de développement.</p> <p>Renforcement de la coopération dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Participation active aux deux premiers Forums sur la gouvernance de l'Internet et à d'autres manifestations relatives au SMSI.</p> <p>Développement d'une meilleure compréhension de la vision et des objectifs de l'OMPI au moyen de la participation à des manifestations organisées par plusieurs organisations intergouvernementales (p.ex. Conférence sur les changements climatiques à Bali, réunions de l'UNESCO, réunions de la CNUCED, réunions de l'UIT, etc.)</p> <p>Meilleures perspectives de partenariat avec la Banque mondiale et l'UE et possibilité d'activités de mobilisation de ressources. Mise au point d'outils pour assurer une meilleure coordination des activités de mobilisation de ressources de l'OMPI et collecte de données et outils d'échange d'informations avec les États membres.</p> <p>L'OMPI a continué d'intensifier sa coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) et l'industrie. Au titre de cette coopération, elle a organisé des réunions à Genève pour la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) et la Chambre de commerce</p>

internationale (CCI), l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), la Fédération chinoise de l'économie industrielle (CFIE), l'industrie de la montre et de la joaillerie et elle a participé à plusieurs réunions annuelles d'ONG. Un certain nombre de nouvelles ONG, y compris des groupements de consommateurs, ont obtenu le statut d'observateur auprès de l'OMPI.

Le partenariat entre les femmes chefs d'entreprises, les représentantes de l'État et l'OMPI, qui a vu le jour en Slovénie, a été renforcé au moyen d'une réunion tripartite similaire tenue au Maroc. L'OMPI a organisé une réunion conjointe avec le Centre du commerce international (CCI), qui a porté sur la question des femmes et de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement économique conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

En coopération avec le Centre de formation international de l'OIT à Turin et le Ministère italien des affaires étrangères, deux sessions d'information sur les activités de l'OMPI ont eu lieu à l'intention du personnel diplomatique italien en mai 2006.

En coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a accueilli des ateliers OMPI-UNITAR sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates, du personnel du Secrétariat de l'ONU et de la société civile. Ces manifestations ont été complétées la Journée de la propriété intellectuelle par des expositions et des interprétations ou exécutions musicales de l'OMPI pour promouvoir les questions relatives à la propriété intellectuelle. Le bureau a également organisé des réunions d'information sur la propriété intellectuelle à l'intention de trois groupes régionaux de l'ONU à New York.

Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a accueilli la manifestation intitulée "People's Poet's Gathering: The Stones of Civilization" en collaboration avec l'organisation de poésie de la ville de New York "City Lore", l'Instance permanente des Nations Unies pour les populations autochtones, la Société des écrivains de l'ONU, le Bowery Club et plusieurs autres organisations de poètes. En collaboration avec l'International Intellectual Property Society (IIPS), le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a organisé des séances d'information sur le PCT et les services de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI. Le bureau a suivi 10 grandes réunions de l'ONU dont celles de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social (ECOSOC) et d'organes subsidiaires tels que la Commission du développement durable, la Commission sur la condition de la femme et toutes les sessions du Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination (CEB) et de son Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP).

Le personnel a contribué aux réunions du Département de l'information à l'intention des ONG. Ces réunions ont servi à débattre des activités de l'OMPI et d'une série de questions relatives à la propriété intellectuelle.

Le bureau, en collaboration avec des associations du droit de la propriété intellectuelle, a organisé dans ses locaux à New York des colloques de formation juridique permanente générateurs d'unités de valeur à l'intention des juristes dans des domaines importants de la propriété intellectuelle. Le bureau de coordination a également accueilli en 2007 onze manifestations de formation juridique permanente et il est intervenu à quatre reprises comme invité devant des associations juridiques de la propriété intellectuelle. En 2007, le personnel du bureau de coordination a exécuté un programme élargi de sensibilisation académique, donnant des conférences sur l'OMPI et ses activités dans 17 universités d'Amérique du Nord. En outre, le bureau a répondu à pas moins de 1000 demandes du public de l'Amérique du Nord tout entière sur l'ADR, l'UDRP et le PCT.

En 2007, le bureau de coordination a accueilli plus de 50 visiteurs dans le cadre du programme des visiteurs internationaux du Département d'État des États-Unis d'Amérique ainsi que dans celui d'autres programmes. Des visiteurs internationaux sont venus du Kosovo, de la Chine, de l'Italie et du Turkménistan. Les entretiens qui ont eu lieu avec ces visiteurs et autres visiteurs internationaux ont porté sur une série d'activités de l'OMPI dans les domaines par exemple du droit d'auteur à l'ère numérique et de l'application des droits de propriété intellectuelle.

Le bureau a facilité sur le plan de logistique et d'exposés de fond près de 20 visites de divers collègues du siège de l'OMPI.

Environ 20 initiatives conjointes entre le Bureau de l'OMPI à Washington et d'autres organisations internationales, gouvernementales, éducatives et industrielles ont été organisées, notamment le Groupe d'étude du Congrès sur la propriété intellectuelle, le Creative and Innovative Economy Center (CIEC), l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA) et la Recording Industry Association of America (RIAA).

Le Bureau de l'OMPI à Singapour a organisé plusieurs initiatives, projets et programmes conjoints avec d'autres institutions gouvernementales et intergouvernementales dans la région de l'ANASE ainsi que dans la région Asie-Pacifique en général. Avec l'ANASE et en coordination avec les secteurs concernés de l'OMPI, il a coorganisé, facilité et accueilli deux importantes manifestations traitant de questions ayant un intérêt spécifique pour les pays membres de l'ANASE, à savoir la collaboration entre les universités et l'industrie au moyen du transfert de technologie et de la propriété intellectuelle ainsi qu'au moyen de plateformes de service au développement de la propriété intellectuelle.

Ces manifestations ont créé des possibilités d'une plus grande collaboration par le bureau avec les pays de l'ANASE et leurs institutions, en particulier au moyen de contributions spécialisées à des manifestations localisées traitant du ou des mêmes thèmes.

À une plus grande échelle, le bureau a facilité et accueilli, avec des institutions gouvernementales concernées à Singapour et en coordination avec les secteurs intéressés de l'OMPI, des manifestations qui ont traité des divers domaines de travail de l'OMPI et que les pays de la région considéraient comme importants pour eux.

Le bureau de l'OMPI à Tokyo a organisé un colloque d'une journée afin de présenter les conclusions du projet de recherche mené avec l'ONU. Les leçons tirées du premier projet de recherche font ressortir la difficulté de coordonner des recherches dans plusieurs pays ayant des profils économiques différents. Le premier projet de recherche a confirmé la nécessité d'avoir des réunions face à face entre les chercheurs et les fonctionnaires de l'OMPI, avant et durant les recherches. Durant le projet, il est vite devenu évident qu'en raison du rôle "intersectoriel" joué par la propriété intellectuelle dans l'économie, la recherche consacrée à l'impact économique de la propriété intellectuelle doit être effectuée par des équipes d'experts plutôt que par des particuliers et ce, afin d'obtenir les différents jeux de compétence nécessaires. Allant de l'avant, il semblerait qu'il soit nécessaire d'établir des liens plus étroits entre les "produits" de la recherche ou recommandations et les "produits" du programme d'assistance technique et de renforcement des capacités afin d'assurer un suivi efficace de la recherche et des recommandations y relatives. Cela serait en particulier utile lorsque sont programmées des activités dans les pays qui ont participé à la recherche. Bien qu'un certain nombre de recommandations aient été faites dans les rapports de recherche spécifiques (six rapports), celles n'ont pas été directement incorporées à ce stade dans les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il est cependant probable qu'elles sont prises en considération par l'OMPI lorsqu'elle se livre à des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ainsi que par les pays directement concernés par la recherche. Un rapport de recherche qui couvre six pays a été publié en 2007; il est intitulé "The Economic Impact of IP Systems" (L'incidence économique des systèmes de propriété intellectuelle) et se trouve sur le site Internet de l'OMPI. Il contient des conclusions et recommandations de recherche indépendantes de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, de la République de Corée et du Viet Nam.

Le bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a continué de suivre les faits nouveaux au sein de l'Union européenne et d'en rendre compte et de recenser les possibilités de coopération avec les

		institutions et associations européennes. Il a également participé à plusieurs manifestations qui lui ont donné la possibilité de mieux faire comprendre la vision et les objectifs de l'OMPI
Renforcer la coopération et la coordination interinstitutions sur des questions relatives au système des Nations Unies et poursuite des buts et objectifs du système des Nations Unies.	Accords, décisions et du CCS auxquels l'OMPI a contribué.	Meilleure coordination interinstitutions et plus grande cohérence appuyées par une participation active à la réunion du Conseil des chefs de secrétariat et de ses deux comités, couvrant une série de sujets comme les changements climatiques, contribuant à la production du guide des ressources interinstitutions pour le renforcement des capacités commerciales, et prenant part à plusieurs initiatives de gestion et du système commun. De surcroît, il assure le suivi des rapports du Corps commun d'inspection. Par exemple, dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes, l'OMPI a fourni des contributions aux activités suivantes : négociations sur le partage des coûts des questions relatives à la sécurité; poursuite de l'harmonisation des pratiques commerciales; promotion du processus de mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS); discussion du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies; et prise en considération des questions relatives à la parité.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		10 871

Données sur les ressources du programme 2 pour 2006-2007

23. Le programme 2 intervient pour 2,11% des dépenses réelles de l'Organisation et fonctionne avec 1,51% de l'effectif total. À la fin de 2007, le niveau des dépenses du programme avait atteint 101,2%. Le budget initial a été majoré de près de 3% dans le cadre de la procédure d'ajustement budgétaire qui a eu lieu durant la période d'exécution. Cette augmentation a été essentiellement consacrée au financement des dépenses de personnel.

24. Si les dépenses autres que celles du personnel inscrites au budget n'ont pas été utilisées dans leur intégralité, c'est en raison d'une grande manifestation programmée à la fin 2007, qui a été reportée à 2008.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	7 418		8 184		110,3
Autres dépenses	3 325		2 687		80,8
Total	10 743	11 086	10 871	103,2	101,2
Postes	14		16		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG	1		1	
Directeurs (D)	2		4	2
Administrateurs (P)	8		8	
Services généraux (G)	3		3	
Total	14		16	2
Répartition de l'effectif				
Postes			16	
Agents temporaires			2	
Contrats de louage de services			1	
Consultants				
Effectif total			19	

PROGRAMME 3 : Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement**OBJECTIF**

Aider les États membres à utiliser efficacement le système de propriété intellectuelle aux fins du développement, à offrir un appui aux PME et à renforcer les capacités de gestion des actifs de propriété intellectuelle.

**Partiellement
atteint**

25. Durant la période à l'étude, l'OMPI a au titre du programme 3 cherché à démontrer le potentiel de création de richesses de la propriété intellectuelle et le rôle qu'elle joue dans l'appui que nécessitent les gouvernements pour intégrer efficacement de la propriété intellectuelle dans leurs stratégies nationales de développement et renforcer leurs capacités de création d'actifs de propriété intellectuelle. De plus, elle a pris en compte qu'un développement économique national soutenu n'est pas possible sans un secteur compétitif de petites et moyennes entreprises (PME) de même que sans une plus grande appréciation de la contribution d'industries créatives à ce processus. En outre, l'OMPI a souligné la nécessité pour les gouvernements de mettre en place une infrastructure législative appropriée afin d'atteindre leurs objectifs de développement, y compris le recours aux flexibilités que prévoit le système international dans leur intérêt le plus grand.

26. En vue d'améliorer la compréhension du rapport qui existe entre les droits de propriété intellectuelle et le développement économique et social, l'OMPI a entrepris une série d'activités, aux niveaux national et international, visant à promouvoir plus de recherches économiques empiriques sur la propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays à économie en transition. C'est la raison pour laquelle plusieurs études analysant la contribution de la propriété intellectuelle au développement national ont été entreprises afin de renforcer la capacité des décideurs de formuler des stratégies appropriées d'intégration de la propriété intellectuelle dans leur politique de développement. En outre, des ateliers sur le potentiel de développement du système de propriété intellectuelle ont été organisés dans différents pays qui ont encouragé un débat ouvert entre différents groupes, assurant des conclusions qui traduisaient les besoins complexes de différents pays.

27. Ce programme était également chargé de faciliter le processus d'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement. En 2007, les États membres participant au Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement (PCDA) se sont mis d'accord sur 45 recommandations qui, plus tard, ont été adoptées par l'Assemblée générale de l'OMPI. À l'Assemblée, il a également été décidé de créer un nouveau Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action de l'OMPI pour le développement.

28. Au titre de ce programme, l'OMPI a cherché à aider les pays à évaluer le potentiel de leur secteur créatif et à exploiter son vaste potentiel. Des études analysant la contribution économique des industries créatives au développement national ont été élargies et menées dans des pays en développement et des pays en transition. Des méthodologies ont été mises au point pour améliorer les techniques d'évaluation et pour fournir aux gouvernements et aux parties prenantes à la propriété intellectuelle des preuves économiques robustes. Des outils pratiques ont été mis à la disposition des instituts de recherche et d'inventeurs pour qu'ils

puissent gérer efficacement leurs actifs de propriété intellectuelle. Des activités de sensibilisation ont été réalisées à l'importance et à la performance des industries créatives qui utilisent le système de propriété intellectuelle en tant qu'élément stratégique.

29. La coopération avec d'autres organisations intergouvernementales a été renforcée et des activités conjointes ont notamment été entreprises avec l'UNESCO, la CNUCED, le PNUD, l'OIT, la CCI, l'Institut de statistique de l'UNESCO et l'OCDE afin d'étudier les industries de la création et leur importance pour les économies en développement. Des contributions ont aussi été fournies pour la révision en cours de la Classification internationale type des professions (CITP) visant à faciliter la collecte de données sur la contribution des industries de la création à l'emploi et à la création d'emplois. La coopération avec les gouvernements nationaux, la société civile et les milieux universitaires s'est également poursuivie dans le domaine de l'analyse économique du secteur créatif.

30. Les droits étant des actifs à enrichir et exploiter de la même façon que tout autre actif, le programme a privilégié le renforcement de la capacité des gouvernements, des universités et des instituts de recherche publics d'identifier, d'enrichir, de gérer et d'exploiter leurs actifs de propriété intellectuelle. Des outils pratiques comme les guides, les modèles et les matériels de formation ont été mis à disposition pour leur utilisation par les États membres et des activités de formation consacrées à l'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle et de gestion des techniques, y compris leur protection et leur exploitation dans ces domaines, ont été organisées. Des projets encourageant les universités et les instituts de recherche publics à utiliser des réseaux pour faire des économies d'échelle et pour partager les coûts et les compétences ont été exécutés.

31. L'assistance aux PME est fournie plus efficacement en renforçant la coopération avec des partenaires appropriés aux niveaux international, régional, national et institutionnel dans les secteurs public, privé et non gouvernemental et en intégrant la propriété intellectuelle dans l'appui qu'ils donnent aux PME. Cela a permis de mieux faire comprendre le rôle et l'importance de la propriété intellectuelle pour la compétitivité des entreprises et d'améliorer l'efficacité des campagnes actuelles de promotion et de renforcement des capacités. À cet effet, du matériel promotionnel convivial sur la propriété intellectuelle intéressant les entreprises a continué d'être publié sur le site Web de l'OMPI et dans le bulletin d'information électronique mensuel.

32. Durant cet exercice biennal, le quatrième guide de la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises", intitulé "L'expression de la création", qui traite des aspects du droit d'auteur et des droits connexes intéressant les entreprises a été publié. En outre, IP PANORAMA, un didacticiel électronique composé de dix modules, élaboré conjointement par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'Association coréenne pour la promotion de l'invention a été achevé. Une augmentation significative a par ailleurs été enregistrée dans le nombre de pays demandant l'autorisation de traduire ou adapter les publications relatives aux entreprises dans leur contexte national respectif et d'établissements d'enseignement utilisant ces documents pour la formation des étudiants en gestion, en ingénierie et en droit dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les entreprises. Des demandes ont également été faites pour traduire IP Panorama. En outre, des programmes de formation, allant de séminaires d'introduction générale à la propriété intellectuelle destinés aux entreprises à des programmes sectoriels davantage centrés, ont été organisés dans des pays partout dans le monde, essentiellement dans les pays en développement.

33. Consciente qu'une base législative solide est une condition préalable nécessaire à remplir pour atteindre les objectifs de développement national des pays, l'OMPI a inclus des activités sur l'assistance législative aux gouvernements. Des débats sur les flexibilités dont disposent les pays au titre du système international de propriété intellectuelle ont suscité un intérêt particulier et les gouvernements ont été aidés à utiliser efficacement ces flexibilités afin d'atteindre leurs objectifs de développement.
34. Durant l'exercice biennal, le programme de l'Initiative de l'OMPI à l'intention des universités a été intégré dans ce programme. Plusieurs universités partenaires et institutions de recherche-développement ont reçu une formation aux politiques universitaires de propriété intellectuelle. Un premier projet de guide pour la politique et les procédures de la propriété intellectuelle à l'intention des universités a été élaboré.
35. Le Guide de l'OMPI pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur a été traduit en cinq langues et il est en cours d'actualisation.
36. Des outils pratiques de gestion des actifs de propriété intellectuelle ont été mis au point et améliorés tels que l'"outil de contrôle de la propriété intellectuelle" pour évaluer la propriété intellectuelle dans le secteur public au niveau national, le "Concession de licences de technologie réussie (STL)" et le "Manuel de l'OMPI sur la rédaction de demandes de brevet".
37. Hormis les résultats escomptés convenus, les activités suivantes ont été réalisées :
- Des études nationales sur l'évaluation de la contribution économique des industries créatives au développement; des études s'appuyant sur la méthodologie de l'OMPI pour évaluer la contribution économique des industries du droit d'auteur ont été faites avec le concours de l'OMPI en Bulgarie, au Canada, en Croatie, aux États-Unis d'Amérique, en Hongrie, en Jamaïque, en Lettonie, au Liban, au Mexique, aux Philippines et à Singapour.
 - Des études nationales ont été lancées au Brésil, en Chine, en Colombie, en Fédération de Russie, au Kenya, en Malaisie, au Maroc, au Pakistan, au Pérou, en Roumanie, au Soudan, en Tanzanie et en Ukraine. Plusieurs études de pays additionnelles à la demande de pays intéressés ont été préparées aux fins de leur réalisation en Afrique du Sud, au Brunei, au Nigéria et au Panama. De surcroît, le guide de l'OMPI pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur a été traduit en cinq langues et il est en cours d'actualisation.
 - Durant l'exercice biennal, plus de 2000 étudiants d'administration de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, de la France et de l'Italie ont reçu une formation dans le cadre d'une trentaine de cours autofinancés d'un jour sur l'utilité de la propriété intellectuelle pour la compétitivité des entreprises. Tandis que les gouvernements et les institutions d'appui aux PME continuent de solliciter des programmes de sensibilisation de base à la propriété intellectuelle, témoignent du succès de ces programmes un intérêt et une demande accrues pour des séminaires plus spécialisés, en particulier sur des activités propres à des secteurs comme l'importance de la propriété intellectuelle pour le franchisage, l'agro-industrie, les logiciels, la biotechnologie textile et de la mode, l'artisanat, l'électronique et l'industrie de l'édition, ainsi que pour lever des fonds et sur la gestion de marques. De tels séminaires spécialisés ont été demandés et organisés au

Bélarus, au Brésil, au Costa Rica, en Équateur, en France, en Inde, en Italie, en Jamaïque, au Kenya, au Mexique, en Mongolie, au Pakistan, au Panama, en Serbie, à Singapour, en Slovénie, à la Trinité-et-Tobago et en Uruguay.

– Des outils pour les industries de l'édition, de la musique et du film ainsi que pour la gestion d'entreprises créatives ont été créés avec le soutien d'experts internationaux, de l'Union internationale des éditeurs et de l'IMMF. Ils ont été mis à l'essai dans le cadre d'activités nationales et régionales organisées sur demande en Égypte, en Inde, à la Trinité-et-Tobago, en Jamaïque, à Sri Lanka et au Soudan.

– Pour accroître la sensibilisation aux flexibilités qu'offrent les obligations au titre des ADPIC, leur incorporation dans la législation nationale et la mise en oeuvre des objectifs de politique publique, 25 projets de loi ont été fournis pour 10 pays et 20 observations et conseils législatifs ont été quant à eux fournis sur des projets de loi ou lois promulguées de 20 pays. Sur demande, des conseils et un projet de libellé juridique sur l'accès aux produits pharmaceutiques ont été fournis pour 12 États membres et trois organisations intergouvernementales régionales. Récemment, les travaux sur les politiques des pouvoirs publics ont changé de cap en faveur d'une sensibilisation aux flexibilités disponibles et des manières dont elles peuvent être incorporées dans les lois nationales. En conséquence, ces activités ont de plus en plus consisté à participer à des réunions, des séminaires et des ateliers afin de propager dans la mesure du possible cette sensibilisation.

– Des travaux supplémentaires ont été faits pour aider les PMA et les pays en développement à rendre leurs législations nationales conformes aux normes et règles internationales. Les principaux résultats ont été les suivants : trois projets de loi ont été remis à trois pays et 20 observations et conseils législatifs ont été fournis sur des projets de loi ou sur des lois promulguées reçus de 10 pays.

38. Dans la mesure du possible, les activités du programme ont été exécutées en coopération avec des partenaires appropriés afin de maximiser les synergies et elles ont cherché à renforcer les capacités locales en formant des formateurs et en stimulant une large diffusion des connaissances au moyen d'adaptations nationales et de traductions des matériels produits.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Preuves incontestables des effets de la protection de la propriété intellectuelle sur le développement économique et meilleure compréhension parmi les responsables politiques du rapport entre l'utilisation de la	Mise en place de partenariats stratégiques et conduite d'activités communes et e travaux de recherche dans les États membres au niveau macroéconomique, en coopération avec des organes intergouvernementaux, des universités, des instituts de recherche du domaine public et des organismes commerciaux.		– À l'initiative du Groupe de travail de l'ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'OMPI a produit un recueil de manuels, principes directeurs et annuaires dans le domaine de la gestion des portefeuilles d'actifs de propriété intellectuelle pour les pays membres de l'ANASE. Ce document sert de guide à l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que stratégie commerciale des entreprises et peut être utilisé comme outil de commercialisation pour renforcer l'image de marque des pays de l'ANASE. Les États membres de l'ANASE ont par la suite demandé le lancement d'un autre projet sur l'incidence de la propriété intellectuelle sur différents secteurs de ces pays et sur la

<p>propriété intellectuelle et les stratégies de développement.</p>		<p>manière dont les entreprises de ces secteurs ont utilisé les divers éléments de la propriété intellectuelle pour améliorer leur compétitivité et les échanges.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dans le cadre de l'étude OMPI-CEPALC sur les systèmes de propriété intellectuelle et la gestion technologique dans les économies ouvertes : une vision stratégique pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, trois nouvelles contributions ont été demandées. L'étude, qui devrait être achevée en 2008, porte sur les moyens qui permettraient aux pays de la région de mieux intégrer la propriété intellectuelle aux politiques scientifiques et techniques. – Pour renforcer la capacité qu'ont les économistes dans les pays en développement d'exécuter des projets de recherche pertinents sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle qui contribuent à l'élaboration des politiques ainsi qu'aux débats universitaires internationaux, six documents ont été commandés qui ont passé en revue les principales recherches empiriques disponibles, recensé les lacunes en matière de recherche et ébauché des idées pour des recherches futures sur six thèmes. – La coopération a également été renforcée avec l'Université de Catania (Italie) sur les politiques culturelles, l'OCDE sur la mesure des incidences du piratage et des indicateurs culturels, les organisations régionales d'éditeurs CAPNET et APNET, la Fédération des éditeurs indiens et l'Organisation des éditeurs au Soudan sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les entreprises d'édition, avec l'UNESCO, le PNUD, l'UIS et la Banque mondiale sur l'amélioration des méthodologies de collecte de données, avec la CEDA sur la commercialisation et la protection des actifs créatifs dans les pays des Caraïbes, avec l'IIPI, l'IFRRO et l'IPA sur le soutien des industries créatives. Un premier cours de formation à part entière sur les aspects économiques des industries créatives et sur le rôle de la propriété intellectuelle a été organisé avec l'Université Erasmus à Rotterdam à l'intention de décideurs de pays asiatiques. La coopération avec l'Association of Cultural Economics and the Society for Economic Research on Copyright a été encore plus renforcée.
<p>Études de cas effectuées au niveau national dans des pays en développement et des pays en transition en vue d'obtenir des informations sur chaque expérience nationale.</p>		<ul style="list-style-type: none"> – Des études ont été entreprises au Bhoutan, en Jamaïque et en Thaïlande pour promouvoir la compétitivité au moyen de l'image de marque du pays et ce, en vue de documenter les expériences nationales en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle et son incidence sur le développement, de promouvoir des recherches économiques plus empiriques sur la propriété intellectuelle dans ces pays et de renforcer la capacité qu'ont les économistes nationaux d'étudier les aspects économiques de la propriété intellectuelle et leur incidence sur le développement

		<ul style="list-style-type: none"> - Deux projets nationaux en Afrique du Sud et en Inde ont été lancés.
<p>Études de cas effectuées au niveau des entreprises en vue d'obtenir des informations sur l'incidence dans des domaines tels que le transfert de technologie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Une analyse juridico-économique des indications géographiques pour les secteurs du thé, du saphir et de la cannelle a été réalisée à Sri Lanka, qui a suggéré qu'une stratégie relative aux indications géographiques serait bénéfique à ces trois secteurs, a été présentée à un séminaire. - Une étude sur la croissance et le potentiel de l'industrie de la biotechnologie en Inde a été achevée et ses conclusions, dont l'importance de plus en plus grande des droits de propriété intellectuelle dans ce domaine, a été présentée. - Une étude intitulée "Optimisation de l'utilisation des droits de propriété intellectuelle dans la recherche-développement sur la santé en Indonésie" a été achevée et ses résultats, dont les synergies possibles pour tirer parti de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans la recherche-développement sur la santé en Indonésie à des fins compétitives, ont été présentés. - Trois pays ont demandé à l'OMPI de continuer à les aider à utiliser la propriété intellectuelle pour renforcer leur compétitivité dans ces secteurs.
<p>Intensification, à l'échelle internationale, des échanges de résultats de recherche sur les effets de la propriété intellectuelle sur le développement.</p>	<p>Organisation de séminaires et publication des résultats des travaux de recherche de l'OMPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une série de séminaires nationaux et internationaux sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social a été organisée (Afrique du Sud, Brésil, Bulgarie, Colombie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Inde, Kenya, Moldova, Oman, Philippines, Slovaquie et Slovénie). - Les résultats des études économiques sur la contribution des industries créatives au développement faites par l'OMPI ont été présentés à des conférences nationales et régionales tenues en Bulgarie, en Chine, en Croatie, en Fédération de Russie, en Guyana, en Jordanie, à Hong Kong, en Hongrie, au Kenya, au Mexique, en République de Corée, au Royaume-Uni, en Tanzanie et à Singapour. - Les études faites au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Hongrie, en Lettonie et à Singapour ont été publiées sous la forme d'une publication unique dans la série des industries créatives. - Une série d'articles et d'entretiens a été publiée sur les résultats de ces projets de recherche économique. - En outre, une étude sur l'incidence économique, sociale et culturelle de la propriété intellectuelle dans les industries créatives a été préparée avec la contribution d'universitaires et publiée comme première phase d'une analyse complète.

<p>Mise à disposition, à l'intention des responsables politiques, d'une base de données de l'OMPI et d'autres instruments pratiques mis à jour régulièrement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> – Une base de données pilote contenant des exemples de stratégies nationales de propriété intellectuelle a été lancée sur l'Internet et est utilisée comme un outil dans le contexte de programmes de formation à l'intention de décideurs. – "Politique et procédures de propriété intellectuelle", un avant-projet de guide sur l'établissement d'une gestion institutionnelle de la propriété intellectuelle et la technologie à l'intention des universités et des instituts de recherche-développement a été élaboré. – L'outil de formation à la gestion de la propriété intellectuelle dans les entreprises de publication a été mis au point et utilisés dans des ateliers sur les industries créatives organisés en Jamaïque, à la Trinité-et-Tobago, en Inde et au Soudan.
<p>Partenariats stratégiques et activités communes avec d'autres organisations et institutions en vue de regrouper les ressources et les services d'experts.</p>		<ul style="list-style-type: none"> – Un partenariat stratégique a été établi entre le Centre du commerce international (CCI) et l'OMPI afin de traiter de la gestion de l'image de marque nationale, de la propriété intellectuelle et de la stratégie d'exportation. En conséquence, un séminaire international sur la gestion de l'image de marque nationale a été organisé à Bucarest (Roumanie). – Un partenariat a été noué avec le Sommet des médias internationaux africains et un atelier national OMPI sur la propriété intellectuelle au service de l'élaboration de stratégies de gestion de l'image de marque nationale dans le contexte des médias internationaux africains a été organisé à Accra (Ghana). – La coopération s'est poursuivie avec la CNUCED, l'UNESCO, le PNUD, l'OIT et le CCI pour l'établissement d'un rapport sur l'économie de la création, et avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'ONUDI et l'OCDE sur l'amélioration de la collecte de données pour les industries culturelles. – Dans le cadre d'activités liées à la gestion des actifs de propriété intellectuelle, l'OMPI a renforcé sa coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, la Commission économique des Nations pour l'Europe (UNECE), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Initiative pour les politiques africaines de la science et de la technologie de l'Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Office européen des brevets (OBE), le projet d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS) pour les Balkans occidentaux, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Organisation régionale africaine de propriété intellectuelle (ARIPO), la Commission de l'océan Indien

		<p>(COI), le Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ainsi que des ONG et des associations professionnelles comme Licensing Executives Society International (LESI), le Réseau universitaire international de Genève (RUIG), l'Association of University Technology Managers (AUTM), InWent Capacity Building International (Allemagne) et l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC).</p> <p>Des accords de coopération ont été signés avec l'USPTO et le Ministère finlandais de l'éducation et de la culture sur l'appui d'activités dans le domaine des industries créatives.</p>
<p>Renforcement des partenariats avec toutes les parties prenantes, aussi bien publiques que privées, en vue de mieux mettre en évidence le rapport en la protection de la propriété intellectuelle et le développement économique.</p>	<p>Décisions de politique générale dans les États membres reflétant les résultats des travaux de recherche de l'OMPI.</p>	<p>Aucun progrès n'a été signalé.</p>
	<p>Débats au niveau national sur la protection de la propriété intellectuelle, faisant expressément référence aux travaux de recherche de l'OMPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Un atelier sur le rôle des brevets et de l'information en matière de brevets dans les stratégies d'entreprise à Mexico (Mexique) visant à lier l'université et les instituts de recherche a débouché sur l'identification et la mise en rapport d'une PME avec un incubateur susceptible de financer son développement. – Des réunions ou ateliers nationaux et régionaux sur les industries créatives et le potentiel qu'a la propriété intellectuelle d'optimiser la performance du secteur créatif ont été organisés ou appuyés par l'OMPI, avec la participation de décideurs et de parties prenantes à la propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays en transition (Brésil, Égypte, Kenya, Mexique, Soudan et Tanzanie). À la suite de ces réunions, les activités de l'OMPI visaient l'utilisation de preuves économiques pour améliorer les stratégies nationales sur la création de secteurs créatifs nationaux. – Une publication de pratiques exemplaires sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par des secteurs créatifs spécifiques au Nigéria, en Afrique du Sud, en Thaïlande, en Chine, en Jordanie et en Géorgie a été préparée pour illustrer l'importance des mécanismes de propriété intellectuelle pour l'élaboration de modèles d'entreprise réussis.
<p>Sensibilisation des PME et des institutions d'appui aux PME à l'utilisation des instruments du</p>	<p>Augmentation sensible du nombre de pages consultées ou téléchargées par mois du site Web de l'OMPI sur les PME et du nombre</p>	<p>Le nombre d'abonnés au bulletin d'information électronique est passé de 18 000 à 25 000 (soit une augmentation de 39%), alors que le nombre de pages consultées sur le site Web consacré aux PME est passé de 115 000 à 200 000 par mois (soit une augmentation de 74%).</p>

système de propriété intellectuelle, et développement de leurs capacités à cet égard.	d'abonnés au bulletin électronique des PME de l'OMPI.		
	Publication dans d'autres pays de versions adaptées du guide de la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises" de l'OMPI.		<ul style="list-style-type: none"> - L'expression de la créativité, un guide au droit d'auteur et aux droits connexes pour les PME, le quatrième dans la série de la propriété intellectuelle pour les entreprises a été publié. - Des accords portant sur la traduction et l'adaptation sur mesure de guides ont été signés avec la Bulgarie (4), la Croatie (1), El Salvador (3), le Laos (4), la Lettonie (2), la Macédoine (3), le Mozambique (2), le Népal (3), la Pologne (1), la République démocratique populaire de Corée (4), la République dominicaine (5), la République tchèque (3), la Roumanie (1), la Serbie (4), la Slovaquie (1), la Slovénie (4), Sri Lanka (4) et l'Uruguay (1). Ces accords ont eu pour résultat la production de 50 publications nationales. - IP Panorama, un didacticiel électronique composé de dix modules sur la propriété intellectuelle pour les entreprises, a été achevé et lancé. Des demandes de traduction dans des langues nationales ont été reçues de la Thaïlande, du Viet Nam et du Portugal. Il est également utilisé comme outil d'apprentissage par d'éminentes entreprises coréennes.
Amélioration de la capacité des institutions d'appui aux PME d'offrir des services de propriété intellectuelle à leur clientèle.	Augmentation de la quantité d'informations et de services émanant des institutions d'appui aux PME et amélioration de la qualité de ces informations et services, conformément aux enquêtes et questionnaires.		Aucune étude sur les services que rendent les institutions d'appui aux PME n'a été faite durant l'exercice biennal mais une étude a été préparée qui sera effectuée pendant l'exercice suivant. Une enquête auprès des utilisateurs du site Internet des PME a été faite qui montre que l'information la plus recherchée était le contenu original, en particulier des articles sur la propriété intellectuelle pour les entreprises. Aussi, un effort additionnel sera-t-il fait lors du prochain exercice pour produire un tel contenu.
Renforcement de la capacité des États membres, en particulier des entreprises et des instituts de recherche, de mettre au point et de gérer des actifs de propriété intellectuelle.	Mise au point et exécution de stratégies nationales de propriété intellectuelle et de programmes de mise en oeuvre dans les États membres.		Des propositions pour sensibiliser à l'importance des stratégies nationales de propriété intellectuelle au service du développement, de la protection et de la commercialisation d'actifs locaux de propriété intellectuelle ont été incorporées dans le plan d'action africain pour la science et la technologie.
	Réalisation d'inventaires nationaux de propriété intellectuelle par les États membres et poursuite de la mise au point d'instruments utilisés aux fins des inventaires de propriété intellectuelle à l'intention des États membres :		L'outil de contrôle de la propriété intellectuelle a été peaufiné, publié et introduit dans le contexte des programmes de formation aux décideurs de 12 États membres (Barbade, Brésil, Colombie, Costa Rica, Jamaïque, Kenya, Mozambique, Ouganda, Philippines, Rwanda, Uruguay et Zambie). Avec le concours de l'OMPI, quelques-uns de ces pays sont en train de faire des contrôles de la propriété intellectuelle en vue de la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle.

Mise en place de projets pilotes permettant d'illustrer et d'analyser l'utilisation de stratégies de réseau aux fins du renforcement de la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les États membres :

- Trois de ces projets pilotes ont été exécutés. À l'organisation sous-régionale africaine (CEMAC), dont sont membres six pays, 22 instituts de recherche-développement en santé et laboratoires bénéficient des services gratuits d'un service commun de la propriété intellectuelle composé de trois fonctionnaires formés par l'OMPI en Colombie. Le service commun qui se compose de quatre experts nationaux a été créé pour aider un réseau de 12 instituts de recherche-développement en santé et laboratoires. Par conséquent, cinq brevets ont été déposés en Colombie, un au Gabon et d'autres sont en cours de rédaction. En Asie, une étude sur le service commun d'aide aux entreprises dans le domaine de la propriété intellectuelle dans la région des pays de l'ANASE a été faite afin d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un réseau régional de partage des compétences et programmes de propriété intellectuelle.
- Le gouvernement colombien a décidé de poursuivre le réseau de recherche-développement en santé et le service commun de propriété intellectuelle ainsi que de créer deux autres réseaux et services communs, un sur l'agro-industrie et l'autre sur l'énergie. L'OMPI aidera la Colombie à former des gestionnaires à la protection et à la commercialisation de la technologie.
- Des projets dont le but est de créer un groupe de gestion de la propriété intellectuelle et/ou un office de transfert de technologie dans les universités nationales et les instituts de recherche-développement ont été lancés au Nigéria, au Viet Nam et dans six pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro et République de Serbie) dans le cadre du programme de l'Initiative de l'OMPI à l'intention des universités.
- Sur la base du Manuel appelé "Concession de licences réussie", une pochette de formation a été élaboré et utilisé pour exécuter neuf programmes nationaux et quatre programmes régionaux de tannage. Elle a été élaborée et utilisée pour exécuter neuf programmes nationaux et quatre programmes régionaux de formation. Elle a également été traduite dans huit langues et adaptée pour le secteur de l'énergie.
- Un manuel de rédaction des brevets a été élaboré et publié sur la base duquel un programme de formation a été produit. IL a été traduit en espagnol, français et portugais.
- Des programmes nationaux et régionaux de rédaction de brevets ont été organisés en Inde, au Maroc, à Singapour, au Brésil et au Zimbabwe (ARIPO).

	Utilisation dans la base de données sur les stratégies de propriété intellectuelle de l'OMPI par les États membres :		<p>Une base de données pilote contenant des exemples de stratégies nationales de propriété intellectuelle a été lancée sur l'Internet et est utilisée comme outil dans le contexte des programmes de formation à l'intention des décideurs. Une base de données complète est en cours d'élaboration, dont les États membres pourront disposer durant l'exercice biennal 2008-2009.</p> <p>La base de données de l'OMPI sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle est enrichie et mise à jour et devrait être publiée sur le site Web de l'OMPI.</p>
Meilleure connaissance de l'appui financier apporté par des entreprises et des instituts de recherche des États membres à la mise au point d'actifs de propriété intellectuelle, et informations accrues à ce sujet.	Mise au point et adoption de mécanismes de financement tenant compte de l'évaluation de la propriété intellectuelle.		<ul style="list-style-type: none"> - Une étude sur le lien entre l'évaluation de la propriété intellectuelle et le financement des instituts de recherche ainsi que des entreprises technologiques de pousse est en cours. - Un projet sur la gestion de la propriété intellectuelle dans l'industrie de la publicité en tant qu'industrie innovante dynamique, une attention particulière étant accordée à l'évaluation des actifs de propriété intellectuelle, est prêt à être lancé.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			16 557

Données sur les ressources du programme 3 pour 2006-2007

39. Quelque 3,2% des dépenses réelles de l'Organisation et 3% de l'effectif total ont été consacrés aux activités sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement. À la fin de 2007, le taux d'utilisation des ressources budgétaires du programme était de 134%.

40. Compte tenu de l'intérêt et de la nécessité de plus en plus grands manifestés par les États membres pour les activités et les programmes de formation qu'exécute la Division de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies en vue de les aider à développer, protéger, gérer et utiliser la propriété intellectuelle comme un actif économique tant au niveau national qu'à celui des instituts de recherche, un nombre de gouvernements plus élevé que prévu a demandé des conseils et un appui durant l'exercice biennal. Pour pouvoir faire face au nombre accru de demandes d'assistance, cette Division a reçu des crédits budgétaires majorés de 41,6% pour cet exercice. Par ailleurs, elle a également géré des fonds extrabudgétaires sous la forme d'un Fonds fiduciaire accordé par le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) pour le projet intitulé "Réseaux de recherche et propriété intellectuelle" (projet exécuté pendant la période 2004-2007).

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	9 205		11 493		124,9
Autres dépenses	3 142		5 064		161,2
Total	12 347	17 486	16 557	141,6	134,1
Postes	22		31		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	3		2	(1)
Administrateurs (P)	13		18	5
Services généraux (G)	6		11	5
Total	22		31	9
Répartition de l'effectif				
Postes			29	
Agents temporaires			6	
Contrats de louage de services			1	
Consultants			2	
Effectif total			38	

PROGRAMME 4 : Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique**OBJECTIF**

Faire mieux connaître les enjeux et les perspectives du droit d'auteur dans l'environnement numérique

Partiellement
atteint

41. Les traités Internet 1996 de l'OMPI sur l'Internet sont au coeur de la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique. Dix années plus tard, le cap a changé pour délaissier l'établissement de normes internationales en faveur d'activités qui visent la manière d'améliorer l'exercice, l'utilisation et l'exploitation des droits de propriété intellectuelle dans un marché en évolution rapide. De nouveaux programmes de concession de licences et modèles d'entreprise ainsi que la relation de la propriété intellectuelle avec la technologie dans des domaines tels que les normes régissant les techniques de l'information et de la communication et l'information sur la gestion des droits, en sont des exemples. Dans ce scénario en évolution constante et dans les limites des ressources humaines et budgétaires disponibles, l'OMPI a, au titre du programme 4, cherché à faire mieux prendre conscience des enjeux et possibilités du droit d'auteur dans l'environnement numérique, y compris en parlant à des conférences, des séminaires et autres manifestations rassemblant des parties prenantes concernées partout dans monde. En septembre 2007, l'OMPI a organisé un séminaire sur le thème *Rights Management Information (RMI): Accessing Creativity in a Network Environment*. L'information sur le régime des droits est un ensemble croissant d'outils techniques, notamment les métadonnées qui permettent d'identifier le contenu numérique, les inventeurs et les modalités d'utilisation. Elle est largement utilisée par les industries créatives et peut également être employée par les utilisateurs qui génèrent leur propre contenu, dans le cadre des réseaux sociaux, du blogage et d'autres formes de créativité collaborative. Les participants au séminaire ont étudié l'utilisation actuelle du RMI dans différentes industries de contenu et examiné de futures utilisations possibles dont la différenciation entre le matériel numérique protégé et du domaine public. Un séminaire de suivi est prévu pour l'exercice biennal 2008-2009.

42. Les décisions que prennent les gouvernements sur l'application des droits de propriété intellectuelle et la concession de licences sur ces droits dans le cas des logiciels informatiques ont de lourdes conséquences. L'OMPI a organisé en mai 2007 à Sri Lanka son premier *Séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les logiciels au XXI^e siècle : tendances, questions et perspectives* dont l'objet était d'aider les États membres de la région Asie-Pacifique à identifier les stratégies de propriété intellectuelle qui peuvent le mieux contribuer à leur développement économique, social et culturel. Ce séminaire servira de modèle à des manifestations similaires dans d'autres régions qui seront axées sur le rôle des logiciels comme outil de développement. Les travaux se sont également poursuivis dans le domaine des normes régissant les techniques d'information et de communication, en particulier les technologies (matériel et logiciel) nécessaires pour faciliter l'accès au contenu numérique du droit d'auteur. L'OMPI a contribué aux débats sur les questions relatives au droit d'auteur dans les instances chargées des normes dont l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI), le Global Standards Consortium (GSC) et le groupe de travail OMPI-ISO sur la propriété intellectuelle et les normes.

43. De nouvelles études ont été entreprises sur le rôle des techniques de gestion numérique des droits pour la mise en œuvre des limitations et des exceptions au droit d'auteur dans l'environnement numérique. Une étude sur "*les systèmes automatisés de gestion des droits et*

les limitations et exceptions au droit d'auteur” a été publiée en mai 2006, axée sur deux groupes de bénéficiaires : les milieux de l'enseignement à distance et les déficients visuels. Elle a notamment conclu qu'un mélange de droit, de technologie et d'arrangements volontaires entre les titulaires du droit d'auteur et les groupes d'utilisateurs est nécessaire pour que les bénéficiaires de limitations et d'exceptions puissent accéder un contenu licitement numérique dans le nouvel environnement numérique. De même, les possibilités d'améliorer la protection des artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel continuent d'être examinées. Les interprétations ou exécutions audiovisuelles sont de plus en plus utilisées sur l'Internet au fur et à mesure que la bande disponible augmente, des séminaires nationaux et régionaux sur la question ayant été organisés sur la question en 2006 et 2007.

44. Les institutions chargées du patrimoine culturel comme les musées et les archives sont non seulement des utilisateurs de la propriété intellectuelle mais elles en sont aussi des détentrices. Et pourtant, le rôle joué par les droits de propriété intellectuelle dans l'accès aux collections et la gestion de leur contenu, en particulier dans un environnement qu'a radicalement changé l'avènement de la technologie numérique demeure très mal connu. C'est pour remédier à cette lacune qu'a été publié en 2007 le *Guide OMPI de gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des musées*. Enfin, trois films populaires sur l'OMPI sont sortis sur la récente production cinématographique et musicale numérique en Afrique afin de sensibiliser à l'importance du rôle que joue le droit d'auteur dans la réduction de la fracture numérique.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Meilleure connaissance pratique des possibilités d'exploitation du droit d'auteur dans l'environnement numérique.	Reconnaissance concrète de l'appui et de la contribution de l'OMPI à la création d'entreprises en ligne de diffusion légale de contenu numérique protégé par le droit d'auteur dans 10 États membres.		La contribution de l'OMPI aux nouveaux modèles opérationnels du droit d'auteur a été accueillie avec satisfaction par les ONG. Des débats structurels encouragés avec des établissements d'enseignement et des instituts de recherche ainsi que l'étude du logiciel comme outil de développement ont été quelques-uns des exemples de l'appui donné par l'OMPI.
	5000 consultations ou téléchargements par mois de pages du site Web de l'OMI consacré au droit d'auteur par des utilisateurs du monde entier.		31 000 pages du site Web de l'OMPI consacré au droit d'auteur ont été consultées ou téléchargées chaque mois.
Sensibilisation à la contribution du droit d'auteur à la réduction de la fracture numérique.	3000 abonnés dans le monde entier au bulletin d'information électronique sur le droit d'auteur et le commerce électronique.		L'indicateur n'est plus valable et il doit être actualisé. Pour l'exercice biennal 2006-2007, trois films de l'OMPI destinés à sensibiliser le public à l'utilisation du droit d'auteur dans la production cinématographique et musicale numérique en Afrique ont été produits afin de mieux faire prendre conscience de la contribution du droit d'auteur à la réduction de la fracture numérique.
Meilleure compréhension de l'incidence des techniques émergentes sur la création la	Débats publics nationaux sur le droit d'auteur et les techniques numériques dans cinq États membres auxquels l'OMPI a fourni une assistance.		Des séminaires sur le droit d'auteur et les techniques numériques ont eu lieu dans plus de 20 pays à la demande des États membres ou d'autres parties prenantes.

diffusion et l'utilisation du contenu protégé par le droit d'auteur.			
	Au cours des sessions ordinaires du SCCR, recensement des questions sur le lien entre le droit d'auteur et les techniques émergentes présentant un intérêt pour tous les pays et établissement de conclusions du président approuvées par tous.		Une étude sur les systèmes automatisés de gestion des droits et limitations et exceptions au droit d'auteur, que le président a cité comme base des travaux futurs, a été présentée au SCCR.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			1 323

Données sur les ressources du programme 4 pour 2006-2007

45. Durant l'exercice biennal 2006-2007, l'OMPI a, au titre du programme 4, réussi à obtenir tous les résultats escomptés pour la période à l'étude et, dans quelques cas même, les attentes ont été dépassées comme en atteste le tableau ci-dessus. Et cela en dépit de difficultés sur le plan des ressources humaines puisqu'un poste d'administrateur par exemple a été transféré en 2007 de la division concernée sans pour autant être remplacé, laissant ainsi un directeur et un administrateur chargés de gérer le volume de travail qui devrait augmenter.

46. Le programme 4 intervient pour 0,26% dans les dépenses réelles de l'Organisation et il fonctionne avec 0,24% de l'effectif total. Près de 48,5% du budget initial ont été amputés dans le cadre de l'ajustement budgétaire qui a eu lieu durant la période d'exécution.

47. Le tableau ci-dessous montre que, à la fin de décembre 2007, 50,7% seulement du budget initial avaient été utilisés, ce qui est attribuable aux ajustements budgétaires. Par conséquent, le nombre de postes a été réduit pour tomber de cinq initialement prévus à trois. À la fin de décembre 2007, deux membres du personnel seulement travaillaient pour le programme 4 (voir le tableau ci-dessous).

48. Au nombre des recommandations portant sur l'amélioration de la performance d'exécution du programme figurent les suivantes :

- le nombre de procédures au sein de l'Organisation pourrait être réduit et, dans quelques cas, ces procédures pourraient être améliorées;
- il est nécessaire de gérer plus efficacement les ressources humaines afin de mieux faire concorder les besoins du programme avec les compétences du personnel.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	2 358		983		41,7
Autres dépenses	250		340		136
Total	2 608	1 343	1 323	51,5	50,7
Postes	5		2		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	2		1	(1)
Administrateurs (P)	3		1	(2)
Services généraux (G)				
Total	5		2	(3)
Répartition de l'effectif				
Postes			2	
Agents temporaires			1	
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			3	

PROGRAMME 5 : Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics**OBJECTIF**

S'assurer que les politiques des pouvoirs publics tiennent dûment compte des questions de propriété intellectuelle aux fins de l'obtention de résultats d'intérêt général.

Atteint

49. Centré sur les sciences de la vie, ce programme s'est penché sur quelques-unes des questions de politique publique contemporaines les plus pressantes concernant le système de propriété intellectuelle : santé publique, sécurité alimentaire, environnement et bioéthique. Guidé par la demande de parties prenantes extérieures, il a continué d'appuyer les discussions de politique générale au niveau international sur les questions relatives aux sciences de la vie, en favorisant une compréhension concrète de l'incidence de la propriété intellectuelle dans ce domaine et en renforçant les capacités des décideurs s'agissant d'évaluer et d'explorer tout l'éventail des options de politique générale. Ce programme a fait des contributions informatives neutres aux processus de politique qui ont sollicité l'apport de l'OMPI, étendant sa coopération et sa collaboration avec d'autres organismes internationaux tels que la CDB, la FAO, le PNUE, l'UNESCO, l'ONU, l'OMS, UNITAID et l'OMC. Publié en avril 2006, le rapport de la Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH) a donné confirmation objective de l'importance et de la priorité de la mission de ce programme. L'OMPI a accueilli le Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique (UNIACB), qui a chargé l'Organisation d'établir un document de réflexion sur la propriété intellectuelle et la bioéthique pour utilisation comme ressource politique au sein du système des Nations Unies. En coopération avec le Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de recherche développement dans le secteur de la santé, l'OMPI a accueilli un atelier informel sur les communautés de brevets dans le cadre de l'élaboration de vaccins pour lutter contre les épidémies en vue de la poursuite de la collaboration technique avec les principales parties prenantes et de l'élaboration des ressources d'information nécessaires dans ce domaine. Une série de documents d'information à l'intention du public a été élaborée, qui porte sur les questions de brevet actuelles soulevées par les risques de mutation du virus de la grippe aviaire et sur les questions d'actualité dans le domaine de la bioéthique. En visite, de nombreux hauts fonctionnaires, parlementaires, chercheurs, spécialistes de l'analyse des politiques, universitaires, des ONG représentant divers intérêts de la société civile, de la recherche et de l'industrie générique, un large éventail de groupes associés à l'agriculture, des acteurs de l'industrie de la biotechnologie, des professionnels de la propriété intellectuelle et des décideurs ainsi que des étudiants de la propriété intellectuelle, de la politique de santé publique et des relations internationales ont tous reçu des informations détaillées sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et aux sciences de la vie. Le programme a également appuyé les travaux du système de l'ONU sur les questions statistiques reliant la propriété intellectuelle à la santé publique tout en contribuant à un atelier de la société civile sur les approches libres de la biotechnologie.

50. Le programme a pour beaucoup contribué sur demande au renforcement de l'utilisation de l'information en matière de brevets en tant qu'instrument de politique générale dans le domaine des sciences de la vie, des questions de bioéthique relatives aux épidémies mondiales et des questions de propriété intellectuelle relatives aux nouvelles structures d'innovation, telles que les regroupements de brevets relatifs aux techniques des sciences de la vie dans des domaines prioritaires, de l'incidence du brevetage sur la biotechnologie agricole et de l'accès aux semences, de l'innovation médicale sur les maladies négligées et brevetage des produits

pharmaceutiques. Le programme a fait des progrès dans l'élaboration d'une série consolidée de ressources d'information de base sur les questions relatives à la politique des sciences de la vie en tant que distillation de vastes consultations et d'un dialogue de politique générale, y compris au moyen de colloques ouverts convoqués au titre de ce programme.

51. Les produits spécifiques de ce programme ont été les suivants :

- le lancement et la réalisation d'une série accueillie avec satisfaction de colloques de politique générale, donnant aux décideurs une nouvelle possibilité d'explorer la genèse des questions d'actualité. La première série a couvert la propriété intellectuelle et la santé publique, la relation entre la régulation des produits des sciences de la vie et le système de propriété intellectuelle d'une part et entre la bioéthique et la propriété intellectuelle de l'autre. Le programme a également organisé une conférence régionale sur la propriété intellectuelle et la santé publique en Asie et sur la biotechnologie en Europe;
- la préparation de documents de réflexion et d'études de base en tant que guides neutres des questions d'actualité relatives aux sciences de la vie, y compris un ensemble de différentes publications sur la propriété intellectuelle et la bioéthique;
- l'élaboration d'outils d'information sur les brevets de politique publique à l'appui des processus de politique générale, y compris la cartographie des brevets s'appliquant aux débats actuels sur la santé publique (grippe aviaire et maladies négligées) et à la sécurité alimentaire (accès aux ressources phytogénétiques et utilisation de ces ressources);
- l'appui technique et autres contributions, sur demande, pour le processus de politique générale dans le système des Nations Unies et pour les institutions nationales et régionales, y compris l'établissement d'un rapport sur les questions de brevets relatives au virus de la grippe commandé par l'OMS, et des contributions sur demande au groupe de travail intergouvernemental de l'OMS sur la santé publique et au groupe de recherche scientifique extérieur; et
- une initiative à l'OMPI pour sensibiliser davantage le personnel aux questions de bioéthique.

52. L'utilité et la valeur du programme ont été illustrées par la mesure dans laquelle un grand nombre d'organisations internationales et régionales et d'autres parties prenantes ont activement sollicité sa coopération et des contributions techniques spécifiques. Le programme a donné suite aux demandes des organisations suivantes :

- l'UNIACB, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la bioéthique;
- l'OMC, pour des séminaires de politique générale et des activités de formation sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et la santé publique;
- l'OMS, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et l'innovation, l'échange de virus de la grippe, la médecine traditionnelle et les questions touchant au brevetage des produits pharmaceutiques;

- l'Union africaine, sur un plan de fabrication de produits pharmaceutiques génériques;
- l'Union européenne, sur les aspects de propriété intellectuelle de la bioéthique dans la recherche médicale et les incidences bioéthiques des pandémies mondiales;
- le Dialogue transatlantique des consommateurs, sur les aspects politiques et l'idéologie de la propriété intellectuelle;
- Le Centre international de génie génétique et de biotechnologie (ICGEB), sur les questions de politique publique et de biotechnologie;
- La Société européenne de génétique humaine, sur les questions de brevetage de gènes;
- L'Association internationale des économistes agricoles sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et la biotechnologie;
- le Forum mondial pour la recherche en santé, sur la gestion de la propriété intellectuelle d'intérêt public;
- la FAO, sur les tendances en matière de brevetage dans les ressources phylogénétiques;
- l'American Association of Pharmaceutical Scientists, sur les questions de politique générale en matière de brevetage pharmaceutique et sur le biopiratage; et
- l'UNIACB, convoqué par la CNUCED.

53. Le programme a répondu aux demandes de nombreux États membres qui souhaitent bénéficier de la contribution d'experts aux programmes sur la propriété intellectuelle, la biotechnologie et les sciences de la vie et qui souhaitent par ailleurs que l'OMPI organise des conférences régionales sur la biotechnologie (en Europe) et sur la santé publique (en Asie) et qu'elle contribue à une Conférence internationale sur la médecine chinoise traditionnelle. Il a également desservi d'autres programmes de l'OMPI dont des activités de la Section des relations avec les médias et avec le public de l'Académie et des programmes régionaux. Les publications relevant de ce programme font l'objet d'une forte demande, une série d'articles du Magazine de l'OMPI sur des questions relatives à la bioéthique figurant au nombre des tirages les plus populaires de la publication sur la bioéthique qui ont été rapidement épuisés tandis que des demandes ont été faites pour traduire les documents sur la bioéthique dans des langues nationales. Les participants aux colloques sur les sciences de la vie ont réagi de manière positive tout comme les États membres, la société civile, la presse et d'autres parties prenantes, et un nouveau service d'abonnement par courrier électronique a vu le nombre des abonnés dépasser rapidement la barre des 1000 abonnés.

54. Les résultats du programme et la mise en valeur soutenue des ressources de base ont néanmoins été considérablement restreints en raison des limitations en matière de ressources humaines et de la demande par le programme de spécialistes à laquelle suite n'a pas été donnée, le programme ayant souffert d'une pénurie de personnel pendant de longues périodes, le recrutement d'un expert ayant été suspendu et le niveau des effectifs demeurant très bas par rapport à celui de tous les autres programmes de l'OMPI et des organisations

intergouvernementales et non gouvernementales partenaires qui travaillent sur des questions relatives à la propriété intellectuelle et aux sciences de la vie; en outre, le programme était doté d'un seul poste approuvé et d'un budget pilote minimum. Ces restrictions n'ont pas permis à plusieurs reprises de répondre à la demande croissante de contributions de fond tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OMPI aux processus de politique générale et initiatives de renforcement des capacités, et elles se sont soldées par l'ajournement d'une importante initiative sur l'établissement de cartographies des brevets aux fins des politiques publiques en sciences de la vie ainsi qu'à celui de plusieurs produits et publications spécifiques du programme. L'évaluation bureau par bureau a recommandé une augmentation des effectifs au cas où les questions dont est chargé le programme demeuraient prioritaires.

55. L'approche stratégique adoptée dans le cadre du programme a été la première à faire l'objet de vastes consultations pour ensuite répondre de manière pratique aux orientations de politique générale et aux besoins d'informations techniques identifiées dans les organisations coopérantes. Cette approche déterminée par la demande vise à préciser les liens qui existent entre les systèmes de propriété intellectuelle et d'autres domaines des sciences de la vie. Le programme cherche à fournir un appui et des informations en matière de décision aux États membres, aux décideurs, aux autres organisations internationales et au public intéressé en leur donnant des informations objectives, factuelles et accessibles sur les systèmes de propriété intellectuelle et la gamme des options disponibles, au moyen de documents d'information et de réflexion de même qu'au moyen d'ateliers consultatifs afin de créer une possibilité d'échange d'informations. Tout en tenant pleinement compte de toutes les incidences et des éléments de flexibilité disponibles à l'intérieur du cadre international, le programme ne se livre pas à des activités de sensibilisation et il ne favorise pas des choix politiques qui demeurent en effet du ressort souverain des parties concernées. Compte tenu de la relation très étroite avec les questions liées aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels et le chevauchement de l'objet, le programme a été géré, planifié et exécuté d'une manière intégrée avec le programme 15.1. Le personnel du programme 5.1 a par conséquent fourni un appui professionnel au programme conformément aux priorités globales de l'OMPI tandis que le personnel du programme 15.1 a quant à lui fait une contribution professionnelle, opérationnelle et administrative.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Meilleure compréhension par les décideurs et le grand de l'interface entre la propriété intellectuelle et les politiques des pouvoirs publics.	Publication de documents nationaux d'orientation générale sur la propriété intellectuelle et la politique des pouvoirs publics, qui reflètent le débat international auquel l'OMPI a contribué :		Le nombre de demandes des États membres pour une contribution directe aux processus de plus en plus spécialisés de renforcement des capacités et de consultation de politique générale a augmenté de façon spectaculaire tandis que les demandes d'informations techniques et de publications ont fortement progressé. L'OMPI a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs pays en développement et en transition sur des questions concrètes et de politique générale relatives aux sciences de la vie, en s'appuyant sur le retour d'information direct des parties prenantes concernées.

Reconnaissance de la contribution de l'OMPI aux débats et processus internationaux sur la propriété intellectuelle et la politique des pouvoirs publics :		Le programme a été directement commandé par l'OMS afin de fournir une étude spécialisée sur les questions de brevets relatives à l'échange du virus de la grippe tandis qu'une série d'autres contributions a été demandée par des organisations dont l'OMS, l'OMC, l'UNIACB, la FAO, l'Union africaine, l'ICGEB et des organisations de la société civile comme le TACD sans oublier de nombreux gouvernements nationaux.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		297

Données sur les ressources du programme 5 pour 2006-2007

56. Le programme 5 intervient pour 0,06% des dépenses actuelles de l'Organisation et il fonctionne avec 0,08% de l'effectif total. Durant l'exercice biennal, il a fait l'objet d'une importante réaffectation de ses ressources. Près de 77% du budget initial ont été amputés dans le cadre de la procédure d'ajustement budgétaire qui a eu lieu pendant la période d'exécution.

57. Ce programme a initialement couvert un éventail beaucoup plus large d'activités autres que les sciences de la vie mais il a été restructuré durant la période d'exécution afin de transférer ces autres activités à d'autres programmes. Par conséquent, le gros des ressources allouées à l'origine au programme pour financer les dépenses de personnel et autres dépenses a été transféré à d'autres programmes qui ont assumé la responsabilité des relations avec les ONG et de certaines questions de politique autres que les sciences de la vie. Aussi, deux des trois postes et la plupart des fonds initialement alloués à ce programme ont été transférés à d'autres programmes selon les informations fournies par le Bureau du contrôleur. Ce programme n'incluant plus les activités liées aux relations avec les ONG, il n'est doté que d'un seul poste; les ressources financières ont aussi été réduites en conséquence et il en est donc rendu compte dans le rapport sur ces programmes. Le programme 5 résiduel, axé qu'il est exclusivement sur des questions relatives aux sciences de la vie, n'a pu compter sur les services d'aucun fonctionnaire pendant près de la moitié de l'exercice biennal, ce qui a limité les produits et l'utilisation des ressources. Enfin, une importante activité de cartographie de la politique publique des sciences de la vie, inscrite au budget pour utiliser les fonds restants du programme et prévue pour la fin de 2007, a dû être reportée à l'exercice biennal suivant pour des raisons échappant au contrôle du Secrétariat, laissant ainsi des fonds inutilisés pour l'exercice biennal 2006-2007.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	1 121		*135		*12,0
Autres dépenses	487		*162		*33,3
Total	1 608	371	*297	23,1	*18,5
Postes	2		1		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1			(1)
Administrateurs (P)	1		1	-
Services généraux (G)				-
Total	2		1	(1)
Répartition de l'effectif				
Postes			1	
Agents temporaires				
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			1	

* En conséquence, les budgets initiaux ont été ajustés durant l'exercice biennal. C'est ainsi que des montants de 156 000 francs suisses pour les dépenses de personnel et de 215 000 francs suisses pour les autres dépenses ont été alloués au volet des sciences de la vue de ce programme, seules activités dont il est maintenant rendu compte au titre du programme 5. Les taux d'utilisation correspondants ont partant été de 87% et 75% et ce, en raison des contraintes susmentionnées.

58. L'utilisation des autres ressources affectées initialement à ce programme composite est décrite au titre des programmes auxquels elles ont été transférées dans le courant de l'exercice biennal.

OBJECTIF STRATÉGIQUE II : INTÉGRER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AUX POLITIQUES ET PROGRAMMES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

PROGRAMME 6 : Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA

OBJECTIF

Aider les pays en développement, dont les PMA, à incorporer des considérations de propriété intellectuelle dans leurs politiques, stratégies et plans d'action nationaux et régionaux en matière de développement et optimiser leur infrastructure de propriété intellectuelle au service d'un développement économique, social et culturel durable.

Partiellement
atteint

59. Une des principales tâches de l'OMPI consiste à coopérer avec les pays en développement, y compris les PMA, dans les efforts qu'ils font pour édifier et renforcer les institutions nationales et régionales de propriété intellectuelle, l'infrastructure et les ressources, au service du développement économique, social et culturel. À cet égard, l'assistance technique et le renforcement des capacités font partie intégrante de la vision comme de la mission de l'OMPI et ils sont au coeur de ses activités. Pour veiller à ce que l'assistance technique de l'OMPI dans son ensemble soit fournie aux États membres d'une manière intégrée et cohérente, le secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités se charge de coordonner les activités d'assistance technique au sein de l'Organisation de même qu'avec les partenaires extérieurs.

60. Durant l'exercice 2006-2007, l'assistance de l'OMPI a de plus en plus été destinée à l'intégration de la propriété intellectuelle dans les programmes et stratégies de développement nationaux, mettant ainsi les questions du développement au coeur de cette assistance, en conformité avec les objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, de nombreux pays ont intégré les questions relatives à la propriété intellectuelle dans leurs plans et programmes nationaux ou commencé à travailler sur la formulation de ces questions en vue de les incorporer dans leurs plans stratégiques de propriété intellectuelle.

61. Une réorientation des activités de l'OMPI pour le développement a été entreprise durant cette période afin de veiller à ce que l'assistance technique ait été conçue en coopération avec les pays concernés pour qu'ils soient adaptés sur mesure et qu'ils répondent à leurs besoins et priorités spécifiques. Des conseils législatifs ont été fournis aux pays modernisant leur cadre législatif, concernant notamment l'utilisation des options et des éléments de flexibilité prévus par le régime international de la propriété intellectuelle. La capacité institutionnelle d'administrer les systèmes de propriété intellectuelle a été renforcée en recourant à des outils informatiques modernes pour l'administration et la gestion des droits de propriété intellectuelle ainsi que pour la prestation de services à valeur ajoutée dans le domaine de la propriété intellectuelle. Au titre du programme, un appui accru a été fourni à d'autres parties prenantes que les offices de la propriété intellectuelle comme les universités, les instituts de recherche-développement, les entreprises, les associations professionnelles et les organismes de gestion collective.

62. Le dialogue en cours entre les États membres sur la mise en place d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement a été suivi de près par le secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités. En conséquence, l'approche de l'OMPI en matière de coopération pour le développement été plus encore réorientée vers les principes et objectifs acceptés par les États membres comme la prise en compte dans leur intégralité des besoins et priorités spécifiques des pays concernés ainsi que de leur degré de développement économique, en particulier dans le cas des PMA. Qui plus est, les propositions du plan d'action pour le développement à des fins d'exécution immédiate, approuvées par les États membres à la fin de 2007, ont été incorporées dans les plans de travail du secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

63. Durant cet exercice biennal, les principales activités de ce programme ont été les suivantes : fournir un appui à la formulation de plans et stratégies nationaux de propriété intellectuelle; promouvoir la poursuite de la modernisation du cadre juridique de la propriété intellectuelle en fonction des engagements, des obligations et des objectifs nationaux de développement de différents pays aux niveaux bilatéral et multilatéral; renforcer la capacité des institutions chargées d'administrer le système de la propriété intellectuelle de même que celle d'autres parties prenantes comme les universités, les instituts de recherche-développement, les entreprises, les associations professionnelles et les organisations de gestion collective en matière d'utilisation et de gestion de la propriété intellectuelle; privilégier une culture de la propriété intellectuelle qui met les informations, les ressources ainsi que les compétences et les connaissances techniques à la disposition des gouvernements en vue, d'une part, d'encourager les inventeurs et les innovateurs à obtenir, utiliser et gérer les droits de propriété intellectuelle et autres actifs et, de l'autre, de promouvoir un plus respect de la part du public pour la propriété intellectuelle en général; mettre en valeur les ressources humaines et enseigner la propriété intellectuelle à tous les niveaux, créant un espace pour un dialogue équilibré et éclairé sur différentes questions relatives à la propriété intellectuelle; faciliter l'accès à l'information et aux connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment pour l'élaboration de techniques de l'information et de la communication nouvelles et modernes, et d'autres outils de gestion et d'entreprise dans le domaine de l'administration de la propriété intellectuelle; promouvoir et favoriser la cohésion régionale et agir comme un lien important dans la formulation des politiques et l'harmonisation des systèmes de propriété intellectuelle et des institutions liées à la propriété intellectuelle aux niveaux régional et sous-régional.

64. La capacité de l'OMPI de donner suite à toutes les demandes d'assistance qu'elle a reçues de pays membres a été proportionnelle au volume des ressources humaines et financières disponibles.

Afrique

65. Le plan de travail pour l'Afrique a privilégié l'appui à tous les États membres africains dans les efforts qu'ils font pour créer des institutions nationales de la propriété intellectuelle et acquérir les capacités qui leur permettront de mettre à profit au maximum le système de propriété intellectuelle. Durant l'exercice biennal, plusieurs contrôles nationaux de la propriété intellectuelle ont été effectués et plusieurs pays (Éthiopie, Kenya, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda et Rwanda) ont entamé la formulation ou entrepris la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle et de plans de développement. Plusieurs universités et instituts de recherche-développement ont eux aussi formulé des politiques de propriété intellectuelle. La coopération avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la propriété

intellectuelle (ARIPO) a été renforcée tandis que la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales régionales a été encore plus renforcée et que des aspects de propriété intellectuelle ont eux été de plus en plus inclus dans leurs programmes de travail. Il s'ensuit que la plupart des pays africains ont avancé vers la mise en place d'un système de propriété intellectuelle solide, inclusif et complet qui permettra à leurs citoyens de créer, de protéger, de promouvoir et de commercialiser leurs actifs de propriété intellectuelle. L'OMPI a également contribué à la réalisation des priorités du *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD) et de son programme décennal de renforcement des capacités. La compréhension par les pays africains de l'importance du rôle que joue la propriété intellectuelle en tant qu'outil du développement économique a contribué à la réalisation de l'objectif de ce programme.

Pays arabes

66. Le défi pour les pays arabes réside essentiellement dans l'élaboration d'une vision de l'avenir qui intègre pleinement la propriété intellectuelle dans les stratégies nationales de développement. Dans ce contexte, le processus en cours de réflexion dans les offices de la propriété intellectuelle de la région ainsi qu'entre les offices de la propriété intellectuelle et les nombreuses parties prenantes qui sont à la fois les bénéficiaires et les utilisatrices du système de propriété intellectuelle, se poursuivra avec le soutien de l'OMPI. Dans ce contexte, l'OMPI a facilité une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) du statut actuel de la propriété intellectuelle faite par les pays de la région afin de s'assurer que les États membres en aient une titularité effective et qu'il existe un partenariat efficace avec les États membres. Cette analyse a aidé les États membres durant la quatrième Réunion régionale de coordination des pays arabes tenue en juin 2007 à Tunis non seulement à tirer parti des forces et des opportunités mais aussi, à confronter les faiblesses et les menaces. Les participants à cette réunion ont recensé six domaines stratégiques à inclure dans la liste des priorités pour la région au cours du prochain exercice biennal et recommandé l'adoption de mesures palliatives pour lutter contre les problèmes identifiés sous les rubriques stratégiques respectives. Ces mesures sont les suivantes :

- a) élaboration de politiques nationales et régionales sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques;
- b) intégration de la propriété intellectuelle dans les programmes de développement nationaux;
- c) transfert de technologie et nécessité d'élaborer des stratégies de recherche-développement et d'établir les synergies requises avec les investissements;
- d) principaux faits nouveaux et situation actuelle du droit d'auteur et des droits connexes, y compris la gestion collective;
- e) technologie de la communication et projets d'automatisation;
- f) élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle et meilleure coordination en matière de normes et de politiques.

Asie et Pacifique

67. Durant l'exercice biennal 2006-2007, les stratégies utilisées dans le cadre de l'exécution des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menés à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique ont été les suivantes : une attention accrue à la prestation d'une assistance technique sous la forme de plans d'action ciblés et de projets spéciaux par pays; l'exécution de programmes et d'activités ciblés et spécifiques visant des groupes spécifiques; l'envoi de missions d'évaluation des besoins et la tenue de consultations avec les parties prenantes avant la formulation de propositions de projets; la prestation d'aide pour l'élaboration de matériels de communication destinés au public (documentaires), fondés sur des réussites et promotion de la traduction, de l'adaptation et de l'impression de matériels de référence disponibles sur la propriété intellectuelle. Grâce à cette approche, la cohérence des activités de programme et des politiques, stratégies et objectifs nationaux en matière de développement a été assurée car ils répondaient aux besoins, conditions et attentes spécifiques des pays concernés. Au nombre des principaux résultats obtenus ont figuré les suivants : l'exécution de quatre projets de pays (Bhoutan, Malaisie, Pakistan, Sri Lanka); la conclusion de nouveaux accords de coopération; l'introduction et l'organisation de programmes de formation spéciaux à l'examen des brevets dans le domaine de la biotechnologie, des programmes d'ordinateur et des produits pharmaceutiques; l'achèvement du Guide sur la valorisation de la propriété intellectuelle, l'étude sur le transfert de technologie, la propriété intellectuelle et les partenariats efficaces université-industrie; et l'étude de l'impact du système de la propriété intellectuelle sur la croissance économique.

Amérique latine et Caraïbes

68. L'appui fourni au titre de ce programme pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (LAC) a privilégié le renforcement des capacités institutionnelles nationales d'administration de leurs systèmes de propriété intellectuelle. Il en a résulté une amélioration de la qualité des opérations de brevet, de marque et de droit d'auteur effectuées par les offices concernés de la propriété intellectuelle. La prise de conscience dans la région du rôle stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement s'est renforcée. Plusieurs pays de la région expérimentent l'inclusion de la propriété intellectuelle dans les politiques publiques nationales stratégiques comme celles de la science, de la technologie et de l'innovation, de la santé publique et du commerce et de l'investissement. Les programmes de formation à l'intention des gestionnaires de la technologie, les chercheurs et les chefs d'entreprise dans le domaine de la rédaction des brevets et de la concession de licences de technologie ont été achevés tandis que des travaux préparatoires ont été entrepris en vue de la publication d'un guide pratique et d'une méthodologie pour la création et la mise en place d'un groupe de gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des universités de la région. La coopération avec les fédérations d'industries, les chambres de commerce, les établissements universitaires et de recherche, en particulier les universités et les PME, s'est poursuivie en vue d'établir des liens et des instruments spécifiques pour la gestion et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle. Une assistance a continué d'être fournie à des pays spécifiques afin de promouvoir la commercialisation de produits et services nationaux sur les marchés nationaux et internationaux. Une attention particulière a été accordée à l'utilisation de la propriété intellectuelle pour l'exploitation des actifs intellectuels, en particulier dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'édition, de la mode, de la musique et de l'audiovisuel.

PMA

69. Durant l'exercice biennal 2006-2007, les activités menées à l'appui des PMA dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour les PMA se sont intensifiées. Des forums internationaux, régionaux et nationaux ont été organisés pour permettre aux ministres, fonctionnaires gouvernementaux de haut rang et chefs d'organisations intergouvernementales d'identifier et de coordonner les secteurs de la propriété intellectuelle liés à la croissance économique et au développement, et de faire des propositions sur la meilleure façon d'intégrer la propriété intellectuelle dans les stratégies nationales de développement. Des études ont été faites dans les domaines des avantages comparatifs pour les PMA ainsi que sur l'identification des succès obtenus avec l'utilisation de la propriété intellectuelle comme contribution à la croissance économique et au développement. Les faits saillants de l'assistance fournie par l'OMPI aux PMA sont les suivants : la participation d'un nombre élevé de fonctionnaires de la propriété intellectuelle et du commerce à des programmes OMPI-OMC de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à son utilisation pour la promotion du commerce et du développement, y compris le recours aux flexibilités qu'offre l'Accord sur les ADPIC; l'achèvement de la phase nationale d'une étude pour le Bangladesh sur l'identification, le catalogage et l'analyse de la viabilité de la propriété intellectuelle et des avantages économiques du folklore; la mise en place de services de fourniture de conseils en matière de propriété intellectuelle et de centres d'information; le Forum de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour les PMA tenu en décembre 2007 au siège de l'OMPI avec la participation de ministres et de hauts fonctionnaires de PMA, qui a souligné l'importance de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument stratégique de réduction de la pauvreté et de promotion de la création de richesses dans ces pays.

Conseils juridiques et législatifs

70. Des conseils législatifs et juridiques ont été fournis, sur demande, aux pays qui étaient en train de moderniser leur cadre juridique de la propriété intellectuelle. Ces conseils ont en particulier consisté à aider ces pays à rédiger de nouvelles lois et à faciliter l'examen et l'utilisation des options juridiques et flexibilités disponibles au titre des traités internationaux applicables sur la propriété intellectuelle. Des conseils législatifs ont également été donnés dans le contexte de l'application à l'échelle nationale de traités multilatéraux, bilatéraux et régionaux tandis qu'une assistance et des informations juridiques ont été fournies sur l'interprétation de clauses spécifiques de ces traités.

71. Les informations contenues dans les tableaux des résultats ci-dessous n'offrent pas une description détaillée de toutes les activités entreprises par l'OMPI dans le cadre de ce programme durant l'exercice biennal 2006-2007. Elles fournissent plutôt des indicateurs qui permettent de déterminer l'obtention des résultats et livrables escomptés que contient le document du programme et budget correspondant.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Intégration accrue de la propriété intellectuelle dans les politiques de développement	Reconnaissance explicite de l'appui et de la contribution de l'OMPI aux initiatives prises pour formuler des politiques tendant à intégrer les préoccupations de propriété intellectuelle dans les stratégies nationales de développement :		<ul style="list-style-type: none"> – Conférence ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays africains lusophones (PALOPS), qui a eu pour résultat différentes initiatives et actions (révision de lois, adhésion aux traités de l'OMPI, etc.) – Réunion ministérielle sur la propriété intellectuelle pour les pays des Caraïbes (Amérique latine et Caraïbes (LAC)) – Forum de haut niveau sur : – la politique et la stratégie de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique (ASPAC)); et – la propriété intellectuelle pour les PMA – Forum Afrique-Asie sur la propriété intellectuelle, les expressions culturelles traditionnelles, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques visant à explorer un renforcement comme un élargissement de la coopération et de la coordination dans le domaine de la formulation de stratégies concrètes – Séminaires internationaux sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement économique et social en coopération avec le programme 03 (Afrique, ASPAC, LAC) – Forum interrégional sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour un développement fondé sur les connaissances (ASPAC) – Table ronde de chefs d'offices de la propriété intellectuelle sur les stratégies de sensibilisation à la propriété intellectuelle (Afrique) – Forum régional sur le droit d'auteur, les industries créatives et les politiques générales (LAC) – Colloque régional sur les nouvelles questions de CCR dans le secteur des bibliothèques (ASPAC) – Troisième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage (en coopération avec le programme 10) – Séminaires et atelier sur la propriété intellectuelle à l'intention d'ambassadeurs et de diplomates (Afrique, pays arabes) – Atelier de formation sur l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle suivi d'une réunion nationale des parties prenantes de la propriété intellectuelle (Afrique) – Forum national de haut niveau sur l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement technologique (PMA) <p>Séminaires nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sur l'élaboration de politiques de propriété intellectuelle pour développer les compétences dans le domaine du transfert de technologie, séminaire suivi d'une session de formation de l'OMPI à la rédaction de brevets (LAC)

		<ul style="list-style-type: none"> – sur les politiques de propriété intellectuelle, de science, de technologie et d’innovation; sur la propriété industrielle et l’accès aux produits pharmaceutiques, et sur le droit d’auteur et les droits connexes – l’ère numérique et les accords régionaux de libre échange (LAC) – Débats, réunions d’information et séminaires de sensibilisation à la propriété intellectuelle pour fonctionnaires de PMA – Missions d’experts pour aider les offices de la propriété intellectuelle à élaborer un plan d’action visant le renforcement des capacités, des infrastructures et des institutions – Retraite à l’intention d’une délégation gouvernementale pour l’élaboration d’une stratégie nationale de propriété intellectuelle
<p>Meilleure perception par les décideurs et les groupes d’utilisateurs des PMA ainsi que par les organisations internationales, sous-régionales et régionales de la propriété intellectuelle et de sa contribution au développement.</p>	<p>Pas moins de huit pays procèdent à un inventaire national de propriété intellectuelle et mettent en place un programme de sensibilisation à la propriété intellectuelle ou une politique nationale de développement intégrant la propriété intellectuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Des audits de propriété intellectuelle ont été entrepris dans 20 pays africains et dans quelques pays d’autres régions. Certains de ces pays ont élaboré ou sont en train d’élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle. – Atelier interrégional sur la propriété intellectuelle et la sensibilisation du public (ASPAC) – Réunions régionales de chefs d’offices de la propriété intellectuelle – Séminaire sur le rôle en évolution du système de propriété intellectuelle : son incidence sur les pays en développement et son importance pour ces pays (ASPAC) – Campagnes nationales et régionales de sensibilisation à la conception d’une série d’émissions de radio sur la propriété intellectuelle, et conception et production de l’“instrument multimédias de promotion de la propriété intellectuelle pour le secteur de la création des Caraïbes” (LAC) – Atelier sur l’Accord des ADPIC à l’intention de responsables de l’élaboration de politiques (Afrique) – Séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle en tant qu’instrument de développement économique (Afrique, pays arabes) – Réunions nationales sur les politiques en matière de propriété intellectuelle, de science, de technologie et d’innovation – Réunions nationales de représentants des médias sur les questions relatives à la propriété intellectuelle dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation (LAC) – Réunion d’experts sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les économies ouvertes (LAC) – Participation à l’Assemblée générale extraordinaire du Réseau ouest-africain du droit d’auteur et des droits connexes (WAN), en collaboration avec la Confédération internationale des sociétés d’auteurs et de compositeurs (CISAC)

		<p>Les organisations ci-après ont notamment intégré les considérations de propriété intellectuelle dans leurs programmes de travail : Asociación latino-americana d'integración (ALADI), Organisation Régionale Africaine de la Propriété Intellectuelle (ARIPO), Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Coopération économique Bangladesh, Bhoutan, Inde, Myanmar, Népal, Sri Lanka et Thaïlande (BIMST-EC), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Conseil de l'unité économique arabe (CAEU), Communauté des Caraïbes (CARICOM), Caribbean Copyright Link (CCL), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Conseil économique et social pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Conseil de coopération du Golfe (GCC), Banque islamique de développement (IDB), Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), Ligue des États arabes (LAS), Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), Organisation de la conférence islamique (OIC), Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA), Pays africains lusophones (PALOPS), Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), Union africaine (UA) et Représentant des Nations Unies chargé des pays les moins avancés, des pays enclavés et des petits États insulaires en développement.</p>
<p>Législation de la propriété intellectuelle actualisée à l'appui des objectifs du développement.</p>	<p>Une législation de la propriété intellectuelle modernisée dans pas moins de dix pays en développement conforme aux traités internationaux pertinents et tenant compte des conseils de l'OMPI.</p>	<p>Modernisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la législation sur la propriété industrielle dans six pays; et – de la législation sur le droit d'auteur et les droits connexes dans neuf pays. – 40 pays ont bénéficié des avis juridiques et législatifs de l'OMPI concernant la révision en cours ou projetée de leur législation de la propriété intellectuelle ou l'établissement d'une nouvelle législation.
<p>Infrastructure de propriété intellectuelle plus performante dans les pays en développement et les PMA.</p>	<p>Pas moins de huit offices de propriété intellectuelle appliquent des procédures administratives révisées tenant compte des conseils de l'OMPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Plus de 30 offices de propriété intellectuelle de toutes les régions ont mis en œuvre des procédures administratives nouvelles ou révisées. – Du matériel et une assistance ont été fournis pour l'installation d'un logiciel de gestion dans les offices de propriété industrielle et les sociétés de gestion collective. – Établissement de services consultatifs de propriété intellectuelle et d'un centre d'information en Tanzanie et en Éthiopie; progrès dans l'établissement de centres correspondants au Cambodge. – Missions d'experts pour donner des conseils sur la restructuration et la création d'un seul office de la propriété intellectuelle.

- Étude sur les réussites de l'utilisation d'instruments de la propriété intellectuelle au service de la croissance économique et du développement (création de richesses).
- Préparation d'une étude de faisabilité sur un cadre régional pour l'administration des brevets, notamment la recherche et l'examen (LAC).
- Traduction en espagnol, préparation du texte et révision du Manuel de rédaction des brevets élaboré par le Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement de l'OMPI aux fins de son utilisation en Amérique latine.
- Lancement du portail "LUSOPAT" pour permettre aux pays lusophones d'accéder en ligne aux bases de données des brevets et échanger des informations
- Renforcement de la coopération avec l'OEB dans le cadre des plans et activités communs, notamment le projet LATIPAT visant à créer un site commun pour la publication en ligne des documents de brevet en espagnol et en portugais des pays d'Amérique latine.
- Préparation et adoption par les offices de la propriété intellectuelle du manuel sur le traitement des demandes de brevet dans les pays d'Amérique centrale.
- Distribution aux offices de la propriété intellectuelle en Amérique latine et dans les Caraïbes, en coopération avec d'autres secteurs de l'OMPI, d'une publication intitulée "IP Management in Health and Agricultural Innovation" faite par le Centre pour la gestion de la propriété intellectuelle dans les activités de recherche développement dans le secteur de la santé (MIHR) du Royaume-Uni, et le Public IP Resource for Agriculture (PIPRA) et des États-Unis d'Amérique.
- Atelier sous-régional sur le rôle des procédures d'automatisation dans la gestion efficace des offices de la propriété intellectuelle et de leurs services d'affaires (ASPAC)
- Atelier technique sur les systèmes d'automatisation pour les offices de la propriété intellectuelle dans les pays arabes afin d'évaluer les progrès accomplis et de renforcer l'assistance de l'OMPI dans le domaine de l'automatisation
- Atelier régional sur la rédaction des demandes de brevets afin d'impartir des compétences en la matière à des professionnels et de créer un noyau de spécialistes (Afrique, pays arabes)
- Cours de formation pour examinateurs de brevets dans le domaine de la technologie pharmaceutique (ASPAC)
- Réunions d'experts sur les brevets pour la mise en œuvre d'un manuel sur les demandes de brevet, conjointement avec l'Office européen des brevets (OEB) et l'Espagne (LAC)

		<ul style="list-style-type: none"> – Missions par des fonctionnaires de la Division de l'assistance technique et du renforcement des capacités afin d'étudier la possibilité de créer un office régional de l'OMPI en Amérique latine (au Panama) – Missions d'experts par des consultants régionaux pour dispenser une formation à du personnel des offices nationaux de la propriété intellectuelle aux systèmes de classification de Nice et de Vienne ainsi qu'à l'examen et aux brevets de marques de même que pour faire une évaluation des besoins de mise en place de structures de personnel dans les offices nationaux de la propriété intellectuelle.
<p>Une capacité administrative de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle renforcée dans au moins 10 pays.</p>		<ul style="list-style-type: none"> – Réunions régionales, sous-régionales et nationales ainsi que visites d'études sur des sujets liés à la protection et à l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention de juges, d'officiers de police et d'agents des douanes de plus de 30 pays – Atelier sous-régional sur l'application efficace des droits de propriété intellectuelle : établissement d'une coopération soutenue entre les office de la propriété intellectuelle, les douanes et d'autres organismes d'application des lois (ASPAC) – Atelier sur la documentation et les mécanismes d'accès aux décisions juridiques et administratives (LAC) – Missions d'experts pour l'élaboration de programmes nationaux de renforcement des capacités sur l'application des droits de propriété intellectuelle, y compris la coordination et l'organisation de cours sur l'application des droits de propriété intellectuelle – Séminaires nationaux sur l'application des CRR.
<p>Meilleure exploitation du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.</p> <p>Des plans d'action, des mécanismes et des programmes d'appui sont mis en place dans des pays en développement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> – Conférence ministérielle pour l'évaluation d'une initiative (Initiative de Libreville) sur la protection et la valorisation des inventions africaines en matière de médicaments, organisée en coopération avec l'OAPI (Afrique) – Forum international sur la créativité et les inventions (LAC) – Séminaires, ateliers et réunions régionales et sous-régionales sur : <ul style="list-style-type: none"> – l'accès aux produits pharmaceutiques (LAC) – "La promotion de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée : quel rôle pour la propriété intellectuelle?" (Afrique) – le rôle de la propriété intellectuelle dans le renforcement de la compétitivité des PME dans le secteur du franchisage (ASPAC) – la gestion de la propriété intellectuelle dans les industries de l'édition et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle parmi les PME du secteur du commerce agroalimentaire; protection, commercialisation et concession de licences des résultats de la recherche (LAC) – les indications géographiques et les produits agricoles, organisés en Syrie, en Algérie et en Jordanie

		<ul style="list-style-type: none"> – la Gestion des marques (ASPAC) – OMPI-KIPO-KIPA Réunion asiatique régionale sur l'utilisation d'IP Panorama en vue de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises à la gestion stratégique de la propriété intellectuelle (ASPAC) (en coopération avec le programme 3) – Séminaire régional OMPI-Banque islamique de développement à l'intention des pays arabes sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie – Séminaire sous-régional OMPI/Conseil de l'unité économique arabe (CAEU) sur la propriété intellectuelle et ses effets sur l'investissement et le commerce dans le monde arabe – Réunion d'information sur l'utilisation de la propriété intellectuelle au service de la croissance économique et du développement technologique pour 47 hauts fonctionnaires de PMA – Table ronde sous-régionale sur l'industrie du droit d'auteur (ASPAC) – Séminaires nationaux sur l'utilisation de l'information technologique des brevets pour le transfert de technologie et la gestion d'entreprises novatrices; à l'intention de femmes d'affaires, sur la manière de mieux utiliser la propriété intellectuelle afin d'accroître la valeur des entreprises; sur la concession de licences de technologie réussie (STL) – Mission d'experts pour créer et suivre les industries de l'artisanat (pays arabes) – Formation à la protection des marques et des indications géographiques – Préparation d'études OMPI-CEPALC sur la protection de la propriété intellectuelle et les industries du droit d'auteur, sur l'innovation et les droits de propriété intellectuelle dans les secteurs agricoles, et pharmaceutique de l'Amérique latine et des Caraïbes, sur la spécialisation technologique et la dynamique du brevetage ainsi que sur la gestion des techniques et l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les secteurs publics et privés latino-américains. – Publications sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les PME en Argentine, au Brésil et au Chili, et lancement d'études dans cinq pays de la région sur la contribution économique des industries du droit d'auteur et des droits connexes au développement économique du pays
<p>Définition de critères permettant d'évaluer l'efficacité du système de propriété intellectuelle dans les pays en développement.</p>		<p>Les travaux préparatoires d'un projet de définition de critères des activités entreprises par le secteur de l'assistance technique et du renforcement des capacités ont commencé.</p>

<p>Création, gestion et exploitation d'actifs de propriété intellectuelle générateurs d'investissement, d'emplois et de recettes au niveau national</p> <p>Augmentation du nombre de brevets, marques ou dessins ou modèles industriels déposés dans les pays et pourcentage global émanant des émanant de créateurs, d'entreprises et d'organismes de recherche-développement locaux dans les pays en développement et les PMA.</p>		<ul style="list-style-type: none"> – Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et les industries créatives (ASPAC) – Colloque sous-régional sur l'importance de la propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche organisé au Rwanda pour sensibiliser les fonctionnaires gouvernementaux, les professeurs d'université, les scientifiques et les gestionnaires de la technologie à l'importance de la propriété intellectuelle – Séminaires nationaux pour les membres des chambres de commerce et les journalistes – Colloque régional sur les droits des artistes interprètes ou exécutants dans l'environnement des réseaux numériques – Séminaire régional Asie-Pacifique sur la propriété intellectuelle et les logiciels au XXI^e siècle – Atelier sous-régional sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par les institutions qui appuient les PME afin de promouvoir la compétitivité des PME dans le secteur agro-alimentaire (ASPAC) – Séminaires sur le rôle des universités et de l'innovation technologique ainsi que sur la création de groupes de gestion de la propriété intellectuelle dans les universités – Séminaires nationaux sur l'utilisation de l'information technologique pour le transfert de technologie et la gestion d'entreprises novatrices – Projet de recherche du Bureau de l'OMPI au Japon intitulé "L'incidence économique des systèmes de propriété intellectuelle" – Préparation d'un guide pratique à l'intention de universités en Amérique latine sur la création, la gestion et l'agrandissement d'un office de transfert de technologie : résultats dans les six mois – Contribution à des enquêtes nationales sur l'importance économique des industries créatives – Poursuite de la mise en oeuvre du Plan d'action régional ciblé sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes pour les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine (RFAP/CA) – Poursuite de la préparation d'un manuel de formation sur la concession de licences pour certains PMA (Tanzanie, Népal, Ouganda et Éthiopie)
<p>Transformation de connaissances et d'avantages comparatifs, notamment des savoirs traditionnels et du folklore, en produits et services offerts sur les marchés nationaux et internationaux.</p> <p>Constatation d'avantages comparatifs dans des produits fondés sur la propriété intellectuelle.</p>		<ul style="list-style-type: none"> – Forum régional sur des questions stratégiques en matière de santé publique, d'innovation et de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique) – Réunion d'experts pour harmoniser les instruments régionaux qu'ont l'ARIPO et l'OAPI pour assurer la protection des savoirs traditionnels et du folklore – Participation de fonctionnaires de pays en développement au quatrième Forum international sur la créativité et les inventions qui s'est tenu au Costa Rica

		<ul style="list-style-type: none"> – Forum interrégional sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore à Sanaa (Yémen) – Activités nationales sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la protection et la commercialisation des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et du folklore à l'intention des communautés et femmes autochtones (LAC) – Mission consultative pluridisciplinaire au Soudan sur les industries culturelles et la protection des droits des savoirs traditionnels et du folklore – Participation à la planification de la réunion OMPI/Banque interaméricaine de développement (BID) sur un projet de développement entrepreneurial autochtone – Préparation d'une étude nationale sur la création et la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans le domaine des produits de beauté en Jamaïque – Préparation d'un diagnostic sur la protection des savoirs traditionnels dans les domaines de la diversité biologique, de l'artisanat, etc. (LAC) – Finalisation d'études sur l'identification, l'enregistrement et l'analyse de l'utilisation économique du folklore pour le Bangladesh et le Sénégal – Établissement d'un point focal sur les savoirs traditionnels dans 13 PMA francophones
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		33 966

Données sur les ressources du programme 6 pour 2006-2007

72. Le programme 6 intervient pour 6,59% dans les dépenses réelles de l'Organisation et il fonctionne avec 4,84% de l'effectif total. Toutefois, les ressources allouées au personnel ne sont pas toutes consacrées uniquement à l'exécution du programme 6. C'est ainsi par exemple que le poste de DDG mentionné dans le tableau ci-dessous est censé couvrir les programmes 6, 7 et 8. Pour des raisons d'ordre pratique cependant et afin d'éviter les doubles emplois, le budget relève d'un seul programme.

73. 90% seulement du budget initial a été utilisé au titre de ce programme (voir le tableau ci-dessous) et ce, parce que 4,4% en a été amputé dans le cadre de la procédure d'ajustement budgétaire et parce que 4% n'ont pas pu être utilisés, les effectifs n'ayant pas tous été embauchés au début de l'exercice biennal. Hormis la réduction de 4,4%, quatre postes ont été transférés à un autre programme, laissant ainsi le programme avec 45 postes.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	22 909		21 983		96,0
Autres dépenses	14 740		11 983		81,3
Total	37 649	35 995	33 966	95,6	90,2
Postes	49		45		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG	1		1	
Directeurs (D)	5		5	
Administrateurs (P)	28		27	(1)
Services généraux (G)	15		12	(3)
Total	49		45	(4)
Répartition de l'effectif				
Postes			44	
Agents temporaires			10	
Contrats de louage de services				
Consultants			7	
Effectif total			61	

PROGRAMME 7 : Certains pays d'Europe et d'Asie**OBJECTIF**

Renforcer la capacité de certains pays d'Europe et d'Asie à exploiter pleinement le système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel national.

Atteint

74. En 2006 et 2007, ce programme a continué d'être axé sur l'utilisation effective des systèmes de la propriété intellectuelle dans certains pays d'Europe et d'Asie et ce, en vue d'influer favorablement sur le développement technique, économique, social et culturel.

75. Des activités ont été entreprises dans le cadre de l'assistance technique et du renforcement des capacités, de la mise en valeur des ressources humaines, de la sensibilisation ainsi que de la coopération régionale et internationale, sur la base des stratégies suivantes :

- promotion plus poussée de la propriété intellectuelle, compte tenu des différents niveaux de développement économique, social et culturel ainsi que des différents niveaux d'infrastructure de propriété intellectuelle existante;
- maintien de la coopération relative à la création de capacités nationales, d'une base de connaissances pertinente et d'une infrastructure, en vue d'améliorer l'élaboration de stratégies des droits de propriété intellectuelle et leur inclusion dans les plans nationaux de développement.
- mise au point d'outils et de conseils appropriés en matière de propriété intellectuelle, compte tenu des besoins particuliers des pays à économie en transition, de leurs problèmes spécifiques et de l'expérience acquise au titre de la réalisation d'activités liées à la propriété intellectuelle.

76. L'OMPI a en particulier poursuivi sa coopération avec quelques pays dans le cadre d'arrangements spécifiques, à savoir : l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé dans un pays (Arménie), de programmes de coopération bilatéraux dans le domaine de la propriété intellectuelle avec six pays (Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan et Roumanie) et des mémorandums d'accord visant à aider les autorités nationales à assurer une gestion et une utilisation efficaces des systèmes de propriété intellectuelle avec deux pays (Lettonie et Slovaquie). La période à l'étude a par ailleurs révélé une nouvelle amélioration de la coopération avec l'Office eurasiatique des brevets et ses États membres en vue de la promotion du système des brevets, de la protection de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie.

77. Depuis 2004, 12 pays de la région sont devenus membres de l'Union européenne (UE) et trois autres des membres candidats. L'OMPI a poursuivi la coordination de son assistance technique sur les questions relatives à la propriété intellectuelle avec l'UE. Dans le cadre de cette coopération, elle a fourni des contributions à des manifestations nationales organisées et financées par le Bureau d'information sur l'assistance technique (TAIEX) de la Commission européenne en Croatie, en Hongrie, à Malte, au Monténégro, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie.

78. L'OMPI a poursuivi sa coopération avec l'Office européen des brevets (OEB) dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilité (CARDS) couvrant l'assistance technique et financière fournie par l'UE aux pays des Balkans occidentaux. La coopération avec l'UE et l'OEB s'est également poursuivie dans le cadre du programme d'assistance technique relatif aux droits de propriété intellectuelle et industrielle (TAPIPRS) au bénéfice des pays des Balkans occidentaux et de la Turquie. Une assistance a également été fournie aux offices de la propriété intellectuelle, institutions concernées et communautés d'usagers dans les pays de la CEI et d'autres pays de la région.

79. De surcroît, l'OMPI a poursuivi sa collaboration avec des organisations actives dans la région comme l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI (IPACIS), l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) de l'Union européenne, le Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS), la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC), le Cedars-Sinai Medical Research Center (États-Unis d'Amérique), la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) et la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO).

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Rôle accru de la propriété intellectuelle dans le développement des politiques nationales, grâce à une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle à l'appui des objectifs de politique générale nationaux.	Reconnaissance explicite de l'appui et de la contribution de l'OMPI à la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle et d'orientations de politique générale dans plusieurs pays.		<p>1. Une stratégie nationale pour le développement du système de propriété intellectuelle en Croatie pour la période 2005-2010 a été élaborée. Qui plus est, des études sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur ont été entreprises en Bulgarie, en Croatie, en Fédération de Russie et en Roumanie.</p> <p>2. Pour mieux faire comprendre la relation entre les droits de propriété intellectuelle et le développement économique et social, l'OMPI a organisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – deux séminaires internationaux de l'OMPI sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement économique et social en Slovaquie et en Slovénie; – une table ronde sur l'échange d'expériences et de pratiques en matière de politique de propriété intellectuelle en Pologne; – un séminaire sous-régional sur la contribution des industries créatives au développement économique, social et culturel en Azerbaïdjan; – une manifestation nationale sur les droits de propriété intellectuelle et leur utilisation pour le développement économique et social en ex-République yougoslave de Macédoine; – un atelier régional sur la propriété intellectuelle à l'intention de parlementaires des États membres de la CEI en Fédération de Russie et en Finlande; – une conférence internationale sur la propriété intellectuelle afin d'accroître la compétitivité de l'économie fondée sur les savoirs au Bélarus;

		<ul style="list-style-type: none"> – un atelier régional sur la stratégie de la propriété intellectuelle et la réussite de la concession de licences technologiques en Turquie. <p>En outre, l'OMPI a participé à des conférences sur la propriété intellectuelle organisées en Fédération de Russie.</p>
<p>Meilleure conformité des lois nationales avec les normes ou tendances internationales pertinentes et augmentation du nombre de parties contractantes des traités administrés par l'OMPI et du degré de mise en oeuvre de ces Traités.</p>		<p>Reconnaissance explicite de la contribution de l'OMPI à la rédaction ou révision de lois et règlements nationaux de propriété intellectuelle dans plusieurs pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'OMPI a continué de fournir une assistance à l'élaboration de lois de propriété intellectuelle nouvelles ou actualisées, répondant aux normes et tendances internationales actuelles et conformes à l'Accord sur les ADPIC. Des consultations ont eu lieu avec plusieurs gouvernements au sujet de la modernisation de leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle, de la ratification des traités administrés par l'OMPI ou l'adhésion à ces traités ainsi que de questions générales touchant à la propriété intellectuelle. – L'OMPI a fourni un avis juridique sur la législation du droit d'auteur du Turkménistan, fait des observations sur le projet de loi de la Macédoine visant à incorporer la directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil sur la protection juridique des inventions biotechnologiques, et aidé à la rédaction de la nouvelle loi de l'Arménie sur les brevets. – Plusieurs pays ont ratifié des traités administrés par l'OMPI ou ils y ont adhéré et le gouvernement monténégrin a déclaré 16 traités continuent d'être applicables au regard du territoire de la République du Monténégro. – L'OMPI a organisé une réunion de planification stratégique à l'intention des chefs d'offices de la propriété intellectuelle dans plusieurs pays de la région et participé en Fédération de Russie aux sessions de la Commission permanente de la culture, de l'information et des sports de l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI.
<p>Efficacité accrue des administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle.</p>		<p>Gain d'efficacité dans la délivrance de titres de propriété intellectuelle, grâce à l'automatisation des procédures dans au moins cinq administrations de la propriété intellectuelle supplémentaires.</p> <p>Trois pays ont reçu des conseils sur l'informatisation des opérations de leur office de propriété intellectuelle (Albanie, Azerbaïdjan et Serbie).</p>
		<p>Meilleure capacité de service public dans au moins 10 administrations nationales de la propriété intellectuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les administrations nationales de propriété intellectuelle ont renforcé leurs infrastructures et accru leur efficacité grâce aux programmes de coopération bilatérale (Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan et Roumanie); – Deux mémorandums d'accord (Lettonie et Slovaquie) et un plan d'action ciblé par pays (Arménie); – Missions consultatives d'experts, cours de formation, visites d'études et fourniture de matériel d'information. Pour renforcer la productivité des administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle, l'OMPI a

		organisé un séminaire sous-régional sur l'administration de la propriété intellectuelle et la technologie de l'information à la Moldova, une conférence internationale sur la propriété intellectuelle en Ukraine et un séminaire national sur l'application des droits de propriété intellectuelle au Turkménistan.
Des organismes de recherche-développement, établissements d'enseignement, universités, chambres du commerce et de l'industrie mieux à même d'identifier, d'exploiter et de gérer leurs droits de propriété intellectuelle.	Nombre de nouveaux services de la propriété intellectuelle créés par des organismes de recherche-développement, établissements d'enseignement et chambres du commerce locales du commerce et de l'industrie.	Grâce au programme de l'Initiative de l'OMPI à l'intention des universités : <ul style="list-style-type: none"> – plusieurs nouvelles unités ont été créées et 25 coordonnateurs nommés à des établissements d'enseignement dans 16 pays de la région; – 13 points focaux ont été nommés dans les administrations nationales de la propriété intellectuelle; – un atelier sous-régional sur la recherche de la propriété intellectuelle à l'intention de coordonnateurs universitaires de la propriété intellectuelle a été organisé en Lituanie; – un atelier sous-régional de suivi a été organisé dans l'ex-République yougoslave de Macédoine; – un atelier sur la protection des droits de propriété intellectuelle a été organisé pour des universités en Roumanie; – un séminaire sous-régional sur les enjeux actuels en matière de droits de propriété intellectuelle et de biotechnologie a été organisé en Slovaquie; – L'OMPI a organisé des séminaires nationaux sur : <ul style="list-style-type: none"> o la gestion de la propriété intellectuelle, l'innovation, la promotion et la technologie en Moldova; o le rôle de l'invention et de l'innovation dans le développement économique en Géorgie; o le système de Madrid pour l'enregistrement des marques au Kazakhstan; o le PCT en Fédération de Russie.
	Trois universités et trois organismes locaux de recherche-développement se seront dotés de principes directeurs sur la propriété intellectuelle	Plusieurs institutions ont indiqué que des principes directeurs avaient été publiés et de nouveaux programmes d'enseignement établis.
Renforcement de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.	Reconnaissance explicite de la contribution de l'OMPI à la création ou modernisation d'organisations de gestion collective.	Les activités ci-après de l'OMPI ont été explicitement reconnues comme d'importantes contributions à la modernisation des organismes de gestion collective : un projet de pays en Arménie, une table ronde en Ukraine, un séminaire sous-régional en Moldova, une conférence nationale en Fédération de Russie et une conférence nationale en Bulgarie.
Meilleure perception et vision plus positive de la propriété intellectuelle dans le public.	Vingt publications, études ou programmes élaborés sur mesure pour le pays destinataire, tenant compte des conseils et reflétant le contenu des publications de l'OMPI.	En général, l'OMPI a consacré une attention considérable à la sensibilisation à l'importance économique et politique des droits de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de leur rôle de catalyseur dans des domaines essentiels de l'activité économique des pays concernés. C'est ainsi qu'environ 1200 participants des secteurs public et privé ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière d'utilisation de la propriété

	intellectuelle au cours des réunions de sensibilisation organisées par l'OMPI dans huit pays de la région (Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Chypre, Ouzbékistan, Pologne, Slovaquie et Ukraine). De surcroît, plusieurs publications de l'OMPI ont été traduites et adaptées dans les langues nationales.
	Pour promouvoir la créativité et de l'innovation, plusieurs prix ont été décernés à des inventeurs, créateurs et entreprises innovantes en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bulgarie, en Fédération de Russie, au Kirghizistan, en Lettonie, en Lituanie, en Ouzbékistan et en Pologne.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses	4 399

Données sur les ressources du programme 7 pour 2006-2007

80. Pour l'exercice biennal 2006-2007, 0,85% seulement des dépenses réelles de l'Organisation a été consacré à l'exécution du programme 7. Plus de 70% des dépenses réelles ont été utilisés pour financer les dépenses de personnel. L'effectif affecté au programme représente 0,48% de l'effectif total de l'Organisation.

81. Le poste de directeur n'a été pourvu que pendant 14 mois. Il n'empêche que le budget a été exécuté dans sa quasi-totalité (97%).

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	3 266		3 130		95,8
Autres dépenses	1 264		1 269		100,4
Total	4 530	4 574	4 399	101,0	97,1
Postes	8		7		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1			(1)
Administrateurs (P)	5		5	
Services généraux (G)	2		2	
Total	8		7	(1)
Répartition de l'effectif				
Postes			5	
Agents temporaires			1	
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			6	

PROGRAMME 8 : Modernisation des institutions de propriété intellectuelle**OBJECTIF**

Accroître l'efficacité des activités d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle grâce à la simplification et à l'automatisation des procédures internes.

**Partiellement
atteint**

82. Les activités qui relèvent de ce programme ont évolué pour inclure un large éventail de services allant de la consultance technique à l'évaluation en passant par l'analyse des besoins, la fourniture de solutions d'automatisation adaptées sur mesure, le renforcement des capacités et l'appui technique. Grâce aux solutions qui ont fait leur preuve et en tirant parti de l'expérience collective de toutes les régions, il a été possible de réduire substantiellement le coût et le temps consacrés aux projets d'assistance tout en améliorant la qualité de l'assistance fournie. La stratégie et l'approche des activités d'assistance en matière d'automatisation sont constamment ajustées en fonction des leçons apprises et du retour de l'information des pays. Dans la mesure du possible et selon que de besoin, les activités sont entreprises en partenariat avec des organisations externes (p. ex. OEAB, ARIPO, JPO, KIPO, IP Australia, OEB).

83. Durant la période à l'étude, en réponse aux demandes des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition, une assistance à la modernisation des opérations a été fournie à 50 institutions de propriété intellectuelle (45 offices de la propriété intellectuelle et cinq sociétés de gestion collective du droit d'auteur) dans toutes les régions. Cette assistance a porté sur un éventail complet des services relatifs à tous les aspects de la modernisation des opérations, l'accent étant toutefois mis sur les principaux obstacles à surmonter pour atteindre les objectifs visés du programme comme l'établissement de bases de données nationales de propriété intellectuelle (registres électroniques), la modernisation de l'infrastructure technique et les solutions d'automatisation adaptées aux besoins nationaux, ainsi que le renforcement accru des capacités des institutions nationales au moyen de la formation et du transfert de connaissances. Des institutions de propriété intellectuelle qui ont bénéficié d'une assistance, 30 environ en ont bénéficié sur la base des indicateurs énumérés ci-dessous.

84. L'OMPI a tiré parti des connaissances et expériences qu'il a acquises dans toutes les régions et appliqué des solutions et pratiques exemplaires d'automatisation qui ont fait leur preuve. Elle a également amélioré l'exécution de ce programme en tenant compte des réactions des pays et des résultats d'évaluations faites après l'exécution. Ces résultats ont mis en évidence que l'impact de la modernisation dépend autant de la qualité de l'assistance fournie par l'OMPI que de la qualité de la contribution de l'institution bénéficiaire (engagement, infrastructure, ressources, profils des membres du personnel et aptitudes techniques par exemple).

85. Quelque 160 pays en développement, PMA et pays en transition sont des bénéficiaires potentiels d'une assistance dans le domaine de la modernisation des institutions de propriété intellectuelle. Le nombre de demandes d'assistance ne cesse de croître. Durant l'exercice 2006-2007, l'OMPI a réussi à répondre à plusieurs des demandes reçues.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Efficacité accrue du traitement grâce à un recours plus marqué aux techniques de l'information de la part des institutions de propriété intellectuelle.	Réduction/élimination du retard dans le traitement des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle dans 34 offices de propriété industrielle.		Les retards dans le traitement des demandes de droits de propriété intellectuelle ont été progressivement réduits dans quelque 30 offices de propriété intellectuelle grâce à l'accélération des délais de traitement et à la poursuite de l'augmentation du nombre de dossiers traités par examinateur et par mois.
	Meilleure gestion des titres de propriété intellectuelle et des dossiers y relatifs, et recherche efficace à l'aide d'instruments électroniques dans 34 offices de propriété industrielle.		La gestion des titres de propriété intellectuelle par des moyens électroniques a été améliorée dans environ 30 offices de propriété intellectuelle (procédures simplifiées; recherche et examen accélérés; diffusion plus rapide de l'information en matière de propriété intellectuelle grâce à la publication automatique de bulletins officiels, de notifications, etc.).
	Création de bases de données électroniques et saisie de données antérieures dans 34 institutions de propriété intellectuelle.		Des bases de données sur les marques et les brevets ont été créées dans 30 offices de propriété intellectuelle et la saisie des précédents enregistrements sur papier a été achevée dans certains offices et se poursuit dans d'autres.
	Réduction du temps et des erreurs dans la répartition des redevances au sein de huit organisations de gestion collectives.		Amélioration de l'efficacité dans cinq organisations de gestion collective grâce à la réduction des délais de traitement, une plus grande précision des données et le passage progressif du traitement manuel au traitement automatisé.
Accès à de nouvelles séries de données relatives à la propriété intellectuelle grâce à la création d'un registre électronique des actifs de propriété intellectuelle dans les pays en développement.	34 institutions de propriété intellectuelle transmettent leurs données à un registre central sur WIPONET.		Cet indicateur n'est plus pertinent car le contexte de son application a changé de manière positive. Les aspects juridiques, financiers et techniques de la tenue à jour des données nationales de propriété intellectuelle dans un registre central sont à l'étude.
	34 institutions de propriété intellectuelle utilisent le registre des actifs de propriété intellectuelle pour améliorer l'examen des demandes d'enregistrement de titres de propriété intellectuelle :		Grâce à l'établissement de bases de données sur les marques et les brevets, 30 offices de propriété intellectuelle ont amélioré l'examen et la recherche des demandes. Plus leurs bases de données sont complètes et fiables, plus leurs recherches sont de qualité et moins ils utilisent manuellement les registres sur papier.

Utilisation de moyens de communication électronique pour les activités relatives aux traités d'enregistrement de l'OMPI.	De nouveaux offices de propriété industrielle se lancent dans la communication électronique avec l'OMPI en ce qui concerne l'Arrangement de Madrid et e nouveaux offices récepteurs du PCT se lancent dans la communication électronique avec l'OMPI :		Quatre offices de la propriété intellectuelle ont été en mesure de télécharger par voie électronique les marques internationales dans le cadre du système de Madrid, ce qui permet de réduire les délais, les coûts et le travail manuel nécessaire pour saisir les données à partir des enregistrements sur papier. Les indicateurs pour les offices récepteurs du PCT sont couverts par le programme PCT.
Utilisation accrue du WIPONET	Un plus grand nombre d'institutions de propriété intellectuelle publient leur site Web sur WIPONET :		L'indicateur n'est plus pertinent car le contexte de l'application a changé de manière positive. Compte tenu de l'évolution du contexte d'application de WIPONET et de l'approche dynamique de pays pour exercer une appropriation effective et accroître la durabilité sur leur développement de sites Internet, les institutions de propriété intellectuelle ont en général tendance à héberger leurs propres sites eux-mêmes, normalement dans le cadre de la supervision du site Internet du Ministère ou d'une autorité analogue, ou dans leurs propres locaux le cas échéant. C'est la principale raison pour laquelle le résultat escompté prévu initialement n'a pas été poursuivi. Toutefois, l'appropriation accrue des pays et l'accroissement de la durabilité de leur développement constituent les principaux résultats, qui ne sont pas pris en considération par les indicateurs acceptés.
	Accroissement de l'utilisation particulière des services du WIPONET aux fins de la propriété intellectuelle par les institutions de propriété intellectuelle.		L'indicateur ne reflète plus le contexte actuel. De même que pour les sites Web mentionnés ci-dessus, la tendance générale pour les institutions de propriété intellectuelle est d'avoir leurs propres messageries électroniques et autres services d'Internet.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			4 257

Données sur les ressources du programme 8 pour 2006-2007

86. Initialement, l'OMPI envisageait la modernisation de 34 offices de propriété intellectuelle. Toutefois, 30 seulement ont pu obtenir des gains de productivité et autres avantages connexes et ce, en raison des problèmes rencontrés par quelques-uns des pays eux-mêmes pour mettre au maximum à profit l'assistance de l'Organisation (engagement de l'office de la propriété intellectuelle, infrastructure, ressources, profils des membres du personnel, aptitudes techniques par exemple). Pour l'obtention des résultats susmentionnés, les dépenses du programme n'ont représenté que 0,83% des dépenses réelles de l'Organisation dont près de 61% ont servi à financer les dépenses de personnel. L'effectif total affecté à ce programme représente 0,63% des effectifs de l'OMPI.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	2 843		2 601		91,5
Autres dépenses	2 000		1 656		82,8
Total	4 843	4 651	4 257	96,0	87,9
Postes	6		7		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	4		4	
Services généraux (G)	1		2	1
Total	6		7	1
Répartition de l'effectif				
Postes			7	
Agents temporaires			1	
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			8	

PROGRAMME 9 : Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes**OBJECTIF**

Renforcer les structures de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins.

**Partiellement
atteint**

87. Durant l'exercice biennal à l'étude, la Division de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes (CCMRI) a mené plusieurs activités en étroite coopération avec les Bureaux régionaux de l'OMPI et en coordination avec des ONG partenaires, telles que la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO). Elle a entrepris la procédure qui a abouti à la signature d'un accord de coopération, le 13 juillet 2007, entre l'OMPI et le Conseil des sociétés pour la gestion des droits des artistes interprètes (SCAPR) et l'Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO-ARTIS). Cet accord facilitera l'échange d'information, l'organisation de programmes de formation, la création et le renforcement d'organismes de gestion collective pour l'administration des droits des exécutants partout dans le monde. Dans ce contexte, une large couverture est également donnée à la technologie de l'information requise pour rationaliser les procédures d'échange de documentation entre les sociétés d'exécutants et faciliter l'accès aux bases de données et systèmes de portée internationale en vue du recensement des objets protégés par des droits connexes et les titulaires de droits.

88. La consolidation et le renforcement des systèmes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays en développement ont été entrepris dans l'esprit des enjeux proposés dans le document relatif au programme et budget pour l'exercice 2006-2007. Outre le renforcement des sociétés existantes, la nécessité pour les pays de créer des sociétés de gestion collective et d'adhérer au Caribbean Copyright Link (CCL) a été l'un des objectifs dans cette région. Pour compléter l'analyse ayant abouti à l'établissement il y a quelques années du CCL, la Division CCMRI a demandé à un consultant de réaliser une étude sur la possibilité de créer des organismes de gestion collective administrant des droits sur des types d'objets multiples ("organismes de gestion collective multidisciplinaires") dans les pays en développement. Cette étude a porté en particulier sur les questions posées par les décideurs relatives aux petits territoires où un organisme multidisciplinaire pourrait être plus rentable que plusieurs organismes de gestion collective pour les différentes catégories d'œuvres.

89. La Division CCMRI a organisé du 17 au 19 octobre, à Nashville, en coopération avec l'Université Vanderbilt (Nashville, Tennessee, États-Unis d'Amérique) et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) ainsi qu'avec l'assistance de la Société américaine des compositeurs, auteurs et éditeurs (ASCAP), la Broadcast Music, Inc. (BMI) et la SESAC Inc. la conférence sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes en Amérique du Nord. Les participants y ont traité d'importants aspects de la gestion des droits dans l'environnement technologique. Faisant le bilan des progrès accomplis ces dernières années dans le cadre des problèmes soulevés par la technologie numérique, ils ont analysé les modèles commerciaux en fonction des attentes des titulaires des droits, des consommateurs et des utilisateurs, et du grand public, sans nuire aux systèmes de gestion collective qui devraient demeurer la meilleure garantie des intérêts économiques, culturels et sociaux du monde des créateurs. Les différentes solutions qui ont été mises au point pour résoudre les problèmes auxquels se heurtent les organismes de gestion collective dans le monde, notamment en Amérique du Nord, ont eu pour résultat de nouveaux moyens, enjeux et améliorations pour l'exercice de la gestion des droits.

90. La Division CCMRI a participé selon que de besoin à plusieurs réunions nationales, régionales et sous régionales sur le droit d'auteur et les droits connexes, au cours desquelles la gestion collective occupait une place centrale. On trouvera dans les rapports des bureaux régionaux de l'OMPI des informations sur ces réunions.

91. En ce qui concerne le développement du logiciel Africos, la Division CCMRI n'a pris part à aucune des activités y relatives. Vers la fin de l'exercice biennal cependant, une nouvelle procédure faisant intervenir cette division a été lancée pour revisiter la politique conduisant à la création de sociétés, afin de doter l'organisme de gestion collective nouvellement créé d'une formation appropriée et adéquate du logiciel et, auparavant, de toutes les notions à connaître dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, de la gestion institutionnelle et de l'administration d'un organisme de gestion collective.

92. Enfin, dans le domaine de l'assistance technique et de la sensibilisation, la Division CCMRI s'est livrée à plusieurs activités, en particulier le quatrième cours de formation destiné aux organisations représentant les artistes interprètes ou exécutants de l'Amérique latine et un cours spécial pour le développement de la gestion collective à l'intention des sociétés nouvelles et émergentes dans cette région. L'impact positif de ces manifestations se retrouve dans les résultats concrets de la création d'organismes de gestion collective pour les artistes interprètes ou exécutants au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Panama et au Paraguay. La Division a également participé à des réunions d'organisations non gouvernementales et facilité, avec le concours de l'ADAGP France, la création de deux sociétés dans le domaine des arts visuels en Argentine et en République dominicaine.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Mise en oeuvre de stratégies mondiales pour l'amélioration des connaissances en matière de gestion du droit d'auteur et des droits connexes.	Douze initiatives communes entreprises en coopération avec la CISAC et l'IFRRO à l'intention des membres de conseils d'administration et des directeurs d'organismes de gestion des droits.		Plusieurs séminaires ont été organisés aux niveaux national et régional en coopération avec les bureaux régionaux OMPI de l'EDS.
Amélioration du fonctionnement des organismes de gestion du droit d'auteur et des droits connexes, y compris l'intégration de technologies numériques dans leurs activités.	Dix bases de données et systèmes nationaux et régionaux seront créés et mis en place pour une gestion plus efficace des droits.		Huit bases de données ont été modernisées dans le cadre de ce programme. En Argentine et en République dominicaine, des réunions ont eu lieu pour élaborer un cadre juridique et un système approprié en vue de la création d'organismes de gestion collective pour les arts visuels.
Création d'organismes de gestion du droit d'auteur et des droits connexes facilitée.	Six nouveaux organismes de gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le monde.		Des organismes de gestion collective ont été établis dans six pays, à savoir au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Panama, au Paraguay et en République dominicaine. D'autres organismes ont été créés dans d'autres régions.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			899

Données sur les ressources du programme 9 pour 2006-2007

93. Ce programme intervient pour 0,17% dans le budget initial de l'Organisation et dans 0,24 de l'effectif total. Du total des dépenses réelles qui relèvent du programme 9,48% ont été consacrés au financement des dépenses de personnel.

94. Les dépenses réelles pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes étaient de 899 000 francs suisses à la fin de 2007. Ce chiffre montre que 42,5% du budget approuvé initialement ont été utilisés par ce programme. Le budget initial a été ajusté durant l'exercice biennal et réduit de 55,5%.

95. Si le budget pour les dépenses de personnel n'a pas été utilisé à hauteur de près de 84% comme le montre le tableau ci-dessous (26,2% seulement du budget ont en effet été utilisés) c'est en très grande partie à cause des ajustements budgétaires effectués durant l'exercice 2006-2007. Initialement, l'équipe se composait de cinq personnes mais le nombre de postes a été réduit dans le cadre de ces ajustements. C'est ainsi par exemple qu'un poste a été transféré à un autre programme tandis que, dans un autre cas, le poste n'a pas été renouvelé après le départ de l'intéressé, ce qui n'a laissé le programme qu'avec trois postes. Même si le programme devait donner les résultats susmentionnés avec un effectif très limité, il a réussi à utiliser la quasi-totalité du montant budgétaire alloué aux dépenses autres que celles du personnel et à donner les résultats escomptés dans tous les domaines.

96. Néanmoins, pour renforcer davantage l'efficacité et la performance de l'Organisation sur le plan des résultats et de l'utilisation des ressources, l'OMPI souhaiterait recommander qu'au titre du programme 9, il soit procédé comme suit :

- les ressources humaines devraient être évaluées en collaboration avec les gestionnaires du programme;
- les connaissances et les capacités du personnel étant à la base de l'exécution du programme, la sélection et la répartition du personnel doivent en conséquence avoir lieu en consultation avec les gestionnaires du programme;
- les capacités du personnel devraient être renforcées selon que de besoin et le temps nécessaire pour les renforcer pris en compte;
- la communication entre les programmes devrait être améliorée et, dans la planification ou la restructuration des activités, il faudrait chercher à éviter les doubles emplois.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	1 659		434		26,2
Autres dépenses	455		465		102,2
Total	2 114	941	899	44,5	42,5
Postes	4		3		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)				
Administrateurs (P)	3		2	(1)
Services généraux (G)	1		1	
Total	4		3	(1)
Répartition de l'effectif				
Postes			3	
Agents temporaires				
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			3	

PROGRAMME 10 : Application des droits de propriété intellectuelle**OBJECTIF**

Aider les États membres à renforcer leurs systèmes et leurs infrastructures d'application des droits de propriété intellectuelle et favoriser et stimuler des débats politiques éclairés au niveau international.

Atteint

97. En 2006-2007, le programme 10 a obtenu tous les résultats escomptés. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, les résultats ont, en dépit de contraintes budgétaires et humaines, dépassé les attentes.

98. Au titre de ce programme, l'OMPI a continué de travailler sans relâche pour appuyer un dialogue international exigeant et équilibré sur les questions d'application des droits de propriété intellectuelle, et contribuer à la coordination d'activités en la matière au niveau international. Le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a tenu ses troisième et quatrième sessions en 2006 et 2007 respectivement. En tant qu'instance pour un dialogue international auquel participent des experts du monde entier qui font des exposés et établissent des documents de base, l'ACE a débattu, à sa troisième session en 2006, de questions liées à l'éducation et à la sensibilisation dans tous les domaines d'application. À sa quatrième session en 2007, il a examiné la coordination et la coopération aux niveaux international, régional et national dans le domaine de l'application du régime pénal.

99. L'étroite coopération avec Interpol, l'Organisation mondiale de douanes (OMD) et des organisations du secteur privé s'est soldée par le succès du troisième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage que l'OMPI a accueilli en janvier 2007 à Genève. Ce congrès, qui a été précédé d'un Congrès régional de haut niveau à Bucarest, a contribué à la reconnaissance de l'application de la propriété intellectuelle comme étant un problème commun de nature mondiale et confirmé son rôle d'instance internationale de premier plan pour l'échange d'informations et l'élaboration de stratégies destinés à combattre la contrefaçon et le piratage.

100. La coopération avec d'autres organisations a également inclus la participation de l'OMPI aux travaux de l'équipe d'experts internationale de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux (IMPACT) en vue de mettre la dernière main à son "Projet de principes et éléments pour une législation nationale contre la contrefaçon des produits médicaux". L'OMPI a par ailleurs contribué, en qualité d'observateur, aux délibérations du groupe d'experts du G8 sur la propriété intellectuelle sur l'assistance technique dans le domaine de l'application de la propriété intellectuelle sous la présidence russe en 2006 et allemande en 2007. L'OMPI a également participé à des activités d'Interpol, y compris la Conférence internationale sur la criminalité en matière de propriété intellectuelle en 2007, de l'OCDE, en particulier dans le cadre de son étude sur l'impact économique de la contrefaçon et du piratage de la Conférence de La Haye sur le droit international privé dans le cadre de la finalisation de son rapport sur la Convention de la Haye sur les clauses exclusives d'élection de for.

101. Désireuse de faciliter la mise en œuvre de systèmes nationaux, régionaux ou sous-régionaux efficaces d'application de la propriété intellectuelle, l'OMPI a fourni aux États membres une assistance spécifique en coopération avec le programme 6 pour les aider à

formuler des stratégies concertées d'application de la propriété intellectuelle. Dans le domaine de l'assistance législative, l'OMPI a contribué à finaliser les parties relatives à l'application des projets de lois comme le lui avaient demandé huit États membres.

102. Pour répondre au nombre sans cesse plus élevé de demandes portant sur la formation de responsables de l'application des lois, l'OMPI a organisé, seule ou en collaboration d'États membres ou d'organisations internationales, plus de 60 cours de formation sur l'application de la propriété intellectuelle. L'ACE a en termes explicites fait part de son appréciation pour ce travail.

103. Compte tenu de la nécessité de fournir une assistance en matière d'application, un conseiller auprès de la Cour de cassation française a préparé un recueil contenant du matériel relatif à l'application des droits de propriété intellectuelle pour utilisation dans les pays du droit civil. Il en a résulté une publication en français intitulée *L'application des droits de propriété intellectuelle : recueil de jurisprudence*.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Faire de l'application des droits de propriété intellectuelle une préoccupation mondiale commune et une priorité devant faire l'objet d'un dialogue politique international intense et équilibré.	Lors des sessions annuelles du Comité consultatif sur l'application des droits, identification de questions d'intérêt commun sur le plan mondial en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, débouchant sur des conclusions du président acceptées de tous.		Aux troisième (2006) et quatrième (2007) sessions du Comité, les délégations ont constaté avec une satisfaction toute particulière le rôle joué par cet organe en tant que forum d'échange de vues sur les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle (paragraphe 7 des documents WIPO/ACE/3/17 et WIPO/ACE/4/10). Des questions d'intérêt commun ont été recensées et récapitulées dans les conclusions acceptées du président (paragraphe 8 à 11 des documents WIPO/ACE/3/17 et WIPO/ACE/4/10).
	Nouveaux partenariats stratégiques et nouvelles activités menées avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin de mettre en commun les ressources et les compétences et d'accroître la cohérence et l'efficacité des mesures prises en matière d'application des droits de propriété intellectuelle.		Accueil en janvier 2007 par l'OMPI du troisième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage : plus de 1000 délégués de 107 pays y ont participé et les suggestions identifiant les priorités qui se sont dégagées de ce Congrès ont été publiées. Étroite coopération avec les coorganisateur du Congrès, à savoir Interpol et l'OMD ainsi qu'avec les organisations participantes, à savoir l'INTA, la CCI, l'ISMA et la GBLAAC, et du Congrès régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage (Bucarest, juillet 2006). Étroite coopération avec le groupe d'experts des droits de propriété intellectuelle du G8, afin de prêter une assistance technique aux pays en développement dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle. Étroite coopération avec l'OMS dans le cadre de l'International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce (IMPACT) pour lutter contre les médicaments contrefaits, dont l'OMPI est membre; peaufinement en décembre 2007 du "Projet de principes et d'éléments pour une législation nationale

			<p>contre les produits médicaux contrefaits”.</p> <p>Organisation d’activités de formation communes en matière d’application des droits de propriété intellectuelle (Projets SILK en Thaïlande et activités TAIEX à Bucarest et au Monténégro), avec l’OMD (Sénégal), l’OAPI (Niger), INTERPOL (IP Crime Conference), l’OEB (Semaine de l’application des droits de propriété intellectuelle à Munich) et l’APEC (Viet Nam).</p>
Intégrer les questions de propriété intellectuelle dans les accords internationaux et régionaux et des instruments non contraignants.	Reconnaissance explicite de l’appui et de la participation de l’OMPI à au moins une institution ou instance internationale ou régionale.		<p>Reconnaissance par l’OCDE de la contribution fournie sur les aspects juridiques de l’étude de l’OCDE sur l’incidence économique de la contrefaçon et du piratage (publication de la première phase du projet en juin 2007, lancement de la deuxième phase en septembre 2007)</p> <p>Reconnaissance par la Conférence de La Haye de droit international privé et de ses membres et observateurs des commentaires de l’OMPI sur les aspects de propriété intellectuelle du Rapport explicatif sur les accords d’élection de for.</p>
Mettre en oeuvre des systèmes d’application efficaces des droits de propriété intellectuelle aux niveaux national, régional ou sous-régional.	Reconnaissance explicite de l’appui et de la participation de l’OMPI à la formulation de stratégies concertées en matière d’application des droits de propriété intellectuelle dans au moins quatre États membres ou sous-régions.		<p>Reconnaissance, par les États membres concernés, de l’assistance de l’OMPI dans la formulation d’une approche stratégique de l’application des droits de propriété intellectuelle au niveau sous-régional (trois ateliers régionaux tenus au Japon, en Mongolie et en Inde, respectivement) et au niveau national (deux ateliers nationaux, tenus en Dominique et au Pakistan, respectivement).</p> <p>Reconnaissance, par les États membres concernés, de l’assistance législative fournie sur leurs projets de lois (commentaires sur les parties relatives à l’application des projets de loi sur la protection du droit de communication sur les réseaux d’information ainsi que sur le droit d’auteur et les droits connexes et leur règlement d’exécution.)</p>
Développer les connaissances et l’expérience des responsables de l’application des lois.	Reconnaissance explicite de l’appui et de la participation de l’OMPI à la mise en place de mesures douanières plus efficaces par les responsables des douanes et de ma police dans d’autres pays :		<p>Reconnaissance par le Comité sur l’application des droits du nombre considérable de cours de formation de l’OMPI (paragraphe 10, documents WIPO/ACE/3/17 et WIPO/ACE/4/10); 50 de ces cours ont été organisés (21 en 2006 et 29 en 2007).</p> <p>Coopération avec la Malaisie sur des cours spécialisés de propriété intellectuelle (Mai 2007).</p> <p>Succès de l’ouvrage 791E intitulé “L’application des droits de propriété intellectuelle : un recueil de jurisprudence” en tant qu’outil de formation pédagogique et pratique pour les juges et les avocats dans le traitement des litiges de propriété intellectuelle dans le pays de common law. Cet ouvrage est en cours d’actualisation et d’expansion.</p> <p>Publication en 2007 d’un ouvrage similaire sur la jurisprudence dans la perspective du droit civil, <i>L’application des droits de propriété intellectuelle : recueil de jurisprudence en français</i> (Publication 626f).</p> <p>Site Internet de l’OMPI sur l’application des droits : nouveau portail pour États membres lancé en 2007.</p>
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			2 610

Données sur les ressources du programme 10 pour 2006-2007

104. Le budget initial alloué au programme 10 était de 2,96 millions de francs suisses dont 88% seulement ont été utilisés. En raison des ajustements budgétaires effectués durant l'exercice 2006-2007, il a été réduit de 8%. Cette réduction a non seulement été prise en compte dans les dépenses de personnel mais aussi dans les autres dépenses. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'effectif prévu a été ramené de sept à cinq. Qui plus est, il n'a pas été possible d'embaucher un cinquième membre car le montant alloué aux dépenses de personnel n'était pas suffisant, laissant ainsi le programme avec quatre postes disponibles seulement.

105. Le programme 10 intervient pour 0,51% dans les dépenses réelles de l'Organisation et pour 0,48% dans l'effectif total. Quelque 76% des dépenses réelles ont été consacrées au financement des dépenses de personnel.

106. Pour différentes raisons, près de 12% du budget initial n'ont pas pu être utilisés. En premier lieu, compte tenu de la réduction budgétaire de 8%, les dépenses de la réunion 2006 du Comité consultatif ont dû être amputées de 25%. De surcroît, l'étroite coopération avec le secteur privé qu'avait préconisée le comité s'est soldée par la participation de ce secteur à de nombreuses activités du programme, financées par lui. Par ailleurs, un nombre élevé d'activités entreprises par le programme ont été financées sur des fonds fiduciaires, en particulier du Japon et de la France, et non pas sur le budget du programme

107. Malgré tous les problèmes qu'il a dû affronter, le programme 10 a réussi à donner les résultats escomptés dans tous les domaines convenus.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	2 110		1 980		93,8
Autres dépenses	856		630		73,6
Total	2 966	2 732	2 610	92,1	88,0
Postes	7		5		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	4		3	(1)
Services généraux (G)	2		1	(1)
Total	7		5	(2)
Répartition de l'effectif				
Postes			4	
Agents temporaires				
Contrats de louage de services				
Consultants			2	
Effectif total			6	

PROGRAMME 11 : Académie mondiale de l'OMPI**OBJECTIF**

Renforcer les capacités en matière de ressources humaines nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle et améliorer l'accès aux connaissances en matière de propriété intellectuelle.

Atteint

108. La mise en valeur des ressources humaines est un aspect stratégique crucial des activités visant à moderniser et à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel. Durant la période à l'étude, l'Académie a réalisé ses objectifs au moyen de ses cinq sous-programmes, à savoir : élaboration des politiques, perfectionnement professionnel, enseignement diplômant, recherche et perfectionnement des cadres, et enseignement à distance. En 2006 et 2007, les programmes de formation de l'Académie ont continué de répondre d'une manière ponctuelle aux différentes demandes d'États membres et d'offrir un large éventail de programmes adaptés à des besoins spécifiques. À la fin de 2007, les activités se sont intensifiées en prévision du dixième anniversaire de l'Académie mondiale de l'OMPI et du lancement de nouveaux cours d'été de l'OMPI dans les États membres et de modules sur la propriété intellectuelle pour les enfants.

109. Des cours avancés additionnels dans d'autres langues ont été ajoutés et de nouveaux cours ont été pilotés dans le programme d'enseignement à distance, des programmes de formation pour différents groupes ont été offerts pour l'élaboration des politiques, le perfectionnement professionnel, l'enseignement diplômant, la recherche et le perfectionnement des cadres, tandis que des mesures ont été prises de manière permanente pour améliorer le niveau de formation des professionnels de la propriété intellectuelle dans les États membres.

110. Outre les résultats escomptés convenus, l'Académie de l'OMPI a également obtenu les résultats suivants :

- un taux de satisfaction de 90% des cours d'été de l'OMPI en 2006 et 2007. Quarante-vingt-neuf participants de 85 différents pays ont pris part à ces cours. Le programme a été amélioré d'une année sur l'autre; il est interdisciplinaire avec des études de cas et des débats entre étudiants et maîtres de conférence. Du fait de la reconnaissance des travaux effectués par l'Académie, l'OMPI a reçu en 2006-2007 cinq nouvelles demandes du Mexique, de la Thaïlande, de la Croatie, de Genève et de la Corée pour la création de cours d'été;
- le programme de recherche et de perfectionnement des cadres a été lancé en 2006 afin de donner aux entreprises les moyens de créer de la valeur et d'établir et soutenir la compétitivité dans une économie fondée sur les connaissances en tirant parti du pouvoir de la propriété intellectuelle. Quelque 50 hauts fonctionnaires de 21 pays ont participé au premier programme de perfectionnement professionnel, en septembre, au siège de l'OMPI. Six colloques internationaux et nationaux sur l'éducation et la recherche en propriété intellectuelle ont été organisés dans le monde entier.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Renforcement des connaissances en matière de propriété intellectuelle.	3000 participants de plus (15 000 au cours de l'exercice biennal 2004-2005)		<p>28 000 participants de plus (43 000 au cours de l'exercice biennal 2006-2007) :</p> <p>Des cours avancés d'enseignement à distance et deux cours généraux ont été impartis en 2006 et, en 2007, un cours avancé supplémentaire d'enseignement à distance (Brevets) a été piloté et deux cours généraux impartis.</p> <p>En 2006, 20 012 participants de plus de 175 pays ont achevé les cours DL; soit une augmentation de plus de 5000 participants alors qu'elle avait été estimée à 3000.</p> <p>En 2007, 23 000 participants de plus de 180 pays ont achevé les cours DL.</p> <p>Si le total a lui aussi augmenté, c'est parce que les cours DL ont été offerts dans d'autres langues comme suit :</p> <p>DL-201 – Français et portugais DL-202 – Espagnol, français et portugais DL-205 - Allemand, espagnol et français DL-204 – Espagnol et français.</p> <p>Au total, 20 formateurs principaux et 35 formateurs réguliers ont été embauchés durant l'exercice biennal pour surveiller les forums de discussion, fournir les questions des examens finals et harmoniser et valoriser l'enseignement des cours DL, y compris la fourniture de cas pour l'examen des cours et les ressources estudiantines; et</p>
	Taux de réussite de 70% des cours d'enseignement à distance.		Taux de réussite de 75% des cours d'enseignement à distance : le renforcement de l'administration des cours a permis d'obtenir un taux de réussite de 85% des cours d'enseignement à distance.
Renforcement des connaissances en matière de propriété intellectuelle des fonctionnaires nationaux des États membres.	Taux de satisfaction de 90% des participants aux cours de formation professionnelle.		<p>Taux de satisfaction de 90% des cours de formation professionnelle de l'Académie. En 2007, un taux de satisfaction de 92% a été obtenu au titre de ce programme : en 2006 et 2007, des cours de formation ont continué d'être impartis en coopération avec 25 institutions partenaires (offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle).</p> <p>L'introduction d'études de cas et de discussions de groupe comme méthodologies supplémentaires a généré ce changement positif. Pour partager les faits les plus récents en matière de propriété intellectuelle avec les participants, de nouveaux thèmes traitant de questions émergentes relatives à la propriété intellectuelle ont été ajoutés en 2007 aux programmes de formation. Le taux de satisfaction qui, auparavant, était de 90% est maintenant passé à 92%.</p>
Renforcement de la capacité des décideurs en matière de propriété intellectuelle d'élaborer des politiques appropriées et de	Taux de satisfaction de 90% des participants aux cours de formation à l'élaboration des politiques :		<p>En 2006 et 2007, de nouveaux groupes cibles ont participé aux sessions de l'Académie intitulées :</p> <p>Renforcement des capacités des décideurs en matière de propriété intellectuelle, colloques pour juges et impact de la technologie sur le droit d'auteur et les pays en développement en transition.</p> <p>En 2006, 1 100 participants de 65 pays et une organisation intergouvernementale régionale ont participé.</p>

prendre des décisions éclairées concernant la protection, l'administration et l'application des droits de propriété intellectuelle			En 2007, 804 participants de 66 pays ont pris part aux programmes d'élaboration de politiques. Le taux de satisfaction demeure de 90%.
Renforcement de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités du monde entier.	Inclusion, sur les conseils de l'OMPI, du droit de propriété intellectuelle dans les programmes d'études de trois établissements d'enseignement.		<p>En 2006, trois autres établissements d'enseignement ont inclus le droit de la propriété intellectuelle dans leurs programmes d'enseignement en tant que conseils de l'OMPI :</p> <p>Deux programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle ont été mis au point à l'intention des étudiants suivant une formation d'ingénieur à l'Université de Lagos et des étudiants en droit de l'Académie du droit de la propriété intellectuelle de Sao Paulo (Brésil).</p> <p>Un nouvel accord-cadre de coopération a été signé avec l'Université de Khartoum au Soudan.</p> <p>Un recueil de documents de recherche pour étudiants LL.M. a été publié.</p> <p>En 2007, un accord de coopération additionnel a été signé avec l'Université Eduardo Mondlane au Mozambique en vue d'améliorer l'enseignement pour les pays lusophones.</p> <p>Un recueil de documents de recherche pour étudiants LL.M a également été publié en 2007.</p>
Renforcement du travail en réseau avec les institutions partenaires concernées.	Augmentation du nombre d'institutions partenaires concernées participant ou collaborant aux programmes de l'Académie :		<p>Durant l'exercice biennal 2006-2007, les activités suivantes ont été organisées :</p> <p>En 2004-2005, un seul partenaire coopérant a été enregistré. À la fin de l'exercice 2004-2005, un total de sept institutions concernées coopéraient avec des programmes de l'Académie. Sept séminaires nationaux sur l'enseignement, la formation et la recherche en propriété intellectuelle ont été organisés dans sept institutions différentes.</p> <p>Un colloque régional sur la propriété intellectuelle a été organisé à l'intention d'enseignants.</p> <p>En 2004-2005, huit institutions coopérantes au total se sont inscrites. Fin 2006-2007, le nombre total d'institutions coopérantes était de 14, soit six nouvelles institutions concernées qui collaborent aux programmes de l'Académie. Quatorze séminaires sur la propriété intellectuelle pour 168 étudiants de différentes universités ont été organisés au siège de l'OMPI. Le nombre d'institutions concernées a augmenté de six en 2007.</p>
Renforcement du rôle de l'Académie dans la recherche universitaire sur la propriété intellectuelle.	1000 téléchargements du recueil de jurisprudence de l'Académie publié sur l'Internet.		Aucune mise à jour disponible.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			11 270

Données sur les ressources du programme 11 pour 2006-2007

111. Dans l'ensemble, quelque 78,7% du budget initial ont été utilisés. Ce budget a été réduit de 12% dans le cadre de la procédure d'ajustement. En outre, 9% de plus n'ont pas été utilisés pour les raisons suivantes :

112. Le montant alloué au nouveau système de gestion du contenu de l'enseignement et aux frais d'installation connexes pour les nouveaux cours n'a pas pu être utilisé en 2006-2007 parce que le programme de l'Université de Turin en nécessitait une partie contre remboursement. Malheureusement, lorsque la somme a été remboursée en novembre 2007, il était trop tard pour faire une offre.

113. Le cours de mastère en propriété intellectuelle à l'OMPI, qui était censé être lancé, n'a pas eu lieu car l'Organisation a finalement estimé qu'elle n'était pas prête pour une telle mission.

114. Trois membres du personnel ont été transférés par l'OMPI et ils n'ont pas été remplacés et ce, malgré les nombreux efforts déployés pour le faire au vu de l'augmentation marquée de la charge de travail.

115. Les dépenses réelles de l'Académie mondiale de l'OMPI s'élèvent à 2,19% de celles de l'Organisation et son effectif intervient pour 1,5% dans l'effectif total. Des dépenses réelles consacrées à ce programme, 52% ont été utilisés pour financer les dépenses de personnel.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	7 559		5 918		78,3
Autres dépenses	6 768		5 352		79,1
Total	14 327	12 609	11 270	88,0	78,7
Postes	17		13		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	10		7	(3)
Services généraux (G)	6		5	(1)
Total	17		13	(4)
Répartition de l'effectif				
Postes			13	
Agents temporaires			3	
Contrats de louage de services			2	
Consultants			1	
Effectif total			19	

OBJECTIF STRATÉGIQUE III : DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROGRAMME 12 : Droit des brevets

OBJECTIF

Améliorer le rôle de l'OMPI en tant qu'instance chargée de l'examen des questions relatives aux brevets et poursuivre le développement du système international des brevets en prenant en considération les intérêts et les politiques de tous les États membres et en tant compte des besoins des utilisateurs et de la société en général.

Partiellement
atteint

116. L'exercice biennal 2006-2007 a été marqué de plusieurs résultats qui ont permis de mieux comprendre et de préciser le rôle, les principes et les pratiques du droit des brevets. Pour renforcer la coopération entre les États membres dans le domaine du développement du système international des brevets, un forum informel à participation non limitée sur le projet de Traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et d'une session informelle du Comité permanent du droit des brevets (SCP) ont eu lieu en 2006 afin de poursuivre les débats sur le programmes des travaux futurs de ce comité. Suite aux consultations informelles tenues par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, l'Assemblée tenue en septembre/octobre 2007 a décidé à l'unanimité que le Secrétariat établirait un rapport sur le système international des brevets qui ferait le point sur l'état actuel de ce système. À sa session en 2008, le SCP examinera les informations contenues dans ce rapport en vue de définir ses travaux futurs.

117. Qui plus est, en vue d'améliorer le rôle de l'OMPI en tant qu'instance chargée de l'examen des questions relatives aux brevets et de promouvoir plus encore le système international des brevets et sa compréhension, l'OMPI a lancé une série de colloques sur plusieurs questions d'actualité relatives aux brevets, à savoir : l'exception en faveur de la recherche; "les normes et brevets; les flexibilités dans le système des brevets; l'information en matière de technologies et de politiques générales disponible dans le système des brevets; "les stratégies nationales en faveur de l'innovation; et "les brevets et le transfert de technologie. Une page Web qui fournit des liens avec un certain nombre de sites, d'articles et d'études contenant diverses opinions et informations sur les questions d'actualité et nouvelles relatives aux brevets a été lancée afin de diffuser, à un plus large public, des informations sur les politiques, lois et pratiques de brevets qui sont souvent techniquement complexes ou politiquement controversées.

118. Durant l'exercice 2006-2007, plusieurs pays ont adhéré à des traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets ou ils les ont ratifiés. La Hongrie, Oman, l'Ouzbékistan et la Suède ont adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT). Le nombre total d'États ayant adhéré au PLT ou ayant ratifié ce traité s'élevait donc à 17 à la fin de 2007. Deux pays (Angola et Yémen) ont adhéré à la Convention de Paris et six (El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Oman et République dominicaine) ont eux adhéré au Traité de Budapest durant l'exercice.

119. En coopération avec les secteurs concernés, l'OMPI a fourni par écrit des observations juridiques sur des lois et règlements nationaux et elle a contribué aux débats dans d'autres instances de l'OMPI comme le Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement (PCDA). En coopération avec le PCT, les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un système d'accès numérique aux documents de priorité ont débuté, suite à une décision prise par les assemblées de l'OMPI en 2006. Par ailleurs, le Secrétariat a continué de fournir une assistance et des informations aux organisations intergouvernementales, aux institutions des Nations Unies et autres parties intéressées sur les questions relatives au droit des brevets en vue d'une meilleure compréhension du rôle du système des brevets et de ses principes juridiques.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Renforcement de la coopération entre les États membres pour le développement du système international des brevets.	Accord dans le cadre du SCP concernant le programme de travail et les résultats visés.		Des discussions sur le développement du système international des brevets visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine du droit et de la pratique en matière de brevets ont eu lieu comme suit : un forum informel à participation non limitée sur le projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) tenu à Genève du 1 au 3 mars 2006 sur toutes les questions soulevées dans le projet de SPLT ou que les membres souhaitaient inclure dans le projet de SPLT. Une session informelle de trois jours a eu lieu du 10 au 12 avril 2006 qui a tenu compte des débats du forum ouvert. Les discussions qui ont eu lieu lors de ces réunions ont été constructives et ont permis aux délégations de parvenir à une compréhension plus claire de leurs positions respectives et des objectifs du programme de travail du SCP. Les États membres ont également souligné l'importance des questions soulevées par les différentes délégations, et plusieurs contributions et propositions utiles ont été soumises en vue de combler les différences existantes entre celles qui souhaitaient voir le SCP aborder un plus grand nombre de questions et celles qui voulaient limiter les questions examinées. Si de nombreuses délégations ont fait preuve d'esprit de conciliation au cours de délibérations, le débat a montré que certaines divergences ne pouvaient être réglées à ce stade. Néanmoins, les États membres ont appuyé la poursuite des travaux du SCP. À l'Assemblée générale en septembre/octobre 2006, il a été décidé de poursuivre les efforts en vue de parvenir à un accord sur le programme de travail du SCP au moyen de consultations à mener par le président de l'Assemblée générale. Ces consultations n'ont cependant pas réussi à surmonter toutes les différences de points de vue sur le contenu d'un programme de travail pour le SCP mais elles n'en ont pas moins abouti à la décision prise à l'unanimité par l'Assemblée générale selon laquelle le Secrétariat devrait établir un rapport sur des questions relatives au système international de brevets qui couvrirait les différents besoins et intérêts de tous les États membres. Ce rapport, qui placerait dans son contexte la situation actuelle du système

		<p>sera examiné par le SCP à sa prochaine session en 2008 lorsqu'il sera appelé à définir ses travaux futurs.</p> <p>En ce qui concerne le PLT, les Assemblées 2006 et 2007 du PLT ont décidé que certaines modifications apportées au PCT, à son règlement d'exécution et aux instructions administratives du PCT entre le 2 juin 2000 et le 27 mai 2005 étaient applicables aux fins du PLT. Elles ont par ailleurs approuvé l'établissement d'un certain nombre de formulaires internationaux types et du formulaire de requête du PLT.</p>
<p>Meilleure compréhension du rôle du système des brevets, y compris dans la définition des stratégies nationales, et de l'application des principes pertinents du droit des brevets.</p>	<p>Déclarations des États membres devant les instances compétentes de l'OMPI</p>	<p>Plusieurs délégations ont fait état d'une prise de conscience du rôle important de la propriété intellectuelle et, plus précisément, du système des brevets, dans l'innovation et le développement, et rendu compte de l'évolution en cours dans le système des brevets aux niveaux national et régional, s'agissant en particulier de modifications législatives, de plans d'action, de stratégies et de projets dans le domaine des politiques générales.</p> <p>De nombreuses délégations ont estimé que les événements et séminaires organisés par l'OMPI tels que le forum informel à participation non limitée sur le projet de traité sur le droit matériel des brevets et les colloques sur quelques questions de brevets s'étaient soldés par des échanges de vues fructueux, ce qui avait aidé à faciliter une meilleure compréhension des questions et des intérêts en jeu. Les deux étaient ouverts au public et l'entrée gratuite.</p> <p>Durant l'exercice biennal 2006-2007, deux pays ont adhéré à la Convention de Paris, six pays au Traité de Budapest et quatre pays au PLT, ce qui a eu pour résultat une plus grande application des principes internationaux pertinents du droit des brevets.</p>
<p>Renforcement de la coopération internationale en ce qui concerne le Traité de Budapest et son développement possible.</p>	<p>Décision des États membres d'examiner le développement du Traité de Budapest et les améliorations à y apporter.</p>	<p>L'OMPI a continué d'explorer les questions relatives à la nécessité et à la possibilité de réviser le Traité de Budapest. Compte tenu d'autres priorités et de l'absence de demandes des États membres à cet effet, il a toutefois été décidé de ne pas poursuivre les travaux en vue d'une révision effective durant l'exercice biennal 2006-2007. L'administration du Traité de Budapest a toutefois donné lieu à une coopération renforcée entre les États membres, les autorités de dépôt internationales et l'OMPI, ce dont témoignent notamment les nouvelles adhésions au Traité en 2006-2007, l'organisation d'un séminaire régional pour la promotion de la compréhension et de l'application du Traité de Budapest à Mexico en 2007 et la publication d'une version révisée du Guide du dépôt des micro-organismes selon le Traité de Budapest.</p>
<p>Dépenses réelles en milliers de francs suisses</p>		<p>2 332</p>

Données sur les ressources du programme 12 pour 2006-2007

120. Le programme sur le droit des brevets intervient pour 0,45% des dépenses réelles de l'OMPI et pour 0,48% dans son effectif total. À la fin de 2007, il en avait utilisé environ 78%. Le budget initial a été réduit de presque 15% dans le cadre de l'ajustement budgétaire qui a eu lieu durant la période d'exécution, ce qui s'est soldé par des réductions des dépenses de personnel et autres dépenses.

121. D'après les rapports financiers, 7% du budget initial n'ont pas été utilisés durant la période d'exécution en raison de plusieurs questions d'ordre politique et, bien qu'une seule session de trois jours du SCP ait été convoquée contre quatre comme prévu, six colloques sur des questions relatives aux brevets ont eu lieu entre 2006 et 2007. Cela explique en grande partie le montant non utilisé des dépenses autres que celles du personnel durant l'exercice et ne devrait donc pas être considéré comme la base d'estimation des futurs besoins budgétaires.

122. Il y a lieu de noter que les gestionnaires du programme ne sont pas chargés de contrôler les dépenses de personnel durant l'exercice. C'est pourquoi ils ne sont pas en mesure de fournir une explication détaillée de l'utilisation du budget destiné aux ressources humaines.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	1 983		1 835		92,5
Autres dépenses	1 013		497		49,1
Total	2 996	2 544	2 332	84,9	77,8
Postes	5		5		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)				
Administrateurs (P)	3		3	
Services généraux (G)	2		2	
Total	5		5	
Répartition de l'effectif				
Postes			5	
Agents temporaires				
Contrats de louage de services			*1	
Consultants				
Effectif total			6	

* Poste ne relevant pas de l'effectif (contrat de louage de services).

PROGRAMME 13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

OBJECTIF

Moderniser le cadre juridique international régissant les procédures administratives applicables par les offices des marques et rapprocher les points de vue divergents aux niveaux national et régional dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, y compris en ce qui concerne la législation relative à la concurrence déloyale.

Atteint

123. Le 27 mars 2006, la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques a adopté le Traité de Singapour sur le droit des marques (ci-après dénommé "Traité de Singapour") et une résolution complétant le Traité de Singapour (ci-après dénommée "résolution de Singapour").

124. Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) est convenu de poursuivre les travaux sur un certain nombre de thèmes en vue de développer le droit international des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Des travaux seront ainsi entrepris sur les nouveaux types de marques (représentation et description de ces signes et application des principes du droit des marques à ces signes), les procédures d'opposition en matière de marques, les marques et leur lien avec les œuvres littéraires et artistiques et la protection des dessins et modèles industriels (formalités d'enregistrement et rapport entre les dessins et modèles industriels et les œuvres des arts appliqués et les marques tridimensionnelles).

125. En réponse aux demandes d'États parties à la Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle et de certaines organisations intergouvernementales internationales, le Secrétariat a continué d'assurer l'administration efficace des procédures de communication prévues à l'article 6ter. Certaines questions procédurales et juridiques relatives à l'administration des procédures de communication prévues à l'article 6ter ont été reprises par le SCT, qui a prié le Secrétariat d'établir un document de travail à cet égard.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Révision du Traité sur le droit des marques.	Adoption du TLT révisé à l'occasion d'une conférence diplomatique.		Adoption à l'unanimité du Traité de Singapour sur le droit des marques, le 27 mars 2006, par 146 États membres de l'OMPI. Signature du traité, en 2006, par 48 États.
Rapprochement des législations des États membres dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.	Accord au sein du SCT sur au moins deux nouveaux thèmes particuliers à prendre en considération dans le cadre des travaux futurs.		Comme le SCT en est convenu, à sa seizième session, le Comité a entrepris et, durant ses dix-septième et dix-huitième sessions, poursuivi les travaux sur les six points nouveaux ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux types des marques; • Procédures d'opposition en matière de marques; • Les marques et leur rapport avec les œuvres littéraires et artistiques; • Les aspects juridiques et administratifs de l'article 6ter de la Convention de Paris;

		<ul style="list-style-type: none"> Formalités concernant les procédures d'enregistrement des dessins et modèles et lien entre les dessins et modèles industriels, les œuvres des arts appliqués et les marques tridimensionnelles. Marques et dénominations communes internationales (DCI) pour les substances
Administration efficace de l'article 6ter de la Convention de Paris.	Traitement de 24 notifications relatives à l'article 6ter dans un délai de trois semaines à compter de la réception de la demande de communication.	Toutes les demandes de communication reçues durant la période à l'étude, soit un total de 23 communications (neuf émanant d'États, 14 d'organisations intergouvernementales internationales), correspondant à un total de 289 signes ont été traitées.
	À la suite du traitement de chaque demande de notification, actualisation immédiate de la base de données en ligne relative à l'article 6ter et mise à jour annuelle de la base de données sur support papier.	<p>Les 289 signes ont été immédiatement incorporés dans la base de données en ligne relevant de l'article 6ter.</p> <p>Une nouvelle version de cette base de données a été publiée en novembre 2007, qui contient quelque 2200 fichiers correspondant à des signes protégés par les dispositions de l'article 6ter.</p>
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		3 599

Données sur les ressources du programme 13 pour 2006-2007

126. Les dépenses réelles inscrites à ce programme à la fin de 2007 s'élevaient à 3,59 millions de francs suisses, soit 0,7% du total des dépenses de l'Organisation. Près de 49% des dépenses réelles ont été utilisées pour financer les dépenses du personnel, soit 0,4% de l'effectif total. Comme le montre le tableau ci-dessous, du fait d'un ajustement budgétaire de 25% qui s'est soldé par une réduction du budget initial et des dépenses de personnel, 27% du budget initial n'ont pas été utilisés.

127. Au titre du programme 13, l'OMPI a dû surmonter de sérieuses difficultés en raison d'une charge de travail accrue et une réduction de 50% de ses effectifs. Cela a eu des conséquences pour le reste de l'équipe qui s'est vu obligée de pallier cette réduction avec des heures supplémentaires afin d'atteindre les résultats escomptés. Malgré toutes ces difficultés, l'équipe a réussi à obtenir tous ces résultats durant l'exercice biennal. Le tableau ci-dessous fait clairement ressortir la réduction en coût et en effectifs du personnel tandis que le budget alloué aux dépenses autres que les dépenses de personnel demeure quasiment le même, c'est-à-dire que le même montant budgétaire a dû être administré par un effectif réduit.

128. Pour l'exercice 2006-2007, une allocation de ressources a été acceptée afin de couvrir le coût de la Conférence diplomatique qui a eu lieu en 2006 et examiné la révision du Traité sur le droit des marques (TLT).

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	3 006		1 764		58,7
Autres dépenses	1 948		1 835		94,2
Total	4 954	3 692	3 599	74,5	72,6
Postes	8		4		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1			(1)
Administrateurs (P)	4		3	(1)
Services généraux (G)	3		1	(2)
Total	8		4	(4)
Répartition de l'effectif				
Postes			4	
Agents temporaires			1	
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			5	

PROGRAMME 14. Droit d'auteur et droits connexes**OBJECTIF**

Améliorer la protection du droit d'auteur et des droits connexes et dégager un large consensus sur la législation internationale sur le droit d'auteur et son évolution.

**Partiellement
atteint**

129. Les travaux se sont poursuivis sur la promotion du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), auxquels plusieurs pays adhèrent. Toutefois, il y a encore un certain nombre de pays qui sont censés ratifier les traités mais qui ne l'ont pas encore fait.

130. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a été convoqué en deux sessions ordinaires et deux sessions spéciales en vue de préparer la convocation d'une conférence diplomatique sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion. Le comité est convenu de scinder ses discussions et de revenir ultérieurement sur la question d'une éventuelle protection de la diffusion sur le Web et de la transmission simultanée par voie hertzienne et sur l'Internet. L'Assemblée générale de l'OMPI a demandé au Comité permanent de tenir deux sessions spéciales visant à convenir et finaliser, en suivant une approche fondée sur le signal, les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection en vue de soumettre une proposition de base révisée à la conférence diplomatique. Durant les sessions spéciales, il est devenu évident qu'il n'y avait pas une raison commune suffisante pour convoquer une conférence diplomatique et l'Assemblée générale a décidé que la question des organismes de radiodiffusion et des organismes de distribution par câble restait inscrite à l'ordre du jour des sessions ordinaires du SCCR et a envisagé de convoquer une conférence diplomatique uniquement lorsqu'un accord serait atteint sur les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection.

131. Le comité permanent a également pris des mesures en vue de l'ouverture de discussions sur les limitations et exceptions au droit d'auteur et aux droits connexes pour les déficients visuels, les bibliothèques et les services d'archives, ainsi que les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de la science.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Augmentation du nombre d'adhésions au WCT et au WPPT et renforcement de la mise en œuvre de ces traités.	Adhésions supplémentaires au WCT		Huit pays (Australie, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Chine, Ghana, Liechtenstein et Monténégro) ont adhéré au WCT, portant le nombre total de Parties contractantes à 64 au 31 décembre 2007.
	Adhésions supplémentaires au WPPT		Sept pays (Australie, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Chine, Liechtenstein et Monténégro) ont adhéré au WPPT, portant le nombre total de Parties contractantes à 62 au 31 décembre 2007.

	Nombre d'États supplémentaires ayant adopté des politiques efficaces pour la mise en œuvre du WCT et du WPPT		La France, l'Espagne et la Fédération de Russie ont adopté une loi nationale pour la mise en oeuvre du WCT et du WPPT. La Communauté européenne et ses États membres ainsi que la Fédération de Russie ont entamé les préparatifs d'adhésion aux traités.
Clarification de la protection internationale des interprétations ou exécutions audiovisuelles et des organismes de radiodiffusion.	Décisions concernant la future protection internationale des organismes de radiodiffusion.		En septembre 2007, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que la question des organismes de radiodiffusion et des organismes de distribution par câble restait inscrite à l'ordre du jour des sessions ordinaires du SCCR et a envisagé de convoquer une conférence diplomatique uniquement lorsqu'un accord serait atteint sur les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection.
	Décisions concernant les futurs travaux relatifs à la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles.		L'Assemblée générale a également pris note de séminaires nationaux et régionaux organisés et programmés par le Secrétariat, notamment dans des domaines concrets tels que les relations contractuelles et la négociation collective, l'exercice et le transfert des droits et les systèmes de rémunération et elle a décidé que la question de la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles resterait inscrite à l'ordre du jour de sa session de septembre 2008.
Meilleure compréhension de la question des bases de données non originales.	Décisions concernant les futurs travaux relatifs à la protection des bases de données non originales (uniquement à la demande d'États membres)		À la session de novembre 2005 du comité permanent, il a été décidé que la question ne serait de nouveau inscrite à l'ordre du jour du comité que si un État membre en faisait la demande.
Progrès substantiels sur les questions nouvelles en matière de droit d'auteur.	Questions nouvelles examinées.		Une étude sur les systèmes automatisés de gestion des droits et les limitations et exceptions au droit d'auteur et une étude sur le droit d'auteur et les personnes souffrant de déficiences de la vue ont été présentées au SCCR.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			6 392

Données sur les ressources du programme 14 pour 2006-2007

132. Dans l'ensemble, le programme a réalisé comme convenu la quasi-totalité des objectifs susmentionnés, à l'exception d'une activité qui ne s'est pas concrétisée. Il est intervenu pour environ 1,2% dans les dépenses réelles de l'OMPI et pour quelque 0,9% dans l'effectif total.

133. Au total, 112% du budget initial ont été utilisés. Il importe cependant de noter que les ressources ne sont pas toutes censées être utilisées uniquement par le programme. C'est ainsi par exemple que le budget des ressources humaines est partagé avec d'autres programmes. Le nombre des effectifs affectés à ce programme est de six dont un consultant. Les autres sont distribués entre d'autres programmes de la Division. Par exemple, le poste de VDG relève des programmes 4, 9, 10 et 14. Toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, le budget alloué aux postes intersectoriels a été maintenu dans ce programme.

134. Durant la procédure d'ajustement, le budget a été majoré de 18%. Toutefois, le programme n'a pas pu absorber le montant budgétaire qui lui avait été initialement alloué car la conférence diplomatique qui aurait dû se tenir au cours de l'exercice biennal sur les questions de la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles et des organismes

de radiodiffusion respectivement n'a pas eu lieu, laissant inutilisés 21,5% du budget consacré aux autres dépenses que celles du personnel. Cela était dû essentiellement au manque de consensus sur le thème de la Conférence.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	3 966		5 045		127,2
Autres dépenses	1 717		1 347		78,5
Total	5 683	6 719	6 392	118,2	112,5
Postes	8		9		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG	1		1	
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	3		5	2
Services généraux (G)	3		2	(1)
Total	8		9	1
Répartition de l'effectif				
Postes			9	
Agents temporaires			2	
Contrats de louage de services				
Consultants			1	
Effectif total			12	

PROGRAMME 15 : Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques**OBJECTIF**

Développer la protection appropriée et efficace des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques au profit des communautés traditionnelles et dans une optique de développement durable.

Atteint

135. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a veillé à ce que les questions relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions traditionnelles culturelles et aux ressources génétiques demeurent au centre du débat politique international sur la propriété intellectuelle, élargisse l'étendue de la participation des communautés autochtones et locales au dialogue de politique générale et lance de nouvelles procédures et consultations en vue d'avancer vers des résultats longtemps attendus à l'échelle internationale dans ce domaines. Ce travail a été facilité par une analyse technique des outils pratiques utilisés pour donner effet à la dimension internationale des travaux du comité intergouvernemental, et par un ensemble unique en son genre de documents sur la politique nationale et les options juridiques en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions traditionnelles culturelles. Même en tant que documents de travail, les projets de dispositions sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions traditionnelles culturelles ont été largement utilisés au-delà du comité intergouvernemental comme guide d'analyse des questions de politique, comme indice de référence d'une protection efficace et comme outil d'élaboration de lois et de politiques. Plusieurs procédures internationales et consultations nationales et régionales ont par conséquent mis à profit ces textes directement dans leurs travaux.

136. Des conseils techniques détaillés ont été fournis sur demande, y compris un appui direct en faveur d'une série croissante de processus régionaux comme de processus politiques et législatifs nationaux, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles se plaçant au centre du programme législatif de maints pays. Les nombreuses formes de coopération existantes avec les processus nationaux et régionaux ont été complétées par de nouveaux partenariats. L'OMPI a contribué par le biais de ses compétences spécialisées à de nombreux processus internationaux, y compris l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, les programmes de l'UNESCO sur la diversité culturelle et le patrimoine culturel immatériel, les groupes de travail et la Conférence des Parties de la CDB, plusieurs réunions consultatives régionales de l'OMC, et des travaux de la FAO, y compris la réunion inaugurale de l'Organe directeur du traité de la FAO. Une série de grands séminaires régionaux et interrégionaux a été convoquée à la demande des États membres pour élargir la base de consultation dans la formulation de résultats internationaux au titre de ce programme, d'importantes manifestations ayant lieu en Afrique, dans les pays arabes, en Asie, en Asie centrale et en Amérique latine, y compris une importante conférence Afrique-Asie convoquée à Bandung pour célébrer l'anniversaire de la conférence historique de Bandung. L'OMPI a fourni les services d'experts pour de nombreux programmes de formation et de séminaires de politique générale convoqués par d'autres programmes de l'OMPI ainsi que par d'autres organisations internationales dont l'OMC.

137. Le comité intergouvernemental a supervisé de nombreuses initiatives pour s'assurer que la voix des communautés autochtones et locales occuperait une place centrale dans les travaux de l'OMPI dans ce domaine. Le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI a été créé et a financé la participation active au comité de tous les candidats de communautés autochtones et locales jugés éligibles par des groupes indépendants avec représentation autochtone. Grâce à une campagne active de mobilisation de fonds et de généreuses contributions, des fonds en quantité suffisante ont permis de conserver ce niveau complet d'appui à la participation autochtone d'un bout à l'autre de l'exercice suivant. Trois sessions de groupes du comité intergouvernemental dirigés par des autochtones ont aidé des experts de nombreuses communautés autochtones à exposer leurs préoccupations et à transmettre leurs recommandations au comité directement. Le nombre d'organisations spécialement accréditées, dont la plupart représentent des communautés autochtones et locales et d'autres détenteurs de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles et de ressources génétiques, a dépassé 130.

138. Le programme a consolidé une plate-forme intégrée de coordination des politiques ainsi que des activités juridiques, administratives et de renforcement des capacités, y compris :

- des projets entièrement mis au point relatifs aux objectifs de politique générale et principes fondamentaux qui aident à définir les éléments essentiels et l'espace politique nécessaire de la protection des expressions culturelles traditionnelles et de savoirs traditionnels contre l'appropriation illicite et l'utilisation abusive, et les travaux complémentaires sur les aspects des ressources génétiques relatifs à la propriété intellectuelle;
- des sources supplémentaires d'information sur les dispositions législatives et la politique générale en matière de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des représentants des communautés traditionnelles, y compris un nouveau service en ligne d'accès aux tableaux analytiques et dispositions législatives afin de promouvoir la compréhension et la coordination des formes *sui generis* de protection et de faciliter les choix de mécanismes de protection, et des analyses définitives d'expériences nationales et les mesures juridiques et options de politique générale utilisées pour protéger les expressions culturelles traditionnelles, les expressions du folklore et les savoirs traditionnels;
- une initiative de patrimoine créative pour élaborer des principes directeurs de propriété intellectuelle et impartir une formation à la documentation culturelle à l'intention des communautés et des musées concernant la numérisation du patrimoine culturel immatériel;
- élaboration plus détaillée d'une base de données sur les principes applicables à la gestion de la propriété intellectuelle dans le contexte de l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels connexes et du partage des avantages qui en découlent, et élaboration de documents d'information sur les questions concrètes de propriété intellectuelle soulevées lors de la définition de conditions convenues d'un commun accord aux fins de l'utilisation des ressources génétiques;
- travaux permanents sur la protection défensive des savoirs traditionnels et ressources génétiques, y compris la création d'un portail en ligne visant à faciliter la prise en considération des savoirs traditionnels au cours des procédures d'examen des

brevets et de modification technique du système international des brevets ainsi que la nouvelle mise à jour des principes directeurs qui régissent l'examen des demandes de brevets liées aux savoirs traditionnels aux fins de leur étude par le comité intergouvernemental;

– consultations et études sous l'égide du comité intergouvernemental sur des questions clés qui intéressent les communautés et les responsables de l'élaboration des politiques, notamment sur la reconnaissance du droit coutumier des communautés autochtones et locales, et les méthodes de documentation des savoirs traditionnels.

139. L'exécution du programme a une fois encore été marqué par une étroite coopération et entraide avec d'autres éléments du système de l'ONU, des organisations intergouvernementales dans des domaines de politique connexes, des organisations représentant les communautés autochtones et locales, la société civile et des organisations industrielles ainsi qu'avec des organismes traitant du renforcement des capacités et de l'autonomisation. La coopération internationale s'est accompagnée d'une intensification de la coopération pratique et du renforcement des capacités afin de compléter le dialogue sur les questions de politique générale. En association avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, l'OMPI a convoqué plusieurs manifestations parallèles, dont un atelier sur l'utilisation concrète des instruments de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles pour la promotion des femmes autochtones et du développement communautaire, tirant parti de sa coopération dans le passé avec l'Instance à un atelier international sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles tenu au Panama et d'autres travaux pratiques de sensibilisation dans ce pays. Les activités organisées en marge des réunions de la CDB visaient à renforcer la coopération pratique sur les questions relatives à la divulgation des brevets, au droit coutumier et à l'utilisation de l'information en matière de brevets comme instrument de politique générale. L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones s'est félicitée de la création du fonds de contributions volontaires de l'OMPI et des mécanismes ont été mis en place en vue de faciliter la contribution technique de l'Instance permanente aux travaux du comité intergouvernemental sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, les aspects de la propriété intellectuelle en matière d'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages en découlant, et le droit coutumier. Le Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones a continué à servir d'instrument essentiel de partage des informations entre institutions et de coopération sur les questions autochtones. L'OMPI a largement contribué à une étude conjointe sur le transfert de technologie dans le cadre de la CDB, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB et la CNUCED. La Conférence des Parties à la CDB s'est félicitée des études successives que l'OMPI lui a fournies à sa demande en tant que ressource technique sur les options et les bases juridiques des exigences en matière de divulgation contenues dans les demandes de brevet portant sur des inventions relatives aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels.

140. Ce programme a de plus en plus été appelé à faire des contributions, à donner des avis techniques et à élaborer des analyses de politique pour un éventail de plus en plus large de forums de politique et de programmes pratiques. Par exemple, en réponse aux liens qui existent entre la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel, la diversité culturelle et la protection des expressions culturelles traditionnelles, l'OMPI a continué de participer aux travaux de l'UNESCO et d'autres organismes, tels que le Centre culturel Asie Pacifique de l'UNESCO (ACCU). Un projet fondamental dans le cadre de ce programme visait à mettre en commun les données d'expérience et contribuait à élaborer des lignes directrices aux fins

de la protection des intérêts des dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles au cours des processus d'enregistrement et de numérisation du patrimoine culturel, y compris au moyen de la publication d'une base de données searchable de protocoles et d'usages existants. Cela a nécessité une collaboration avec le Conseil international des musées (ICOM) et des organismes analogues. Des mesures initiales ont également été prises aux fins d'une collaboration dans la réalisation de projets avec d'autres organismes, programmes et fonds comme l'OIT et la Banque interaméricaine de développement (BID).

141. L'OMPI a assuré une assistance technique et d'autres formes d'appui sur des questions de propriété intellectuelle (en rapport avec les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques) à un large éventail d'autres organismes et d'instances tels que la CDB, le Secrétariat du Commonwealth, la FAO, le PNUE, l'UNESCO, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, la Commission des droits de l'homme de l'ONU, l'Université des Nations Unies (UNU) et la Banque mondiale. Elle a donné des conseils sur la création proposée par l'UNU d'un centre international de recherche et de formation sur les savoirs traditionnels, et de conseils techniques à l'Union mondiale pour la nature (UICN) et à l'UNU sur des questions relatives au droit coutumier des peuples autochtones. Elle a maintenu des liens de coopération étroite et concrète avec des organismes régionaux de premier plan tels que l'Union africaine, l'ARIPO, l'ANASE, le Comité consultatif juridique afro-asiatique, la Communauté andine, l'ALADI, l'OAPI et la SAARC. Des forums régionaux d'orientation ont été organisés à Cochin, Henan et Bandung pour promouvoir une coopération interrégionale Sud Sud plus structurée sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'OMPI a apporté un soutien actif aux travaux de l'ARIPO et de l'OAPI en vue de l'élaboration d'un instrument régional africain sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Un effort systématique a été fait pour s'assurer qu'il y avait une véritable collaboration avec toutes les régions qui s'intéressaient à une coopération approfondie avec l'OMPI sur ces questions.

142. L'OMPI a continué à s'engager sur des questions plus larges de politique générale dans le domaine des droits de l'homme, et de l'interaction entre les droits de l'homme, la politique en matière de concurrence et la propriété intellectuelle, et a intensifié son action dans le domaine de l'interaction entre la propriété intellectuelle et le droit coutumier des communautés autochtones et locales. L'Organisation a poursuivi sa participation aux travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU et du Groupe de travail sur les populations autochtones. Les textes du comité intergouvernemental ont servi de référence dans nombre de ces processus consacrés aux peuples autochtones, dont la perspective axée sur les droits de l'homme influence à son tour les délibérations du comité. Le programme a contribué à une analyse de questions globales de propriété intellectuelle touchant aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et aux expressions culturelles traditionnelles, prenant part à des débats internationaux sur les indications géographiques et la réforme du droit des brevets.

143. En coordination avec les travaux du comité intergouvernemental, des activités permanentes de renforcement des capacités et d'information sur les politiques menées ont été mises en œuvre à l'intention de détenteurs de savoirs traditionnels et dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles, d'autorités nationales et d'organismes régionaux, notamment : des conseils sur les options en matière de protection *sui generis* à l'intention de différents organismes régionaux et d'un nombre croissant d'autorités nationales; une aide concrète et une contribution technique à diverses instances régionales et internationales créées et accueillies par un certain nombre de pays en développement; la publication d'une série de

brochures d'initiation, d'ouvrages, d'études, d'enquêtes, d'informations juridiques et d'articles dans des revues extérieures, avec la mention des documents de l'OMPI et leur utilisation dans les documents de la société civile et la littérature universitaire; la participation à des débats sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles organisés par la société civile, des spécialistes ou des universitaires; et l'appui à de nombreux programmes de formation et séminaires organisés par des ONG, d'autres institutions des Nations Unies, des organismes universitaires et des instituts de recherche, l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres institutions d'enseignement et de formation. Il sied de mentionner notamment l'importante contribution à une nouveau cours d'enseignement à distance sur les savoirs traditionnels, le programme de bourses pour les Autochtones à Genève, une série d'initiatives de coopération Sud-Sud sur des questions relatives à la protection et à la préservation adéquate des savoirs traditionnels, la tenue de consultations sur l'élaboration de plusieurs instruments régionaux de protection des expressions culturelles traditionnelles et savoirs traditionnels.

144. Des outils pratiques ont continué à être mis au point, notamment un guide pratique sur la propriété intellectuelle relative aux expressions culturelles traditionnelles et au folklore, un manuel pratique sur la propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles pour les musées et les archives, des lignes directrices pour les protocoles communautaires sur la propriété intellectuelle et l'enregistrement comme la numérisation des expressions culturelles, des lignes directrices pour l'examen des brevets de savoirs traditionnels, un projet d'instrument à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels, leur permettant de s'assurer que leurs intérêts sont pris en considération et préservés dans le cadre de toute fixation de leurs savoirs traditionnels, des lignes directrices sur les aspects de la propriété intellectuelle relatifs au partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques, une base de données législatives et des études sur la reconnaissance du droit coutumier autochtone. Les activités de sensibilisation ont été complétées par la publication d'une série d'ouvrages, notamment deux brochures sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles destinées au grand public, ainsi que d'une série de notes d'information et d'études plus spécialisées. En réponse à de nouvelles priorités à l'Organisation et ailleurs, l'OMPI a poursuivi les consultations et études récentes sur les questions de propriété intellectuelle soulevées par la sauvegarde du patrimoine culturel et sur le droit coutumier tout en faisant approfondissant l'étude d'expériences pratiques avec la protection au niveau national des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Des bases solides ont été jetées en vue de la publication d'une série de nouveaux outils et produits d'information destinés à étayer les discussions au niveau international sur la politique à mener dans des domaines tels que les ressources phytogénétiques, la biodiversité et le transfert de technologie en vertu de la CDB. Ces discussions ont progressé dans le cadre d'une étroite collaboration avec les autres institutions internationales concernées, principalement la CDB et la FAO. Pour assurer la coordination et la synergie entre différentes initiatives de renforcement des capacités, l'OMPI a convoqué une table ronde sur le renforcement des capacités communautaires : des initiatives pratiques sur la propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques, qui ont réuni des représentants des communautés du monde entier pour mettre en commun l'expérience et construire des réseaux s'entraïdant tout en peaufinant les outils pratiques clés de l'OMPI au moyen de consultations et d'un dialogue. Compte tenu de l'interaction thématique et pratique et du chevauchement avec les questions relatives aux sciences de la vie, le programme a été géré, planifié et exécuté d'une manière intégrée avec le programme 5.1, fournissant un appui administratif, professionnel et de gestion; le personnel du programme 5.1 a également fourni un appui professionnel pour le programme 15.1 en conformité avec les priorités générales de l'OMPI.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Consolidation du cadre juridique et conceptuel de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.	Formulation d'un ou plusieurs instruments internationaux.		<p>Le programme a produit deux séries de projets de dispositions sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ainsi que des informations pratiques détaillées sur leur application à l'échelle internationale. Il a généré des informations détaillées sur le rôle des États membres et des observateurs dans l'examen des principales questions de fond à faire en vue d'élaborer des instruments internationaux dans ces domaines. Il a également financé le dialogue politique et les consultations régionales entre les États membres sur les options aux fins de l'adoption d'un instrument. Par conséquent, le plus gros du travail a été fait dans le cadre de ce programme pour préparer le terrain à un choix politique entre les États membres d'un ou plusieurs instruments internationaux.</p> <p>Les dispositions ont été complétées par une étude détaillée des possibilités d'établissement d'instruments internationaux et une analyse faisant autorité sur les options de politique générale et les mesures juridiques permettant d'assurer une protection efficace dans le cadre de la législation nationale qui donnerait effet aux principes acceptés à l'échelle internationale.</p>
	<p>Exploitation des documents stratégiques et travaux de l'OMPI dans au moins une des activités suivantes supplémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – entreprise de coopération régionale ou sous régionale; – élaboration d'une politique nationale et renforcement des capacités dans un domaine non couvert précédemment; et – implication de la communauté et de la société civile, dans un processus englobant diverses parties prenantes non incluses précédemment. 		<p>Venant s'ajouter à la longue liste des procédures existantes, des documents de politique générale de l'OMPI et des matériels connexes de renforcement des capacités ont été utilisés pour des initiatives dans la région BIMST-EC, dans plusieurs programmes régionaux en Amérique latine et en Asie, dans au moins quinze autres processus nationaux et dans les consultations avec un éventail de plus en plus large de communautés et d'ONG de la société civile, y compris les communautés autochtones et locales qui ont forgé de nouveaux partenariats avec l'OMPI.</p>
Meilleure coopération et coordination entre l'OMPI et d'autres instances et processus internationaux et régionaux.	Reconnaissance explicite de l'appui et de la contribution de l'OMPI à au moins une action d'institution internationale ou régionale ou un processus international ou régional supplémentaire.		<p>Outre les formes existantes de reconnaissance, l'appui et la contribution de l'OMPI ont été l'objet d'une reconnaissance explicite la Cdp de la CDB (y compris sur les documents consacrés aux savoirs traditionnels), les travaux de l'UNESCO sur le patrimoine culturel intangible, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le BIMST-EC, l'ALADI, l'ISESCO et la Communauté andine.</p>

<p>Capacité accrue des États membres à assurer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle et à gérer les éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques, dans l'intérêt des détenteurs de savoirs traditionnels ou d'expressions culturelles traditionnelles et des gardiens de ressources génétiques.</p>		<p>Au moins deux processus continus supplémentaires engagés dans des États membres avec adaptation et application d'outils conceptuels et pratiques spécifiques.</p> <p>Plus de dix États membres additionnels ont adapté et appliqué les outils conceptuels et pratiques de l'OMPI en Amérique latine, dans le Pacifique, en Asie et en Afrique, faisant ainsi monter le nombre d'États membres qui en font usage.</p>
		<p>Constatation d'avantages spécifiques, pour les détenteurs de savoirs traditionnels ou d'expressions culturelles traditionnelles et les gardiens de ressources génétiques, découlant de mécanismes juridiques plus efficaces.</p> <p>Plusieurs communautés autochtones et locales qui détiennent des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques ont fait savoir qu'elles avaient renforcé les capacités de recenser et de promouvoir leurs intérêts spécifiques pour ce qui est de la documentation des savoirs traditionnels, de l'enregistrement des expressions culturelles traditionnelles et de la négociation de l'accès aux ressources génétiques.</p>
<p>Des mécanismes juridiques plus efficaces dans les États membres pour assurer la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des éléments de propriété intellectuelle relatifs aux ressources génétiques, au bénéfice des détenteurs de savoirs traditionnels ou expressions culturelles traditionnelles et</p>		<p>Adaptation ou mise en place, dans des États membres d'au moins une région, de mécanismes juridiques tenant compte de l'assistance apportée par l'OMPI en la matière.</p> <p>Des projets de lois ou de politiques étaient en cours d'élaboration dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et ils sont entrés en vigueur dans plusieurs d'entre eux, avec le concours de l'OMPI.</p>

des gardiens de ressources génétiques.		
Constatation d'avantages spécifiques découlant de l'utilisation d'outils de propriété intellectuelle par les détenteurs de savoirs traditionnels ou d'expressions culturelles traditionnelles et les gardiens de ressources génétiques.		Des avantages immédiats ont été rapportés en termes de renforcement des capacités de participation des communautés aux processus politiques et juridiques nationaux et internationaux, ce qui, à l'issue du délai nécessaire de mise en œuvre, devrait se traduire par des avantages concrets à moyen terme. Les groupes autochtones et la table ronde de l'OMPI ont porté sur la compréhension consolidée par le renforcement des capacités du lien entre une protection juridique plus efficace et une meilleure capacité des communautés d'obtenir des avantages qui vont de pair avec leurs valeurs et les attentes des communautés.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		5 402

Données sur les ressources du programme 15 pour 2006-2007

145. Le programme 15 intervient pour 1,05% dans les dépenses réelles de l'Organisation et il fonctionne avec environ 0,8% de l'effectif total. À la fin de 2007, environ 116,2% du budget initial avaient été utilisés.

146. S'agissant des dépenses autres que les dépenses de personnel, les ressources non utilisées sont dues : i) à la décision (pour des raisons de procédure liées au renouvellement de son mandat) de ne pas tenir une quatrième session du Comité intergouvernemental durant l'exercice 2006-2007 mais plutôt de convoquer une session de ce comité au début de 2008; et ii) à la décision de ne pas reporter les engagements non réalisés de plusieurs contrats pour des produits de base en cours de ce programme, qui avaient été prorogés au-delà du mandat signé à l'origine; le montant résiduel de ces engagements est maintenant financé sur le budget 2008-2009.

147. S'agissant des dépenses de personnel, la principale raison de la différence entre le budget initial approuvé et les dépenses réelles finales a été le changement de méthodologie comptable, ce qui signifiait que le budget initial approuvé excluait trois agents temporaires qui étaient déjà en poste au début de 2006, ayant remplacé des agents temporaires dans le courant de 2005 (ces membres du personnel fournissent tous les services de secrétariat et, en très grande partie, d'appui administratif que nécessitent le programme et le programme 5 (sciences de la vie)). Le budget initial excluait également un membre du personnel au niveau G qui avait été transféré en 2005 de la section d'appui administratif, techniquement financé par un autre programme, afin de fournir un appui administratif important plus directement à ce programme et au programme 5 coadministré ainsi qu'un membre du personnel au niveau G qui avait été transféré de la Division de la gestion du PCT afin de fournir un appui administratif additionnel en raison de la charge de travail accrue émanant du comité intergouvernemental et du programme 5. Au nombre d'autres variations, source d'économies de salaires considérables, ont figuré le transfert d'un poste d'administrateur (chef de section des savoirs traditionnels) après le détachement d'un administrateur hors cadre auprès d'une autre institution des Nations Unies ainsi que la transformation d'un autre poste d'administrateur en un poste à temps partiel. Vers la fin de l'exercice biennal, un contrat de travail spécial a été créé pour fournir les compétences juridiques nécessaires à l'appui du projet relatif au patrimoine et ce, compte tenu de l'augmentation marquée de la demande pour cette activité.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	2 238		3 378		150,9
Autres dépenses	2 411		2 024		83,9
Total	4 649	5 899	5 402	126,9	116,2
Postes	25		24		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)				
Administrateurs (P)	6		5	(1)
Services généraux (G)			2	2
Total	6		7	1
Répartition de l'effectif				
Postes			6	
Agents temporaires			4	
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			10	

OBJECTIF STRATÉGIQUE IV : FOURNITURE DE SERVICES DE QUALITÉ DANS LE CADRE DES SYSTÈMES MONDIAUX DE PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROGRAMME 16 : Administration du système du PCT

OBJECTIF

Conforter la position du système du PCT en tant que moyen le plus accessible, fiable et abordable d'obtenir une protection par brevet dans le monde entier.

Partiellement
atteint

148. En 2006 et 2007 respectivement, 148 772 et 157 740 (soit 306 512) demandes internationales ont été reçues et traitées, soit une augmentation de 19,3% par rapport à l'année précédente (256 960). Pour la quatrième année consécutive, la croissance la plus importante est venue des pays d'Asie du Nord-Est, qui ont représenté plus d'un quart (25,4%) des dépôts.

149. En 2007, la majorité des demandes internationales selon le PCT (52,5%) ont été déposées sous une forme entièrement électronique. Si on y ajoute les demandes présentées au moyen du logiciel PCT-EASY, qui combinent un dépôt sur papier et un dépôt sur support électronique, la proportion de dépôts effectués par voie électronique atteint 67,2%. Depuis 2007, la plupart des documents échangés entre le Bureau international et d'autres bureaux le sont sous forme électronique. En ce qui concerne les dernières demandes reçues, toute la chaîne de traitement au sein du Bureau international, allant de la réception de la demande à sa publication, est passée depuis 2006 à un environnement complètement électronique.

150. Entre 2002 et 2007, le nombre de demandes internationales reçues par le Bureau international a augmenté de 43% alors que l'effectif directement affecté au traitement de ces demandes a diminué de 22%.

151. En 2006, 89% des demandes internationales ont été publiées dans les deux semaines suivant l'expiration du délai de 18 mois à compter de la date de priorité, 93% l'ont été dans les trois semaines et 94% dans les quatre semaines. In 2007, 88% des demandes internationales selon le PCT ont été publiées dans les deux semaines suivant l'expiration du délai de 18 mois à compter de la date de priorité; 95% des demandes ont été publiées dans un délai de trois semaines et 96% dans un délai de quatre semaines.

152. Le nombre d'États contractants est passé en 2006 et 2007 de 128 à 138, avec les nouvelles adhésions de l'Angola, de Bahreïn, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, de la Malaisie, de Malte, du Monténégro et de la République démocratique populaire lao et de la République dominicaine.

153. Le PCT a mis en oeuvre avec succès les modifications apportées aux règlements qui sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2006 et 2007 respectivement.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Utilisation accrue du système du PCT.	Réception et traitement rapide de 126 000 à 128 000 demandes internationales PCT en 2006		148 772 exemplaires originaux ont été reçus par le Bureau international en 2006.
	Réception et traitement rapide de 132 000 demandes internationales PCT en 2007.		157 740 demandes internationales ont été reçues par le Bureau international en 2007.
Meilleure qualité de service.	Envoi des notifications et des communications, publication des demandes et fourniture des produits requis dans les délais imposés par le traité et son règlement d'exécution, malgré l'augmentation du nombre de demandes internationales à traiter.		En 2006-2007, le respect des délais de publication s'est amélioré par rapport à 2005, grâce notamment à un recours accru du Bureau international à la sous-traitance, ce qui a permis d'allonger les listes de publications hebdomadaires. Une certaine régression a été observée en 2006 dans le respect des délais en ce qui concerne le formulaire IB/301 (accusé de réception de l'exemplaire original, qui est envoyé à l'issue d'un examen de forme). Ce phénomène était dû à des problèmes transitoires rencontrés lors du passage d'un environnement de traitement fondé sur le papier à un environnement sans papier, à l'accroissement continu du nombre de dépôts et à la nécessité d'éviter, dans toute la mesure possible, l'augmentation de l'effectif. En 2007 cependant, le respect des délais concernant le formulaire IB/301 s'est amélioré par rapport à 2006 et ce, grâce à l'expérience acquise avec les nouveaux systèmes électroniques.
	Maintenir en deçà de 0,1% du nombre total des demandes PCT le nombre annuel de problèmes imputables au Bureau international (en 2004, il y en a eu 122).		92 problèmes imputables au Bureau international ont été soumis à la Division juridique du PCT ou réglés par celle-ci en 2006. En 2007, ce nombre est tombé à 42 pour un total de 134 pour l'exercice biennal.
	Maintenir le nombre annuel de demandes d'éclaircissement concernant les notifications et communications en deçà de 20% du nombre total des demandes PCT (en 2004, il y en a eu environ 24 400, ce qui correspond à une proportion de 80 à 20 : dans 80% des cas il n'y aura normalement pas besoin d'explication et dans 20% des cas il en faudra une).		Aucune donnée disponible.

Gains de productivité.	Réception et traitement des volumes accrus de demandes PCT indiqués ci-dessus sans augmentation linéaire du total des effectifs (fonctionnaires en poste et employés de toutes autres catégories), c'est-à-dire avec seulement une augmentation limitée des effectifs dans des domaines où une charge de travail accrue ne peut pas être absorbée par des mesures de productivité, comme la traduction.		L'effectif travaillant directement sur les questions du PCT n'a cessé de diminuer ces quatre dernières années, c'est-à-dire depuis l'exercice biennal 2004-2005. Les chiffres correspondants pour cette période sont les suivants : 408 en 2004, 387 en 2005, 375 en 2006 et 373 en 2007.
Simplification des relations avec les déposants.	Réduction d'au moins un formulaire (sur une moyenne de sept) du nombre de notifications et communications envoyées aux déposants dans un cas type.		L'analyse des moyens permettant de simplifier les communications adressées aux déposants est en cours.
	Mise à la disposition des déposants d'au moins un service en ligne où consulter les informations confidentielles relatives à leurs demandes PCT.		Le Bureau international a mené des consultations informelles avec les utilisateurs du système du PCT, convenu d'une série de critères d'utilisation et commencé à travailler sur un mécanisme d'inspection privé des dossiers pour les déposants PCT.
	Mise à la disposition des tierces parties de plusieurs services en ligne où consulter les informations publiques relatives à toutes les demandes PCT.		La base de données et le moteur de recherche du portail PatentScope donnent accès à toutes les demandes internationales selon le PCT publiées depuis 1978 et aux documents publics les plus importants relatifs aux demandes internationales. Depuis le mois d'avril 2006, la publication des demandes PCT s'effectue exclusivement sous forme électronique, par l'intermédiaire de PatentScope.
Poursuite de la transition de procédures internes combinant le support papier et l'informatique à l'automatisation complète des procédures de base.	Automatisation complète de 10 procédures supplémentaires.		En 2006, le Bureau international est passé d'un système de traitement fondé sur le papier à un système sans papier. Il s'agissait d'une étape plus importante que l'automatisation totale ou partielle d'un nombre défini de processus distincts. En 2007, le Bureau international a tiré plus encore parti de cette nouvelle plate-forme électronique en associant les entreprises extérieures à la gestion électronique des opérations de traduction. Outre ce qui précède et durant l'année 2007, la performance de neuf procédures opérationnelles clés s'est améliorée grâce à un recours accru aux techniques de l'information.
	Automatisation partielle de 10 procédures supplémentaires.		Voir ci-dessus.

Fonctionnement quotidien et maintenance des systèmes informatiques du PCT.	Disponibilité à 98% de tous les systèmes assurant les opérations pendant la plage fixe (sauf maintenance programmée).		L'objectif de disponibilité à 98% de tous les systèmes assurant les opérations a, certes, été atteint mais on estime que l'exécution de ces systèmes peut être davantage améliorée à la lumière des réactions des utilisateurs. En 2006 et 2007, les systèmes ont été l'objet de plusieurs nouvelles diffusions traitant de fonctionnalités nouvelles et renforcées selon les priorités d'entreprise arrêtées par le secteur des opérations du PCT et d'autres secteurs du PCT. Au nombre des nouvelles fonctionnalités figuraient l'introduction en 2007 d'un outil de surveillance des systèmes en temps réel et le traitement automatique des documents reçus par voie électronique ou reçus sur papier et numérisés de même que l'introduction en janvier 2006 d'outils sur place de reconnaissance optique de caractères, dans les deux cas une contribution à la gestion du volume de plus en plus lourd des travaux reçus et traités de manière électronique par le PCT.
	Respect à 95% des dates de publication.		En 2006-2007, le respect des délais de publication s'est amélioré par rapport à 2004-2005, grâce notamment à un recours accru par le Bureau international à la sous-traitance, ce qui a permis d'allonger les listes de publications hebdomadaires. C'est ainsi par exemple que le nombre des demandes internationales publiées 19 mois après la date de priorité est tombé de 9,42% en 2005 à 4,04% en 2007.
Meilleure information sur la possibilité pour les déposants et leurs mandataires d'obtenir des conseils juridiques relatifs au PCT pour des problèmes particuliers.	50 demandes de conseils juridiques émanant de déposants.		<p>La section des affaires juridiques du PCT a instruit 2521 demandes internationales, qui devaient faire l'objet d'un traitement spécial et nécessitaient le règlement de problèmes de caractère juridique, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2005. En 2007, ce nombre a été de 1814 ou 4335 pour l'exercice biennal.</p> <p>Le Service d'information du PCT a reçu en 2006 quelque 12 018 demandes (par téléphone, télécopieur et courrier électronique) d'information de caractère général sur le PCT, soit une moyenne de plus de 1000 par mois ou une augmentation de 0,7% par rapport à 2005. En 2007, ce nombre était de 11 892 ou 23 910 pour l'exercice biennal.</p>
	Mention dans 10 articles, références ou citations des conseils juridiques donnés en ce qui concerne le PCT.		Aucune donnée disponible.
Meilleure information sur la possibilité pour les États membres et les offices de propriété intellectuelle sur la possibilité d'obtenir des conseils juridiques et des interprétations de	50 demandes de conseils juridiques ou d'interprétation de textes juridiques émanant d'États membres ou d'offices de propriété intellectuelle.		Des demandes de conseils juridiques sur des questions de caractère général relatives au PCT, y compris de conseils sur l'application des lois nationales du PCT, ont été reçues à maintes reprises de Parties aussi bien contractantes que non contractantes et traitées comme il se doit, dépassant de loin l'indicateur d'exécution déclaré.

textes juridiques sur des questions générales relatives au PCT.			
Disponibilité accrue de collections actualisées de tous les textes juridiques du PCT et informations relatives au PCT dans de nouvelles présentations conviviales.	Mise à disposition des textes actualisés du PCT et de son règlement d'exécution et d'autres textes juridiques : en français et en anglais, dans un délai suffisant avant leur entrée en vigueur; en allemand, chinois, espagnol, japonais et russe, avant leur entrée en vigueur; dans d'autres langues, en particulier en arabe, au plus tôt après leur entrée en vigueur.		<p>Des versions mises à jour du PCT et de son règlement d'exécution en vigueur à compter du 1^{er} avril 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, aux formats PDF et html, avant la date d'entrée en vigueur. Peu après, ces textes ont été mis à disposition au format PDF en allemand, en chinois, en espagnol, en japonais et en russe. Les éditions imprimées de toutes ces versions (sauf le japonais) ont également été établies et diffusées par le Bureau international.</p> <p>Des versions mises à jour du PCT et de son règlement d'exécution en vigueur à compter du 12 octobre 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, aux formats PDF et html, avant la date d'entrée en vigueur. Peu après, ces textes ont été mis à disposition par le Bureau international au format PDF en allemand et en espagnol.</p> <p>Des versions mises à jour du PCT et de son règlement d'exécution en vigueur à compter du 1^{er} avril 2007 ont été mises à disposition en français et en anglais, aux formats PDF et html, avant la date d'entrée en vigueur de ce règlement. Peu après, ces textes ont été mis à disposition par le Bureau international au format PDF en allemand, en chinois, en espagnol, en japonais et en russe.</p> <p>Des versions mises à jour des instructions administratives du PCT en vigueur à compter du 1^{er} avril 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, au format PDF. La version html de ce texte est parue en octobre 2006.</p> <p>Des versions mises à jour des instructions administratives du PCT en vigueur à compter du 12 octobre 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, aux formats PDF et html.</p> <p>Des versions mises à jour des instructions administratives du PCT en vigueur à compter du 1^{er} avril 2007 ont été mises à disposition en français et en anglais, au format PDF. La version html de ce texte est parue en octobre 2006 pour ensuite être mise à jour et révisée en 2007.</p> <p>Des versions mises à jour des Directives à l'usage des offices récepteurs en vigueur à compter du 1^{er} avril 2006 ont été mises à disposition en français et en anglais, au format PDF, avant leur entrée en vigueur.</p> <p>Des versions mises à jour des Directives à l'usage des offices récepteurs en vigueur à compter du 1^{er} avril 2007 ont été mises à disposition en français et en anglais, au format PDF.</p>

			<p>Des mises à jour ont été apportées aux accords passés entre le Bureau international de l'OMPI et l'Office autrichien des brevets, l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande, l'Office européen des brevets, l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'Office espagnol des brevets et des marques et l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement agissant en tant qu'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT. Tous ces textes ont été publiés sur le portail PatentScope, en anglais seulement, au format PDF. En 2007, de nouveaux accords élargis ont été préparés et mis à disposition en anglais au format PDF. Les versions françaises de ces accords ont été publiées pour la première fois en janvier 2008.</p>
	Adoption d'au moins un nouveau type de présentation pour publier au moins les principaux textes juridiques et d'information relatifs au PCT		<p>Depuis le 1^{er} avril 2006, la Gazette du PCT n'est plus disponible sur papier mais elle est publiée entièrement sous forme électronique à la page des ressources du portail PatentScope à la date de la publication internationale.</p> <p>À la demande des États membres du PCT, un référentiel en ligne des mesures de préparation en cas d'urgence prévues dans 22 de ces États a été établi sur le portail PatentScope.</p> <p>Le calculateur en ligne des délais du PCT a été lancé en mars 2006. Il aide les déposants à calculer les délais fondamentaux prévus par le PCT et explique dans les détails l'ensemble des délais, en renvoyant aux articles correspondants du PCT ou aux règles de son règlement d'exécution. Le calculateur est accessible gratuitement sur le site PatentScope.</p>
Meilleure compréhension, de la part du Bureau international, des besoins et des stratégies de propriété intellectuelle des principaux déposants de demandes PCT dans le monde.	Instauration de contacts réguliers, au niveau des décideurs, avec les 50 principaux déposants de demandes PCT dans le monde.		<p>Des efforts considérables sont faits pour établir des contacts réguliers avec les principaux déposants du PCT au moyen de réunions bilatérales et d'une assistance à des conférences où ces déposants sont représentés ou se rassemblent.</p> <p>La section de la sensibilisation et des relations avec les utilisateurs au sein de la Division juridique du PCT a été créée en mars 2007, avec pour mandat de contribuer à l'établissement de ces contacts et à la création de ressources dont pourront profiter les utilisateurs du PCT.</p>
Politique et pratiques de gestion interne à la pointe du progrès.	Adoption de cinq politiques ou pratiques nouvelles.		<p>Durant l'exercice biennal, des descriptions d'emploi pour les agents temporaires et les consultants ont été établies et traitées, l'administration des questions de gestion des effectifs a été rationalisée et un système de suivi et une base de données ont été créés aux fins de contrôle budgétaire. Qui plus est, la compilation et la mise à jour des descriptions d'emploi de tous les membres du personnel en poste dans le programme sont sur le point de s'achever.</p>
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			148 921

Données sur les ressources du programme 16 pour 2006-2007

154. De tous les programmes, c'est le plus grand. Il intervient en effet pour 29% et environ 37% des dépenses réelles et des effectifs de l'OMPI respectivement.

155. Les dépenses réelles autres que celles du personnel ont été supérieures de 37,8% à celles qui avaient été prévues initialement. La raison de cette augmentation est expliquée ci-dessous.

156. Durant l'été 2005, après que le budget 2006-2007 avait déjà été établi par le Secrétariat et revu par le Comité du programme et budget, il a été décidé de sous-traiter le travail de traduction au lieu d'embaucher un nombre plus élevé de personnel pour faire face à la charge de travail sur place. Il en a résulté que les dépenses autres que les dépenses de personnel ont dû être sensiblement majorées par rapport au budget initial approuvé par les Assemblées en 2005.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	121 699		117 539		96,6
Autres dépenses	22 776		31 382		137,8
Total	144 445	153 116	148 921	106	103,1
Postes	337		343		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG	1		1	
Directeurs (D)	5		1	(4)
Administrateurs (P)	125	14	128	3
Services généraux (G)	206	13	213	7
Total	337	27	343	6
Répartition de l'effectif				
Postes			328	
Agents temporaires			109	
Contrats de louage de services			*22	
Consultants			5	
Effectif total			464	

* Ce chiffre comprend neuf agents temporaires en poste au siège et 13 agents externes sous contrat de louage de services.

PROGRAMME 17 : Réforme du PCT**OBJECTIF**

Poursuivre la modernisation, l'amélioration et le renforcement du système du PCT pour que ce système continue de répondre aux besoins des déposants et de tous les offices, indépendamment de leur taille, et des tiers, avec pour résultat un plus grand recours au système et une moindre répétition inutile des mêmes travaux.

Atteint

157. Les travaux d'amélioration du cadre juridique et procédural du PCT se sont poursuivis, conformément aux objectifs de la réforme du PCT définis par l'Assemblée de l'Union du PCT, à savoir la simplification et la rationalisation des procédures, la réduction des coûts pour les déposants, le maintien de l'équilibre entre la charge de travail des administrations du PCT et la qualité des services fournis, l'alignement des dispositions du PCT sur celles du Traité sur le droit des brevets (PLT) et l'assurance que le système fonctionne dans l'intérêt de tous les offices, quelle que soit leur taille.

158. Sur la base des travaux préparatoires effectués par le groupe de travail à sa neuvième session en mai 2007, l'Assemblée de l'Union du PCT a en octobre 2007 approuvé les modifications proposées au règlement du PCT relatives à l'introduction d'un nouveau système de recherches internationales supplémentaires introduit la possibilité pour le déposant de demander, outre la recherche internationale "principale", une ou plusieurs recherches supplémentaires à effectuer par des administrations internationales autres que l'administration chargée de la recherche internationale qui effectue la recherche internationale principale. L'Assemblée du PCT a également adopté de légères modifications au règlement du PCT relatives à l'utilisation des résultats de recherche antérieures, à la restauration du droit de propriété par les offices récepteurs et aux demandes internationales considérées comme retirées. En outre, elle a de surcroît adopté des modifications au règlement du PCT pour inclure deux autres langues, le coréen et le portugais, en tant que "langues de publication" du PCT, permettant ainsi d'achever le traitement des demandes internationales déposées dans ces langues applications sans devoir les faire traduire durant la phase internationale, et nommé l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil et l'Office indien des brevets en qualité d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire, portant le nombre de ces administrations du PCT à 15, et renommé les 13 administrations existantes pour une période additionnelle de dix ans.

159. L'Assemblée du PCT a par ailleurs décidé que, avec l'adoption de toutes ces modifications, les travaux du Comité sur la réforme du PCT et du Groupe de travail sur la réforme du PCT avaient été achevés et que ces deux organes étaient arrivés au terme de leur mandat. Toutefois, consciente qu'il serait toujours nécessaire de veiller à ce que le système demeure sensible aux besoins des déposants et des offices, elle a approuvé une proposition visant à réunir, s'il fallait examiner une question qui nécessitait d'être soumise à l'assemblée, un nouveau groupe de travail pour réaliser des travaux préparatoires au lieu de soumettre la question directement à l'assemblée.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Simplification et amélioration des procédures relatives au dépôt et au traitement des demandes internationales.	Adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT de modifications du règlement d'exécution du PCT relatives à la restauration du droit de priorité, aux mesures applicables lorsque des parties sont manquantes et à la rectification d'erreurs évidentes.		<p>Des modifications du règlement d'exécution du PCT concernant la restauration du droit de priorité, les recours lorsque des éléments ou des parties d'une demande internationale sont manquants et la rectification d'erreurs évidentes ont été adoptées par l'Assemblée du PCT (en octobre 2005 déjà) et elles ont pris effet au 1^{er} avril.</p> <p>De petites modifications additionnelles au règlement d'exécution du PCT concernant l'utilisation des résultats de recherches antérieures, la restauration du droit de priorité par les offices récepteurs et les demandes internationales considérées comme retirées ont été adoptées par l'Assemblée du PCT en octobre 2007 avec effet au 1^{er} juillet 2008.</p>
	Retour d'information de la part des déposants.		Les représentants des groupes d'utilisateurs ont fait part de leur satisfaction devant le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le travail du Secrétariat dans le domaine de la réforme du PCT.
	Retour d'information de la part des offices.		Adoption à l'unanimité par l'Assemblée de l'Union du PCT de modifications du règlement d'exécution du PCT fondées sur les travaux préparatoires du groupe de travail. Satisfaction exprimée par les États membres devant le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le travail du Secrétariat dans le domaine de la réforme du PCT.
Nouveaux services à valeur ajoutée et augmentation du nombre des produits utiles disponibles dans le cadre du système du PCT.	Adoption par l'Assemblée de l'Union du PCT de modifications du règlement d'exécution du PCT concernant les recherches internationales supplémentaires, l'inscription centrale des changements, les prescriptions en matière de signature et la publication internationale en plusieurs langues.		<p>Les modifications au règlement d'exécution du PCT relatives à l'introduction d'un nouveau système de recherches internationales supplémentaires ont été adoptées en octobre 2007 par l'Assemblée du PCT avec effet au 1^{er} janvier 2009.</p> <p>S'agissant des modifications proposées au règlement d'exécution du PCT concernant l'inscription de modifications par le Bureau international ayant une répercussion sur la phase nationale et sur la phase internationale de la procédure PCT, le groupe de travail a décidé (en mai 2005 déjà) de ne pas examiner ces propositions plus en détail.</p> <p>Les modifications proposées au règlement d'exécution du PCT concernant les exigences de signature demeurent à l'étude.</p> <p>S'agissant des modifications proposées au règlement d'exécution du PCT concernant la publication des demandes internationales dans plusieurs langues, l'Assemblée du PCT, à sa session d'octobre 2007, a pris note que le groupe de travail avait approuvé, à sa huitième session, le texte d'un ensemble bien choisi de propositions de modifications à apporter au règlement d'exécution mais que, à sa neuvième session, il avait constaté que les divergences d'opinions entre ses membres demeureraient quant à la façon d'orienter les travaux sur ce texte.</p>

		<p>Les modifications au règlement d'exécution du PCT concernant l'inclusion de deux autres langues, le coréen et le portugais, comme "langues de publication" du PCT, ont été adoptées par l'Assemblée du PCT en octobre 2007, avec effet au 1^{er} janvier 2009.</p> <p>En octobre 2007, l'Assemblée du PCT a nommé l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil et l'Office indien des brevets en qualité d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire, portant le nombre de ces administrations du PCT à 15, et renommé les 13 administrations existantes pour une période additionnelle de 10 ans.</p>
	Retour d'information de la part des déposants.	Satisfaction exprimée par les représentants des groupes d'utilisateurs devant le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le travail du Secrétariat dans le domaine de la réforme du PCT.
	Retour d'information de la part des offices.	Satisfaction exprimée par les États membres devant le groupe de travail et l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le travail du Secrétariat dans le domaine de la réforme du PCT.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		2 261

Données sur les ressources du programme 17 pour 2006-2007

160. Le programme 17 intervient pour 0,44% des dépenses réelles de l'organisation et il fonctionne avec 0,32% de l'effectif total. À la fin de 2007, environ 98% du budget initial avaient été utilisés.

161. Le budget initial pour l'exercice 2006-2007 a pris en compte la convocation de quatre sessions du groupe de travail et/ou du Comité sur la réforme du PCT (deux par an). Durant la session de 2005, l'Assemblée a approuvé le programme de travail pour 2006 qui envisageait de tenir deux sessions du groupe de travail cette année-là (documents de référence : PCT/A/34/6, paragraphe 8, et PCT/A/34/1, paragraphe 22); toutefois, une seule session du groupe de travail a été convoquée cette année-là.

162. À sa session de 2006, l'Assemblée a approuvé le programme de travail pour 2007 qui envisageait la tenue d'une seule session du groupe de travail sur la réforme du PCT (documents de référence : PCT/A/35/7, paragraphe 6, et PCT/A/35/1, paragraphe 21). Cette session a eu lieu en avril 2007.

163. Cela explique la raison pour laquelle les coûts projetés à cette fin n'ont pas été utilisés dans leur totalité.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	1 831		1 909		104,3
Autres dépenses	470		352		74,9
Total	2 301	2 339	2 261	101,7	98,3
Postes	4		4		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	2		2	
Services généraux (G)	1		1	
Total	4		4	
Répartition de l'effectif				
Postes			4	
Agents temporaires				
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			4	

PROGRAMME 18 : Systèmes d'enregistrement de Madrid, La Haye et Lisbonne**OBJECTIF**

Continuer de gérer de façon efficace et économique les systèmes d'enregistrement international et de promouvoir leur développement et leur utilisation.

Atteint***Système de Madrid***

164. Les activités au titre du système de Madrid ont continué de croître d'une manière significative durant l'exercice biennal. Le Bureau international a reçu, indexé et fait entrer dans la phase d'examen 76 433 demandes internationales (soit une augmentation de 13 379 demandes (21%) par rapport à l'année précédente) et il a enregistré, notifié et publié un total de 75 695 enregistrements internationaux (soit une augmentation de 19 147 (33,8%) par rapport à l'année précédente). Le Bureau international a également traité (c'est-à-dire, reçu, examiné, enregistré, notifié et publié) 32 683 renouvellements (soit une augmentation de 17 842 renouvellements (102,2%) par rapport à l'année précédente), 23 583 désignations postérieures (soit une augmentation de 12 360 désignations (110,1%) par rapport à l'année précédente) et 155 931 autres modifications apportées à des enregistrements en vigueur (soit une augmentation de 41 352 modifications (36%) par rapport à l'année précédente). En outre, 480 674 refus et documents y relatifs reçus d'offices de Parties contractantes (c'est-à-dire octrois de protection, décisions définitives après refus, invalidations et prolongations du délai de refus fondé sur l'opposition) ont été traités par le Bureau international Bureau (une augmentation de 173 205 ou 17,6% par rapport à l'année précédente). Ce sont les totaux les plus élevés jamais obtenus à ce jour durant un exercice biennal donné.

165. Le Bureau international a poursuivi ses efforts pour éviter les retards et réduire les délais de traitement des demandes internationales et toutes autres demandes d'inscription au registre international. Alors que, à la fin de l'année 2005, on dénombrait 4748 demandes internationales (c'est-à-dire 2148 demandes internationales et 2600 requêtes en inscription de modifications) en attente de traitement, ces chiffres ont été progressivement réduits tout au long de 2006. En 2007, le Bureau international a entrepris une réorganisation de la structure opérationnelle interne du Registre international des marques en vue de traiter plus efficacement la charge de travail de plus en plus lourde et de faire face plus rapidement aux retards dans les délais de traitement. Un projet pilote a par conséquent été lancé dans un premier temps en vue de la mise en place de la nouvelle structure envisagée, avec des équipes d'examineurs chargés de tâches multiples. Tous les examineurs devraient finalement être formés de telle sorte qu'ils puissent traiter tous les documents qui arrivent et non pas un seul type comme c'est actuellement le cas. Bien que ce projet pilote ait initialement fait marquer le pas à la réduction des retards existants, le traitement des demandes internationales à compter de leur réception par le Bureau international jusqu'à leur inscription au Registre international et le traitement des modifications ont aussi gagné en efficacité vers la fin de la période à l'étude. À la fin de 2007, cet arriéré représentait 4268 dossiers (c'est-à-dire 545 demandes internationales, 919 demandes de désignation postérieure et 2804 autres demandes de modification).

166. Qui plus est, les délais de traitement qui, à la fin de 2005, dans le cas des demandes internationales ne contenant aucune irrégularité, s'élevaient encore à quelque 10 semaines à compter de leur réception par le Bureau international – huit semaines dans le cas des

désignations postérieures et sept semaines dans le cas des modifications – ont été réduits durant la période à l'étude et s'élevaient, à la fin de 2007, à environ 5,5 semaines dans le cas des demandes internationales, à sept semaines dans le cas des désignations postérieures et à six semaines dans le cas d'autres modifications respectivement.

167. Il y a toutefois eu également des facteurs de décélération, tels que l'augmentation du nombre de demandes déposées avec des requêtes simultanées de limitation et l'élaboration en cours d'une base de classification interne. Cependant, une fois prête, cette base de données permettra aux examinateurs de traiter plus rapidement les demandes.

168. La révision des procédures prévues par le système de Madrid lancée en 2005 a été intensifiée avec pour commencer l'introduction d'un système plus précis de contrôle de la productivité. L'élaboration de principes directeurs d'examen sous la forme d'un manuel a aussi été entreprise. Depuis juillet 2007, un bulletin mensuel est distribué au personnel pour lui faire part de manière plus efficace des faits nouveaux et des changements internes.

169. La base de données ROMARIN a été améliorée et de nouvelles fonctions de recherche ont été ajoutées à son interface à partir de septembre 2006. En outre, l'accès en ligne à cette base de données est devenu gratuit à partir de janvier 2007.

170. L'OMPI a continué d'encourager les offices des États membres de l'Union de Madrid à privilégier la voie électronique pour la communication des documents avec le Bureau international. À la fin de 2006, les offices de six parties contractantes transmettaient régulièrement les demandes internationales par voie électronique au Bureau international, ce qui représentait quelque 33% des demandes reçues par le Bureau international en 2006 et 34% en 2007. En outre, en 2006, certains offices ont utilisé des moyens électroniques pour la transmission des refus (quatre), les déclarations d'octroi de la protection (deux) ou les modifications (quatre). Le nombre d'offices auxquels le Bureau international envoie les notifications Madrid sous forme électronique était quant passé à 48 à la fin de 2007 (quatre de plus qu'à la fin de l'année précédente). Six de ces offices avaient accepté, à la fin de 2007, de recevoir ces notifications exclusivement par voie électronique.

171. En avril 2006, une fonction de renouvellement électronique des enregistrements internationaux de marques a été ajoutée sur le site web du système de Madrid. Des 32 683 renouvellements inscrits durant la période à l'étude, 11 542 l'ont été au moyen du système de renouvellement électronique. En outre, en 2007, 67% de renouvellements de plus ont été effectués par voie électronique qu'en 2006. Et le Bureau international a veillé à ce que les paiements des taxes pour les continuations d'effet dans le cas du Monténégro puissent se faire par voie électronique.

172. En novembre 2007, l'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé la mise en oeuvre d'un programme d'investissement sur quatre ans (2008-2011) visant à obtenir des gains d'efficacité en modernisant l'infrastructure informatique du système de Madrid. Ce programme devrait permettre au Bureau international d'offrir des services supplémentaires aux offices des parties contractantes et aux utilisateurs du système de Madrid.

173. Les informations publiées sur ce site sont par ailleurs régulièrement actualisées, notamment dans le cadre du bulletin "Madrid Newsletter".

Le système de La Haye

174. Le nombre d'enregistrements internationaux au titre du système de La Haye a été en 2006 et 2007 de 2290 contre 2550 durant l'exercice biennal précédent (une diminution de 10%). Le nombre de dessins et modèles contenus dans ces enregistrements a été inférieur de 20% à celui de l'exercice biennal précédent. Le nombre de renouvellements d'enregistrements internationaux a été de 8094 contre 7477 durant l'exercice biennal précédent (une augmentation de 7,6%). Le nombre de dessins et modèles contenus dans ces enregistrements a été supérieur de 7,5% à celui de l'exercice biennal précédent. Le nombre de modifications apportées aux enregistrements internationaux a été de 5879 contre 5597 durant l'exercice biennal précédent (soit une augmentation de 5%).

175. En novembre 2007, l'Assemblée de l'Union de La Haye a approuvé la mise en oeuvre d'un programme d'investissement sur quatre ans (2008-2011) visant à obtenir des gains d'efficacité en modernisant l'infrastructure informatique du système de La Haye (voir également ci-dessus pour le système de Madrid).

Le système de Lisbonne

176. Durant la période à l'étude, 17 nouvelles appellations d'origine ont été inscrites au registre international et notifiées aux pays membres. Aucune n'a été radiée. En conséquence, le nombre total d'appellations d'origine inscrites en vertu du système de Lisbonne et notifiées aux membres de l'Union est passé de 867 à 884 à la fin de 2007 et le nombre total des appellations encore en vigueur à cette date est passé de 793 à 810. Le nombre de modifications apportées aux données relatives aux appellations d'origine inscrites au registre international et notifiées aux pays membres s'est élevé à cinq. En outre, le stock existant d'appellations d'origine a été notifié à la République islamique d'Iran, au Monténégro et au Nicaragua au moment de leur adhésion à l'Accord de Lisbonne. Le nombre de refus (partiels ou totaux) enregistrés a été de 41 sans tenir compte d'un nombre relativement élevé de refus reçus en décembre 2007, qui étaient en cours de traitement à la fin de 2007. Le nombre de retraits (totaux ou partiels) enregistrés a été de 13. Le nombre d'invalidations enregistrées a quant à lui été de 5.

177. La base de données électronique des appellations d'origine inscrites en vertu de l'Arrangement de Lisbonne ("Lisbonne Express"), accessible en ligne depuis le début de l'année 2005, a été enrichie en 2006 d'informations relatives aux refus inscrits au registre international. Un nouvel enrichissement de la base de données avec de plus amples détails sur les données enregistrées est en cours de préparation, y compris des statistiques telles que celles publiées en juillet 2007 dans le Bulletin de Lisbonne, c'est-à-dire les ventilations des appellations d'origine inscrites dans le registre international par pays d'origine et année d'enregistrement, les radiations, le nombre d'enregistrement en vigueur ventilé par pays d'origine, les refus et les retraits de refus, le nombre d'invalidations notifiées, les motifs de refus contenus dans les notifications de refus et une ventilation de la couverture par produit des enregistrements internationaux.

Développement et promotion des systèmes d'enregistrement international

178. Durant la période à l'étude, le nombre de membres de l'Union de Madrid Union est passé de 78 à 81. En outre, deux membres de l'Union de Madrid ont adhéré au Protocole de Madrid, ramenant ainsi à sept le nombre des pays membres de l'Union liés uniquement par l'Arrangement. Le nombre cumulé de Parties contractantes des trois Actes de l'Arrangement de La Haye est passé de 42 à 48.

179. Le Bureau international a poursuivi ses activités de sensibilisation visant à faire plus largement connaître les systèmes de Madrid et de La Haye et leur utilisation, notamment en organisant des séminaires et des programmes de formation à l'intention des experts en marques et des offices nationaux, souvent en coopération avec des offices nationaux, des organisations intergouvernementales ou des ONG.

180. L'OMPI a continué d'organiser des séminaires à Genève à l'intention du secteur privé (propriétaires de marques et agents de propriété intellectuelle) et des offices nationaux de propriété industrielle sur les procédures et l'évolution récente des systèmes de Madrid et de La Haye. De plus, il a organisé en mai 2006 un forum sur le système de Madrid à l'intention du corps diplomatique à Genève.

181. Des missions consultatives et d'autres réunions ont été organisées au profit des utilisateurs et utilisateurs potentiels du système de Madrid dans 50 États membres et des séminaires régionaux ont eu lieu à Bahreïn, en Chine, en Égypte, au Kenya et en Ouzbékistan. Pour les utilisateurs et utilisateurs potentiels du système de La Haye, l'OMPI a organisé des manifestations nationales en Afrique du Sud, au Brésil, au Burkina Faso, au Cameroun, en Chine, en Croatie, en Espagne, en Estonie, aux États-Unis d'Amérique, en France, en Inde, en Indonésie, en Italie, au Maroc et au Paraguay ainsi que des séminaires régionaux en Bulgarie et en Ouzbékistan. Pour les utilisateurs et utilisateurs potentiels de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, l'OMPI a organisé des manifestations en Chine, en Hongrie, au Nicaragua, au Pérou, en Pologne et en République dominicaine.

182. Afin d'améliorer le site Web public de l'OMPI et de le rendre plus convivial, une passerelle a été créée vers toutes les pages Web existantes relatives aux marques pour faciliter l'accès à l'information sur les marques, et notamment au site Web de Madrid.

183. En janvier 2006, une modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid prévoyant une réduction du montant de la taxe de base payable en rapport avec l'enregistrement international d'une marque en vertu du système de Madrid pour les déposants originaires des pays les moins avancés membres de l'Union de Madrid.

184. Par ailleurs, une réunion du groupe de travail ad hoc sur le développement juridique du système de Madrid a été convoquée en 2006 afin de faire des recommandations à l'Assemblée de l'Union de Madrid concernant la révision de la procédure de refus et de la clause de sauvegarde envisagée dans le Protocole de Madrid et d'éventuelles modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid. Sur la base de ces recommandations, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté, en octobre 2006, une modification du Protocole (concernant la procédure de refus) et un certain nombre de modifications du règlement d'exécution commun.

185. De surcroît, en avril 2007, de nouvelles modifications au règlement d'exécution commun de l'Arrangement et du Protocole de Madrid sont entrées en vigueur, notamment les dispositions qui donnent une plus grande liberté dans la nomination de représentants devant le Bureau international et une plus grande certitude pour ce qui est du remplacement d'une marque nationale ou régionales antérieure au titre de l'article 4*bis* de l'Accord ou du Protocole.

186. Des réunions additionnelles du groupe de travail ad hoc ont eu lieu janvier/février 2007 et en mai 2007, pour examiner des propositions concernant la révision de la clause de sauvegarde prévue à l'article 9*sexies* du Protocole de Madrid, d'éventuelles modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid et des questions relatives au développement juridique futur du système de Madrid. À la lumière des recommandations de ce groupe, l'Assemblée de l'Union de Madrid a, en novembre 2007, procédé à une révision de la clause de sauvegarde prévue dans le Protocole de Madrid. Sur la base des recommandations du groupe de travail, l'assemblée a décidé d'abroger la clause de sauvegarde avec effet au 1^{er} septembre 2008. L'assemblée a également adopté des modifications relatives au règlement d'exécution commun, concernant notamment des modifications découlant de l'abrogation de la clause de sauvegarde, la mise en place d'un régime trilingue intégral dans le cadre du système de Madrid et l'ajustement de l'émolument supplémentaire et du complément d'émolument de 73 à 100 francs suisses. Toutes ces modifications ont pris effet le 1^{er} septembre 2008. L'assemblée a décidé en outre de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2008, le règlement d'exécution commun au moyen de l'introduction d'une nouvelle règle visant à traiter d'une modification au traité applicable de manière à donner une plus grande certitude dans les cas où le traité régissant à l'origine une désignation ne pourrait plus s'appliquer.

187. Conformément aux recommandations du groupe de travail, l'Assemblée de l'Union de Madrid a décidé, afin d'assurer l'amélioration constante du système de Madrid, de conférer au Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid un mandat permanent d'examen des questions relatives au développement juridique du Protocole de Madrid.

188. À la lumière des résultats d'une réunion consultative informelle tenue en mai 2007, l'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté, en novembre 2007, une révision du barème des émoluments et taxes en vertu de l'Arrangement de La Haye, comme suit : a) une réduction du montant des taxes dus au titre d'une demande internationale en faveur des déposants des pays membres les moins avancés de l'Union de La Haye; b) l'introduction d'un barème à trois niveaux pour la taxe de désignation de bas, reflétant les différents niveaux d'examen effectué parmi les offices des membres de l'Union de La Haye; et c) une simplification de publication. Ces modifications ont pris effet au 1^{er} janvier 2008.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS		Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Augmentation de l'utilisation du système de Madrid	Demandes d'enregistrement international de marques et renouvellements reçus et traités comme suit :			Les résultats obtenus ont dépassé les attentes.
	2006	2007		<u>Statistiques du système de Madrid pour 2006-2007 :</u>
	Demandes internationales	34 400	35 400	Enregistrements internationaux 75 695
	Renouvellements	13 700	14 200	Renouvellements 32 683
	Total :	48 100	49 600	Total (enregistrements et renouvellements) : 108 378
	Désignations postérieures	11 000	11 500	Désignations postérieures 23 583
	Autres modifications	68 700	72 100	Autres modifications 155 931
	Refus et notifications connexes	166 200	174 500	Refus et notifications connexes 480 674
Augmentation de l'utilisation du système de La Haye	Demandes d'enregistrement international de dessins et modèles et renouvellements reçus et traités			Les résultats escomptés étaient très près de réaliser les objectifs.
	2006	2007		<u>Statistiques du système de La Haye pour 2006-2007 :</u>
	Demandes internationales	1 500	1 600	Enregistrements internationaux : 2 290
	Renouvellements	3 700	3 800	Renouvellements : 8 094
	Total :	5 200	5 400	Total (enregistrements et renouvellements) : 10 382
	Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes	9 500	10 000	Nombre total de dessins et modèles contenus dans les demandes 12 528
	Modifications	2 800	3 000	Changes : 5 879
Exécution rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité des opérations dans le cadre des systèmes d'enregistrement international	Respect des délais pour les enregistrements et d'autres inscriptions.			Dans le cadre du système de Madrid , le délai de traitement moyen d'une demande internationale ne contenant pas d'irrégularité jusqu'à l'inscription de l'enregistrement correspondant s'établissait à 7,7 semaines environ après sa réception par le Bureau international. Le délai de traitement moyen des désignations postérieures et autres modifications était d'environ 7,5 et 6,6 semaines respectivement. À la fin de l'année cependant, ces chiffres s'établissaient à 5,5, 7 et 6 semaines, respectivement. Dans le cadre du système de La Haye , le délai de traitement moyen pour l'inscription d'un enregistrement international était de

	22 jours et, pour l'inscription de modifications d'enregistrements existants, de 10 jours.
Gains d'efficacité dans le traitement des demandes déposées selon les systèmes de Madrid et de La Haye.	<p>Par rapport à l'exercice biennal précédent, dans le cadre du <u>système de Madrid</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'enregistrements internationaux inscrits durant l'exercice biennal a augmenté de 33,8% alors que la capacité d'examen en personnes/jours a augmenté de 15,8%, ce qui représente un gain de productivité de 23,8% grâce à la rationalisation des procédures internes - Le nombre de désignations postérieures inscrites a augmenté de 110,1% et le nombre des autres modifications de 36%, alors que la capacité d'examen en personnes/jours a augmenté de 16,4%. - Le nombre de refus et de notifications y relatives inscrits au registre international au cours de la période considérée a augmenté de 17,6% alors que la capacité d'examen en personnes/jours a augmenté de 17,2%. <p>Dans le cadre du <u>système de La Haye</u>, les chiffres comparatifs ont été les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau international a inscrit 2290 enregistrements durant l'exercice biennal (une diminution de 10%), 5879 modifications (une augmentation de 5%) et 8094 renouvellements (une augmentation de 7,6%), alors que l'effectif affecté au traitement des demandes est resté inchangé. <p>Dans le cadre des deux systèmes, en ce qui concerne toutes les activités susmentionnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Malgré une augmentation, du volume des communications reçues et des notifications envoyées <ul style="list-style-type: none"> - 13,2% et 0,5%, respectivement - , la capacité d'appui aux opérations (c'est-à-dire, réception du courrier et indexation, saisie des données, numérisation et notification) a fait l'objet d'économies grâce à l'automatisation et à la sous-traitance d'une partie des travaux, en partie la saisie des

		<p>communications reçues; la capacité de traduction s'est accrue de 10% – ainsi, il a été possible de faire face à l'augmentation de la charge de travail et d'accélérer la préparation d'une base de données trilingue qui, une fois achevée, permettra de réduire les coûts de traduction à l'avenir.</p> <p>– Dans ce domaine également, des économies ont été réalisées grâce à la sous-traitance d'une partie des travaux.</p>
<p>Développement de la portée internationale des systèmes de Madrid et de La Haye.</p>	<p>Nouvelles Parties contractantes au Protocole de Madrid.</p>	<p>Sept États (Azerbaïdjan, Botswana, Monténégro, Oman, Ouzbékistan, Saint-Marin et Viet Nam) sont devenus parties au Protocole de Madrid. À la fin de 2007, le Protocole de Madrid comptait 74 Parties contractantes. Sur les 81 membres de l'Union de Madrid (80 États et une organisation intergouvernementale), 50 étaient liés à la fois par l'Arrangement et le Protocole, sept étaient liés par l'Arrangement uniquement et 24 étaient liés uniquement par le Protocole.</p>
	<p>Nouvelles Parties contractantes à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye.</p>	<p>Cinq États (Albanie, Arménie, Botswana, France et Ex République yougoslave de Macédoine) sont devenus parties à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye. À la fin de 2007, l'Acte de 1999 comptait 24 Parties contractantes. En outre, la Communauté européenne a déposé son instrument d'accession à l'Acte de 1999 le 24 septembre 2007 (avec effet au 1^{er} janvier 2008).</p> <p>Trois autres États (Albanie, Mali et Monténégro) sont devenus parties à l'Acte de 1960. À la fin de 2007, l'Acte de 1960 comptait 34 Parties contractantes. Le Saint-Siège a dénoncé l'Acte de 1934 le 4 août 2006 (avec effet au 4 août 2007). À la fin de l'exercice biennal, l'Acte de 1934 comptait 14 parties contractantes.</p>
<p>Amélioration du cadre juridique d'obtention de la protection des droits enregistrés dans le cadre des systèmes d'enregistrement international.</p>	<p>Adoption par l'Assemblée de l'Union de Madrid des dispositions modifiées concernant le règlement d'exécution commun et le Protocole de Madrid.</p>	<p>Le 1^{er} janvier 2006, une modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid est entrée en vigueur, prévoyant une réduction du montant de la taxe de base payable par les déposants originaires des pays membres de l'Union de Madrid parmi les moins avancés pour l'enregistrement international d'une marque dans le cadre du système de Madrid.</p>

Le 3 octobre 2006, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté une modification de l'article 5 du Protocole de Madrid et une déclaration interprétative autorisant l'assemblée à maintenir à l'examen la procédure de refus établie en vertu du Protocole.

Le 3 octobre 2006, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté des modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid. Certaines modifications avec effet immédiat ont étendu la procédure de continuation dans le cas de succession d'États aux droits acquis en vertu du Protocole. D'autres modifications sont entrées en vigueur en avril 2007, notamment davantage de liberté dans la constitution de mandataire devant le Bureau international et une plus grande certitude juridique en rapport avec le remplace au titre de l'article 4bis de l'Accord et du Protocole.

En novembre 2007, l'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté une modification à l'article 9sexies du Protocole de Madrid (avec effet au 1^{er} septembre 2008), qui stipulera que, désormais, dans les relations entre pays liés par aussi bien l'Arrangement que le Protocole de Madrid, le Protocole s'appliquera et non pas l'Accord. À cette occasion, l'Assemblée de l'Union de Madrid a également adopté plusieurs modifications au règlement d'exécution commun, notamment pour l'introduction d'un régime trilingue complet et une hausse de 75 à 100 franc suisses du montant des taxes de désignation de base. En outre, elle a adopté une nouvelle règle (avec effet au 1^{er} janvier 2008), pour traiter d'une modification au traité applicable de manière à donner une plus grande certitude dans les cas où le traité régissant à l'origine une désignation ne pourrait plus s'appliquer.

Données sur les ressources du programme 18 pour 2006-2007

189. Le programme 18 intervient pour 8,6% et environ 12% du total des dépenses et des effectifs de l'OMPI respectivement.

190. En raison de l'augmentation de la demande prévue au titre du système de Madrid, un total de 13 postes résultant de l'application de la clause de flexibilité a été initialement alloué au programme 18. Ces postes couvrent ceux des examinateurs et traducteurs. Compte tenu des compétences et de la combinaison linguistique requises pour faire face à cette demande, il n'a pas été possible pour le Secrétariat de continuer à absorber une charge de travail additionnelle au titre du système de Madrid tout simplement en recourant au redéploiement du personnel existant. Toutefois, durant l'exercice biennal, les postes susmentionnés n'ont pas tous été pourvus. À la fin de cet exercice, des 113 postes alloués (100 sur le budget ordinaire et 13 résultant de l'application de la clause de flexibilité), 109 seulement ont été dans la réalité pourvus. Les quatre autres (clause de flexibilité) n'ont été approuvés qu'en 2008. De plus, il convient de noter que les postes résultant de l'application de la clause de flexibilité n'ont pas tous été financés d'un bout à l'autre de l'exercice alors que le budget disponible n'était en fait engagé que pour une partie de la période, dans quelques cas pour un petit nombre de mois seulement.

191. Malgré une augmentation du volume des communications reçues et des notifications envoyées, la capacité d'appui aux opérations a fait l'objet d'économies grâce à une automatisation accrue et à la sous-traitance d'une partie des travaux, en particulier la saisie des communications reçues; la capacité de traduction s'est accrue de 10% – ainsi, il a été possible de faire face à l'augmentation de la charge de travail et d'accélérer la préparation d'une base de données trilingue qui, une fois achevée, permettra de réduire les coûts de traduction à l'avenir. Dans ce domaine également, des économies ont été réalisées grâce à la sous-traitance d'une partie des travaux.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	33 710		37 224		110,4
Autres dépenses	8 239		7 383		89,6
Total	41 949	44 962	44 607	107,2	106,3
Postes	100		113		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG	1		1	
Directeurs (D)	3		2	(1)
Administrateurs (P)	37	6	40	3
Services généraux (G)	59	7	70	11
Total	100	13	113*	13**
Répartition de l'effectif				
Postes			106	
Agents temporaires			19	
Contrats de louage de services			24	
Consultants			2	
Effectif total			151	

* À la fin de décembre 2007, 109 postes seulement sur 113 étaient pourvus (voir le paragraphe 190).

** Sur les 13 postes supplémentaires résultant de l'application de la clause de flexibilité, 9 seulement ont été effectivement pourvus. Les quatre restants n'ont été approuvés que tardivement en 2008.

PROGRAMME 19 : Service de la classification et des normes relatives à la propriété industrielle**OBJECTIF**

Rendre plus efficace l'utilisation de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle par les offices de propriété intellectuelle, les déposants et le grand public dans le monde entier.

Atteint

192. La mise en œuvre du programme 19 en 2006 et 2007 s'est appuyée sur les points d'action établis à cet égard dans le document relatif au programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007. Des travaux ont été menés pour atteindre l'objectif principal de ce programme, qui consistait à rendre plus efficace l'utilisation de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle par les offices de propriété intellectuelle, les déposants et le grand public dans le monde entier. Toutefois, les activités menées au titre de l'ancien programme 19.2 (Informations sur les brevets et les questions techniques) ne figurent pas dans le présent document car elles ont été transférées au Service de l'information en matière de brevets et des statistiques de propriété industrielle.

193. En ce qui concerne la classification internationale des brevets (CIB), la nouvelle procédure de révision du niveau de base et du niveau élevé a été mise en œuvre. La procédure de travail du Sous-comité chargé du niveau élevé a été adaptée afin d'assurer une meilleure coordination entre la révision du niveau élevé et celle du niveau de base. Le Sous-comité chargé du niveau élevé a tenu quatre sessions. 270 modifications du niveau élevé ont été approuvées et régulièrement publiées dans de nouvelles versions du niveau élevé. Ces versions ont pu être publiées à temps et sont entrées en vigueur tous les trois mois entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2008.

194. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a tenu trois sessions. 1350 modifications du niveau de base de la CIB ont été adoptées en suivant la nouvelle procédure; elles seront publiées plus tard dans l'année afin d'être intégrées dans la nouvelle version du niveau de base qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Une nouvelle procédure de reclassement a été adoptée; elle permet une plus large participation des offices de brevets.

195. Le Groupe de travail sur la réforme de la CIB a tenu quatre sessions et a adopté les modifications et améliorations du niveau de base de la CIB exposées ci-dessus, notamment celles qui concernent la mise en œuvre de nouveaux éléments de la réforme de la CIB. Environ 90 exemples ont été mis au point, ainsi que des instructions détaillées pour leur classement, en vue de la formation à l'utilisation de la CIB après sa réforme. La définition de 50 sous-classes a également été approuvée.

196. Les missions suivantes ont été organisées afin de familiariser les examinateurs et les autres professionnels dans le domaine des brevets, ainsi que les utilisateurs de l'information en matière de brevets, aux caractéristiques de la CIB après sa réforme :

- INPI, en Argentine, avec la participation d'examineurs venus d'Uruguay et du Paraguay;
- OAPI, à Yaoundé, en coopération avec l'OEB et avec la participation de fonctionnaires venus de Tunisie, d'Algérie, du Maroc et de Madagascar;

- Office des brevets de l’Estonie;
- Institut de la propriété industrielle de l’Ukraine;
- Groupe de travail des utilisateurs AGM pour les médias électroniques à Berlin (2006 et 2007)
- Réunions PDG IMPACT (2006 et 2007);
- Séminaires itinérants du PCT dans plusieurs villes de Chine (un séminaire en 2006 et deux en 2007);
- ARIPO, à Harare, en coopération avec l’OEB et avec la participation de fonctionnaires d’Afrique du Sud, d’Égypte, d’Éthiopie, du Ghana, de Jordanie, du Kenya, de Madagascar, du Mozambique, de Namibie, du Nigéria, de Zambie et du Zimbabwe;
- Séminaire Patinfo, à Illmenau;
- Conférence EPIC, à Riga;
- Séminaire pour les examinateurs de brevets d’Amérique latine, à l’OMPI (2006 et 2007).

197. En ce qui concerne les normes et la documentation en matière de propriété intellectuelle, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l’information (SCIT) a tenu deux sessions en 2006 et 2007. Le SDWG a progressé dans l’examen de la proposition relative à une configuration des numéros de demande pour tous les titres de propriété industrielle (révision des normes ST.10/C et ST.13 de l’OMPI). Le SDWG a examiné trois enquêtes : la première concernait la présentation des numéros de demande dans la notification du premier dépôt et dans le certificat de priorité des demandes de brevet; la seconde portait sur le format des éléments figuratifs des marques; et la troisième concernait l’état d’avancement des procédures de correction dans les offices de brevets (application de la norme ST.50 de l’OMPI). Dans ce dernier domaine, le SDWG a approuvé les conclusions et les propositions de l’enquête, qui ont été publiées sur l’Internet en même temps que l’enquête. Le SDWG a créé une tâche pour préparer une révision de la norme ST.22 de l’OMPI concernant la reconnaissance optique des caractères (ROC) des demandes de brevet. Deux révisions de la norme ST.3 de l’OMPI, une mise à jour de l’annexe de la norme ST.10/C de l’OMPI et de l’annexe 1 de la norme ST.14 de l’OMPI, ainsi qu’une mise à jour de la liste des périodiques compris dans la documentation minimale du PCT à utiliser pour la recherche et l’examen, ont été menées à bien et les documents correspondants ont été publiés sur le site Web de l’OMPI. Un nouvel exemple de données conformes à la norme ST.36 de l’OMPI, concernant la norme en XML (langage de balisage extensible) pour les brevets, a également été publié sur le site Web. Le SDWG a adopté une nouvelle norme de l’OMPI, la norme ST.66 relative au format XML en matière de marques, ainsi que la révision de la norme ST.3 de l’OMPI (code de deux lettres). Il a approuvé la publication de révisions de définitions et de nouveaux exemples de familles de brevets dans le *Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle* (Manuel de l’OMPI). Il a également approuvé les résultats de la révision d’une enquête concernant la présentation des numéros de demande dans la notification du premier dépôt et dans le certificat de priorité des demandes de brevet. Il a

continué de progresser dans l'élaboration d'une configuration des numéros de demande pour tous les titres de propriété industrielle (normes ST.10/C et ST.13 de l'OMPI). Le SDWG est aussi convenu de reporter la révision de la norme ST.22 de l'OMPI concernant la reconnaissance optique des caractères des demandes de brevets afin d'assurer l'harmonisation de cette norme avec le projet de format commun de demande pour les offices de la coopération trilatérale. Par ailleurs, le SDWG a examiné deux rapports concernant l'intégration, dans des bases de données, de renseignements sur l'ouverture et la non-ouverture de la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT ayant été publiées; le SDWG a soutenu la proposition du Bureau international de collecter de plus amples renseignements sur les pratiques de non-ouverture.

198. Deux équipes d'experts supplémentaires du SDWG ont été créées pour préparer une nouvelle norme en XML pour le traitement et l'échange électroniques de données relatives aux marques et pour la révision de la norme ST.22 de l'OMPI. Les travaux de 10 équipes d'experts du SDWG, dont huit étaient placées sous la responsabilité du Bureau international, ont fait l'objet d'une coordination. La nouvelle version du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (version anglaise), avec un glossaire révisé, a été publiée sur le site Web de l'OMPI et améliorée tout au long de l'année aux fins d'essais et de commentaires par l'Équipe d'experts chargée du renouvellement du Manuel de l'OMPI. Les travaux sur les versions française et espagnole ont débuté.

199. Le Bureau international a publié sur l'Internet les nouvelles normes ou enquêtes de l'OMPI ou leurs révisions ainsi que les autres résultats précités. Le SDWG a noté des progrès dans la création de nouvelles pages sur le site Web du Manuel de l'OMPI, qui avait été établi par le Bureau international selon le contenu et les directives adoptées par le SDWG en novembre 2004.

200. À l'invitation du Bureau international, 93 rapports techniques annuels sur les activités d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels (ATR) concernant 2005 et 89 ATR concernant 2006 ont été établis par des offices de la propriété intellectuelle, avant d'être traités et publiés sur le site Web de l'OMPI. Le système en ligne de gestion des rapports techniques annuels, ainsi que les Directives concernant l'établissement de ces rapports à l'aide dudit système ont été mis à jour et améliorés. Un questionnaire visant à préciser les objectifs des rapports techniques annuels ainsi que leurs utilisateurs cibles et les besoins de ces derniers a également été établi et diffusé sur l'Internet.

201. Les missions suivantes ont été organisées pour préparer des propositions sur les normes de l'OMPI et pour mieux faire connaître ces normes et leur usage : OHMI (1), PDG IMPACT (4) et Groupe de travail offices de la coopération trilatérale/OMPI sur les normes (1).

202. Dans le cadre du programme relatif aux Services d'information en matière de brevets de l'OMPI (WPIS), le Secrétariat a traité, avec le concours des pays donateurs, quelque 2508 demandes de recherches sur l'état de la technique présentées par des pays en développement, y compris 457 demandes de rapports de recherche et d'examen concernant des demandes de brevet en vertu du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). La plupart des demandes émanaient de l'Argentine, du Chili, du Costa Rica, d'El Salvador, de la Jordanie, du Maroc, du Mexique, de la Syrie et du Viet Nam.

203. 1262 demandes de recherche en ligne ont été adressées par des pays en développement; le Bureau international a effectué les recherches en ligne correspondantes. Des exemplaires de demandes de brevet ont été fournis en réponse aux demandes d'un certain nombre de pays en développement.

204. L'OMPI a organisé une série de séminaires, de sessions de formation, de cours et d'ateliers dans plusieurs pays industrialisés et pays en développement, auxquels ont participé des représentants d'universités, d'associations professionnelles, d'associations d'inventeurs, de PME et de chambres de commerce, ainsi que du personnel d'offices de propriété industrielle. À cette occasion, des présentations ont été effectuées sur les services d'information de l'OMPI concernant la propriété industrielle, ainsi que sur l'innovation, l'entrepreneuriat, l'accès aux informations en matière de brevets, les bases de données en ligne et le développement économique grâce au transfert de technologie et à la création de PME. Les expériences réussies de l'OMPI dans ce domaine ont été évoquées dans ce contexte. Ces activités ont été organisées dans les pays suivants : Argentine, Bahreïn, Belgique (Collège d'Europe), Belize, Bénin, Burundi, Bhoutan, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, Éthiopie, Guatemala, Italie (dans le cadre de la session de l'Académie de l'OMPI à l'Université de Turin), Jordanie, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Panama, Pérou, Rwanda, Syrie et Trinité-et-Tobago. Au total, plus de 6000 personnes ont pris part à ces activités.

205. S'agissant des opérations et de l'appui informatiques destinés aux activités menées au titre du programme 19, suite à l'entrée en vigueur de la CIB après sa réforme, le 1^{er} janvier 2006, ils se sont axés sur la préparation de la première révision du niveau élevé à l'aide du système de gestion de la révision et de la publication de la CIB (RIPCIS), notamment pour la production des fichiers maîtres de la CIB et la mise en œuvre de procédures de contrôle de la qualité. Les préparatifs pour permettre aux États membres de l'Union de l'IPC d'accéder au système RIPCIS ont été lancés. Compte tenu de l'accélération attendue du rythme de réforme de la CIB, les efforts d'automatisation ont porté sur la réduction de deux mois à une semaine du délai pour l'établissement des publications de la CIB après sa réforme, ce qui permettra de publier à temps les révisions du niveau élevé et certains produits connexes. Toutes les nouvelles versions du niveau élevé ont ainsi pu être publiées à temps malgré l'insuffisance des ressources.

206. Un appui informatique a également été fourni aux offices de la coopération trilatérale, par la mise en place d'une nouvelle plateforme WIKI, pour faciliter les discussions sur l'harmonisation de leurs systèmes de classement des brevets, ce qui pourrait déboucher sur de nouvelles propositions de réforme de la CIB. De nouvelles procédures et un site Web ont été créés afin de centraliser à l'OMPI toutes les communications de données relatives au reclassement des collections de brevets à l'occasion de chaque réforme de la CIB. Des scénarios de mise en œuvre ont aussi été élaborés pour renforcer l'automatisation des procédures et fournir une assistance informatique au processus de réforme de la CIB au moyen de techniques de thématization pour l'analyse des collections de brevets, en vue de suggérer de futures réformes de la CIB. Des scénarios semblables ont aussi été élaborés afin de créer une procédure automatisée de reclassement des demandes de brevets en différentes langues. Cependant, une fois de plus, en raison d'un manque de ressources humaines, les travaux sur ces techniques n'ont pu être poursuivis.

207. Une étude de faisabilité pour une version chinoise du système IPCCAT d'aide au classement dans la CIB a été réalisée et un prototype a fait l'objet d'une démonstration aux États membres de l'Union de l'IPC à la trente-huitième session du Comité d'experts de

l'Union de l'IPC. Dans la perspective de créer une base terminologique, les versions anglaise, française, allemande, russe, japonaise et chinoise de la CIB ont été alignées sous un format XML.

208. Dans le cadre de la coopération entre l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), un appui informatique a été accordé pour la publication et la maintenance de la version espagnole de la CIB après sa réforme, afin d'assurer la publication de cette version en janvier 2006. Une première version d'un système d'aide à la traduction a été élaborée dans ce cadre et transmise à l'OEPM, tandis qu'une formation adéquate était assurée. Par la suite, un CD-ROM intitulé ES-IPC8-CL et contenant le niveau de base de la CIB en espagnol a été élaboré à l'intention des petits et moyens offices de propriété intellectuelle. Comme la version espagnole d'IPCCAT, ES-IPC8-CL a été distribué à tous les offices de propriété intellectuelle hispanophones en Amérique latine. La version espagnole d'IPCCAT a été renforcée en 2007 par l'adjonction d'un système permettant de lui soumettre par l'Internet des séries de requêtes et par sa mise en conformité avec la CIB après sa réforme. Le service d'appui informatique a publié toutes les versions du niveau élevé de la CIB en espagnol. Toutefois, un poste de consultant n'ayant pas été pourvu, la version 2007.10 a été publiée avec un retard de trois mois. Depuis lors, les nouvelles versions de la CIB en espagnol ont été publiées à temps.

209. Une aide a été proposée à l'Office néerlandais des brevets pour élaborer une version néerlandaise du moteur de recherche en langue naturelle de la CIB (TACSY). Par ailleurs, une aide a été proposée à l'Office portugais des brevets pour l'élaboration d'une version portugaise de la CIB, et des contacts ont été établis avec les offices des brevets polonais et grecs dans le même but.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Plus grande facilité d'utilisation des bases de données dans le cadre des BNPI	Adoption de normes recommandées concernant le contenu et le format des données des BNPI		En 2006, un prototype de système d'aide à la recherche dans les BNPI a été publié pour aider les examinateurs des bureaux de la propriété intellectuelle à choisir des documents dans le cadre de recherches internationales (<i>le sous-programme 19.2, qui couvrait cette activité, a cessé de fonctionner en 2007</i>).
Accès amélioré et cohérent aux bases de données contenant de la documentation scientifique et technique	Toutes les administrations chargées de la recherche internationale selon le PCT utilisent régulièrement des bases de données contenant de la documentation scientifique et technique		En 2006, les administrations internationales du PCT ont utilisé les bases de données donnant accès à la partie non-brevet de la documentation minimale du PCT, à laquelle 13 périodiques relatifs aux savoirs traditionnels avaient été ajoutés (<i>le sous-programme 19.2, qui couvrait cette activité, a cessé de fonctionner en 2007</i>).

Large utilisation de la CIB après sa réforme par les offices de propriété intellectuelle	Tous les offices de propriété intellectuelle utilisant la version actuelle de la CIB (une centaine d'offices en décembre 2004) appliquent effectivement la CIB après sa réforme		La très large majorité des offices appliquent la CIB après sa réforme. 58 offices alimentent régulièrement la base de données centrale. Les données qu'ils communiquent représentent la quasi-totalité de la documentation mondiale en matière de brevets.
Fonctionnement efficace de la nouvelle procédure de révision de la CIB	Augmentation du nombre d'entrées et autres modifications introduites dans la huitième édition de la CIB		1350 modifications ont été apportées au niveau de base de la huitième édition de la CIB et 270 au niveau élevé, dans le cadre de la nouvelle procédure de révision de la CIB.
Cohérence et efficacité accrues dans la documentation, la diffusion, l'échange, le partage et la recherche d'information en matière de propriété industrielle	Nouvelles normes de l'OMPI et révision des normes de l'OMPI existantes, adoptées par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du SCIT :		Le SDWG a adopté quatre révisions de normes de l'OMPI, un nouvel exemple pour la norme ST.36 de l'OMPI et une enquête concernant la norme ST.50 de l'OMPI ("procédures de correction"), et il a approuvé une révision de la liste des périodiques figurant dans la documentation minimale du PCT, ainsi qu'une révision du glossaire de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle. Il a adopté une nouvelle norme de l'OMPI et la révision d'une norme de l'OMPI, et a approuvé la révision du glossaire de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle. Deux enquêtes ont été achevées et publiées; l'une concernait la norme ST.10/C de l'OMPI (présentation des éléments de données bibliographiques) et l'autre avait trait aux rapports techniques annuels.
Meilleure connaissance des activités menées par les offices de propriété intellectuelle dans le monde	Nombre de rapports techniques annuels sur les activités en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels publiés sur le site Web de l'OMPI		182 rapports techniques annuels sur les activités relatives aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles industriels ont été publiés sur le site Web de l'OMPI.
Publication électronique rapide du niveau élevé de la CIB après sa réforme	Publication des nouvelles versions du niveau élevé de la CIB après sa réforme dans le délai prescrit par la procédure de révision de la CIB		La première version nouvelle du niveau de base de la CIB (CIB 2007.01) a été publiée comme prévu le 5 octobre 2006 et est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2007. Les versions suivantes ont été publiées comme prévu et sont entrées en vigueur le 1 ^{er} octobre 2007 et le 1 ^{er} janvier 2008.
Fonctions améliorées pour l'utilisation du catégoriseur CLAIMS et de la recherche en langage naturel dans la CIB après sa réforme	Trois langues de travail supplémentaires disponibles dans le catégoriseur CLAIMS et la recherche en langage naturel dans la CIB après sa réforme		Le catégoriseur dans la CIB en espagnol et les versions française et anglaise du système de recherche en langage naturel dans la CIB ont été mis en conformité avec la CIB après sa réforme. Une étude de faisabilité et un prototype de catégoriseur en chinois dans la CIB ont été effectués. En raison de la faillite de la société qui était chargée de la maintenance du catégoriseur, les versions anglaise et française de ce dernier n'ont pas été mises en conformité avec la CIB après sa réforme.

<p>Meilleur accès à l'information en matière de propriété industrielle et utilisation accrue des services d'information en matière de propriété industrielle de l'OMPI</p>		<p>Accès à des outils de recherche en ligne mis au point en coopération avec le KIPO et le JPO</p>		<p>L'OMPI et certains utilisateurs procèdent à l'essai de ces outils de recherche. Les outils du JPO sont principalement utilisés pour la documentation de brevets japonaise.</p>
		<p>Augmentation de 10% par an des recherches effectuées par l'OMPI et les organisations partenaires :</p>		<p>2508 demandes de recherches sur l'état de la technique, y compris 457 demandes de recherche et d'examen de rapports concernant des demandes de brevet en vertu du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) ont été traitées en 2006-2007 (contre 212 demandes ICSEI en 2005).</p> <p>1262 demandes de recherches en ligne ont été envoyées par des pays en développement, que le Bureau international a traitées en ligne.</p>
<p>Dépenses réelles en milliers de francs suisses</p>				<p>6 154</p>

Données sur les ressources du programme 19 pour 2006-2007

210. Le programme 19 représente 1,2% des dépenses réelles de l'Organisation et occupe 1,5% du nombre total d'employés. À la fin de 2007, ce programme avait utilisé quelque 112,7% de son budget initial.

211. Au cours de l'exercice biennal, ce programme devait obtenir des ressources supplémentaires tant pour les dépenses de personnel que pour les autres dépenses, l'objectif étant de mettre en œuvre certaines activités essentielles qui avaient été reportées jusqu'alors. Il était nécessaire de renforcer l'appui informatique aux activités concernant la CIB et les normes de propriété intellectuelle, et tout particulièrement l'automatisation de certaines tâches liées à la publication plus fréquente de la CIB après l'entrée en vigueur de sa réforme (la CIB étant désormais publiée chaque trimestre alors qu'elle ne l'était qu'une fois tous les cinq ans auparavant). Il était aussi nécessaire de mettre au point des outils destinés à faciliter l'élaboration de versions nationales de la CIB, de renforcer la maintenance de la publication de la CIB en espagnol et de mettre en œuvre un système d'information pour les services chargés des normes et de la documentation.

212. Toutefois, en raison du manque de ressources humaines au sein du service d'appui informatique et dans le service de la CIB pendant la majeure partie de 2007, il n'a pas été possible d'accomplir toutes les tâches envisagées ci-dessus, ni de manière interne, ni en sous-traitant certains services informatiques. Dès lors, certaines ressources financières qui n'étaient pas destinées à des dépenses de personnel n'ont pas été exploitées et la mise en œuvre des tâches précitées a été retardée.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	5 028		5 630		112,0
Autres dépenses	431		524		121,6
Total	5 459	6 636	6 154	121,6	112,7
Postes	15		19		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)				
Administrateurs (P)	*8		**10	2
Services généraux (G)	*7		9	2
Total	*15		**19	4
Répartition de l'effectif				
Postes			18	
Agents temporaires				
Contrats de louage de services				
Consultants			1	
Effectif total			19	

* Neuf postes d'administrateur et huit postes des services généraux avaient été initialement approuvés, ce qui représentait un total de 17 postes et non pas 15 comme indiqué dans le tableau ci-dessus. En outre, un poste de consultant et un poste d'employé à court terme avaient été inscrits dans le budget initial approuvé.

** À la fin de 2007, le nombre total d'administrateurs était de neuf et non de dix comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

PROGRAMME 20 : Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels

OBJECTIF

Améliorer l'administration des systèmes internationaux relatifs aux marques et aux dessins et modèles industriels.

Atteint

213. Au cours de la période considérée, l'édition la plus récente de la classification de Nice et de celle de Vienne (respectivement la neuvième et la sixième édition) ont été publiées sur papier et sous forme électronique en français et en anglais. La publication électronique NIVILO:CLASS contenant les dernières éditions des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno a été diffusée sur CD-ROM et sur l'Internet. La version en ligne de NIVILO:CLASS est une publication Web dynamique et conviviale qui offre de nouvelles possibilités de navigation et de recherche. Elle est très ergonomique et marque une amélioration significative par rapport à la version précédente.

214. La première partie des préparatifs internes de la publication de la nouvelle (neuvième) édition de la classification de Locarno, qui intègre toutes les modifications par rapport à la précédente édition adoptées par le Comité d'experts de l'Union de Locarno en novembre 2005 et en octobre 2007, a été achevée.

215. Au cours de l'exercice biennal, le nombre de pays parties aux Arrangements de Nice, de Vienne et de Locarno a augmenté, alors que le nombre total de pays appliquant concrètement ces classifications est resté stable.

216. En outre, en fournissant des conseils sur le classement de quelque 7500 indications de produits et de services, le programme a contribué dans une large mesure à l'élaboration d'un outil électronique de classement et de traduction susceptible d'être utilisé par l'Organisation pour l'administration du système de Madrid et éventuellement par le public à l'avenir.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Classifications internationales actualisées et améliorées	Adoption de nouvelles entrées et de modifications en ce qui concerne les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno		<ul style="list-style-type: none"> – Le Comité d'experts de l'Union de Vienne a adopté 46 modifications et adjonctions à la classification de Vienne sur les 60 propositions soumises. – Le Comité d'experts de l'Union de Locarno a adopté 63 modifications et adjonctions à la classification de Locarno sur les 83 propositions soumises. – Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a recommandé l'adoption de 89 modifications et adjonctions à la classification de Nice sur les 229 propositions examinées.
	Publication d'une nouvelle édition de la classification de Nice et de la classification de Vienne		La neuvième édition de la classification de Nice et la sixième édition de la classification de Vienne ont été publiées, en français et en anglais, sur papier, sur CD-ROM et sur l'Internet. 340 modifications ont été intégrées dans la nouvelle édition de la classification de Nice, et quarante-six dans la nouvelle édition de la

			classification de Vienne. Des exemplaires sur papier et sur CD-ROM ont été adressés aux pays membres de l'Union de Paris.
	Élaboration d'une nouvelle édition de la classification de Locarno et de la classification de Vienne		Un document contenant les modifications et adjonctions apportées à la huitième édition de la classification de Locarno en français et en anglais, telles qu'adoptées par le Comité d'experts de l'Union de Locarno en 2005 et 2007, a été établi et transmis à l'entreprise extérieure chargée d'actualiser la base de données électronique en vue de la publication de la neuvième édition.
Plus large acceptation et utilisation plus efficace des classifications internationales	Adhésion de nouvelles parties contractantes aux arrangements relatifs aux classifications		<ul style="list-style-type: none"> – Quatre États (Argentine, Malaisie, Monténégro et Turkménistan) ont adhéré à l'Arrangement de Nice, portant le nombre total de parties contractantes à 82 à la fin de 2007. – Trois États (Croatie, Malaisie et Turkménistan) ont adhéré à l'Arrangement de Vienne, portant le nombre total de parties contractantes à 24 à la fin de 2007. – Quatre États (Arménie, Monténégro, Ouzbékistan et Turkménistan) ont adhéré à l'Arrangement de Locarno, portant le nombre total de parties contractantes à 49 à la fin de 2007.
	Augmentation du nombre de pays utilisant la dernière version des classifications internationales		Le Secrétariat a apporté son aide à un certain nombre d'offices nationaux pour traduire les dernières versions des trois classifications en diverses langues nationales. Ces travaux révèlent un accroissement du nombre de pays utilisant la dernière version de ces classifications.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			829

Données sur les ressources du programme 20 pour 2006-2007

217. Le programme 20 représente 0,16% des dépenses réelles de l'Organisation et occupe 0,16% du nombre total d'employés. À la fin de 2007, ce programme avait utilisé environ 65% de son budget initial.

218. Au cours de la période considérée, le budget initial (couvrant les dépenses de personnel et les autres dépenses) a été réduit d'environ 34%, surtout en raison du transfert d'un administrateur du programme 20 qui n'a pas été remplacé. Ainsi, le nombre de personnes disponibles pour ce programme, qui était initialement de trois (dont deux administrateurs), a été ramené à deux.

219. Néanmoins, le programme a entièrement atteint tous les résultats escomptés, en s'appuyant sur des ressources non humaines qui ont dépassé le budget initial de 2006-2007 mais qui sont restées dans les limites fixées dans le budget après ajustement pour ce type de dépenses. Les dépenses afférentes aux ressources non humaines ont surtout été engagées pour l'organisation de réunions d'experts pour trois États membres. Il s'agissait de travaux liés au Comité d'experts des Unions de Locarno et de Vienne et au Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice, ainsi que de la publication sur papier de la neuvième édition de la classification de Nice et de la sixième édition de la classification de Vienne, et des versions 2.0 et 2.1 de NIVILO:Class sur CD-ROM.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	1 209		750		62,0
Autres dépenses	61		79		129,5
Total	1 270	843	829	66,4	65,3
Postes	3		2		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)				
Administrateurs (P)	2		1	(1)
Services généraux (G)	1		1	
Total	3		2	(1)
Répartition de l'effectif				
Postes			2	
Agents temporaires				
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			2	

PROGRAMME 21 : Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine**OBJECTIF**

Renforcer la protection de la propriété intellectuelle grâce au recours à l'arbitrage et à la médiation dans le règlement des litiges de propriété intellectuelle et consolider le cadre juridique de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine de l'Internet.

Atteint***Services d'arbitrage et de médiation***

220. Les transactions telles que les contrats de licence transfrontières ou les accords de transfert de technologie, qui nécessitent des procédures internationales neutres et efficaces de règlement des litiges, peuvent amener les parties à ajouter des clauses prévoyant la soumission de litiges à l'arbitrage ou à la médiation en vertu des règlements de l'OMPI. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a enregistré une nouvelle augmentation des cas soumis à une procédure d'arbitrage ou de médiation, par exemple des litiges relatifs à des licences de brevets ou pour atteinte à des brevets, des litiges relatifs à des accords de collaboration technique ou de commercialisation d'œuvres d'art, et des arrangements concernant de précédents litiges en matière de propriété intellectuelle. Dans la gestion de ces litiges, le Centre met tout en œuvre pour réduire les délais et les coûts pour les parties, malgré la complexité croissante et l'évolution rapide des conditions techniques, commerciales et juridiques qui sous tendent la propriété intellectuelle et les litiges qui s'y rapportent. On peut notamment citer à cet égard les accords de collaboration sur la base desquels nombre des actifs de propriété intellectuelle sont créés, et qui peuvent donner lieu à des litiges multipartites, et un cycle d'innovation et de commercialisation de plus en plus dynamique, qui impose de régler rapidement les litiges dans ce domaine.

221. Les efforts déployés par le Centre pour améliorer l'efficacité de ses procédures de règlement des litiges s'illustrent notamment par la mise en place du système de gestion électronique des litiges (Electronic Case Facility – ECAF). Cet instrument mis au point par l'OMPI, qui est accessible à tout moment et à partir de n'importe quel lieu, permet aux parties et aux intermédiaires neutres de déposer, d'enregistrer et de rechercher des communications sur le litige en question dans un dossier électronique sécurisé sur le Web. Les parties à quelques-uns des litiges les plus complexes administrés par le Centre ont judicieusement opté pour ce mécanisme. En outre, une version personnalisée de cet instrument a continué d'être utilisée pour 35 litiges soumis au jury de l'America's Cup.

222. Outre ces activités d'administration de litiges, le Centre a continué de promouvoir le potentiel des modes extrajudiciaires de règlement des litiges de propriété intellectuelle auprès de l'industrie et des professionnels. À cet effet, il a notamment entretenu un dialogue permanent avec les propriétaires et les utilisateurs d'actifs de propriété intellectuelle, en produisant et en diffusant de nouvelles brochures, en publiant des conseils sur le Web, en présentant des exposés et en répondant aux demandes de renseignements. Parallèlement, le Centre a organisé six ateliers à l'intention des arbitres et des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle; toutes les places disponibles ont été retenues.

Principes et procédures relatifs aux noms de domaine

223. Les tâches accomplies par le Centre en sa qualité de principale institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine sont de plus en plus influencées par l'évolution dynamique de l'environnement d'enregistrement des noms de domaine. Le principal règlement administré par le Centre repose sur les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des noms de domaine (principes UDRP), qui s'appliquent essentiellement aux domaines .com, .net et .org et à d'autres domaines génériques de premier niveau (gTLD) adoptés plus récemment. Le Centre a été saisi de 3979 plaintes à cet égard, soit une augmentation de 51% par rapport à 2004-2005, et il a géré au total 12 334 plaintes depuis la création des principes UDRP en 1999. Le nombre de pays parties est passé de 127 à 143. Le dépôt de plaintes et le règlement des litiges ont été facilités par deux réunions d'experts et deux ateliers sur les noms de domaine organisés par le Centre, ainsi que par la mise à jour régulière de l'Index juridique du Centre et la mise à disposition d'autres ressources. Le Centre a également élaboré des principes directeurs concernant les enregistrements préliminaires dans les nouveaux gTLD .mobi et .Asia. La croissance exponentielle du système des noms de domaine concerne non seulement les enregistrements dans les gTLD, mais également les enregistrements dans les domaines de premier niveau qui constituent des codes de pays (ccTLD). Outre les contributions générales qu'il apporte aux services d'enregistrement dans plusieurs ccTLD, le Centre a été chargé de régler les litiges concernant les domaines .co (Colombie), .es (Espagne), .lc (Sainte Lucie), .ma (Maroc), .me (Monténégro), .nr (Nauru) et .pe (Pérou), ce qui porte à 53 le nombre de ccTLD pour lesquels l'OMPI assure ce type de services.

224. Dans le contexte de ses activités relatives aux noms de domaine, le Centre a continué de représenter l'OMPI dans ses discussions avec l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et ses différentes parties prenantes. Outre le suivi des recommandations faites par les États membres de l'OMPI concernant le deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet, il s'agissait aussi de mener des discussions sur les aspects de l'introduction de nouveaux gTLD relatifs à la propriété intellectuelle et d'examiner une série de questions concernant le fonctionnement optimal du mécanisme de l'UDRP.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Augmentation du nombre de litiges de propriété intellectuelle internationaux ou nationaux réglés par voie d'arbitrage ou de médiation	Augmentation de 10% du nombre de procédures d'arbitrage ou de médiation administrées par le Centre		Augmentation de 48% du nombre de procédures d'arbitrage ou de médiation administrées par le Centre.
Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD	200 affaires relatives aux TLD génériques réglées selon les principes UDRP		3980 affaires relatives aux TLD génériques réglées selon les principes UDRP.

	Mise en œuvre par l'ICANN et par d'autres organes pertinents des recommandations et décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI, y compris celles reprenant les points soulevés lors des processus de consultation de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet		L'ICANN envisage d'accorder une protection, dans le cadre du système de noms de domaine, aux noms et acronymes de certaines organisations intergouvernementales.
Protection effective de la propriété intellectuelle dans les ccTLD	140 affaires relatives aux ccTLD réglées selon les principes UDRP		379 affaires relatives aux ccTLD réglées selon les principes UDRP.
	Huit administrateurs supplémentaires de ccTLD ayant une meilleure connaissance de la gestion des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, y compris des procédures de règlement des litiges		11 administrateurs supplémentaires de ccTLD ayant une meilleure connaissance de la gestion des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, y compris des procédures de règlement des litiges.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			6 123

Données sur les ressources du programme 21 pour 2006-2007

225. Le programme 21 représente 1,19% des dépenses réelles de l'Organisation et occupe 2,06% du nombre total d'employés. À la fin de 2007, ce programme avait utilisé environ 93,9% de son budget initial.

226. Le budget du personnel n'a pas été entièrement consommé en raison du départ de certains employés et du fait que les postes correspondants sont restés vacants pendant un certain temps avant les nouveaux recrutements.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	5 148		4 779		92,8
Autres dépenses	1 371		1 334		98,0
Total	6 519	6 825	6 123	104,7	93,9
Postes	13		13		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)			-	-
Administrateurs (P)	8		8	-
Services généraux (G)	5		5	-
Total	13		13	-
Répartition de l'effectif				
Postes			13	
Agents temporaires			12	
Contrats de louage de services				
Consultants			1	
Effectif total			26	

OBJECTIF STRATÉGIQUE V : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE LA DIRECTION ET DE L'APPUI ADMINISTRATIF À L'OMPI**PROGRAMME 22 : Direction générale****OBJECTIF**

Aider le directeur général à gérer efficacement les programmes de l'OMPI et à réagir rapidement face aux défis posés dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau mondial; aider et conseiller le directeur général, les organes statutaires des États membres et le Secrétariat concernant des questions juridiques, administratives et statutaires, et veiller à ce que l'OMPI respecte ses règlements internes et le droit applicable.

Atteint

227. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la coordination des politiques a été renforcée et l'efficacité et l'efficience de l'appui administratif, logistique et protocolaire au Directeur général ont été améliorées. En conséquence, les principes directeurs établis par les États membres ont été mieux intégrés dans la planification stratégique et dans les processus d'élaboration des politiques.

228. Ce résultat découle d'un effort particulier destiné à renforcer les mécanismes de coordination des contributions émanant de services chargés des questions de politique générale, ainsi que les mécanismes visant à assurer la supervision et le suivi des décisions politiques prises par le directeur général. L'attention particulière portée à ces questions a permis d'améliorer les processus visant à présenter au directeur général des options de politique générale sur les questions de fond et à assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions politiques. Le Groupe de la haute direction demeure un élément opérationnel majeur, tant pour la coordination interne que pour l'élaboration des politiques. Le recours à des équipes d'experts et à des groupes de travail pour traiter les questions intersectorielles s'est également intensifié.

229. Ces mesures ont contribué à faire adopter un certain nombre d'initiatives ambitieuses par les États membres. En 2006, l'Assemblée générale a approuvé un nouveau mécanisme de préparation et de suivi du programme et budget. En outre, les États membres ont approuvé des mesures visant à renforcer le contrôle budgétaire et les processus de gestion, telles que l'élaboration d'une stratégie détaillée en matière de ressources humaines, la révision d'un certain nombre de politiques concernant les ressources humaines, la révision complète des règles et procédures d'achat et le renforcement de la supervision interne. En 2007, l'Assemblée générale a approuvé un nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution; ces instruments sont conformes aux pratiques recommandées au sein du système des Nations Unies et à d'autres normes internationales pertinentes. L'Assemblée générale a également approuvé une politique d'évaluation exhaustive de l'Organisation. L'augmentation substantielle de l'utilisation des services de l'OMPI axés sur le marché continue de témoigner du fait que les besoins du secteur privé ont aussi été satisfaits au cours de l'exercice biennal.

230. Comme l'indique le document relatif au programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2006-2007, l'activité principale du Bureau du conseiller juridique consistait à continuer "d'aider et conseiller le directeur général, les organes statutaires des États membres et le Secrétariat concernant des questions juridiques, administratives et statutaires, et veiller à ce que l'OMPI respecte ses règlements internes et le droit applicable". Ces services d'aide et de conseil ont aussi été étendus à d'autres organes de l'OMPI, notamment certains comités et équipes d'experts internes chargés de questions particulières selon les décisions du directeur général.

231. À cet égard, et comme au cours de l'exercice biennal précédent, le Bureau du conseiller juridique a remporté un véritable succès en réussissant à gérer l'accroissement marqué de sa charge de travail, qui était parfois liée à des évolutions majeures de l'Organisation dans les domaines suivants : a) les activités des Assemblées des États membres de l'OMPI, et en particulier la préparation du processus visant à choisir le nouveau directeur général de l'Organisation; b) les activités liées aux travaux sous-traités par l'Organisation, notamment les appels d'offres et l'attribution d'importants contrats liés à la construction du nouveau bâtiment de l'OMPI; et c) le nombre de recours formés par le personnel devant le Comité d'appel de l'OMPI et le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT).

232. Parmi ces activités, la plus exigeante en termes de temps et de ressources a été la participation du Bureau du conseiller juridique au processus d'élaboration et de lancement de la recherche des principaux participants extérieurs, ainsi que leur sélection et l'attribution des marchés liés à la construction du nouveau bâtiment administratif de l'OMPI. Ces participants étaient le directeur général du projet, l'entreprise générale et le consortium de banques qui a assuré le montage financier. Non seulement le Bureau du conseiller juridique a activement participé aux travaux préparatoires de l'ensemble du processus, mais il a aussi joué un rôle déterminant dans l'évaluation des offres reçues à la suite des trois appels d'offres internationaux qui ont été lancés par la suite, et dans l'élaboration et la négociation des trois contrats distincts. Une attention toute particulière a été accordée au prêt bancaire en raison du manque d'expérience au sein du système des Nations Unies en matière de transactions financières de ce type et de cette ampleur, et compte tenu de ses conséquences sur les privilèges et immunités accordés à l'OMPI au titre de l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse.

233. Beaucoup de temps supplémentaire a aussi été accordé à la mise en œuvre des différentes phases qui ont fait suite à la décision de relancer la construction du nouveau bâtiment. Il s'agissait surtout d'élaborer les différents contrats et de mener des négociations avec l'architecte et d'autres sous-traitants de l'OMPI dans les divers corps de métier. En outre, le représentant permanent du Bureau du conseiller juridique a participé aux activités de plusieurs organes internes ayant un rôle important dans la gestion du projet, notamment l'Équipe de suivi interne du projet, le Comité de la construction et le Comité d'examen des contrats.

234. Un autre événement marquant de cette période est intervenu avec le choix de PricewaterhouseCoopers et l'attribution d'un contrat à cette société pour effectuer une évaluation de l'OMPI bureau par bureau, comme l'avaient demandé les États membres. Au cours du processus d'attribution du contrat, le Bureau du conseiller juridique a participé à l'évaluation des offres reçues des différents soumissionnaires et au processus de sélection lui-même. Il a ensuite participé à la rédaction de l'accord de services conclu après les

négociations du Comité directeur interne chargé du projet qui avait été mis en place par le directeur général pour assurer le suivi interne du projet et procéder à l'évaluation finale des conclusions et des recommandations de l'étude.

235. S'agissant des travaux de nature constitutionnelle menés par le Bureau du conseiller juridique, l'OMPI a continué de recevoir, au cours de la période considérée, des adhésions aux traités et conventions qu'elle administre ainsi que des demandes de statut d'observateur, qui ont été rapidement examinées. Conformément à la réglementation, toutes les actions engagées au titre de traités ont été notifiées aux États membres et aux autres entités concernées et elles ont été publiées sur le site Web de l'OMPI. Des questions de nature juridique concernant certaines dispositions des traités ou leur mise en œuvre ont également été adressées par les différents services opérationnels de l'Organisation ou par certains États membres. Le Bureau du conseiller juridique a rendu un avis juridique sur chacune de ces questions.

236. À la fin de la période considérée, et comme suite à la décision du directeur général de l'OMPI d'avancer le processus de désignation et de recrutement du prochain directeur général de l'Organisation, le Président du Comité de coordination a lancé ce processus. Le Bureau du conseiller juridique a aidé les Présidents de l'Assemblée générale et du Comité de coordination à rédiger les communications à ce sujet destinées aux États membres et les a conseillés, à leur demande, sur des questions de procédure.

237. S'agissant de ses travaux administratifs, le Bureau du conseiller juridique a continué de fournir un appui au Bureau du directeur général, aux membres de la haute direction et au Département de la gestion des ressources humaines concernant les aspects juridiques des questions liées aux ressources humaines, à la fiscalité et à d'autres points de droit administratif, contribuant ainsi à la bonne gestion de l'Organisation. L'accroissement sans précédent du nombre de recours ou de plaintes déposés par le personnel en 2005 s'est poursuivi à un rythme exponentiel au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Il s'agissait notamment de demandes d'examen par le directeur général, de procédures disciplinaires portées devant le Comité consultatif mixte, de recours formés auprès du Comité d'appel de l'OMPI et de plaintes déposées auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. Le Bureau du conseiller juridique a rapidement fourni une aide juridique aux membres de la haute direction sur ces affaires administratives et sur d'autres affaires connexes, contribuant ainsi à un système robuste d'administration interne de la justice à l'OMPI.

238. De plus, le Bureau du conseiller juridique a fourni des avis juridiques au Département de la gestion des ressources humaines sur des propositions d'amélioration de l'administration de la justice à l'OMPI et des modifications apportées au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI, notamment pour les activités extérieures, conformément à une instruction particulière des États membres à l'intention du Secrétariat. Pour soutenir les travaux de l'Organisation en matière de bonne gouvernance, le Bureau a également participé à un examen détaillé des pratiques recommandées parmi les institutions des Nations Unies et dans certaines juridictions nationales à propos des déclarations de situation financière des hauts dirigeants et d'autres membres du personnel ou employés. Le but de cet examen était d'établir à l'OMPI un système de déclaration de ce genre qui soit conforme aux modifications apportées aux dispositions pertinentes du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI au cours de la période considérée.

239. Le Bureau du conseiller juridique a également fourni des avis et un appui juridiques à la Division de l'audit et de la supervision internes, qui est notamment chargée de mener les enquêtes internes, y compris en cas d'allégation d'infraction au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI ou à d'autres règles de conduite visant les membres du personnel, comme par exemple les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux de 2001.

240. Il a aussi participé à divers processus d'élaboration de politiques et de normes lancés par le directeur général au cours de la période considérée, en particulier la Politique d'évaluation, la Politique concernant le courrier électronique et les Principes directeurs concernant les partenariats avec le secteur privé. Il a également participé à des comités internes tels que le Comité consultatif des investissements, le Comité de la construction, le Comité d'examen des contrats et le Comité de la coordination de la sûreté et de la sécurité.

241. Enfin, le Bureau du conseiller juridique est resté actif au sein du groupe de conseillers juridiques des diverses organisations internationales, qui a entrepris d'harmoniser et de normaliser de manière officieuse certaines pratiques juridiques et la réponse à des questions juridiques communes.

242. Outre les résultats escomptés, plusieurs activités ont été entreprises dans le cadre de ce programme pour fournir des conseils et une assistance de qualité et en temps utile, au bénéfice du directeur général, des États membres et du Secrétariat, concernant des questions juridiques très diverses relatives aux activités de l'Organisation. Ainsi :

- 79 nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion ont été reçus et traités, et un total de 103 notifications de formalités conventionnelles accomplies à l'égard de traités administrés par l'OMPI ont été publiées. La liste de diffusion sur les traités (treaties@mail) a touché 6132 inscrits et le site Web consacré aux traités (wipo.int/treaties) a enregistré 8 445 698 consultations de pages au cours de la période considérée. Des demandes d'obtention du statut d'observateur auprès de l'OMPI ont été adressées par 13 organisations non gouvernementales internationales et par 13 organisations non gouvernementales nationales; toutes ces organisations remplissaient les conditions requises et ont obtenu le statut d'observateur permanent. Une documentation pertinente a été établie à leur intention.
- Des avis juridiques et une assistance supplémentaires ont été fournis à différents services de l'OMPI, ou en réponse à des demandes émanant de l'extérieur, dans les domaines suivants :
 - a) autorisation de reproduire et/ou de traduire des documents de l'OMPI dans différentes publications;
 - b) autorisation d'utiliser l'emblème de l'OMPI;
 - c) demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI;
 - d) demandes d'instruments types d'adhésion et de ratification concernant plusieurs traités de l'OMPI;
 - e) élaboration de notes sur les avantages que présente l'adhésion à certains traités de l'OMPI;

- f) fourniture en continu de renseignements sur l'état des ratifications et des adhésions aux traités;
- g) au cours de cette période, le Bureau du conseiller juridique a représenté l'administration dans le traitement du nombre sans précédent de 16 recours formés auprès du Comité d'appel de l'OMPI au titre du chapitre XI du Statut et Règlement du personnel de l'OMPI (avec les 16 appels correspondants formés en première instance auprès du directeur général). Il a en outre assumé ce rôle pour le nombre également sans précédent de 17 plaintes déposées auprès du Tribunal administratif de l'OIT;
- h) en ce qui concerne le Tribunal administratif de l'OIT, et à titre de comparaison, au cours des quatre exercices biennaux précédents (1998-1999, 2000-2001, 2002-2003 et 2004-2005), le Tribunal avait enregistré en tout et pour tout deux plaintes sur l'ensemble de cette période de huit ans. Il s'agit donc d'une explosion extraordinaire de la charge de travail du Bureau du conseiller juridique dans ce domaine par rapport aux années précédentes;
- i) le Bureau du conseiller juridique a également représenté l'Organisation dans une affaire disciplinaire devant le Comité consultatif mixte;
- j) il a par ailleurs conseillé le Département de la gestion des ressources humaines sur l'interprétation de différentes dispositions du Statut et Règlement du personnel et sur des questions relatives aux relations avec le pays hôte, ainsi que sur les privilèges et immunités dont disposent les membres du personnel et les employés dans un autre pays où ils résident. Par ailleurs, le Bureau du conseiller juridique a proposé plusieurs modifications aux procédures du Comité d'appel de l'OMPI visant à améliorer le respect des formes régulières; ces propositions ont été publiées par le directeur général. Le Bureau a aussi fourni des conseils juridiques aux membres de la haute direction sur de nombreuses autres questions de droit administratif soulevées en 2006 et 2007;
- k) un appui juridique a continué d'être accordé dans les différents types d'activités concernant les contrats non liés au personnel. Au cours de cette période, le Bureau a reçu différentes demandes (concernant la négociation, la révision, la rédaction, la mise en œuvre, la modification, l'interprétation, la dénonciation, etc.) qui concernaient 162 contrats, y compris des mémorandums d'accord. Ce nombre important de contrats a contraint le Bureau à effectuer quelque 530 tâches différentes, contre 518 au cours de l'exercice biennal précédent;
- l) Pour exercer ces activités d'appui juridique concernant les contrats, le Bureau du conseiller juridique a dû organiser de nombreuses réunions et y participer. Comme prévu, le nombre de ces réunions a presque doublé, passant de 271 au cours du précédent exercice biennal à 456 en 2006-2007. Cette augmentation est essentiellement due à la mise en œuvre de la décision de relancer le nouveau projet de construction et à la participation du Bureau à tous les processus de préparation, d'évaluation et de négociation qui ont fait suite à cette décision.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
<p>Prise en compte appropriée, dans la planification stratégique, dans la mise au point de politiques générales et dans les programmes de l'OMPI, des contributions et des orientations stratégiques fournies par les assemblées des États membres, des tendances internationales en matière de politique générale et des besoins du secteur commercial</p>	<p>Appui des États membres aux documents de planification de l'OMPI (plans à moyen terme et programme et budget) et aux rapports sur l'exécution des programmes :</p>		<p>Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les États membres ont approuvé le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2004-2005, pris note du rapport sur l'exécution du programme pour les six premiers mois de 2006, et accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application des directives des États membres concernant la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection et les initiatives du Secrétariat en matière de contrôle budgétaire et de gestion.</p>
<p>Conseil et assistance de qualité fournis en temps utile, au bénéfice du directeur général, des États membres et du Secrétariat, sur des questions juridiques très diverses relatives aux activités de l'Organisation</p>	<p>Retour d'information positif sur l'opportunité, la rapidité et l'efficacité des conseils fournis :</p>		<p>Un retour d'information positif a été reçu de la part des bénéficiaires tant internes qu'externes des conseils juridiques fournis dans les domaines suivants : autorisation de reproduire et de traduire des documents de l'OMPI et d'utiliser le logo et l'emblème de l'OMPI dans le cadre d'activités organisées en collaboration avec des tiers; demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI et d'instruments types d'adhésion à plusieurs traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités; établissement de notes sur les avantages de l'adhésion à certains traités administrés par l'OMPI; et communication d'informations sur l'état des ratifications des traités administrés par l'OMPI ou des adhésions à ces traités.</p> <p>En 2006 et 2007 le Conseiller juridique a représenté l'Organisation dans 16 nouvelles affaires portées devant le Comité d'appel de l'OMPI et dans 17 nouveaux recours introduits auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. Des conseils ont également été donnés en interne sur l'interprétation de différentes dispositions du Statut et Règlement du personnel et sur des questions relatives aux relations avec le pays hôte. Plusieurs modifications des procédures relatives au Comité d'appel de l'OMPI visant à améliorer le respect des formes régulières ont été proposées et publiées par le directeur général.</p>

Meilleure exécution des fonctions de dépositaire de l'Organisation, y compris l'enregistrement et la certification	Réduction du délai moyen nécessaire au traitement des notifications d'adhésion et d'autres actes accomplis en rapport avec des traités. Ce délai, qui était en moyenne de sept jours en 2005, a été ramené à une moyenne de quatre jours :		Le délai moyen nécessaire au traitement des notifications d'adhésion et d'autres actes accomplis en rapport avec des traités a été réduit, passant de presque sept jours à moins de quatre jours. Au cours de la période considérée, les activités relatives aux conventions et arrangements administrés par l'OMPI se sont notamment composées de la réception et du traitement de 79 nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion; de plus, quelque 103 notifications d'actions engagées au titre de traités administrés par l'OMPI ont été envoyées. Des demandes d'obtention du statut d'observateur auprès de l'OMPI ont été reçues de la part de 13 organisations non gouvernementales internationales et de 13 organisations non gouvernementales nationales; toutes ces organisations remplissaient les conditions requises.
Mise à disposition d'une base de données sur les traités facilement accessible	Mise au point et actualisation de la base de données sur les traités :		Une base de données des traités administrés par l'OMPI a été achevée et mise en exploitation au début de l'exercice biennal. Elle est régulièrement mise à jour selon les notifications adressées par les États membres sur chacun des traités de l'OMPI.
Résolution juridiquement satisfaisante de questions relatives aux contrats, à la construction, aux achats, aux licences, aux assurances, aux fonds fiduciaires et aux accords bancaires	Réduction du nombre d'actions juridiques relatives à des accords conclus entre l'OMPI et des tiers :		Au cours de l'exercice biennal, différentes demandes ont été traitées concernant la négociation, la révision, la rédaction, la mise en œuvre, la modification, l'interprétation et la dénonciation de 177 contrats, ce qui représente une augmentation de 24% par rapport au précédent exercice biennal.
	Bilan satisfaisant de l'Organisation en ce qui concerne ses obligations juridiques :		Un retour d'information positif a été reçu concernant la manière dont l'Organisation s'acquitte de ses obligations juridiques. Au cours de la période considérée, une seule action a été intentée contre l'Organisation et elle a été rejetée par l'autorité compétente.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			12 442

Données sur les ressources du programme 22 pour 2006-2007

243. Le programme relatif à la Direction générale représente 2,42% des dépenses réelles de l'OMPI et occupe 2,46% du nombre total d'employés. À la fin de 2007, ce programme avait utilisé environ 89% de son budget. Environ 10% du budget initial a été supprimé dans le cadre du processus d'ajustement budgétaire intervenu au cours de la période de mise en œuvre, ce qui a entraîné une réduction des dépenses non liées au personnel.

244. S'agissant des dépenses de personnel, deux membres du personnel du Bureau du conseiller juridique sont passés d'un taux d'activité de 100% à un taux de 80%. Les demandes présentées par le Bureau pour augmenter ses effectifs n'ont pas été entièrement satisfaites et la charge de travail a continué de dépasser largement la capacité des ressources humaines. En raison de cet accroissement considérable de la charge de travail, plusieurs missions et autres activités extérieures initialement prévues ont dû être annulées ou reportées, ce qui explique en partie que le budget non lié au personnel n'ait pas été entièrement dépensé.

245. Le fait que le budget non lié au personnel n'ait pas été entièrement dépensé n'a pas eu d'incidence marquée sur la mise en œuvre du programme.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	12 545		11 737		93,6
Autres dépenses	1 432		705		49,2
Total	13 977	12 616	12 442	90,3	89,0
Postes	26		29		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG	2		1	(1)
Directeurs (D)	7		3	(4)
Administrateurs (P)	13		17	4
Services généraux (G)	4		8	4
Total	26		29	3
Répartition de l'effectif				
Postes			28	
Agents temporaires			3	
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			31	

PROGRAMME 23 : Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources**OBJECTIF**

Assurer un contrôle budgétaire et une gestion rationnels et efficaces sur le plan des coûts et élaborer une stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les activités de l'OMPI, en particulier dans le domaine de la coopération technique.

**Partiellement
atteint**

246. Au cours de la période considérée, les activités de ce programme ont été considérablement influencées par la croissance des secteurs générateurs de recettes, les multiples initiatives de réforme de la gestion et l'élaboration d'un nouveau mécanisme de préparation et de suivi du programme et budget (en 2006), ainsi que par l'élaboration du programme et budget proposé pour 2008-2009 et la révision du budget pour 2006-2007 (en 2007), conformément au mécanisme de transition mis en place pour assurer la préparation et le suivi du programme et budget. Elles ont aussi été marquées par l'élaboration d'un nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution, qui ont été adoptés par les Assemblées de l'OMPI en 2007, et par la préparation, la planification et la mise en œuvre du projet d'évaluation bureau par bureau.

247. En 2006, les efforts ont porté en particulier sur l'établissement du rapport de gestion financière de l'exercice biennal 2004-2005. Par ailleurs, plusieurs systèmes, processus, procédures et mécanismes de contrôle internes ont été passés en revue afin de les renforcer et d'établir des bases plus solides pour l'établissement du programme et budget pour l'exercice 2008-2009 et le budget révisé pour 2006-2007. Ces travaux se sont traduits par plusieurs améliorations, dont la création d'un entrepôt de données concernant le personnel et les dépenses de personnel, la création d'outils améliorés et de listes de points à vérifier pour la certification des dépenses (y compris les fonds fiduciaires) et la mise en œuvre d'une série de rapports standard pour le suivi des dépenses et l'exécution des activités.

248. Dans le cadre du suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) (document JIU/REP/2005/1), un rapport sur les progrès accomplis à cet égard depuis les assemblées de 2005 (document A/42/10) a été soumis aux assemblées de l'OMPI en 2006, avec un rapport (document A/42/11) exposant les initiatives lancées par le Secrétariat pour renforcer le contrôle budgétaire et la gestion. Par ailleurs, les préparatifs en vue de l'évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'OMPI ont été achevés conformément aux prévisions et un contrat a été attribué à l'entreprise externe retenue en décembre 2006. Les États membres ont été tenus informés de l'état d'avancement de l'évaluation bureau par bureau au cours de la session officieuse du Comité du programme et budget tenue en décembre 2006.

249. En 2007, les efforts se sont notamment concentrés sur l'élaboration de la proposition de programme et budget pour 2008-2009 et de la révision du budget pour 2006-2007; ils se sont appuyés sur le nouveau mécanisme de préparation et de suivi du programme et budget. Dans ce cadre, le directeur général a établi les grandes lignes du programme et budget pour 2008-2009, étayées par un scénario financier à moyen terme et reposant sur les réponses des États membres au questionnaire du directeur général. Deux sessions officielles du Comité du programme et budget ont également été organisées. Par ailleurs, les efforts se sont poursuivis pour passer en revue et renforcer plusieurs systèmes, processus, procédures et mécanismes de contrôle internes. Il ont permis d'améliorer plusieurs points, et notamment de revoir et

améliorer les procédures d'attribution, de gestion centralisée et de suivi des dépenses de personnel, d'instaurer des coûts standard plus fiables pour les ressources humaines, d'améliorer le système de contrôle des postes et du tableau des effectifs, de mettre en place un meilleur rapport sur les postes, d'élaborer une politique de gestion des postes et de permettre au système financier de mieux rendre compte de sa surveillance des dépenses des fonds fiduciaires.

250. Comme suite à la demande des assemblées de l'OMPI en 2006, une révision approfondie du Règlement financier de l'Organisation et de son règlement d'exécution a été entreprise. Ces travaux se sont appuyés sur les pratiques recommandées et les normes en vigueur dans le système des Nations Unies. Le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution ont été présentés lors de deux sessions du Comité du programme et budget et lors de deux autres sessions du Comité d'audit. Des consultations officielles ont été menées pour obtenir l'avis des vérificateurs interne et externe des comptes. Les États membres de l'OMPI ont adopté le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution en septembre 2007 afin qu'il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Des travaux préliminaires intensifs ont été entrepris en vue de mettre en œuvre ces nouveaux instruments.

251. En outre, en 2007 une proposition complète a été élaborée dans le cadre de ce programme en vue de mettre en œuvre un système de planification des ressources d'entreprise (ERP) à l'OMPI. Elle a été soumise au Comité du programme et budget et à l'Assemblée générale en septembre 2007. Des travaux préliminaires liés à l'adoption des Normes comptables pour le secteur public international ont aussi été entrepris.

252. Le programme a permis de coordonner la mise en œuvre de l'évaluation bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'OMPI, qui s'est achevée comme prévu en juin 2007. Le rapport définitif et les commentaires du Secrétariat ont été soumis aux États membres pour examen en septembre 2007. En outre, le programme a contribué au suivi de cette évaluation en fournissant un cadre au programme d'améliorations structurelles.

253. En outre, une stratégie plus active de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les activités de l'OMPI, et notamment les activités de coopération technique, a été mise au point. À cet égard, une enquête complète sur les ressources extrabudgétaires actuelles de l'OMPI (y compris les contributions en nature et les accords de partage des coûts) a été menée et ses résultats ont servi de base pour l'élaboration de la nouvelle stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires. Afin d'améliorer la coordination interne des actions menées en direction des donateurs et de la mobilisation de ressources, la Section des ressources extrabudgétaires a été transférée au Secteur de la coordination concernant les relations extérieures, le monde de l'entreprise, les communications et la sensibilisation du public.

254. Des contributions ont également été fournies, selon les besoins, en vue des sessions du Comité d'audit tenues en 2006 et 2007.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Renforcement de l'efficacité dans l'établissement du budget et l'utilisation des ressources de l'OMPI	Progrès réalisés dans les objectifs en matière d'efficacité énoncés dans le document relatif au programme et budget (dont il est rendu compte dans les rapports financiers trimestriels à l'intention de la haute direction et les rapports sur l'exécution du programme présentés régulièrement aux États membres) :		Voir le Rapport récapitulatif sur l'exécution du programme en 2006-2007 (paragraphe 17 à 21 du document WO/PBC/13/3(a))
	Aucune observation formulée au cours de l'exercice biennal par les vérificateurs externes ou internes des comptes en ce qui concerne le contrôle budgétaire et les pratiques de gestion budgétaire :		n.d. en 2006.
Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles pour les activités de programme de l'OMPI, en particulier la coopération technique	Mécanismes additionnels de financement extrabudgétaire à convenir :		Quatre nouveaux accords ont été conclus avec des donateurs (Finlande, États Unis d'Amérique, UE/Sri Lanka, République de Corée (droit d'auteur)) depuis la préparation du programme et budget pour 2006-2007 (Publication n° 360F/PB0607, tableau X). En outre, le Fonds de contributions volontaires du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a bénéficié de contributions supplémentaires de la France et de la Suède.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			5 289

Données sur les ressources du programme 23 pour 2006-2007

255. Le programme 23 occupait huit personnes (soit 0,63% du nombre total d'employés) à la fin de décembre 2007, dont sept postes permanents et un contrat de travail spécial. Il représentait en outre 1,03% des dépenses réelles de l'Organisation.

256. Les dépenses réelles de personnel ont dépassé d'environ 17% le budget initial. Ce dépassement s'explique i) par des ajustements de la Commission de la fonction publique internationale, qui ont eu une incidence sur ces dépenses et n'avaient pas été prévus dans le budget initial; et ii) par le coût des postes créés dans le cadre de la formule de flexibilité (deux postes attribués, un seul occupé à la fin de décembre 2007) du programme, qui n'avait pas non plus été pris en compte dans le budget initial. Les autres dépenses ont dépassé le budget initial de 46% en raison de frais imprévus (évaluation bureau par bureau, Comité d'audit, sessions supplémentaires du Comité du programme et budget).

257. Des transferts de ressources financières ont été effectués au cours de l'exercice biennal pour répondre à ces besoins de ressources supplémentaires, et l'ajustement budgétaire pour le programme (voir également les tableaux et les descriptifs du Rapport de gestion financière pour 2006-2007) s'est élevé au total à 5323 millions de francs suisses. Un transfert de 193 millions de francs suisses a été effectué pour les dépenses supplémentaires de personnel au titre de la formule de flexibilité (deux postes ont été prévus dans le cadre de cette formule pour le programme en 2007), et 617 millions de francs suisses ont été transférés à d'autres titres dans le cadre du budget ordinaire (prélèvement sur les Crédits non affectés et attribution au programme 23) pour permettre au programme de faire face à ses besoins supplémentaires de ressources et de mener des activités qui n'avaient pas été prévues dans le budget initial. Le budget ajusté tient compte de ces transferts.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	3 311		3 534		106,7
Autres dépenses	1 202		1 755		146,0
Total	4 513	5 323	5 289	117,9	117,2
Postes	10		9		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	7	2	5	(2)
Services généraux (G)	2		3	1
Total	10	2	9	(1)
Répartition de l'effectif				
Postes			7	
Agents temporaires			1	
Contrats de louage de services				
Consultants				
Effectif total			8	

PROGRAMME 24 : Supervision interne**OBJECTIF**

Renforcer l'utilité, l'efficacité, la rationalité, la fiabilité et l'intégrité des opérations et activités de l'Organisation.

**Partiellement
atteint**

258. Au cours de la période considérée, la Division de l'audit et de la supervision internes a continué de contribuer aux efforts de l'OMPI visant à mieux rendre des comptes, à être transparente et bien gérée, et à mener des opérations, effectuer des activités et fournir des services rentables. À cette fin, elle a fourni de manière indépendante des avis de spécialiste, des garanties et des informations aux cadres de l'OMPI. La principale difficulté rencontrée était toujours le manque de ressources humaines pour assurer la supervision interne; elle a représenté le risque majeur au regard de l'objectif du programme.

259. L'approbation de la Politique d'évaluation de l'OMPI par le directeur général a constitué une étape cruciale pour la Division. Cette politique a d'ailleurs été présentée à la quarante-troisième Assemblée générale pour information. La Charte de l'audit interne de l'OMPI a été mise à jour en 2007 après des consultations avec le Comité du programme et budget et le Comité d'audit. Les modifications apportées à cette charte ont été approuvées par la quarante-troisième Assemblée générale et ont été intégrées dans le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution. Les travaux se sont également poursuivis en vue d'élaborer des manuels et des procédures destinés aux audits et aux enquêtes internes.

260. La Division de l'audit et de la supervision internes a fourni des services de secrétariat au Comité d'audit et, selon les besoins, a participé aux réunions de celui-ci. Elle a collecté des renseignements auprès de chefs de programmes sur les activités menées dans le cadre des différents programmes pour mettre en œuvre des recommandations internes et externes en matière de supervision. Ces renseignements ont été communiqués au directeur général et au Comité d'audit; la Division leur a également soumis le programme de travail détaillé d'un audit interne et une stratégie d'audit pour 2008, fondés sur une évaluation complète des risques et une analyse des besoins d'audit. Selon cette analyse, les prévisions de besoins en termes d'audit interne prioritaires sont évaluées à quelque 4,9 années-homme. Des programmes de travail détaillés pour les travaux d'évaluation, d'enquête et d'inspection seront établis en 2008, lorsque le personnel nécessaire pour remplir ces autres fonctions spécialisées sera à pied d'œuvre. Le directeur général et le Comité d'audit ont aussi reçu le plan et budget du programme de la Division de l'audit et de la supervision internes pour 2008-2009 ainsi que les plans généraux de toutes les activités de la Division pour 2007. Des rapports d'activité trimestriels sont établis à l'attention du directeur général et transmis également au Comité d'audit pour garantir une supervision adéquate des activités de la Division. Un Rapport de synthèse annuel de la Division a en outre été présenté à la quarante-troisième Assemblée générale.

261. Au cours de la période considérée, trois audits internes ont été entrepris et deux d'entre eux ont été entièrement achevés. En outre, quatre enquêtes ont été menées à leur terme et trois nouvelles affaires ont été ouvertes; ces dernières étaient en cours à la fin de 2007. Aucune évaluation n'a été entreprise. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2004-2005 a été présenté à la quarante-deuxième Assemblée générale et celui de 2006 a été présenté à la quarante-troisième Assemblée générale. La Division de l'audit et de la supervision internes a par ailleurs contribué en 2007, par ses compétences et son engagement,

à élaborer davantage les processus de gestion de l'OMPI axée sur les résultats et l'efficacité ainsi que les textes explicatifs concernant les programmes qui figurent dans le budget du programme pour 2008-2009.

RÉSULTATS ESCOMPÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Pleine conformité de l'Organisation avec les règlements et procédures de l'OMPI	Mise en œuvre intégrale des recommandations formulées par les vérificateurs externes et internes des comptes :		Toutes les recommandations en matière de supervision qui doivent être mises en œuvre par la direction de l'OMPI font l'objet d'une surveillance et d'un suivi systématique de la part du Comité d'audit et de l'auditeur interne, conformément au mandat du Comité d'audit et à la Charte de l'audit interne. L'auditeur interne présente officiellement les résultats du suivi chaque année au directeur général et à l'Assemblée générale. Le Comité d'audit examine tous les six mois la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision et présente un rapport en conséquence. À la fin de 2007, 54 recommandations d'audit avaient été entièrement mises en œuvre et 12 l'avaient été partiellement.
	Approbation sur le plan interne et présentation aux États membres de la Politique d'évaluation de l'OMPI :		La politique d'évaluation de l'OMPI a été approuvée par le directeur général et présentée à l'Assemblée générale en 2007.
	Approbation et mise en œuvre d'un plan d'évaluation faisant ressortir les principales opérations d'évaluation à mener :		Un programme de travail pour la Section de l'évaluation a été établi en fonction d'une appréciation globale des risques et des besoins en 2007. Un programme plus détaillé sera élaboré en 2008, lorsque le personnel de la Section de l'évaluation aura été recruté.
Intégration de l'évaluation dans le système de gestion axée sur les résultats mis en place à l'OMPI	Approbation et mise en œuvre d'un mécanisme de diffusion de l'expérience acquise et de suivi des recommandations :		La diffusion de l'expérience acquise et l'importance d'assurer un suivi sont mentionnées dans la Politique d'évaluation de l'OMPI et seront reprises dans le programme de travail de la Section de l'évaluation.
	Intégration d'un volet relatif à l'évaluation dans les phases de planification et de suivi de la moitié des nouveaux projets mis en œuvre à l'OMPI, y compris dans le cadre de fonds fiduciaires :		L'adjonction de volets relatifs à l'évaluation aux nouveaux projets de l'OMPI, y compris les fonds fiduciaires, s'effectue au cas par cas. L'évaluation constitue un élément important du plan d'action de l'OMPI pour le développement.

Renforcement de l'engagement en faveur de l'évaluation au sein de l'Organisation et développement des compétences en la matière	Constatation par les États membres de l'accent accru mis sur les résultats dans les rapports sur l'exécution du programme :		Le rapport sur l'exécution du programme en 2006 a été examiné par les États membres à la session de juin 2007 du Comité du programme et budget et lors de la quarante-troisième Assemblée générale. Les États membres ont suggéré d'établir des rapports plus complets sur l'utilisation des ressources par programme et objectif stratégique; ces suggestions ont été intégrées dans le rapport sur l'exécution du programme en même temps que d'autres propositions visant à produire de meilleures analyses et rapports d'activités et à mieux utiliser les ressources.
Mise en place d'un cadre d'investigation rationalisé	Mise en œuvre en bonne et due forme de tous les rapports de vérification des comptes préconisant une investigation :		Le suivi des recommandations en matière d'investigation présentées dans les rapports de vérification a été assuré.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			1 627

Données sur les ressources du programme 24 pour 2006-2007

262. Le programme 24 représente 0,32% des dépenses réelles de l'Organisation et occupe 0,3% du nombre total d'employés.

263. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les postes approuvés ont été occupés pendant un total de 75 mois alors que l'attribution initiale de postes était de 120 mois. Le poste de services généraux de la Division de l'audit et de la supervision internes a été transféré au Comité d'audit et au Bureau du directeur général; en effet, le Comité a demandé que la Division ne soit plus chargée d'appuyer directement ses travaux, étant donné qu'il avait quelques inquiétudes quant à l'obligation de rendre des comptes et à la transparence de la Division dans l'accomplissement de ses travaux. Les dépenses réelles ont été inférieures aux prévisions initiales en raison d'une activité plus faible. Celle-ci s'explique par un manque de personnel dans la Division et par un retard à la fin de 2007 dans le recrutement temporaire de deux spécialistes de l'audit interne chargés d'un audit spécifique, qui a été entrepris par la suite au début de 2008.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	1 383		1 374		99,3
Autres dépenses	398		253		63,6
Total	1 781	1 798	1 627	101,0	91,4
Postes	5		4		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	3		3	
Services généraux (G)	1		-	(1)
Total	5		4	(1)
Répartition de l'effectif				
Postes			2	
Agents temporaires			*1	
Contrats de louage de services			**1	
Consultants				
Effectif total			4	

* Ce nombre correspond à deux mois sur les six mois de contrat temporaire de la personne des services généraux, qui a pris ses fonctions en novembre 2007.

** Sept contrats ont été établis au cours de la période considérée pour recruter des spécialistes de la supervision chargés de tâches particulières. Ces contrats représentaient au total une durée d'environ six mois.

PROGRAMME 25 : Département de la gestion des ressources humaines (DGRH)

OBJECTIF

Assurer une gestion des ressources humaines efficace et économiquement rationnelle.

Partiellement
atteint

264. Le Département des ressources humaines comprend les unités opérationnelles suivantes : engagements, prestations et classement des emplois, prévoyance sociale et assistance sociale, et perfectionnement du personnel.

265. Une évaluation détaillée bureau par bureau des ressources humaines et financières de l'Organisation a été entreprise au cours du premier semestre de 2007 par un sous-traitant externe, la société PricewaterhouseCoopers (PwC). Dans son rapport final, PwC a approuvé les grands axes de l'avant-projet de stratégie en matière de ressources humaines qui avait été élaboré en 2006 et a recommandé aux États membres l'adoption de cette stratégie. Après avoir été adaptée pour prendre en compte les recommandations de PwC et reprendre un plan général de mise en œuvre, cette stratégie a été dûment présentée aux États membres en septembre 2007.

266. Pour mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines, le Département de la gestion des ressources humaines a été restructuré. Il se compose désormais du Bureau du directeur et des services suivants : Section des engagements et du perfectionnement des ressources humaines, Section administrative des ressources humaines, Section de la prévoyance sociale, Section de la coordination technique des ressources humaines et Groupe de l'assistance sociale. En outre, un employé des services généraux recruté à temps partiel continue d'être détaché auprès du Secrétariat du Conseil du personnel.

267. Cette restructuration ne transparait pas dans l'exposé ci-après, qui est fondé sur le programme et budget pour 2006-2007.

Section des engagements

268. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le niveau des recrutements s'est accru par rapport à l'exercice biennal précédent, surtout en raison de l'application de la clause de flexibilité au PCT et dans le domaine des marques. Au cours de la période considérée, 89 postes ont été pourvus, dont 51 parmi les administrateurs et les catégories supérieures et 38 dans la catégorie des services généraux. À titre de comparaison, 50 personnes avaient été recrutées au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Les recrutements de 2006-2007 ont été exclusivement effectués dans le cadre de concours, tandis que la pratique du recrutement direct était abandonnée. La grande majorité des recrutements intervenus dans les services généraux (34) étaient des régularisations d'anciens employés à court terme. Au total, 126 employés temporaires ont ainsi rejoint l'Organisation, parmi lesquels 15 consultants, 26 personnes au bénéfice d'un contrat de travail spécial, 43 personnes au bénéfice d'un contrat de louage de services, 25 traducteurs temporaires et 17 employés temporaires des services généraux. En termes de résultats escomptés, le délai entre la publication de l'avis de vacance et la nomination du candidat était en moyenne d'environ 23 semaines; des efforts ont été déployés pour continuer de le réduire. Les nouveaux recrutements étaient équilibrés entre les deux sexes et la répartition géographique du personnel a été assurée (toutes les régions étaient représentées).

269. Sur les 89 personnes recrutées en 2006-2007, six étaient fonctionnaires associés. Au cours de la période 2006-2007, 122 mises au concours ont été annoncées pour 86 postes d'administrateurs ou autres postes plus élevés et 36 postes au sein des services généraux. Quelque 7021 demandes d'emploi de différentes sortes ont été reçues et traitées. Cinquante-huit stagiaires ont été employés dans le cadre du programme spécial de stages de l'OMPI. Environ 1150 prolongations de contrat pour des agents temporaires ont été traitées, ce qui représentait une diminution marquée par rapport aux années précédentes grâce à l'introduction, en octobre 2005, de contrats d'une durée de 51 semaines pour les agents temporaires de la catégorie des services généraux travaillant à l'OMPI depuis plus de cinq ans. De nouvelles dispositions ont été instaurées pour les employés temporaires des services généraux, notamment des primes pour connaissances linguistiques, des avancements d'échelon annuel dans le grade, des contributions financières à des coûts de formation et des interruptions de contrat de sept jours civils (contre neuf jours civils précédemment).

Prestations et assistance sociale

270. La stabilisation du nombre de fonctionnaires et d'employés de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2006-2007 a permis de consolider le niveau d'activité de la Section prestations et classement des emplois. Les fonctionnaires ont bénéficié de leurs prestations en temps utile et de manière satisfaisante. Le système d'information en ligne actuel a été amélioré et de nouveaux formulaires électroniques de demande de congé et d'enregistrement ont été mis en place. Les chefs de programme et les chefs de service ont ainsi pu accéder plus facilement à ces outils, ce qui a facilité la planification des travaux dans leurs domaines respectifs en tenant compte des absences et de la situation contractuelle du personnel. En outre, des études détaillées du système actuel d'aménagement du temps de travail (Flexitime) ont été entreprises en 2007 et des projets ont été établis en vue de modifier les procédures actuelles pour pouvoir mettre en place des aménagements de congé plus souples et confier aux chefs de programme et aux chefs de service la responsabilité principale de gérer la présence de leur personnel. Il est néanmoins prévu que la gestion des droits aux congés reste sous la responsabilité du Département de la gestion des ressources humaines, dont la nouvelle organisation nécessite un système informatique mieux adapté.

271. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la Section prestations et classement des emplois a examiné 1060 demandes d'indemnité pour frais d'études et autorisé leur paiement; elle a aussi délivré 2983 attestations et certificats liés à l'emploi, notamment des cartes de légitimation suisses et des laissez-passer des institutions spécialisées des Nations Unies, examiné 1396 rapports périodiques et autorisé des avancements d'échelon dans le grade annuel. Elle a en outre administré 1834 demandes d'indemnités pour charges de famille et examiné, calculé et autorisé le paiement de 498 demandes d'allocation logement (soit une moyenne de 21 demandes par mois).

272. La Section prestations et classement des emplois a lancé et activement soutenu la rédaction et la mise au point d'avis au personnel et d'ordres de service sur des questions administratives liées au personnel ou sur la réorganisation interne du Bureau international.

273. La révision du classement des emplois et les travaux de classement se sont poursuivis au cours de l'exercice biennal pour chaque catégorie de postes, conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale et le système commun des Nations Unies.

274. À la fin de décembre 2007, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPNU) comptait 1121 participants dans l'Organisation, dont 57 fonctionnaires et employés avaient été inscrits entre 2006 et 2007. Quelque 72 cas de cessation de services ont nécessité des calculs au cours de cette période. S'agissant de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, la deuxième étape de réduction des compléments de pension, concernant 62 fonctionnaires retraités, a été introduite en 2006 en vue de restaurer un équilibre actuariel. Toutefois, en application d'un jugement du tribunal de l'OIT rendu en 2007, des versements rétroactifs couvrant la période du 1^{er} juillet 2005 au mois de décembre 2007 ont été effectués en faveur de 61 fonctionnaires retraités. Le nombre d'assurés au titre du régime collectif d'assurance maladie s'élevait à 3106 à la fin de 2007.

275. Une augmentation de 2,8% de la prime a été décidée en 2007 au regard des dépenses médicales engagées en 2006, à laquelle s'est ajoutée une augmentation de 0,77% pour améliorer la prise en charge des soins dentaires et une augmentation de 0,08% destinée à améliorer la prise en charge des dépenses de recherche, de sauvetage, de rapatriement du corps et de transport d'urgence. La Section de la prévoyance sociale a fait le nécessaire pour mettre en œuvre la décision d'étendre la couverture des accidents professionnels à la catégorie des employés temporaires et des stagiaires à compter du 1^{er} janvier 2007.

276. La Section de la prévoyance sociale a également géré les dossiers d'assurance et de retraite de 321 fonctionnaires retraités; elle a traité plus de 570 demandes d'indemnisation pour perte de gains déposées par des employés temporaires, et calculé les primes annuelles de trois polices d'assurance accident. Par ailleurs, elle a mis en place une assurance pour les participants à des séminaires et les chercheurs. À cet égard, un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement de ce contrat à partir du 1^{er} janvier 2008. Des efforts particuliers ont été déployés pour mieux informer le personnel de ses droits à la retraite et de ses conditions d'assurance par le biais de séances d'information.

277. Les demandes de renseignement présentées par des fonctionnaires ont augmenté de manière notable et ont mis en lumière divers problèmes au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Le surcroît d'activités de conseil s'est surtout porté sur des questions liées à l'équilibre entre la vie professionnelle et privée, au prolongement du congé maladie, à la cessation de service et aux difficultés financières. Le Groupe de l'assistance sociale s'est par ailleurs mis en rapport avec la Mission suisse à propos des contrats de travail des employés de maison; il a aussi participé à des activités interinstitutions sur le HIV et a notamment organisé, dans le cadre de la Journée mondiale du SIDA, un festival de cinéma qui a connu un grand succès. Il a en outre inscrit 82 enfants de fonctionnaires de l'OMPI, de l'UIT et du HCR à un camp d'été. Enfin, il s'est mis en rapport avec les hauts responsables de l'Organisation pour effectuer le transfert interne de cinq fonctionnaires et faciliter la cessation de service d'autres membres du personnel.

278. Le Groupe de l'assistance sociale a aidé plus d'une centaine de collègues à trouver un logement et a facilité la scolarisation de leurs enfants; il a aussi diffusé des informations sur l'intranet pour faciliter le changement de résidence des fonctionnaires et faire en sorte que ceux-ci aient des attentes réalistes.

279. Une salle de détente a été installée dans les locaux du Groupe de l'assistance sociale; les fonctionnaires l'utilisent généralement pour effectuer des étirements du dos, des exercices de concentration ou des mouvements de relaxation, tout particulièrement après un congé maladie prolongé. Le Groupe peut aussi prêter des disques compacts de relaxation et de réduction du stress. Des spécialistes extérieurs ont été consultés pour élaborer des

programmes visant à gérer les problèmes de dépendance, pour organiser des cours de réduction du stress et de méditation, pour venir en aide aux conjoints des fonctionnaires, pour conseiller le personnel et pour l'aider à cesser de fumer.

280. Le Groupe de l'assistance sociale a mené plusieurs projets au cours de l'exercice biennal pour venir en aide aux fonctionnaires qui connaissent des difficultés financières. Il s'est mis en rapport avec l'Association du personnel pour obtenir des prêts, a rencontré des cadres de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU) pour mettre au point des systèmes de financement créatifs en cas de crédit impayé, et a négocié des conditions contractuelles avec des sociétés de gestion immobilière.

Section du perfectionnement du personnel

281. Outre les cours de langue, et malgré la réduction des ressources financières qui lui ont été attribuées, la Section du perfectionnement du personnel a continué d'accorder la priorité à trois domaines principaux de formation, à savoir la gestion, la communication et la formation technique en réponse à des besoins précis. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, un total de 1334 personnes ont suivi des cours de langue proposés dans les six langues officielles de l'ONU ainsi qu'en allemand et en espagnol, des cours d'expression orale et des cours de préparation aux examens d'aptitude linguistique en français, anglais ou espagnol.

82 fonctionnaires de l'OMPI se sont présentés à l'examen d'aptitude linguistique de l'ONU dans l'une des six langues officielles. Au cours de la période considérée, une formation technique a été organisée pour des spécialistes de l'informatique et une formation aux logiciels de Microsoft a été mise en place pour des fonctionnaires de l'OMPI; 130 personnes ont assisté à ces formations. Le cours de formation en ligne de l'Académie mondiale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle a été suivi jusqu'à son terme par 55 membres du personnel, en français ou en anglais. Par ailleurs, 428 personnes ont suivi des programmes spécifiques de formation à la gestion, concernant notamment l'esprit d'équipe, et 196 membres du personnel ont suivi des cours répondant à leurs besoins professionnels.

Services de santé

282. En gérant efficacement les services de santé, le Service médical de l'OMPI a réussi à répondre de manière satisfaisante à toutes les demandes de soin formulées par le personnel, les retraités et les délégués étrangers ainsi qu'aux demandes d'entretien avant et après les missions.

283. Le réseau de prestataires de soins de santé mis en place par le Service médical de l'OMPI a connu une expansion qui a permis aux membres du personnel et à leurs familles de bénéficier d'un meilleur accès aux soins de santé à des prix compétitifs. Cet élément a permis d'optimiser la politique de maîtrise des coûts de l'Organisation.

284. Le Service médical a assuré les services suivants :

- fournir une assistance médicale au personnel, aux retraités, aux délégués et aux visiteurs de l'OMPI sous forme de traitements ambulatoires ainsi que de traitements d'urgence, et assurer les examens médicaux préalables à l'emploi;
- réaliser les examens médicaux préalables à l'emploi pour les agents temporaires;

- concevoir et appliquer des mesures visant à maîtriser les coûts de santé et à permettre au personnel et à l'OMPI de réaliser le maximum d'économies;
- lancer des programmes de promotion de la santé publique, des études épidémiologiques et diagnostiques sur la santé du personnel et les maladies professionnelles, et donner des avis sur les politiques et les procédures de l'OMPI en matière de santé : vacciner les fonctionnaires qui se rendent en mission à l'étranger et leur fournir des troussees médicales de voyage.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Besoins en personnel assurés de manière plus efficace et économiquement plus rationnelle; équité entre les sexes et respect des critères de répartition géographique	Répartition géographique maintenue au niveau de 2004.		Alors qu'à la fin de 2004 les fonctionnaires étaient au nombre de 935 et représentaient 95 pays, à la fin de l'exercice biennal les fonctionnaires étaient 932 et représentaient 98 pays. La répartition du personnel entre les sept différentes régions géographiques à la fin de 2007 était maintenue au niveau de 2004.
	Amélioration de l'équilibre entre les sexes dans les effectifs.		Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs principaux ou des catégories supérieures : À la fin de l'exercice biennal, la proportion de femmes ayant un grade P.4 ou supérieur était plus ou moins stable par rapport à 2004. La proportion de femmes dans la catégorie des administrateurs ou les catégories supérieures est restée autour de $\pm 42\%$ à la fin de 2007. Au cours de la même période, le pourcentage de personnel féminin dans l'Organisation est passée de 53,6 à 53,9%.
Gestion plus efficace des services de prestations et de classement des emplois	Diminution de 20% des demandes émanant du personnel concernant les prestations :		La diminution générale n'est estimée qu'à $\pm 9\%$ au cours de l'exercice biennal.
Amélioration de l'évaluation du comportement professionnel du personnel	Mise au point d'un système révisé d'évaluation du comportement professionnel :		Un projet pilote a été lancé en 2006 au PCT. Une centaine d'employés y ont participé et plus de 80% ont jugé que le système était satisfaisant ou très satisfaisant.
Amélioration du bien-être du personnel	Diminution de 30% du nombre de doléances concernant des maladies liées au travail		De nouvelles activités ont été lancées pour améliorer le bien-être du personnel. La Section des prestations et du classement a mis au point de nouveaux outils électroniques destinés à faciliter la gestion des congés maladie, ce qui a permis de réduire de 35% les doléances et les demandes liées à ce type de congés.
	Diminution de 30% des congés de maladie		Aucun progrès n'a été indiqué.

Amélioration du processus de règlement des conflits liés au travail	Pas d'augmentation du nombre de recours introduits auprès du Comité d'appel de l'OMPI		Aucun progrès n'a été indiqué.
	Pas d'augmentation du nombre de recours auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail		Aucun progrès n'a été indiqué.
	Résolution par voie de médiation ou de conciliation de 60% des cas soumis au médiateur		Le personnel a continué de recourir à une procédure officieuse de règlement des différends par l'intermédiaire du médiateur.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			16 051

Données sur les ressources du programme 25 pour 2006-2007

285. Le programme 25 représente 3,12% des dépenses réelles de l'Organisation et occupe 3,57% du nombre total d'employés. À la fin de 2007, ce programme avait utilisé environ 102% de son budget initial.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	13 069		14 052		107,5
Autres dépenses	2 656		1 999		75,3
Total	15 725	16 629	16 051	105,7	102,1
Postes	37		38		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	17	1	17	
Services généraux (G)	19		20	1
Total	37	1	38	1
Répartition de l'effectif				
Postes			35	
Agents temporaires			9	
Contrats de louage de services			1	
Consultants				
Effectif total			45	

PROGRAMME 26 : Opérations financières**OBJECTIF**

Assurer l'exécution efficace et responsable des opérations financières de l'OMPI, conformément aux règlements applicables.

**Partiellement
atteint**

286. Les finances ont continué d'être gérées selon des méthodes fiables, avec une comptabilité précise de toutes les recettes et dépenses, et des comptes mensuels et annuels établis conformément au Règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. Les comptes de l'exercice biennal 2006-2007 ont été clos et le rapport de gestion financière pour 2006-2007 est en cours de rédaction. Les Assemblées des États membres ayant approuvé, à leur quarante-deuxième session, la proposition du Comité du programme et budget relative à un nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'OMPI, le rapport de gestion financière concernant cette période sera soumis aux États membres à leur quarante-quatrième session en septembre 2008. Il était donc d'autant plus important de respecter les délais stricts impartis pour le processus de clôture de l'exercice biennal.

287. Les 18 interfaces créées pour le système de gestion de l'information administrative (AIMS) ont contribué à améliorer l'efficacité et l'automatisation des tâches et des échanges effectués quotidiennement avec d'autres secteurs de l'organisation. La migration vers la version 8.9 du logiciel PeopleSoft, qui a duré environ six mois, s'est achevée avec succès.

288. La répartition annuelle des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments qui ont été perçus dans le cadre de l'Union de Madrid au titre de l'exercice 2006-2007 et se sont élevés au total à 63,3 millions de francs suisses pour cette période a été effectuée en temps voulu. Les taxes individuelles relatives au Protocole de Madrid, qui sont réparties mensuellement, se sont élevées à 225 millions de francs suisses pour la même période. De même, depuis la ratification de l'Acte de Genève, les taxes perçues dans le cadre de l'Arrangement de La Haye ont continué à être traitées mensuellement; elles se sont élevées au total à 2,9 millions de francs suisses pour la même période.

289. Le passage à la fiche de paie électronique a été réussi. Par ailleurs, la mise au point du système électronique d'autorisations de voyage s'est poursuivie en coopération avec le groupe sur les voyages, le Secteur des affaires générales et de l'administration et des informaticiens. Un certain nombre de groupes ont été choisis parmi le personnel interne pour la phase d'essai; les progrès accomplis sont prometteurs et la date de mise en service sera bientôt fixée. Ces travaux témoignent des efforts déployés pour automatiser davantage les tâches quotidiennes et les rendre plus efficaces, ce qui est une priorité pour le Département des finances.

290. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni à intervalles réguliers. Après délibération, il a décidé de laisser les fonds disponibles à la Banque nationale suisse, dont le rendement moyen s'est élevé à 2,61% en 2006-2007 (contre un rendement moyen de 1,8% pour les comptes à terme des banques commerciales au cours de la même période) sur un montant de 14,2 millions de francs suisses pour cet exercice biennal.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Renforcement de l'efficacité des opérations financières	Achèvement des améliorations apportées aux modules du système AIMS relatifs aux recettes, aux dépenses et au contrôle budgétaire, y compris leur adaptation à l'évolution actuelle des activités		<p>La migration vers la version 8.9 du logiciel PeopleSoft utilisé pour le système AIMS s'est achevée plus tôt que prévu dans tous les secteurs. Les améliorations apportées aux modules du système AIMS relatifs aux recettes, aux dépenses et au contrôle budgétaire ont aussi été achevées.</p> <p>Des séances de formation mutuelle ("cliniques") ont été organisées pour permettre au personnel de se former mutuellement, par petits groupes, dans tous les domaines d'activité des finances afin d'améliorer les connaissances et les compétences techniques de chacun sur de nombreux points avec des ressources minimales. La migration vers la version 8.9 du logiciel PeopleSoft du système AIMS étant achevée avec succès, les efforts peuvent désormais être concentrés sur le nouveau projet concernant les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).</p>
Probité dans la réalisation de toutes les opérations financières	Conformité des opérations financières avec les dispositions des conventions et traités applicables, le règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution et les normes comptables de l'Organisation des Nations Unies		<p>Les rapports financiers ont continué d'être présentés en temps utile.</p> <p>La mise en place d'un nouveau mécanisme visant à accroître la participation des États membres à l'élaboration et au suivi du programme et budget a permis de présenter des rapports de manière plus régulière et en temps voulu. Un état financier intermédiaire pour 2006 a été présenté aux Assemblées en 2007 et les comptes de l'exercice biennal 2006-2007 ont été soumis aux États membres plus tôt que par le passé.</p> <p>Des rapports mensuels destinés à La Haye ont été établis en plus des données annuelles déjà fournies.</p> <p>Le retard accumulé dans le traitement des bordereaux interservices (paiements effectués par le Programme des Nations Unies pour le développement au nom de l'OMPI) a été rattrapé.</p> <p>Un consultant chargé d'effectuer un certain nombre de tâches découlant de la transition qui doit intervenir d'ici 2010 entre le système actuel de comptabilité et d'établissement de rapports, qui est fondé sur les Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), et le nouveau système fondé sur les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) a rejoint l'OMPI en novembre 2007.</p>
	Confirmation, par un rapport financier satisfaisant des vérificateurs externes des comptes, de la conformité des opérations comptables avec les règles et normes applicables		Aucun progrès n'a été indiqué.

Sauvegarde des fonds pouvant être investis et obtention d'un rendement maximal	Prudence observée tout en tentant d'obtenir des rendements maximaux des fonds investis sur la base des décisions prises par le Comité consultatif des investissements (comparaison éventuelle avec les recettes commerciales)		Fonds investis sur la base des décisions prises par le Comité consultatif des investissements, qui avait recommandé d'investir auprès de la Banque nationale suisse dont les placements offraient des rendements particulièrement bons (et sans comparaison avec les banques commerciales) et ne comportaient pas de risque. Vérification régulière et minutieuse des meilleures offres proposées par des banques commerciales et par la BNS.
Transparence et responsabilité complètes dans l'utilisation des ressources financières	Consignation de toutes les transactions comptables et divulgation de ces dernières aux vérificateurs externes des comptes à leur demande		Les chefs de programme sont priés de signer une déclaration attestant que les informations fournies sont complètes, afin de renforcer la responsabilité dans l'utilisation des ressources pour chaque secteur. Les chefs de programme assurent un suivi plus précis de leur budget respectif.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			11 979

Données sur les ressources du programme 26 pour 2006-2007

291. Le programme 26 représente respectivement 2,33% des dépenses réelles de l'Organisation et 3,49% du nombre total de ses employés. Il a dépassé son budget initial de 6%, tant par des dépenses non liées au personnel que par l'utilisation de ressources humaines.

292. Le dépassement budgétaire des dépenses non liées au personnel (+ 27%) n'est pas dû à un accroissement des activités au titre du programme ni à des coûts plus élevés; il est directement lié aux coûts de réévaluation de toutes les activités mises en œuvre par l'OMPI. Le programme 26 a dû compenser les pertes importantes causées par la faiblesse du dollar des États-Unis par rapport au franc suisse sur le marché international, surtout en 2007.

293. En raison de l'accroissement des activités de l'Organisation, du nombre plus élevé de fonds fiduciaires et des nouveaux projets dont la mise en œuvre est prévue au cours du prochain exercice biennal, le nombre d'employés a augmenté par le biais d'un redéploiement interne de personnel et de la création de deux nouveaux postes.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	10 424		10 907		104,6
Autres dépenses	841		1 072		127,5
Total	11 265	11 584	11 979	102,8	106,3
Postes	30		34		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	8	1	11	3
Services généraux (G)	21		22	1
Total	30		34	4
Répartition de l'effectif				
Postes			31	
Agents temporaires			12	
Contrats de louage de services			1	
Consultants				
Effectif total			44	

PROGRAMME 27 : Techniques de l'information**OBJECTIF**

Garantir un fonctionnement fiable, durable et rentable dans un environnement sécurisé de tous les systèmes informatiques de l'Organisation tout en les exploitant dans le souci d'améliorer les opérations.

Atteint

294. La réduction des dépenses a continué de constituer l'un des principaux objectifs tout au long de l'exercice biennal; toutefois, les travaux sur les orientations stratégiques n'ont pas cessé. L'élaboration d'un plan stratégique pour les ressources informatiques a été influencée par l'évaluation bureau par bureau et par l'établissement du Comité de l'informatique, dont les travaux sur le plan stratégique ont été facilités par une évaluation indépendante des opérations informatiques menée par la société SOGETI. À cet égard, pour améliorer les capacités de gestion des projets et aligner les services informatiques fournis sur les pratiques recommandées dans ce domaine, plusieurs membres des services informatiques ont reçu une formation à la méthode de gestion de projet Prince 2 et aux méthodes décrites dans la bibliothèque sur les infrastructures informatiques (ITIL).

295. En ce qui concerne le système AIMS de gestion financière de l'OMPI, et en prévision de l'instauration d'un système complet de planification des ressources d'entreprise (ERP) qui intègre le système AIMS, un projet de migration de celui-ci vers la nouvelle version du logiciel PeopleSoft (version 8.9) a été mené à bien en 2007. Ce projet prévoyait en outre le remplacement de l'ancienne infrastructure informatique du système AIMS par une infrastructure plus récente comprenant les environnements de développement, de test et de production, ainsi que l'hébergement technique de cette infrastructure par le Centre international de calcul de l'ONU. Sous-traiter l'hébergement de l'infrastructure AIMS représente le premier pas en direction d'une sous-traitance stratégique qui sera particulièrement axée sur les systèmes nécessitant une disponibilité 24/7.

296. L'équipe informatique interne a réalisé des progrès réguliers quant à la reprise de la plus grande partie de l'appui au système AIMS précédemment assuré par le partenaire externe. À cette fin, les compétences de cette équipe au regard du logiciel PeopleSoft ont été renforcées et l'équipe a travaillé sur des améliorations très diverses de ce système. Elle a notamment effectué des changements pour continuer d'améliorer la productivité des finances et développé de nouvelles interfaces avec d'autres systèmes de l'OMPI. Les travaux techniques liés à la configuration de la structure financière et budgétaire pour le nouvel exercice biennal (2008-2009) ont été achevés et vérifiés, et l'équipe a prêté son concours à la consolidation en fin d'année et à l'audit financier. Par ailleurs, des cours de formation en interne ont eu lieu à l'intention des utilisateurs des finances, et un audit informatique des opérations des finances a été réalisé.

297. Un nouveau système d'enregistrement des fournisseurs, qui permet à ceux-ci de s'inscrire pour recevoir par l'Internet les appels d'offres de l'OMPI relevant de certaines catégories de produits et de services, a été créé pour la Division des achats et des contrats.

298. Pour faciliter le traitement de l'accroissement prévu du volume des renouvellements au titre du Protocole de Madrid, un système de renouvellement en ligne des enregistrements de marques (E-Renewal) a été mis en œuvre; environ 40% des renouvellements sont désormais

reçus par voie électronique. Les paiements peuvent désormais être effectués par carte de crédit ou transfert bancaire, et le traitement interne est devenu presque entièrement automatisé. Un processus du même type a été mis en place pour traiter la continuation des effets au Monténégro, dans le cadre duquel plus de 22 800 enregistrements internationaux ont été effectués. En outre, suite à une étude sur les différentes options disponibles en matière de courrier électronique “certifié” pour la communication sécurisée de notifications officielles dans le cadre du système de Madrid, les travaux portant sur les communications par courrier électronique certifié aux propriétaires/mandataires ont débuté; actuellement, plus de 1000 communications sont envoyées chaque mois.

299. Une étude ayant été menée par un prestataire extérieur en vue de déterminer la méthode la plus adéquate pour moderniser les systèmes informatiques des unions de Madrid et de La Haye, les États membres ont approuvé un projet en ce sens en 2007. Il s’agit d’un projet important pour lequel des travaux préliminaires ont déjà débuté.

300. Le site Web de l’OMPI a été entièrement refait et il existe à présent dans les six langues. Il bénéficie d’une nouvelle conception graphique, les modèles de ses pages sont conformes aux normes en la matière, et il est plus ergonomique et plus accessible. Il contient en outre des chapitres entièrement nouveaux ou revus sur le fond et dispose d’une nouvelle structure de navigation et de meilleurs outils de recherche et de navigation. Pour faciliter la gestion et la publication d’informations sur les sites Web de l’Organisation, le logiciel “Open source Content Management System” (OpenCMS) a été mis en place et choisi comme système de gestion de contenus Web normalisé pour toute l’Organisation. En 2006, l’intranet de l’OMPI a été entièrement migré sous OpenCMS. À la fin de 2007, environ 95% de tous les contenus des sites Web publics de l’OMPI et de l’UPOV ont également été migrés sous ce système.

301. Par ailleurs, toujours sur le site Web de l’OMPI, le service PatentScope[®] de recherche de demandes internationales de brevet a été lancé, les résultats des recherches pouvant être consultés par flux RSS (Really Simple Syndication). La consultation en ligne de la base de données ROMARIN[®] a été nettement améliorée et a été proposée à titre gratuit en 2006. En outre, le système de gestion électronique des litiges de l’OMPI (ECAF), qui permet aux parties et aux autres acteurs concernés par un litige examiné en vertu des règlements de médiation, d’arbitrage et d’arbitrage accéléré de l’OMPI de soumettre des communications par voie électronique, a été mis en œuvre. Une version particulière du système ECAF a été utilisée par le jury de l’America’s Cup au cours des régates.

302. Pour répondre aux nouvelles exigences professionnelles, certains systèmes internes ont été progressivement rendus accessibles par l’intermédiaire de l’Internet. Une nouvelle infrastructure de serveurs Web a été mise en place pour accueillir et rendre accessibles à distance plusieurs applications, notamment les systèmes CLAIMS et RIPCIS.

303. En 2006, un nouveau système antivirus a été ajouté à la passerelle de trafic Web. Les mécanismes internes et externes de contrôle de la vulnérabilité, ainsi que les vérifications ordinaires de la sécurité des applications Web, ont permis de maintenir un bon niveau de gestion de la vulnérabilité. En atteste l’absence d’incident dû à des attaques malveillantes, malgré la recrudescence de ces attaques.

304. Une procédure a été mise au point et déployée pour présenter des demandes d’évaluation de la sécurité. Désormais obligatoire pour tout processus de déploiement de service ou d’application, elle permet de demander une analyse de la sécurité informatique afin de réduire tout risque lié à des vulnérabilités des systèmes ou des applications et de garantir la conformité avec les normes de sécurité informatique de l’OMPI.

305. Une autre procédure a été mise en place pour présenter des demandes d'intégration d'applications lorsqu'un nouveau logiciel doit être intégré. Elle recouvre la demande, l'approbation et l'intégration au sein de l'environnement des ordinateurs de bureau de l'OMPI. Elle facilite la maintenance ultérieure de l'application et permet de centraliser les déploiements d'applications et les mises à jour; elle assure aussi une meilleure traçabilité et permet d'optimiser les licences tout en garantissant la conformité avec les normes de sécurité informatique de l'OMPI.

306. Il convient de noter aussi qu'en 2006, ce programme a fourni un appui informatique à la conférence diplomatique qui s'est tenue à Singapour en vue d'adopter le Traité de Singapour.

307. L'un des principaux projets de l'exercice biennal, en termes d'infrastructures, a consisté à migrer l'ensemble des postes de travail informatiques en réseau de l'Organisation vers Windows XP et vers l'environnement d'automatisation des tâches bureautiques de Microsoft Office 2003. Après l'installation et les essais d'un prototype de poste de travail fonctionnant sous XP au cours de 2006, la migration de plus de 1500 postes en réseau et le déploiement de 1150 nouveaux PC ont été effectués avec succès entre février et novembre 2007.

308. Dans le cadre du projet de migration vers XP, la sécurité des postes de travail en réseau a été considérablement améliorée, tandis que la gestion de toutes les applications des ordinateurs de bureau était centralisée et que de nouveaux systèmes automatisés de déploiement étaient mis en place pour diffuser les mises à jour critiques, notamment les signatures antivirus et les systèmes de lutte contre les logiciels espions.

309. Les activités de renforcement des infrastructures informatiques ont notamment nécessité la mise en place de nouveaux commutateurs de réseau de stockage (SAN) et la mise en production généralisée de solutions de regroupement des serveurs destinés à l'automatisation de la bureautique pour améliorer la disponibilité et la résilience des services essentiels du réseau tels que l'authentification des utilisateurs, la gestion des droits d'accès et les systèmes de courrier électronique. Par ailleurs, la migration vers un système centralisé de sauvegarde des données et la mise en place d'un nouveau service d'impression en réseau utilisé par l'ensemble du personnel de l'OMPI ont été couronnées de succès.

310. L'un des principaux projets d'acquisition menés à bien en 2007 visait à remplacer et à développer largement dans l'Organisation un système de stockage de données fondé sur un réseau de stockage (SAN) centralisé. La migration de toutes les données essentielles aux missions de l'Organisation vers ce nouveau réseau de stockage devrait s'achever au cours de la première moitié de 2008.

311. Le logiciel d'administration de serveurs à distance "Integrated Lights Out" (ILO) a été installé sur tous les nouveaux serveurs de fichiers afin d'augmenter les capacités dans ce domaine.

312. Les systèmes d'exploitation de tous les serveurs hébergeant des applications du PCT ont été actualisés. L'environnement de production de CD et de DVD de l'imprimerie, utilisé par les secteurs d'activités du PCT et des marques, a été rationalisé et renforcé. Un nouveau réseau de stockage (SAN) destiné à la saisie a été mis en service pour l'application de gestion de documents au format image dédiée au système de Madrid.

313. Au cours de la période considérée, le passage du service d'assistance informatique (Helpdesk) à un mode de fonctionnement plus orienté vers le service (Service Desk) a bien progressé en franchissant plusieurs étapes : sous-traitance partielle du personnel du centre d'appel, consolidation et documentation en bonne et due forme des procédures d'assistance, refonte complète et amélioration fonctionnelle du site Web du service d'assistance, et enquête en ligne sur la satisfaction des utilisateurs.

314. Au cours de l'exercice biennal, ce service a géré plus de 50 000 demandes d'assistance informatique, qui ont donné lieu à quelque 30 000 interventions. De plus, il a traité environ 600 demandes d'achat de matériel informatique.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Réduction de la dépendance à l'égard des ressources extérieures	Réduction de 35% du nombre de jours de services de consultants extérieurs par an (par rapport au nombre de 500 jours estimé pour 2005) :		Le nombre de jours de services de consultants par mois pour le système AIMS a été ramené à 20 (soit 240 jours par an).
Simplification et amélioration des procédures et des opérations tout en ménageant un accès plus rapide à l'information	Absence de retards dus au système AIMS lors de l'arrêt ou de la clôture des comptes :		Aucun arriéré ou retard n'a été enregistré pour la clôture des comptes de l'exercice biennal 2004-2005.
	Retour d'information des utilisateurs :		Retour d'information positif des utilisateurs du système AIMS.
Gestion efficace des risques de sécurité informatique	80% des serveurs et 95% des ordinateurs de bureau répondent aux normes de sécurité informatique :		Des progrès significatifs ont été accomplis dans l'augmentation du nombre de systèmes répondant aux normes de sécurité informatique. L'objectif fixé pour les ordinateurs de bureau a été atteint avec la mise en œuvre du projet de migration vers Windows XP.
	Réduction de 48 heures à 2 heures en 2005 de la fenêtre de vulnérabilité aux exploits et aux virus critiques annoncés :		L'objectif a été atteint avec la mise en œuvre complète du projet de migration vers Windows XP.
Grande disponibilité des systèmes essentiels	Disponibilité des bases de données principales et internes ainsi que des systèmes utilisés par l'OMPI pour ses opérations supérieure à 99,8% :		Disponibilité des bases de données de production Oracle (24/7) : 99,96%; Disponibilité de la base de données de production HPUX (IB/COR) (24/7) : 99,95 / 99,98%; Disponibilité de la base de données de production AIX (24/7) : 99,94%; Disponibilité de l'ordinateur central de production et des bases de données ADABAS pour les systèmes essentiels : Plage de travail standard (8 h 30 à 17 h 30) CASPIA/CASPRO 99,90 / 99,97%, soit une perte du système de 2 h 21 MAPS/DMAPS 100,00 / 99,99% Plage de travail étendue CASPIA/CASPRO (07 h 00 à 21 h 00) 99,85 / 99,92% MAPS/DMAPS (07 h 00 à 22 h 00) 99,97 / 99,94%

Disponibilité des principaux services en réseau (fichiers, impression, messagerie électronique) supérieure à 99,7% :		Disponibilité des principaux services en réseaux entre 7 et 20 heures : (NOTE : en raison d'une défaillance générale du réseau en 2007, les résultats généraux de 2007 n'ont pas atteint les cibles visées). Disponibilité du réseau de l'OMPI : 99,85 / 99,15% Disponibilité du système de fichiers : 99,85 / 98,63% Disponibilité moyenne de la messagerie électronique : 99,85 / 98,30% Disponibilité de l'accès au courrier électronique à l'extérieur de l'OMPI : 99,93 / 97,46% Disponibilité des services d'impression en réseau : 99,85 / 99,14%
Conclusions d'accords de fourniture de services pour plus de 80% des systèmes informatiques essentiels, contre 5% en 2005 :		Un modèle d'accord pour la fourniture de services a été établi. La mise en œuvre des accords doit débiter en 2008.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		40 352

Données sur les ressources du programme 27 pour 2006-2007

315. Le programme 27 représente 7,83% des dépenses réelles de l'Organisation et occupe 4,68% du nombre total d'employés. Son équipe est passée de 46 à 52 personnes au cours de la période considérée. Les dépenses de personnel ont augmenté de 22,3% en raison de cette évolution.

316. En revanche, les autres dépenses ont baissé de 11% (si l'on compare le budget initial aux dépenses réelles). Les raisons essentielles pour lesquelles le budget non lié au personnel n'a pas été utilisé selon les prévisions sont les suivantes :

- la partie du budget consacrée au Centre international de calcul de l'ONU n'est pas entièrement prévisible (donc elle n'offre pas de souplesse) car cet organisme calcule les coûts de façon rétrospective en fonction de l'utilisation réelle de ses ressources par les différentes institutions;
- le lancement de projets est un processus lent et difficile (il n'est pas rare de voir un délai de mise en œuvre de six à douze mois, même pour des projets approuvés);
- le processus d'achat est lent (plusieurs dépenses prévues pour l'exercice biennal 2006-2007 ont été décalées sur l'exercice 2008-2009); en outre, les contrats de maintenance renouvelables et les petits achats ont rencontré certaines difficultés.

317. Les enseignements suivants seront retenus de cet exercice biennal :

- le grand projet de l'exercice, en l'occurrence la migration vers XP, a montré l'efficacité d'une coopération entre les départements. Même avec des ressources limitées, les équipes sont parvenues à mener le projet à bien dans le délai et avec le budget impartis. Cette efficacité pourrait sans doute être renforcée par la poursuite de la mise en œuvre de pratiques recommandées dans ce secteur d'activités, par exemple celles qui sont décrites dans la bibliothèque sur les infrastructures informatiques (ITIL);

- le délai de mise en œuvre des projets pourrait être raccourci en instaurant un Bureau des projets et en intégrant cette fonction dans les structures informatiques;
- une méthode de gestion de projets normalisée devrait être mise en place (par exemple Prince 2);
- le processus des achats devrait être rationalisé, surtout vis-à-vis des petits achats, et en particulier les achats par carte de crédit sur l'Internet.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	17 134		20 954		122,3
Autres dépenses	21 844		19 398		88,8
Total	38 978	42 659	40 352	109,4	103,5
Postes	46		52		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	33	1	37	4
Services généraux (G)	12	1	14	2
Total	46	2	52	6
Répartition de l'effectif				
Postes			48	
Agents temporaires			6	
Contrats de louage de services				
Consultants			5	
Effectif total			59	

PROGRAMME 28 : Conférences, service linguistique, imprimerie et archives**OBJECTIF**

Fournir des services de conférence, des services linguistiques, d'impression et d'archivage des documents plus efficaces et plus économiques.

Partiellement
atteint

318. Les services des conférences, linguistiques, de télécommunication, d'impression et d'archivage des documents ont été fournis de manière intégrée aux utilisateurs internes et externes. Un appui administratif a été assuré de façon concertée pour les Assemblées des États membres de l'OMPI. On a réalisé des gains d'efficacité et obtenu une réduction des coûts en *rationalisant* les *procédures de travail* et en recourant de manière accrue à des technologies, tout en maintenant la qualité des services offerts. Bien qu'une augmentation de la charge de travail ait été observée, elle a été, dans la plupart des cas, absorbée par un redéploiement optimal des ressources financières et humaines existantes. Des problèmes ont été toutefois rencontrés dans certains domaines en raison d'un manque de ressources et d'une demande de services plus importante que prévu.

319. Les services de conférences tels que l'enregistrement des délégués, la distribution des documents de travail durant les séances, la réservation des salles de conférence, les enregistrements sonores et la fourniture de services d'interprétation ont été assurés pour 181 réunions tenues à Genève à l'intention de quelques 13 019 participants, soit 506 réunions par jour. Ce chiffre représente une augmentation de respectivement 13% en ce qui concerne les réunions et 15% en ce qui concerne le nombre de participants par rapport à l'exercice biennal précédent. En outre, un appui a également été apporté à 3425 autres réunions telles que les réunions des groupes régionaux, les visites officielles des délégués nationaux et les réunions internes. Le nombre de réunions tenues hors de Genève, a augmenté de 20% par rapport à l'exercice biennal précédent.

320. Les systèmes du PCT et de Madrid ont entraîné une croissance de 40% du volume de courrier expédié. Néanmoins, les coûts d'expédition n'ont augmenté indirectement que de 6,5%. Ce résultat a été obtenu en adoptant diverses mesures d'économie consistant, entre autres, à rationaliser le nombre de copies réalisées pour chaque document envoyé et à remplacer l'expédition de la version imprimée des avis de vacance d'emplois, communiqués de presse et avis aux médias par l'établissement de listes de diffusion par courrier électronique. Les documents de travail des membres de deux comités, à savoir le *Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources* génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et le Comité du programme et du budget, sont également publiés sur le site Web de l'OMPI, les exemplaires sur papier étant envoyés par la poste sur demande uniquement.

321. Durant l'exercice biennal 2006-2007, les coûts des appels téléphoniques ont baissé de 18% par rapport à ceux de l'exercice biennal 2004-2005 et l'Organisation n'a réalisé aucun investissement important pour l'achat d'équipements de télécommunication.

322. Le Service de la gestion informatisée du courrier et des archives a continué de traiter un nombre croissant de documents électroniques. Plus de 50% des documents sont reçus par courrier électronique ou par fax. Suite à la mise en place réussie d'un nouveau système de

numérisation et d'archivage des documents au sein du Bureau du directeur général en 2005, le système a été mis en œuvre dans d'autres services de l'Organisation. L'OMPI a introduit un système de gestion électronique des documents et finalisé la passation de marchés sur un logiciel en lançant un appel d'offre international. De nouvelles règles et procédures en matière de gestion informatisée du courrier seront instaurées de manière progressive dans l'ensemble de l'Organisation après le déploiement de ce logiciel.

323. Les services de traduction ont été assurés dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi qu'en néerlandais, en allemand, en portugais et en italien. La qualité des documents traduits, mis en forme, relus et révisés a été maintenue, tout en assurant la diffusion en temps voulu des documents. La demande globale de services de traduction est restée élevée. La production de documents a augmenté d'environ 8% par rapport à l'exercice biennal 2004-2005. Néanmoins, la demande de services de traduction n'a pu être totalement satisfaite en raison d'un effectif très réduit et des ressources financières limitées pour recruter des traducteurs temporaires et faire appel à des sous-traitants.

324. Des demandes ont été reçues des États membres concernant la mise à disposition d'un plus grand nombre de documents relatifs aux réunions de l'OMPI tenues à Genève dans toutes les langues de travail. Ces demandes n'ont été satisfaites que dans certains cas particuliers.

325. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, les services de traduction ont gagné en rentabilité par rapport à l'objectif fixé par le programme et budget pour cette période. Le haut niveau des compétences du personnel interne et le recours à des traducteurs externes hautement qualifiés a permis de maintenir la qualité des travaux réalisés, malgré un contrôle de qualité interne limité et une révision succincte des documents. Les services de traduction ont pu maintenir une productivité satisfaisante grâce à l'utilisation continue d'un certain nombre d'outils informatiques, notamment la traduction assistée par ordinateur intégrant un système de mémoire de traduction importante, sans oublier les outils et ressources mis à disposition sur l'Internet.

326. Le service d'impression et de publication des documents a continué de satisfaire les besoins de l'Organisation en documents imprimés sur papier et transmis sous forme électronique. On a observé une diminution du nombre d'exemplaires imprimés en noir et blanc étant donné que la Gazette du PCT n'est plus imprimée sur papier et le recours croissant à l'impression couleur. Parallèlement, la production de CD et de DVD a considérablement augmenté au cours de l'exercice biennal 2006-2007, affichant une hausse de 75% par rapport à l'exercice biennal 2004-2005. Des économies ont été réalisées en accroissant le volume de documents imprimés et reliés en interne, ce qui a permis de réduire, d'une part, le volume de travail à sous-traiter et, d'autre part, les tâches administratives liées à la sous-traitance. Si ces économies ne sont toutefois pas prises en compte dans le budget prévu pour la mise en œuvre du programme 28, elles le sont dans celui des programmes imposant des conditions d'impression.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS		
Fourniture de services efficaces et adaptés aux délégués et au Secrétariat en relation avec les conférences et les réunions.	Retour d'information provenant des délégués et du Secrétariat	■	<p>Des retours d'information très positifs ont été reçus de la part des délégués et des membres du personnel de l'OMPI. Des services d'appui pour les conférences ont été assurés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – nombre de conférences des unions, comités, assemblées, etc. tenues à Genève..... 181 – nombre de participants aux réunions qui se sont tenues à Genève 13 019 – nombre d'autres réunions (visites, réunions internes, réunions ad hoc, etc.) tenues à Genève 3 425 – nombre de réunions ailleurs (pour lesquels des documents ont été envoyés) 		
Mise à la disposition des États membres des documents de réunion, y compris sur le site Web de l'OMPI, à un coût moindre.	Des économies de l'ordre de 40% seront réalisées sur les coûts d'expédition des documents par rapport à l'exercice biennal 2004-2005 par suite de la diffusion électronique et de la publication sur l'Internet des documents :	■	<ul style="list-style-type: none"> – nombre de documents distribués (toutes langues confondues) 6 944 – nombre de circulaires officielles et autres notifications envoyées..... 1 092 – nombre de paquets de documents préparés et expédiés 303 415 – réduction de 26% du nombre de documents de réunion envoyés et de 12% du nombre de copies réalisées. Tous les documents ont été publiés en temps voulu sur l'Internet. L'objectif visant à réduire de 40% les coûts d'expédition des documents de réunion n'a toutefois pas pu être atteint en raison d'une augmentation du nombre de réunions de l'OMPI et, par voie de conséquence de celle des documents de réunion. <p>Les frais postaux globaux ont augmenté de 6,5% en raison d'un accroissement du volume des documents envoyés dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid.</p>		
Télécommunications d'un meilleur rapport coût-efficacité.	Coûts moyens des appels téléphoniques inférieurs aux niveaux de 2004-2005 (voir le tableau 8, page 27 (du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007)	■	Durant l'exercice biennal 2006-2007, le coût moyen des communications pour l'exercice biennal a baissé de 18% par rapport à celui de l'exercice biennal 2004-2005.		
Gestion informatisée du courrier, archivage, expédition du courrier et services des messagers chauffeurs efficaces.	Coûts moyens des appels téléphoniques inférieurs aux niveaux de l'exercice biennal 2004-2005 (voir le tableau 8, page 27 du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007)	■	Cet objectif n'a été que partiellement atteint. Des réductions de coûts ont été enregistrées dans les services des archives et de la gestion du courrier. Des coûts plus élevés ont été enregistrés dans les services d'expédition postale.		
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du courrier 	■	Coûts moyens 2004-2005	Coûts moyens 2006-2007	Économies réalisées d'un exercice biennal à l'autre
	<ul style="list-style-type: none"> • Archives 	■	372 000 FS	133 000 FS	Économies de l'ordre de 41%
					Les services d'appui pour la gestion informatisée du courrier et des archives ont enregistré une hausse spectaculaire de leur

					<p>volume de travail en matière de correspondance sous forme électronique comme sur papier (de 125 300 à 143 500 documents et de 360 à 583 boîtes archivées d'un exercice biennal à l'autre), parallèlement à une réduction du nombre de personnes employées (de 12 à 8). Le recours à du personnel au bénéfice de contrats de courte durée a été supprimé – 3 postes à plein temps, ce qui a permis de réaliser directement des économies.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Expéditions postales 		1,1 million de FS	1,8 million de FS	<p>Pas d'économies réalisées, compte tenu d'une augmentation sensible du volume des expéditions, notamment dans le cadre du PCT et des marques (voir aussi la figure 5 à la page 10 du document WO/PBC/13(a)).</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Services des messagers chauffeurs 				Aucun progrès noté.
<p>Maintien d'un équilibre entre rapport coût efficacité et qualité en ce qui concerne la traduction et la révision des documents.</p>	<p>Normes de productivité : 1500 mots/jour traducteur (textes généraux); 1000 mots/jour traducteur (textes juridiques).</p> <p>Voir le diagramme 8, page 27 du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2006-2007.</p>				<p>Les normes de productivité ont continué d'être atteintes. Le volume des documents traduits, révisés et relus a représenté quelque 62 000 pages de texte standard. Il s'agit notamment de documents traduits pour les réunions tenues au siège de l'OMPI et ailleurs, de traductions des lois, règlements, lois types ou projets de lois reçus des différents pays ou groupes de pays ou établis à leur intention, et de publications.</p> <p>Les processus internes ont été adaptés et rationalisés selon que de besoin pour favoriser l'accroissement de l'efficacité. Un appel d'offres pour les services de traduction a été rédigé. Des gains d'efficacité de près de 6% ont été réalisés par rapport à l'objectif. Bien qu'un appel d'offres pour les services de traduction ait été lancé, il n'a pas donné des résultats satisfaisants.</p>
	<p>Indications du personnel et des délégués en ce qui concerne la qualité des documents traduits et révisés :</p>				<p>Les délégués et le personnel se sont montrés satisfaits de la qualité des traductions. Les délégués ont indiqué qu'ils ont besoin de documents traduits dans un plus grand nombre de langues.</p>
<p>Services d'impression des documents plus efficaces et d'un meilleur rapport coût efficacité</p>	<p>Augmentation de 50% des documents imprimés en interne et réduction correspondante du coût des entreprises extérieures.</p>				<p>Cet objectif a été atteint.</p>
Dépenses réelles en milliers de francs suisses					40 054

Données sur les ressources du programme 28 pour 2006-2007

327. Ce programme représente respectivement 7,78% des dépenses totales et 8,49% de l'effectif total de l'OMPI.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	30 007		30 349		101,1
Autres dépenses	10 793		9 705		89,9
Total	40 800	41 135	40 054	100,8	98,2
Postes	84		83		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG			*1	1
Directeurs (D)	2			(2)
Administrateurs (P)	31		34	3
Services généraux (G)	51	1	48	(3)
Total	84		83	(1)
Répartition de l'effectif				
Postes			82	
Agents temporaires			24	
Contrats de louage de services			1	
Consultants				
Effectif total			107	

* Le poste A D2 a été reclassé au niveau sous directeur général (ADG) pour la période allant du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2009 suivant la décision du Comité de coordination (WO/CC/54/3 Corr., paragraphe 77 (i)).

PROGRAMME 29 : Gestion des locaux**OBJECTIF**

Gérer et rationaliser les locaux de l'OMPI, en assurer l'entretien de façon efficace et économique et garantir, dans toute la mesure possible, la sécurité de l'ensemble du personnel de l'OMPI, des visiteurs se rendant dans les bâtiments de l'OMPI et des délégués participant aux réunions de l'Organisation.

**Partiellement
atteint**

328. Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies (HMOSS)¹, au siège de l'OMPI et dans tous les bureaux de liaison de l'Organisation. Après la nomination d'un consultant chargé de réaliser une étude sur les lacunes et de formuler des recommandations pour la mise en œuvre des normes HMOSS, un plan intégré définissant les conditions détaillées de fonctionnement a été élaboré. En se fondant sur ce plan, un certain nombre d'activités ont été menées efficacement. Néanmoins, comme les besoins en ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre toutes les activités définies dépassaient les montants alloués par le budget, les normes HMOSS n'ont pu être pleinement mises en œuvre.

329. Dans le cadre du principal enjeu pour l'exercice biennal 2006-2007, consistant à *rationaliser davantage l'utilisation des locaux de l'OMPI* compte tenu des besoins actuels et futurs de l'Organisation, les mesures suivantes ont été mises en place autour de plusieurs thèmes, tels que détaillés ci-après. Des baux de location (bâtiment Giuseppe Motta) ont été résiliés et des locaux loués (Chambésy) ont été remis avant la date d'échéance contractuelle. L'utilisation des espaces de travail a été optimisée, des aménagements ont été effectués et de nouveaux bureaux créés (bâtiments P&G, et GBI, ex-OMM et le Centre administratif des Morillons) afin de répondre aux besoins des utilisateurs, aux réorganisations internes de divers services (principalement des Secteurs des marques et du PCT, du Département des finances et la Division des achats et des contrats) et à la réduction du nombre de places de travail disponibles suite à la remise de locaux. Par ailleurs, dans les dépôts existants à l'extérieur du siège, des espaces de stockage et de rayonnages supplémentaires ont été construits, et sont utilisés par le Secteur du PCT pour archiver ses dossiers. Les objectifs fixés en termes de rationalisation des locations sont entièrement atteints.

330. *L'entretien régulier et adéquat* des espaces de travail et des aménagements extérieurs est assuré par l'entrée en vigueur de nouveaux contrats d'entretien et par les rénovations des installations techniques (principalement des équipements audiovisuels, des réseaux d'assainissement, du contrôle d'accès du bâtiment ex-OMM et des installations sprinkler des bâtiments AB et ex-OMM). Certaines installations datant de sa construction ont été remplacées et d'autres ont été améliorées. Ceci concerne en particulier la nacelle d'entretien des façades, les tours de refroidissement, la réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment AB, le remplacement du deuxième groupe frigorifique, des tableaux électriques des étages - ainsi que ceux de la porte du parking AB - et des batteries de compensation, la rénovation de l'installation de climatisation ventilation et de chauffage pour l'espace imprimerie, le

¹ HMOSS : normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies.

renforcement des installations de climatisation dans le Data Center AB et la rénovation complète de la chaufferie centrale de l'OMPI située dans le bâtiment AB. Les deux appels d'offres internationaux pour les prestations de couverture d'assurance concernant tous les bâtiments de l'OMPI et les prestations de nettoyage et de manutention ont été achevés par la conclusion de contrats dans ces domaines. Une série de travaux de rénovation n'a pas pu être mise en œuvre du fait des délais administratifs relatifs aux règlements de passation des marchés et est reportée en 2008.

331. Dans le cadre du deuxième enjeu important consistant à *assurer un niveau de sécurité approprié dans les locaux de l'OMPI*, les mesures suivantes ont été prises ou mises en place autour de plusieurs thèmes, tels que détaillés ci-après. Une rénovation complète de la centrale d'extinction d'incendie et le remplacement du réseau d'extincteurs Sprinkler du parking AB ont été exécutés. L'installation a ainsi été mise aux nouvelles normes de protection d'incendie. Les installations de détection de fuites de gaz dans les bâtiments AB et ex-OMM ainsi que des installations de détection d'incendie dans les dépôts de Meyrin, Collex et Sablières ont été mises à jour, selon les dernières normes de sécurité en vigueur.

332. Enfin, et d'après les recommandations du groupe chargé de la grippe aviaire, des mesures préventives ont été mises en place. Il s'agit notamment du dépoussiérage des inducteurs d'aération et du remplacement des filtres sur les monoblocs de l'ensemble des bâtiments, ceci dans le cadre plus général d'une amélioration de l'hygiène dans les locaux.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Conformité avec les MOSS, au siège et dans tous les bureaux de coordination de l'OMPI.	Conformité à 100% avec les éléments pertinents des MOSS.		<p>Les locaux n'ont pu être mis en pleine conformité avec ces normes durant l'exercice biennal. Le Service de la coordination de la sûreté et de la sécurité a lancé un projet de mise aux normes MOSS, qui n'a pas pu être mis en œuvre comme prévu en raison de contraintes budgétaires. Compte tenu des possibilités financières limitées, seuls quelques éléments ont été appliqués. Il reste encore beaucoup à faire et davantage de ressources à consacrer pour une mise en conformité avec les éléments pertinents des MOSS.</p> <p>Les quelques éléments mis en oeuvre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - application d'un film anti-brisure (ASF) dans tous les bâtiments du siège détenus ou loués par l'OMPI. - Achat d'un système de télécommunication destiné aux opérations quotidiennes et à la gestion des crises. Le système de radiocommunication ICOM a permis à l'OMPI de se relier au système de sécurité des organisations internationales basées à Genève et au système de gestion des crises mis en place par les autorités du pays hôte. - Acquisition de la première tranche de dotation en équipements de contrôle d'accès, prêts à être utilisés en cas d'alerte de sécurité.

		<ul style="list-style-type: none"> - Développement et mise en œuvre d'un dispositif visant à appuyer les fonctionnaires de l'OMPI voyageant en mission, qui prévoit la fourniture d'informations concernant la sûreté et la sécurité, une assistance dans les pays visités et le suivi administratif ISECT. - Modernisation des caméras CCTV équipant les bâtiments AB, GBI, GBII, P&G et ex-OMM. - Élaboration du plan de sécurité projeté à Singapour pour les pays membres de l'ONU et présentation de ce plan au Directeur général et au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU.
<p>Conformité à 100% avec les obligations facultatives des MOSS qui sont censées s'appliquer à l'OMPI.</p>		<p>La mise en conformité avec les obligations facultatives des MOSS n'a pu être réalisée en raison de contraintes budgétaires. Le Service de la coordination de la sûreté et de la sécurité a lancé un projet de mise aux normes MOSS, qui n'a pas été approuvé par les États membres.</p>
<p>Rationalisation et utilisation optimale des locaux de l'OMPI.</p> <p style="text-align: right;">Diminution des coûts de location par rapport à 2004-2005.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Occupation des locaux à 93%, avec, à la fin de 2007, 100 places de travail de réserve sur un total de 1404 places. - Libération des baux de location des locaux (60 places de travail), de places de stationnement et du dépôt du bâtiment Giuseppe Motta pour le 30 juin 2007, et adaptation des locaux dans le bâtiment GBI. - Remise des locaux de Chambésy au propriétaire 10 mois avant l'échéance contractuelle du 31 décembre 2006. Réintégration de 50 places de travail dans les bâtiments GB et CAM. - Création de 10 bureaux supplémentaires au rez inférieur du bâtiment P&G pour le Secteur des marques et d'un espace d'archivage pour la Section des relations avec les médias et avec le public et de 9 bureaux supplémentaires au deuxième étage du bâtiment ex-OMM pour le Secteur du PCT. - Rationalisation de l'espace des bureaux et aménagement de nouveaux bureaux offrant environ 30 places de travail supplémentaires par rapport à 2005 (bâtiment P&G et ex-OMM). - Création d'une mezzanine permettant de doubler la place d'archivage du PCT au dépôt Sablières II, et équipement du nouvel espace de rayonnage. - Répartition des locaux administratifs loués sur deux sites à la fin de 2007 au lieu de quatre fin 2005. - 1028 déménagements effectués pour réorganiser certains services (462 en 2006 et 566 en 2007). - Coût des loyers et charges de 23 114 000 francs suisses au lieu de 28 060 000 du précédent exercice biennal, représentant ainsi une réduction de 18% due à la libération du bâtiment de Chambésy et du troisième étage de Giuseppe Motta.
<p>Locaux fonctionnant selon les normes de l'OMPI.</p>	<p>Tous les locaux de l'OMPI sont conformes aux normes de l'Organisation.</p>	<p>Achèvement des projets de modernisation ou de rénovation de huit installations importantes pour le bon fonctionnement des bâtiments existants : nacelle d'entretien des façades, tours de refroidissement, réfection de la toiture du bâtiment AB, remplacement</p>

		du deuxième groupe frigorifique, tableaux électriques des étages, climatisation du Data Center, rénovation et modernisation du système audiovisuel de toutes les salles de conférences et rénovation complète de la chaufferie centrale de l'OMPI située dans le bâtiment AB.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses		51 840

Données sur les ressources du programme 29 pour 2006-2007

333. Le programme 29 représente 10% des dépenses totales et 2,78% de l'effectif total de l'OMPI.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	9 171		10 817		117,9
Autres dépenses	49 580		41 023		82,7
Total	58 751	54 177	51 840	92,2	88,2
Postes	25		26		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG			1	1
Directeurs (D)	1		1	
Administrateurs (P)	7		8	1
Services généraux (G)	17		16	(1)
Total	25		26	1
Répartition de l'effectif				
Postes			26	
Agents temporaires			6	
Contrats de louage de services			2	
Consultants			1	
Effectif total			35	

PROGRAMME 30 : Voyages et achats**OBJECTIF**

Offrir des services de voyages et d'achats plus économiques et plus efficaces.

**Partiellement
atteint**

334. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, la Division des achats et des contrats a continué de procéder à l'acquisition de biens et de service à des prix compétitifs à la demande de chefs de programmes pour appuyer les opérations quotidiennes et la mise en œuvre du programme de l'OMPI en application des disposition de l'ordre de service n° 21/2006 Rév. (Principes généraux, cadre institutionnel et procédures applicables aux achats et à la passation de marchés). Les principales activités ont consisté dans le lancement d'appels d'offres internationaux ouverts pour la sous-traitance de biens et/ou de services, d'appels d'offres restreints, de demandes de prix et la réalisation d'achats communs avec d'autres organisations internationales faisant partie du système des Nations Unies pour un montant total supérieur à 100 millions de francs suisses. En 2007, le volume des achats a augmenté de 57% par rapport à l'année précédente. La division, en collaboration avec les chefs de programmes, a établi 103 appels d'offres (soit 23 fois plus que durant l'exercice biennal précédent) et les a présentés au Comité d'examen des contrats de l'OMPI. La division a assisté à une montée en puissance de ses services d'achat, comme en témoigne l'émission de quelque 2293 bons de commande, 131 appels à propositions, invitations à soumissionner et demandes de prix. Pendant l'exercice biennal, des contrats ont été passés avec plus de 700 fournisseurs/vendeurs de produits et services appartenant à quelque 37 catégories différentes. Le Comité d'examen des contrats a également examiné les contrats existants pour approvisionner l'ensemble de l'Organisation en biens et services afin de définir les priorités pour le lancement de nouveaux appels d'offres, le renouvellement ou la prolongation des contrats en tenant compte des exigences plus strictes énoncées dans l'ordre de service n° 21/2006 Rév. Le Comité d'examen des contrats a continué de mettre en oeuvre sa stratégie consistant à accroître le nombre de contrats de grands montants négociés dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat (groupe ACA) grâce à des procédures d'appels d'offres et d'achat plus rapides et une administration des contrats plus efficace. La capacité accrue d'obtenir des meilleurs prix en collaborant avec le groupe ACA et des termes et conditions de contrat plus favorables en négociant efficacement a permis à la division de réaliser plus de 884 000 francs suisses d'économies sur ses achats de biens et services. Les achats réalisés par la Division des achats et des contrats au titre du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique en faveur des pays en développement se sont élevés à plus de 1,07 million de francs suisses durant l'exercice biennal. Près de 49% de ce montant a été réalisé auprès de fournisseurs des pays en développement eux-mêmes. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, la division a également procédé au traitement accéléré de plus de 451 demandes relatives à certains privilèges diplomatiques tels qu'exonérations de la TVA, plaques diplomatiques ou cartes d'essence dont bénéficient les fonctionnaires et aux déménagements internationaux des fonctionnaires.

335. Durant le même exercice biennal, les mesures mises en œuvre pour économiser sur les voyages aériens des fonctionnaires de l'OMPI voyageant au départ de Genève et des tiers se rendant à Genève munis de billets achetés par l'entremise de l'agence de voyage interne ont continué de produire les effets escomptés.

336. L'agence de voyage interne Carlson Wagonlit Travel a émis au total 6181 billets pour une somme globale de 17 969 070 francs suisses, contre environ 7 400 000 francs suisses durant l'exercice 2004-2005. Sur ce total, 2013 billets ont été délivrés à l'étranger par l'entremise de l'agence de voyages interne. De plus, 1972 billets ont été achetés par l'intermédiaire des bureaux de pays du PNUD. Le nombre total de billets pris en charge par l'OMPI s'est chiffré à 8153, quels que soient le lieu d'émission et l'agent émetteur; il n'est toutefois pas possible de donner le coût total des billets achetés étant donné que celui des billets achetés par l'intermédiaire du PNUD n'est pas connu de la Section des voyages et de l'administration des missions (chaque secteur de l'OMPI concerné dispose de ce chiffre, alors qu'il n'est pas présenté sur une base consolidée à la Section des voyages).

337. Des économies substantielles, se montant à 19,9% des dépenses totales, ont été réalisées grâce à un recours accru à la négociation de tarifs de groupe spéciaux, à l'achat de billets par l'entremise de l'agence de voyage interne, à la vente de billets en ligne et aux transporteurs à bas prix. Les économies réalisées durant l'exercice biennal résultent principalement d'une plus large utilisation des tarifs de groupe privilégiés négociés pour les voyages au départ de Genève, qui se sont chiffrées à 8 189 369 francs suisses contre 4 933 224 francs suisses pour le précédent exercice biennal. Les billets délivrés à l'étranger par l'entremise de l'agence de voyage interne ont permis de réaliser des économies minimales de 677 250 francs suisses. Les dépenses totales se rapportant aux tarifs de groupe négociés pour les voyages au départ de Genève se sont élevées à 11 355 438 francs suisses contre 19 544 807 francs suisses sans négociation des tarifs, générant ainsi une économie de 8 189 369 francs suisses contre 4 933 224 francs suisses pour le précédent exercice biennal.

338. Même si les économies réalisées ont été substantielles, elles n'ont pas été aussi importantes que prévu pour les raisons indiquées ci-après. Tout d'abord, un certain nombre de billets n'ont pas pu être émis au tarif de groupe négocié pour non-respect de la date d'émission figurant sur le billet; en 2007, les compagnies aériennes ont institué un contrôle généralisé de la date limite d'émission des billets, qui a entraîné la suppression des tarifs négociés au profit des tarifs non négociés et, par voie de conséquence, l'application de tarifs plus élevés. Ce non-respect de la date limite d'émission des billets est dû à la réception hors délai des autorisations de voyage approuvées par la Section des voyages, et postérieurement par l'agence de voyage interne. Deuxièmement, on n'a pas suffisamment fait appel au réseau d'agences de voyage internes pour l'achat de billets d'avion pour des tiers se rendant à Genève, et réduire ainsi le nombre et le coût de ces billets, qui sont généralement achetés par l'intermédiaire du bureau du PNUD du pays de résidence du voyageur, dans la monnaie locale, mais pris en charge par l'OMPI à Genève. Troisièmement, le recours aux compagnies d'aviation à bas prix et à l'achat de billets à tarif réduit ou en classe économique pour les voyages en Europe ont été marginaux. Quatrièmement, même si on n'a délivré que 30 billets relevant de ces catégories durant l'exercice biennal, le coût très élevé des billets émis aux États-Unis est essentiellement dû au fait que le Bureau de l'OMPI à New York ne bénéficie plus de tarifs privilégiés négociés par le siège de l'ONU à New York.

339. Enfin, il n'a pas été possible de fournir des statistiques sur les économies, même minimales, qui auraient pu être réalisées sur l'achat des billets émis à l'étranger par l'entremise de l'agence de voyage interne, et des billets achetés par l'intermédiaire des bureaux du PNUD puisque les données pertinentes n'ont commencé à être rassemblées qu'en janvier 2006, soit huit mois après que la nouvelle agence de voyage interne ait commencé à travailler en partenariat avec l'OMPI.

340. Pendant l'exercice 2006-2007 la Section des voyages et de l'administration des missions a reçu et traité 6467 autorisations de voyage, soit une augmentation de 60,67% par rapport à l'exercice 2004-2005, durant lequel elle avait traité 4025 autorisations de voyage. La Section des voyages est parvenue à traiter les autorisations de voyage en temps voulu malgré un fort accroissement de son activité globale, de nombreuses autorisations de voyage reçues au-delà de la date limite d'émission des billets et diverses situations d'urgence.

341. Pendant l'exercice 2006-2007, la Section des voyages et de l'administration des missions a reçu et traité 3348 demandes de visa d'entrée, soit une augmentation de 35,65% par rapport à l'exercice 2004-2005, durant lequel elle avait traité 2468 demandes de visa. Elle a observé que les voyageurs lui faisaient parvenir leurs demandes de visas moins près de la date de départ. Cette amélioration est due principalement à la mise en place d'un système d'information consultable après connexion avec la messagerie électronique de l'OMPI, qui attire l'attention du voyageur éventuel sur la nécessité de respecter les délais impartis pour le dépôt des demandes de visa et transmet le formulaire vierge à remplir.

342. Néanmoins, les autorisations de voyage ont pu être traitées dans les délais avant la date limite d'émission des billets correspondants et le départ des voyageurs, et les visas reçus en temps voulu grâce à un recours massif aux heures supplémentaires, que l'on a estimé à plus de 2000 heures; ces heures étant réparties entre les quatre fonctionnaires et les agents temporaires qui sont chargés de traiter les demandes de paiement pour heures supplémentaires sous la supervision d'un chef de section. On n'a pas augmenté l'effectif malgré l'accroissement de la charge de travail de 6,67% pour le personnel responsable du traitement des autorisations de voyage et de 35,65% pour le personnel responsable du traitement des demandes de visa d'entrée. Le gain de temps qu'aurait dû générer le système électronique d'autorisation de voyage simplifié et semi-automatisé ("E-TA") n'a été que partiellement obtenu en raison du retard dans la mise en œuvre dudit système, qui est intervenue en juillet au lieu de janvier 2007 et de son utilisation limitée à un groupe pilote composé de 100 fonctionnaires envoyés en mission.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Amélioration du rapport coût-efficacité des voyages effectués par le personnel de l'OMPI et par les tiers participants.	Économies de 25 à 30% sur les tarifs d'entreprise négociés.		Le vérificateur externe des comptes a recommandé que l'indicateur de gains d'efficacité en ce qui concerne le <i>coût des voyages aériens (en d'autres termes le coût moyen par billet sur la base des 12 destinations de mission les plus fréquentes)</i> n'était pas approprié. L'OMPI a accepté la recommandation et un nouvel indicateur a été mis au point et sera intégré dans les futurs rapports sur l'exécution du programme et du budget.
	Augmentation de 20%, par rapport à l'exercice 2004-2005, de l'utilisation de compagnies à bas prix ou de l'achat de billets à tarif réduit pour les voyages en Europe.		Émission de 113 billets d'avion (72 en 2007 et 41 en 2006), soit une augmentation de 6,9% par rapport à l'exercice 2004-2005, durant lequel seuls 34 billets à tarif réduit avaient été émis, soit une augmentation de seulement 1,83% par rapport au chiffre du trafic aérien pour l'exercice 2006-2007.

	Économies de 25%, par rapport à l'exercice 2004-2005, sur les billets émis aux États-Unis :		Aucune économie particulière ne peut être mentionnée étant donné le petit nombre de billets délivrés (environ 30 billets).
Gestion plus efficace en matière de voyages et de visas.	Demandes d'autorisation de voyage traitées plus rapidement que lors de l'exercice biennal 2004-2005 :		Le nombre total de demandes d'autorisations de voyage traitées a augmenté de 60,67% par rapport à celui de l'exercice 2004-2005. Par ailleurs, ces demandes n'ont pas pu être traitées plus rapidement car l'exécution de la phase pilote du projet de mise en place d'un système électronique d'autorisation de voyage a été reportée en juillet 2007 - projet qui est toujours au stade expérimental en raison de divers problèmes techniques. Ce système qui était dans sa phase d'essai à la fin 2007, a servi uniquement à la gestion des voyages de quelque 100 fonctionnaires de l'OMPI. Le nombre total des autorisations de voyage traitées à l'aide de ce système pendant la période allant du 2 juillet au 31 décembre 2007 s'est chiffré à 87, soit moins de 1,4% des 6467 autorisations traitées durant l'exercice biennal.
	Demandes de visa reçues par la Section des voyages et de l'administration des missions trois ou quatre semaines avant le départ.		La Section des voyages et de l'administration des missions reçoit généralement les demandes de visa trois ou quatre semaines avant le départ des voyageurs. Il incombe aux fonctionnaires envoyés en mission et au Secteur de l'OMPI invitant de respecter ce délai. Le nombre total de demandes de visa traitées pendant l'exercice 2006-2007 a enregistré une hausse de 35,5 par rapport au précédent exercice, durant lequel il se chiffrait à 2468; la quasi-totalité des demandes ayant été traitées dans les délais. Si la Section des voyages a constaté que certaines demandes de visas provenant de fonctionnaires envoyés en mission lui parvenaient moins près de la date de départ en raison de la mise en place d'un système d'information fonctionnant pas courrier électronique, elle a en revanche rencontré des difficultés de plus en plus grandes dans plusieurs domaines, notamment l'enchaînement de voyages vers plusieurs destinations. Néanmoins, peu de missions ont dû être reportées à des dates ultérieures grâce à l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans.
Maintien du niveau d'efficacité actuel des procédures d'achat.	Rapport volume des commandes/effectifs du service des achats toujours supérieur à la moyenne de l'ensemble du système des Nations Unies.		En 2006, le rapport s'est élevé à 110 bons de commande, soit 7 848 224 francs suisses, par membre du service des achats contre un rapport de 119 bons de commande, soit 6,16 millions de francs suisses par membre du service des achats en 2007, les effectifs ayant été multipliés par deux en 2007.
Obtention de meilleurs prix et conditions au moyen d'une plus grande diversité et d'une plus large répartition géographique des fournisseurs.	Économies réalisées sur les achats effectués par l'intermédiaire du Groupe des activités communes d'achat des Nations Unies.		D'après les estimations, les économies réalisées sur les achats, y compris par l'intermédiaire du Groupe des activités communes d'achat (groupe ACA), ont été les suivantes pour l'exercice biennal 2006-2007 : la fourniture d'électricité : 190 000 francs suisses; la fourniture de cartouches pour les imprimantes à jet d'encre : 105 500 francs suisses; la fourniture de papier : 30 500 francs suisses;

	la location des photocopieuses : 320 000 francs suisses;
	la fourniture d'ordinateurs portables : 66 000 francs suisses;
	la fourniture d'écrans d'ordinateur 19 pouces : 172 000 francs suisses.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses	8 406

Données sur les ressources du programme 30 pour 2006-2007

343. Le programme 30 a représenté 1,63% des dépenses réelles de l'Organisation et fonctionné avec 2,06% de l'effectif total. À la fin de 2007, environ 104% des crédits alloués au titre du budget initial avaient servi à l'exécution du programme.

344. L'augmentation du budget prévue pour couvrir les dépenses de personnel a servi principalement à renforcer le Service des achats. Les effectifs de la Section des voyages et de l'administration des missions sont restés inchangés.

345. Un défi majeur a consisté à faire face à un accroissement des demandes de services de voyages avec des effectifs inchangés. Les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints alors que certaines difficultés rencontrées par le personnel de la Section des voyages et de l'administration des missions ont été surmontées, sont résumées ci-après :

- le volume global de travail a augmenté alors que les effectifs de la Section des voyages et de l'administration des missions sont restés inchangés et que seules quelques améliorations mineures ont été apportées aux procédés électroniques ou techniques utilisés par cette Section;
- le seul moyen de respecter les délais a été de recourir aux heures supplémentaires; les membres du personnel (dont les heures supplémentaires sont payées) et le chef de la Section (dont les heures supplémentaires ne sont pas payées) ont presté au total plus de 1400 heures supplémentaires;
- la remise tardive des demandes de visa;
- la nécessité d'obtenir tous les visas demandés dans les délais imposés par les autorités gouvernementales du pays hôte à Genève et à Berne; on n'a pas pu empêcher les ambassades ou les consulats de faire des remarques embarrassantes sur la permanence des situations d'urgence, qui ont terni l'image de l'Organisation;
- l'absence de planification du secteur demandeur dans certaines circonstances;
- les problèmes évidents de planification auxquels sont confrontés les services des messagers chauffeurs de l'OMPI lorsqu'on leur demande d'aller chercher de toute urgence les visas délivrés par un certain nombre d'ambassades situées à Berne.

346. Selon les renseignements fournis par la Section des voyages et de l'administration des missions, quatre postes seulement ont été affectés à la prestation de services de voyages, en d'autres termes les 18 postes restants ont été alloués au Service des achats.

347. Durant l'exercice biennal 2006-2007, la Section des voyages et de l'administration des missions a employé quatre fonctionnaires et disposé d'un budget initial de 29 000 francs suisses pour *couvrir les dépenses* autres que de *personnel*. Les dépenses ou les économies indiquées dans le rapport représentent des dépenses de nature générale qui sont consenties au titre des différents programmes. Les dépenses budgétaires ou les économies budgétaires n'ont aucun rapport avec le budget alloué à la Section des voyages et de l'administration des missions.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	5 783		6 829		118,1
Autres dépenses	2 299		1 577		68,6
Total	8 082	9 098	8 406	112,6	104,0
Postes	14		22		

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)			1	1
Administrateurs (P)	6	1	9	3
Services généraux (G)	8	1	12	4
Total	14	2	22	8
Répartition de l'effectif				
Postes			20	
Agents temporaires			5	
Contrats de louage de services				
Consultants			1	
Effectif total			26	

PROGRAMME 31 : Nouvelle construction**OBJECTIF**

Achever la nouvelle construction dans les délais (début 2008) et dans les limites budgétaires.

Décalage
important

348. Lors de la session de l'Assemblée générale tenue en septembre-octobre 2005, les États membres ont approuvé le projet révisé de nouvelle construction et son financement par un prêt bancaire, ledit projet et ledit financement étant visés dans le document relatif au programme et budget proposé pour 2006-2007. De plus, les États membres ont approuvé la proposition du Secrétariat d'engager une société (le "pilote") qui serait chargée de la gestion externe de l'exécution du projet.

349. Par ailleurs, les États membres ont aussi approuvé, lors de la même session, la création du Comité d'audit de l'OMPI dont l'un des mandats est la supervision du projet. Ce comité, lors de sa première réunion (tenue en avril 2006) a recommandé qu'un audit du coût du projet soit réalisé avant de s'engager sur la suite du projet. Le Comité a aussi, lors de la même réunion, recommandé au Secrétariat d'établir une version révisée de la charte du projet et du calendrier indicatif y figurant. Par ailleurs, le Comité a recommandé au Directeur général de convoquer sans attendre le jury indépendant dont le mandat incluait les trois processus de présélection et de sélection pour, respectivement, le pilote du projet, l'entreprise générale et l'entité de financement. Enfin, le Comité a recommandé que le futur pilote du projet participe à la préparation des documents pour la procédure d'appel d'offres pour le mandat d'entreprise générale (en d'autres termes, le lancement de la procédure d'appel d'offres, commençant par une phase de présélection, ne pouvait pas être engagé qu'après l'entrée en fonction du pilote).

350. Dans le cadre décrit ci-dessus, et en particulier pour ce qui concerne les aspects non prévus dans le programme et budget pour 2006-2007 (voir le paragraphe 349 ci-dessus), le Secrétariat a pris les mesures nécessaires, étant entendu que la mise en œuvre du projet devait être retardée pour que plusieurs des étapes principales des diverses procédures puissent se dérouler successivement, alors que quelques-unes seulement, pouvaient maintenant se dérouler en parallèle. Le Secrétariat a créé un Comité de construction dont le mandat est la surveillance interne du projet afin qu'il soit exécuté selon les décisions des États membres. Le Comité de construction a établi une version révisée de la charte en juin 2006, comportant un calendrier indicatif révisé indiquant que les travaux de construction débuteraient à partir de février 2008 pour s'achever en avril 2010. Suite aux recommandations du Comité d'audit, émises à chacune de ses réunions en 2006 et 2007, le Comité de construction a présenté une mise à jour de la charte auxdites réunions.

351. Le Comité de construction a confié l'audit du coût du projet au vérificateur externe, qui a présenté son rapport en décembre 2006, rapport dans lequel le vérificateur recommandait qu'un audit détaillé soit effectué. Le Comité de construction a confié cet audit détaillé au pilote, qui a remis son rapport en avril 2007.

352. Le jury a été convoqué en juin 2006 pour procéder à la présélection des entreprises qui seraient invitées à répondre à l'appel d'offres pour le mandat de pilote du projet. Il s'est ensuite réuni pour procéder, en novembre et décembre 2007, à la sélection de l'entreprise qui a été chargée de ce mandat. Le contrat a été signé avec elle en novembre 2006.

353. Depuis sa prise de fonctions, le pilote assure pleinement la direction du projet, ce qui depuis fin 2006 a correspondu à la presque totalité de la phase de préparation de la construction. Il a en outre collaboré à la préparation de l'appel à manifestation d'intérêt pour le futur mandat d'entreprise générale (appel lancé en décembre 2006), puis à la préparation de l'appel d'offres (lancé en avril 2007). Il a enfin établi des évaluations distinctes des manifestations d'intérêt et des offres reçues, qui furent présentées au jury, en plus des évaluations établies par l'Équipe d'évaluation de l'OMPI.

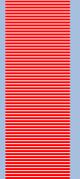
354. Le jury a été convoqué en mars 2007 pour procéder à la présélection des entreprises qui seraient invitées à répondre à l'appel d'offres pour le mandat d'entreprise générale du projet. Il s'est ensuite réuni pour procéder, en novembre et décembre 2007, à la sélection de l'entreprise qui a été chargée de ce mandat. Le contrat, pour un prix fixe, a été signé avec elle en février 2008.

355. Enfin, quant au financement du projet par un prêt bancaire, le jury a été convoqué en septembre 2007 pour procéder à la présélection des établissements financiers qui seraient invités à répondre à l'appel d'offres. Il s'est ensuite réuni pour procéder, en décembre 2007, à la sélection d'un syndicat de deux banques qui a été chargé de ce mandat. Le contrat a été signé avec elles en février 2008.

356. Par ailleurs, le dossier de demande complémentaire d'autorisation de construire, correspondant au projet révisé, a été finalisé et déposé auprès des autorités cantonales en octobre 2006; l'autorisation a été délivrée en juin 2007.

357. Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des bâtiments de l'OMPI, la mise en œuvre de mesures additionnelles de sécurité affectant les façades et les vitrages du nouveau bâtiment a été intégrée au cahier des charges de l'entreprise générale.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS D'EXÉCUTION CLÉS	Code couleurs	OBSERVATIONS SUR LES RÉSULTATS OBTENUS
Réalisation dans les délais des travaux de construction	Respect de tous les délais adoptés		– Compte tenu des décisions des États membres et des recommandations du Comité d'audit de l'OMPI, les travaux de construction n'ont pas débuté en 2006 comme cela avait été indiqué dans le programme et budget pour 2006-2007. Selon le calendrier indicatif révisé du projet, et la signature des contrats avec l'entreprise générale et le syndicat de banques (le 8 février 2008), le démarrage du chantier est prévu pour avril 2008 et la fin des travaux pour octobre 2010.
	Avancée des travaux de construction conformément au calendrier et aux plans adoptés		– Compte tenu des décisions des États membres et des recommandations du Comité d'audit de l'OMPI, la construction n'a pas commencé en 2006 comme cela avait été indiqué dans le programme et budget pour 2006-2007.
Réalisation des travaux de construction selon les niveaux de qualité requis.	Respect du choix des matériaux et des procédés de construction effectués par l'entreprise générale.		Cette tâche différée à partir de 2007, compte tenu de la prise de fonctions du pilote fin novembre 2006, s'est déroulée, en premier lieu en termes de préparation en vue de la réouverture du chantier, au début d'avril 2008. Elle continuera ensuite à se dérouler tout au long de l'exercice biennal 2008-2009, durant lequel la plus grande partie de la construction sera réalisée et pendant l'exercice biennal 2010-2011, qui verra la fin des travaux (prévue pour octobre 2010).

	Satisfaction des principales parties prenantes, y compris des délégués, des visiteurs et d'autres usagers des locaux de l'OMPI.		– Compte tenu des décisions des États membres et des recommandations du Comité d'audit de l'OMPI, les travaux de construction n'ont pas débuté en 2006 comme cela avait été indiqué dans le programme et budget pour 2006-2007.
Dépenses réelles en milliers de francs suisses			1 369

Données sur les ressources du programme 31 pour 2006-2007

358. Compte tenu des décisions des États membres et des recommandations du Comité d'audit de l'OMPI, les travaux de construction n'ont pas débuté en 2006 comme cela avait été indiqué dans le document relatif au programme et budget pour 2006-2007. Selon le calendrier indicatif révisé du projet, et la signature des contrats avec l'entreprise générale et le syndicat de banques (le 8 février 2008), le démarrage du chantier est prévu pour avril 2008 et la fin des travaux pour octobre 2010.

359. 70% du budget initialement approuvé n'a pas été utilisé pour mettre en œuvre ce programme. La non-utilisation des ressources allouées est due, d'une part, au fait que les travaux de construction n'ont pas débuté comme convenu, ce qui s'est traduit par un écart de 70% entre les dépenses effectives et celles inscrites au budget initial et, d'autre part, à une réduction du budget de 63% dans le cadre du processus d'ajustement.

RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 EN MILLIERS DE FRANCS SUISSES					
	Budget initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Budget initial restant après ajustement	Utilisation (dépenses totales par rapport au budget initial)
Budget	(milliers de FS)	(milliers de FS)	(milliers de FS)	%	%
Dépenses de personnel	*		377		
Autres dépenses	4 631		992		21,4
Total	4 631	1 709	1 369	36,9	2,6
Postes	-				

POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR 2006-2007				
	Nombre initialement approuvé	Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité	Nombre réel à fin décembre 2007	Différence
Catégorie				
DG/VDG/SDG				
Directeurs (D)				
Administrateurs (P)				
Services généraux (G)				
Total				
Répartition de l'effectif				
Postes				
Agents temporaires				
Contrats de louage de services			1	
Consultants			*	
Effectif total			1	

- * Le budget initial 2006-2007 a été approuvé; aucune ressource en personnel n'a été prévue dans le budget ordinaire au titre du programme 31, conformément au document du budget initial 2006-2007. Le budget ordinaire était destiné à rembourser les intérêts du prêt et le pilote extérieur. Toutefois, dans le budget ajusté pour 2006-2007, des ressources étaient prévues pour des services de consultants.

SECTION IV

ANNEXES

ANNEXE 1 : ÉVALUATION DES RÉSULTATS : LE CODE DE COULEURS INSPIRÉ DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

1. Le code de couleurs inspiré de la signalisation routière qui a été appliqué pour mesurer les résultats d'ensemble de l'OMPI est un système d'évaluation largement reconnu auquel plusieurs organisations gouvernementales ont recours pour noter les résultats obtenus dans l'exécution de leurs programmes. Pour une large part, le rapport sur l'exécution du programme note la réalisation des objectifs selon ce code de couleurs à quatre niveaux.

2. La couleur verte est utilisée lorsque les objectifs ont été atteints ou dépassés. La couleur orange indique que l'objectif est atteint à au moins 75%, tandis que la couleur rouge signifie qu'il n'a pas été atteint dans la proportion d'au moins 75%. La couleur blanche indique que l'objectif a été reporté, abandonné ou que les preuves de sa réalisation sont insuffisantes.

	En bonne voie / Atteint / Au-delà de l'objectif <ul style="list-style-type: none">– Les progrès concernant l'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur dépassent les plans et attentes ou sont conformes à ceux-ci, ou bien– L'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur a été atteint à la date prévue dans le cas d'une évaluation finale.
	Globalement en bonne voie / Partiellement atteint / Léger décalage <ul style="list-style-type: none">– Globalement, les progrès concernant l'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur sont en bonne voie mais un léger décalage a été enregistré. Des progrès peuvent aussi avoir été faits dans certains domaines mais pas dans d'autres ou bien– L'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur a été partiellement atteint dans la mesure où certains des éléments, mais non la totalité d'entre eux, ont été réalisés à la date fixée ou sont sur le point de l'être.
	Pas en bonne voie / Pas atteint / Décalage important <ul style="list-style-type: none">– Les progrès concernant l'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur ne sont pas en bonne voie et un décalage important a été enregistré, ou bien– L'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur n'a pas été atteint ou l'a été tardivement.
	Objectif abandonné, différé ou preuves insuffisantes <ul style="list-style-type: none">– Les progrès concernant l'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur n'ont pas pu se faire en raison d'un changement de contexte dans la mise en œuvre qui a privé l'indicateur de sa pertinence. L'objectif a dû être revu ou bien– Les données de contrôle n'ont pas été suffisantes pour prouver la réalisation.

3. Pour bien comprendre la raison des différences dans les progrès accomplis, il a été demandé, au regard de chaque résultat escompté, un commentaire sur la réalisation. Ce commentaire devait : justifier la notation de manière succincte; analyser les principaux facteurs contribuant à la réussite ou y faisant obstacle; décrire les principaux résultats et indiquer les résultats des principales activités qui contribuent à cet objectif et la façon dont elles y contribuent.

ANNEXE 2 : DÉFINITION DES RUBRIQUES BUDGÉTAIRES

RECETTES, PAR PROVENANCE

- Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique.
- Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne.
- Intérêts : recettes représentant les intérêts sur les dépôts de fonds.
- Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier, CD-ROM ou tout autre support.
- Autres recettes : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription à certaines conférences et programmes de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD ou par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change (crédits), recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, et remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif.

OBJETS DE DÉPENSE

Dépenses de personnel

1. Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation, ainsi que les indemnités et allocations versées aux fonctionnaires et non comprises dans leurs traitements. Ces dernières comprennent la cotisation d'employeur à la caisse de retraite, la participation au régime d'assurance-maladie, la dotation à la provision pour frais encourus lors de cessations de service, les allocations pour frais d'études, les frais de déménagement, de voyage d'enfants pour leurs études, de voyages de congé dans les foyers et d'installation au lieu d'affectation, les primes de l'assurance-accidents professionnels, le remboursement des impôts nationaux sur le revenu perçus sur les traitements, allocations, indemnités ou primes versés par le Secrétariat.
- Agents temporaires : rémunération et indemnités versées au personnel engagé pour des périodes de courte durée.
 - Consultants : rémunération et indemnités versées aux consultants du siège.
 - Contrats de louage de services : rémunération versée aux titulaires de contrats de louage de services au siège.
 - Contrats de travail spéciaux.

AUTRES DÉPENSES

Voyages et bourses

- Missions de fonctionnaires : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des fonctionnaires et des consultants du siège de l'Organisation en voyage officiel.
- Voyages des tiers : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.
- Bourses : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses afférentes à la participation de stagiaires à des cours, séminaires et stages de moyenne et de longue durée.

Services contractuels

- Conférences : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.
- Honoraires d'experts : rémunération, frais de voyage, indemnités journalières et honoraires versés aux conférenciers.
- Publication : travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur; revues; papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de CD-ROM, de cassettes vidéos, de bandes magnétiques et autres formes de publication électronique.
- Autres : honoraires de traducteurs de documents; location de temps machine pour le traitement informatique; dépenses de formation du personnel; frais de recrutement; autres services contractuels externes.

Dépenses de fonctionnement

2. Locaux et entretien : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux et location ou entretien de matériel et de mobilier, remboursement d'emprunt pour la nouvelle construction, consultants extérieurs en gestion pour la nouvelle construction.
3. Communications et autres dépenses : frais de téléphone, télégraphe, télex, télécopie et courrier, y compris les frais de port et de transport de documents; assistance médicale, service logement, Tribunal administratif, Association du personnel, frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts afférents aux bâtiments); ajustements de change (débits); dépenses relatives à la vérification des comptes; dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) relatifs à des années antérieures; contributions à des activités administratives communes au sein du système des Nations Unies; remboursement à une ou plusieurs unions d'avances consenties lors de la constitution d'une nouvelle union ou amortissement du déficit dû aux dépenses d'organisation d'une union, et dépenses non prévues spécifiquement.

Matériel et fournitures

4. Mobilier et matériel : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement de texte et de données; matériel utilisé pour les conférences; matériel de reproduction des documents; matériel de transport.
5. Fournitures : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

ANNEXE 3 : UTILISATION DU BUDGET² ET RÉPARTITION PAR PROGRAMME EN 2006-2007

Programme	Budget 2006-2007 initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles, non compris la provision de 6%	% du budget initial total	% du budget total ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Pourcentage des dépenses réelles, non compris la provision de 6%
En milliers de francs suisses						
OS1						
1. Sensibilisation et communication	13 280	12 897	12 607	2,50	2,41	2,45
2. Coordination extérieure	10 743	11 086	10 871	2,02	2,07	2,11
3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	12 347	17 486	16 557	2,33	3,27	3,21
4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	2 608	1 343	1 323	0,49	0,25	0,26
5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	1 608	371	297	0,30	0,07	0,06
OS2				0,00	0,00	0,00
6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	37 649	35 995	33 966	7,09	6,73	6,59
7. Certains pays d'Europe et d'Asie	4 530	4 574	4 399	0,85	0,85	0,85
8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	4 843	4 651	4 257	0,91	0,87	0,83
9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	2 114	941	899	0,40	0,18	0,17
10. Application des droits de Propriété intellectuelle	2 966	2 732	2 610	0,56	0,51	0,51
11. Académie mondiale de l'OMPI	14 327	12 609	11 270	2,70	2,36	2,19
OS3				0,00	0,00	0,00
12. Droit des brevets	2 996	2 544	2 332	0,56	0,48	0,45
13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	4 954	3 692	3 599	0,93	0,69	0,70
14. Droit d'auteur et droits connexes	5 683	6 719	6 392	1,07	1,26	1,24
15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 649	5 899	5 402	0,88	1,10	1,05
OS4				0,00	0,00	0,00
16. Administration du système du PCT	144 445	153 116	148 921	27,20	28,61	28,91
17. Réforme du PCT	2 301	2 339	2 261	0,43	0,44	0,44
18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	41 949	44 962	44 607	7,90	8,40	8,66
19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	5 459	6 636	6 154	1,03	1,24	1,19
20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	1 270	843	829	0,24	0,16	0,16
21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine	6 519	6 825	6 123	1,23	1,28	1,19
OS5				0,00	0,00	0,00
22. Direction générale	13 977	12 616	12 442	2,63	2,36	2,42
23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	4 513	5 323	5 289	0,85	0,99	1,03
24. Supervision interne	1 781	1 798	1 627	0,34	0,34	0,32
25. Gestion des ressources humaines	15 725	16 629	16 051	2,96	3,11	3,12
26. Opérations financières	11 265	11 584	11 979	2,12	2,16	2,33
27. Techniques de l'information	38 978	42 659	40 352	7,34	7,97	7,83
28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	40 800	41 135	40 054	7,68	7,69	7,78
29. Gestion des locaux	58 751	54 177	51 840	11,06	10,12	10,06
30. Voyages et achats	8 082	9 098	8 406	1,52	1,70	1,63
31. Nouvelle construction	4 631	1 709	1 369	0,87	0,32	0,27
Total	525 743	534 988	515 085	99,01	99,97	100,00
Crédits non affectés	5 257	156	0	0,99	0,03	0,00
TOTAL	531 000	535 144	515 085	100,00	100,00	100,00

² Utilisation du budget 2006-2007, non compris la provision correspondant à 6% des dépenses biennales de personnel pour couvrir les engagements financiers à long terme de l'Organisation liés aux cessations de service et aux prestations médicales après cessation de service.

ANNEXE 4 : DÉPENSES RÉELLES PAR POSTE ET TYPE DE RECETTES POUR 2006-2007

	Montant des dépenses en 2004-2005	Budget initial	Montant des dépenses en 2006-2007	Total	Différence en % en 2006-2007 (dépenses en 2006-2007 par rapport au budget initial)
A. Ressources en personnel					
Postes	300 753	292 110	313 246*	2 1136*	7,2
Agents temporaires	49 152	45 394	46 960	1 566	3,4
Consultants	14 258	12 600	10 584	(2 016)	(16,0)
Contrats de louage de services	4 228	3 799	5 345	1 546	40,7
Total A	368 391	353 903	376 135	22 232	6,3
B. Autres ressources					
<i>Voyages et bourses</i>					
Missions de fonctionnaires	8 173	8 123	14 294	6 171	76,0
Voyages de tiers	9 629	18 023	17 323	(700)	(3,9)
Bourses	2 009	3 752	3 256	(496)	(13,2)
Sous total Voyages et bourses	19 811	29 898	34 873	4 975	16,6
<i>Services contractuels</i>					
Conférences	2 883	5 321	4 532	(789)	(14,8)
Honoraires d'experts	1 689	2 654	1 626	(1 028)	(38,7)
Publication	1 445	5 865	493	(5 372)	(91,6)
Autres	34 789	36 806	44 080	7 274	19,8
Sous Total Services contractuels	40 806	50 646	50 731	85	0,2
<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
Locaux et entretien	60 309	64 412	51 829	(12 584)	(19,5)
Communications et autres	11 787	7 523	11 170	3 648	48,5
Sous-total Dépenses de fonctionnement	72 097	71 935	62 999	(8 936)	(12,4)
<i>Matériel et fournitures</i>					
Mobilier et matériel	3 290	10 409	2 902	(7 507)	(72,1)
Fournitures	5 605	8 953	4 276	(4 677)	(52,2)
Sous-total Matériel et fournitures	8 896	19 362	7 178	(12 184)	(62,9)
<i>Construction</i>					
	1 232		699	699	
Total B	142 842	171 840	156 480	(15 343)	(8,9)
C. Crédits non affectés		5 257		(5 257)	(100)
Dépenses réelles	511 233	531 000	532 615	1 615	0,3

Source : rapport de gestion financière de l'OMPI pour 2006-2007

* Y compris 17,5 millions de francs suisses au titre d'une provision équivalant à 6% des dépenses de personnel au cours de l'exercice biennal. Cette provision vise à couvrir les obligations financières à long terme de l'Organisation (...) Voir la page 16 du rapport de gestion financière pour 2006-2007.

ANNEXE 5 : RAPPORT SUR LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Programme (en milliers de francs suisses)	Budget 2006-2007 initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses totales (décaissement et ONL)	Taux d'utilisation par rapport au		Dotation au titre des provisions pour prestations médicales après cessation de service*	Dépenses, y compris la dotation de 6% au titre des provisions*	Taux d'utilisation, y compris la dotation de 6% par rapport au	
				Budget initial	Budget ajusté			Budget initial	Budget ajusté
1. Sensibilisation et communication	13 280	12 897	12 607	94,9%	97,8%	533	13 140	98,9%	101,9%
2. Coordination extérieure	10 743	11 086	10 871	101,2%	98,1%	285	11 156	103,8%	100,6%
3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	12 347	17 486	16 557	134,1%	94,7%	500	17 057	138,1%	97,5%
4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	2 608	1 343	1 323	50,7%	98,5%	47	1 370	52,5%	102,0%
5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	1 608	371	297	18,5%	80,1%	0	297	18,5%	80,1%
Sous-total OS 1	40 586	43 183	41 655	102,6%	96,5%	1 365	43 020	106,0%	99,6%
6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	37 649	35 995	33 966	90,2%	94,4%	1 157	35 123	93,3%	97,6%
7. Certains pays d'Europe et d'Asie	4 530	4 574	4 399	97,1%	96,2%	207	4 606	101,7%	100,7%
8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	4 843	4 651	4 257	87,9%	91,5%	133	4 390	90,6%	94,4%
9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	2 114	941	899	42,5%	95,5%	0	899	42,5%	95,5%
10. Application des droits de propriété intellectuelle	2 966	2 732	2 610	88,0%	95,5%	100	2 710	91,4%	99,2%
11. Académie mondiale de l'OMPI	14 327	12 609	11 270	78,7%	89,4%	324	11 594	80,9%	92,0%
Sous-total OS 2	66 429	61 502	57 401	86,4%	93,3%	1 921	59 322	89,3%	96,5%
12. Droit des brevets	2 996	2 544	2 332	77,8%	91,7%	112	2 444	81,6%	96,1%
13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	4 954	3 692	3 599	72,6%	97,5%	138	3 737	75,4%	101,2%
14. Droit d'auteur et droits connexes	5 683	6 719	6 392	112,5%	95,1%	291	6 683	117,6%	99,5%
15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 649	5 899	5 402	116,2%	91,6%	131	5 533	119,0%	93,8%
Sous-total OS 3	18 282	18 854	17 725	97,0%	94,0%	672	18 397	100,6%	97,6%
16. Administration du système du PCT	144 445	153 116	148 921	103,1%	97,3%	5 713	154 634	107,1%	101,0%
17. Réforme du PCT	2 301	2 339	2 261	98,3%	96,7%	81	2 342	101,8%	100,1%
18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	41 949	44 962	44 607	106,3%	99,2%	1 664	46 271	110,3%	102,9%
19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	5 459	6 636	6 154	112,7%	92,7%	330	6 484	118,8%	97,7%
20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	1 270	843	829	65,3%	98,3%	58	887	69,8%	105,2%
21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaines	6 519	6 825	6 123	93,9%	89,7%	217	6 340	97,3%	92,9%
Sous-total OS 4	201 943	214 721	208 895	103,4%	97,3%	8 063	216 958	107,4%	101,0%
22. Direction générale	13 977	12 616	12 442	89,0%	98,6%	539	12 981	92,9%	102,9%
23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	4 513	5 323	5 289	117,2%	99,4%	202	5 491	121,7%	103,2%
24. Supervision interne	1 781	1 798	1 627	91,4%	90,5%	73	1 700	95,5%	94,5%
25. Gestion des ressources humaines	15 725	16 629	16 051	102,1%	96,5%	740	16 791	106,8%	101,0%
26. Opérations financières	11 265	11 584	11 979	106,3%	103,4%	566	12 545	111,4%	108,3%
27. Techniques de l'information	38 978	42 659	40 352	103,5%	94,6%	1 071	41 423	106,3%	97,1%
28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	40 800	41 135	40 054	98,2%	97,4%	1 597	41 651	102,1%	101,3%
29. Gestion des locaux	58 751	54 177	51 840	88,2%	95,7%	389	52 229	88,9%	96,4%
30. Voyages et achats	8 082	9 098	8 406	104,0%	92,4%	308	8 714	107,8%	95,8%
31. Nouvelle construction	4 631	1 709	1 369	29,6%	80,1%	23	1 392	30,1%	81,5%
Sous-total OS 5	198 503	196 728	189 409	95,4%	96,3%	5 508	194 917	98,2%	99,1%
Total	525 743	534 988	515 085	98,0%	96,3%	17 529	532 614	101,3%	99,6%
Crédits non affectés	5 257	156	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	531 000	535 144	515 085	97,0%	96,3%	17 529	532 614	100,3%	99,5%

* Affectation pour tenir compte d'une provision correspondant à 6% des dépenses biennales de personnel en vue de couvrir les engagements financiers à long terme de l'Organisation liés aux cessations de service et aux prestations médicales après cessation de service.

ANNEXE 6 : UTILISATION DU BUDGET ET VARIATION EN 2006-2007

Programme	Budget 2006-2007 initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses de personnel inscrites au budget initial	Dépenses de personnel réelles (non compris la provision de 6%)	Autres dépenses inscrites au budget initial	Autres dépenses réelles	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Variation entre le budget initial et le budget ajusté (%)	Variation des coûts de personnel entre le budget initial et les dépenses réelles (%)	Variation des autres coûts entre le budget initial et les dépenses réelles (%)	Taux d'utilisation (%) Dépenses réelles par rapport au budget initial
(en millier de francs suisses)											
1. Sensibilisation et communication	13 280	12 897	10 840	10 982	2 440	1 625	12 607	97,1	101,3	66,6	94,9
2. Coordination extérieure	10 743	11 086	7 418	8 184	3 325	2 687	10 871	103,2	110,3	80,8	101,2
3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	12 347	17 486	9 205	11 493	3 142	5 064	16 557	141,6	124,9	161,2	134,1
4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	2 608	1 343	2 358	983	250	340	1 323	51,5	41,7	136,0	50,7
5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	1 608	371	1 121	135	487	162	297	23,1	12,0	33,3	18,5
6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	37 649	35 995	22 909	21 983	14 740	11 983	33 966	95,6	96,0	81,3	90,2
7. Certains pays d'Europe et d'Asie	4 530	4 574	3 266	3 130	1 264	1 269	4 399	101	95,8	100,4	97,1
8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	4 843	4 651	2 843	2 601	2 000	1 656	4 257	96,0	91,5	82,8	87,9
9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	2 114	941	1 659	434	455	465	899	44,5	26,2	102,2	42,5
10. Application des droits de propriété intellectuelle	2 966	2 732	2 110	1 980	856	630	2 610	92,1	93,8	73,6	88,0
11. Académie mondiale de l'OMPI	14 327	12 609	7 559	5 918	6 768	5 352	11 270	88,0	78,3	79,1	78,7
12. Droit des brevets	2 996	2 544	1 983	1 835	1 013	497	2 332	84,9	92,5	49,1	77,8
13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	4 954	3 692	3 006	1 764	1 948	1 835	3 599	74,5	58,7	94,2	72,6
14. Droit d'auteur et droits connexes	5 683	6 719	3 966	5 045	1 717	1 347	6 392	118,2	127,2	78,5	112,5
15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 649	5 899	2 238	3 378	2 411	2 024	5 402	126,9	150,9	83,9	116,2
16. Administration du système du PCT	144 445	153 116	121 699	117 539	22 776	31 382	148 921	106,0	96,6	137,8	103,1
17. Réforme du PCT	2 301	2 339	1 831	1 909	470	352	2 261	101,7	104,3	74,9	98,3
18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	41 949	44 962	33 710	37 224	8 239	7 383	44 607	107,2	110,4	89,6	106,3
19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	5 459	6 636	5 028	5 630	431	524	6 154	121,6	112	121,6	112,7
20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	1 270	843	1 209	750	61	79	829	66,4	62,0	129,5	65,3
21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaines	6 519	6 825	5 148	4 779	1 371	1 344	6 123	104,7	92,8	98,0	93,9
22. Direction générale	13 977	12 616	12 545	11 737	1 432	705	12 442	90,3	93,6	49,2	89
23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	4 513	5 323	3 311	3 534	1 202	1 755	5 289	117,9	106,7	146	117,2
24. Supervision interne	1 781	1 798	1 383	1 374	398	253	1 627	101,0	99,3	63,6	91,4
25. Gestion des ressources humaines	15 725	16 629	13 069	14 052	2 656	1 999	16 051	105,7	107,5	75,3	102,1
26. Opérations financières	11 265	11 584	10 424	10 907	841	1 072	11 979	102,8	104,6	127,5	106,3
27. Techniques de l'information	38 978	42 659	17 134	20 954	21 844	19 398	40 352	109,4	122,3	88,8	103,5
28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	40 800	41 135	30 007	30 349	10 793	9 705	40 054	100,8	101,1	89,9	98,2
29. Gestion des locaux	58 751	54 177	9 171	10 817	49 580	41 023	51 840	92,2	117,9	82,7	88,2
30. Voyages et achats	8 082	9 098	5 783	6 829	2 299	1 577	8 406	112,6	118,1	68,6	104
31. Nouvelle construction	4 631	1 709	*0	377	4 631	992	1 369	36,9		21,4	29,6
Total	525 743	534 988	353 933	358 606	171 840	156 479	515 085	101,8	101,3	91,1	98,0
Crédits non affectés	5 257	156		0		0	0				
TOTAL	531 000	535 144	353 933	358 606	171 840	156 479	515 085	100,8	101,3	91,1	97,0

ANNEXE 7 : POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Programme	Programme et budget 2006-2007 initialement approuvé					Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité		Nombre réel à fin décembre 2007					Différence					Personnel en place					% de l'effectif total	
	DG/VDG/SDG*	D	P	G	TOTAL	P	G	DG/VDG/SDG	D	P	G	TOTAL	DG/VDG/SDG	D	P	G	TOTAL	Posts	ST GS	SLC	SSA	Consult.		TOTAL
1. Sensibilisation et communication	-	1	15	9	25	-	-	-	-	13	11	24	-	(1)	(2)	2	(1)	24	9	-	2	2	37	2,93%
2. Coordination extérieure	1	2	8	3	14	-	-	1	4	8	3	16	-	2	-	-	2	16	1	1	1	-	19	1,51%
3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	-	3	13	6	22	-	-	-	2	18	11	31	-	(1)	5	5	9	29	6	-	1	2	38	3,01%
4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	-	2	3	-	5	-	-	-	1	1	-	2	-	(1)	(2)	-	(3)	2	1	-	-	-	3	0,24%
5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	-	1	1	-	2	-	-	-	-	1	-	1	-	(1)	-	-	(1)	1	-	-	-	-	1	0,08%
Total – Objectif stratégique Un	1	9	40	18	68	-	-	1	7	41	25	74	-	(2)	1	7	6	72	17	1	4	4	98	7,77%
6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	1	5	28	15	49	-	-	1	5	27	12	45	-	-	(1)	(3)	(4)	44	9	1	-	7	61	4,84%
7. Certains pays d'Europe et d'Asie	-	1	5	2	8	-	-	-	-	5	2	7	-	(1)	-	-	(1)	5	1	-	-	-	6	0,48%
8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	-	1	4	1	6	-	-	-	1	4	2	7	-	-	-	1	1	7	1	-	-	-	8	0,63%
9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	-	-	3	1	4	-	-	-	-	2	1	3	-	-	(1)	-	(1)	3	-	-	-	-	3	0,24%
10. Application des droits de propriété intellectuelle	-	1	4	2	7	-	-	-	1	3	1	5	-	-	(1)	(1)	(2)	4	-	-	-	2	6	0,48%
11. Académie mondiale de l'OMPI	-	1	10	6	17	-	-	-	1	7	5	13	-	-	(3)	(1)	(4)	13	1	2	2	1	19	1,51%
Total – Objectif stratégique deux	1	9	54	27	91	-	-	1	8	48	23	80	-	(1)	(6)	(4)	(11)	76	12	3	2	10	103	8,17%
12. Droit des brevets	-	-	3	2	5	-	-	-	-	3	2	5	-	-	-	-	-	5	-	-	1	-	6	0,48%
13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	-	1	4	3	8	-	-	-	-	3	1	4	-	(1)	(1)	(2)	(4)	4	-	1	-	-	5	0,40%
14. Droit d'auteur et droits connexes	1	1	3	3	8	-	-	1	1	5	2	9	-	-	2	(1)	1	9	2	-	-	1	12	0,95%
15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	-	-	6	-	6	-	-	-	-	5	2	7	-	-	(1)	2	1	6	3	1	-	-	10	0,79%
Total – Objectif stratégique trois	1	2	16	8	27	-	-	1	1	16	7	25	-	(1)	-	(1)	(2)	24	5	2	1	1	33	2,62%
16. Administration du système du PCT	1	5	125	206	337	14	13	1	1	128	213	343	-	(4)	3	7	6	328	109	-	22	5	464	36,80%
17. Réforme du PCT	-	1	2	1	4	-	-	-	1	2	1	4	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	4	0,32%
18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	1	3	37	59	100	6	7	1	2	40	70	113	-	(1)	3	11	13	106	16	3	24	2	151	11,97%
19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	-	-	8	7	15	-	-	-	-	10	9	19	-	-	2	2	4	18	-	-	-	1	19	1,51%
20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	-	-	2	1	3	-	-	-	-	1	1	2	-	-	(1)	-	(1)	2	-	-	-	-	2	0,16%
21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaines	-	-	8	5	13	-	-	-	-	8	5	13	-	-	-	-	-	13	3	9	-	1	26	2,06%
Total – Objectif stratégique quatre	2	9	182	279	472	20	20	2	4	189	299	494	-	(5)	7	20	22	471	128	12	46	9	666	52,82%
22. Direction générale	2	7	13	4	26	-	-	1	3	17	8	29	(1)	(4)	4	4	3	28	3	-	-	-	31	2,46%
23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	-	1	7	2	10	2	-	-	1	5	3	9	-	-	(2)	1	(1)	7	-	1	-	-	8	0,63%
24. Supervision interne	-	1	3	1	5	-	-	-	1	3	-	4	-	-	-	(1)	(1)	2	1	-	1	-	4	0,32%
25. Gestion des ressources humaines	-	1	17	19	37	1	-	-	1	17	20	38	-	-	-	1	1	35	9	-	1	-	45	3,57%
26. Opérations financières	-	1	8	21	30	1	-	-	1	11	22	34	-	-	3	1	4	31	7	5	1	-	44	3,49%
27. Techniques de l'information	-	1	33	12	46	1	1	-	1	37	14	52	-	-	4	2	6	48	4	2	-	5	59	4,68%
28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	-	2	31	51	84	-	1	1	-	34	48	83	1	(2)	3	(3)	(1)	82	24	-	1	-	107	8,49%
29. Gestion des locaux	-	1	7	17	25	-	-	1	1	8	16	26	1	-	1	(1)	1	26	6	-	2	1	35	2,78%
30. Voyages et achats	-	-	6	8	14	1	1	-	1	9	12	22	-	1	3	4	8	20	4	1	-	1	26	2,06%
31. Nouvelle construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	0,16%
Total – Objectif stratégique cinq	2	15	125	135	277	6	3	3	10	141	143	297	1	(5)	16	8	20	279	58	9	7	8	361	28,63%
Total	7	44	417	467	935	26	23	8	43	435	497	970	1	(14)	18	30	35	922	220	27	60	32	1'261	100,00%
Crédits non affectés	-	-	-	-	-	-	-	-	13	-	1	14	-	13	-	1	14	-	-	-	-	-	-	0,00%
TOTAL	7	44	417	467	935	26	23	8	43	435	498	984	1	(1)	18	31	49	922	220	27	60	32	1'261	100,00%

* Les VDG et SDG peuvent avoir plusieurs programmes sous leur supervision. Toutefois, aux fins de budgétisation, le poste occupé par chacun d'entre eux n'apparaît que dans un seul programme.

** Un poste D.2 a été reclassé au niveau de SDG pour la période allant du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2009, conformément à la décision prise par le Comité de coordination (paragraphe 77.i) du document WO/CC/54/3 Corr.).

ANNEXE 8 : RÉSULTATS ESCOMPTÉS PAR RAPPORT À L'UTILISATION DU BUDGET

Programme		Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	% d'utilisation (budget initial par rapport aux dépenses réelles)	Atteint	Partiellement atteint	Décalage important	Objectif abandonné, différé ou preuves insuffisantes	Résultat total	Atteint	Partiellement atteint	Décalage important	Objectif abandonné, différé ou preuves insuffisantes
OBJECTIF STRATÉGIQUE UN												
P1	Sensibilisation et communication	12 607	94,93	3	2			5	60,00	40,00	0,00	0,00
P2	Coordination extérieure	10 871	101,19	2				2	100,00	0,00	0,00	0,00
P3	Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	16 557	134,1	4	2	1		7	57,14	28,57	14,29	
P4	Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	1 323	50,73	2			1	3	66,67	0,00	0,00	33,33
P5	Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	297	18,47	1				1	100,00	0,00	0,00	0,00
	Total	41 655	102,63	12	4	1	1	18	66,67	22,22	5,56	5,56
OBJECTIF STRATÉGIQUE DEUX												
P6	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	33 966	90,22	5	2			7	71,43	28,57	0,00	0,00
P7	Certains pays d'Europe et d'Asie	4 399	97,11	5	1			6	83,33	16,67	0,00	0,00
P8	Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	4 257	87,9	1	2		1	4	25,00	50,00	0,00	25,00
P9	Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	899	42,53	2	1			3	66,67	33,33	0,00	0,00
P10	Application des droits de propriété intellectuelle	2 610	88	4				4	100,00	0,00	0,00	0,00
P11	Académie mondiale de l'OMPI	11 270	78,66	5			1	6	83,33	0,00	0,00	16,67
	Total	57 401	86,41	22	6	0	2	30	73,33	20,00	0,00	6,67
OBJECTIF STRATÉGIQUE TROIS												
P12	Droit des brevets	2 332	77,84	2			1	3	66,67	0,00	0,00	33,33
P13	Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	3 599	72,65	3				3	100,00	0,00	0,00	0,00
P14	Droit d'auteur et droits connexes	6 392	112,48	2	2			4	50,00	50,00	0,00	0,00
P15	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	5 402	116,2	4				4	100,00	0,00	0,00	0,00
	Total	17 725	96,95	11	2	0	1	14	78,57	14,29	0,00	7,14
OBJECTIF STRATÉGIQUE QUATRE												
P16	Administration du système du PCT	148 921	103,1	7	4			11	63,64	36,36	0,00	0,00
P17	Réforme du PCT	2 261	98,26	2				2	100,00	0,00	0,00	0,00
P18	Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	44 607	106,34	4	1			5	80,00	20,00	0,00	0,00
P19	Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	6 154	112,73	8	1			9	88,89	11,11	0,00	0,00
P20	Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	829	65,28	2				2	100,00	0,00	0,00	0,00
P21	Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaines	6 123	93,93	3				3	100,00	0,00	0,00	0,00
	Total	208 895	103,44	26	6	0	0	32	81,25	18,75	0,00	0,00
OBJECTIF STRATÉGIQUE CINQ												
P22	Direction générale	12 442	89,02	4	1			5	80,00	20,00	0,00	0,00
P23	Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	5 289	117,19	1	1			2	50,00	50,00	0,00	0,00
P24	Supervision interne	1 627	91,35	2	2			4	50,00	50,00	0,00	0,00
P25	Gestion des ressources humaines	16 051	102,07	1	4			5	20,00	80,00	0,00	0,00
P26	Opérations financières	11 979	106,34	2		1	1	4	50,00	0,00	25,00	25,00
P27	Techniques de l'information	40 352	103,53	3	1			4	75,00	25,00	0,00	0,00
P28	Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	40 054	98,17	4	2			6	66,67	33,33	0,00	0,00
P29	Gestion des locaux	51 840	88,24	2		1	1	3	66,67	0,00	33,33	0,00
P30	Voyages et achats	8 406	104,01	2	2			4	50,00	50,00	0,00	0,00
P31	Nouvelle construction	1 369	29,56			2		2	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	189 409	95,42	21	13	4	1	39	53,85	33,33	10,26	2,56
	Total	515 085	97,97	92	31	5	5	133	69,17	23,31	3,76	3,76

ANNEXE 9 : SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
ADG	sous-directeurs généraux
ADPIC	Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AEPO-ARTIS	Association des organisations européennes d'artistes interprètes
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIMS	système de gestion de l'information administrative
AIPLA	Association américaine du droit de la propriété intellectuelle
ALADI	Asociación Latino Americana de Integración
ANASE	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
APNET	Réseau des éditeurs africains
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ARTISJUS	Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur
ATR	Rapports techniques annuels sur l'activité d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels
AUTM	Association of University Technology Managers
AWGIPC	Groupe de travail de l'ANASE sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle
BID	Banque islamique de développement
BIMST EC	Coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande
BMI	Broadcast Music, Inc.
BNPI	Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle
CAPNET	Réseau des éditeurs des Caraïbes
CARDS	Programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Centre du commerce international
CCI	Corps commun d'inspection
CCL	Caribbean Copyright Link
CCPNU	Caisse commune des pensions su personnel des Nations Unies
CCTLD	Domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDB	Convention sur la diversité biologique

CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CEE/ONU	Commission des Nations Unies pour l'Europe
CEI	Communauté des États indépendants
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIB	classification internationale des brevets
CIC	Centre international de calcul de l'ONU
CIGGB	Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie
CIPIH	Commission de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CLAIMS	système automatisé d'information en matière de classement
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
COR	communication sur demande
CUEA	Conseil de l'unité économique arabe
DDC	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
DG	directeur général
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
DNS	Système des noms de domaine
DVD	disque numérique universel
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
ECAF	Electronic Case Facility
ERP	Planification des ressources d'entreprise
E-TA	Autorisation de voyage électronique
ETSI	Institut européen des normes de télécommunication
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAQ	questions fréquemment posées
FS	francs suisses
GBLAAC	Global Business Leaders Alliance Against Counterfeiting
GSC	Global Standards Consortium

GTLD	domaines génériques de premier niveau
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HLCM	Comité de haut niveau pour la gestion
HLCP	Comité de haut niveau pour les programmes
IAOD	Division de l'audit et de la supervision internes
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
IFIA	International Federation of Inventors' Associations
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IGF	Forum de gouvernance de l'Internet
IGWG	Groupe de travail intergouvernemental sur la propriété intellectuelle, la santé publique et l'innovation
IPI	Institut international de la propriété intellectuelle
IMPACT	Équipe d'experts internationale de lutte contre la contrefaçon des produits médicaux
INTA	Association internationale pour les marques
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IPCCAT	logiciel de classement assisté par ordinateur dans la CIB
IPSAS	normes comptables internationales du secteur public
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISMA	International Security Management Association
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITIL	Information Technology Infrastructure Libraries
JPO	Office des brevets du Japon
KIPA	Association coréenne pour la promotion de l'invention
KIPO	Office coréen de la propriété intellectuelle
LEA	Ligue des États arabes
LESI	Licensing Executives Society International
MOSS	normes minimales de sécurité
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la Conférence islamique
OEAB	Organisation eurasiennne des brevets
OEB	Office européen des brevets
OEEAO	Organisation économique des États des Antilles orientales

OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
OPAC	Open Access Catalogue
OS	objectifs stratégiques
P	programme
PALOPS	pays africains de langue officielle portugaise
PBC	Comité du programme et budget
PCDA	Comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PCT/MIA	réunion des administrations internationales selon le PCT
PLT	Traité sur les droits des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PwC	PricewaterhouseCoopers
R-D	Recherche-développement
RFAP	plan d'action ciblé par région
RIAA	Association américaine des industries de l'enregistrement
RIPCIS	système de gestion pour la révision et la publication de la classification internationale des brevets (CIB)
ROC	reconnaissance optique des caractères
RUIG	Réseau universitaire international de Genève
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SAN	réseau de stockage
SCAPR	Conseil des sociétés pour la gestion des droits des artistes interprètes ou exécutants
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SDWG	Groupe de travail des normes et de la documentation
SLC	contrat de louage de services
SPLT	Traité sur le droit matériel des brevets
SSA	contrat de travail spécial
TAIEX	Bureau d'information sur l'assistance technique relevant de la direction générale "Élargissement" de la Commission européenne
TAOIT	Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail
TLT	Traité sur le droit des marques
UA	Union africaine
UDRP	Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne
UER	Union européenne des radiodiffuseurs
UIE	Union internationale des éditeurs
UIS	Institut de statistique de l'UNESCO
UIT	Union internationale des télécommunications
UN H-MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle au siège de l'ONU
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCU	United Nations Federal Credit Union
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNU	Université des Nations Unies
UPOV	Union pour la protection des obtentions végétales
USPTO	Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique
VDG	vice-directeur général
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WGIG	Groupe de travail de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet
WIPOnet	réseau mondial d'information de l'OMPI
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes
WSIS	Sommet mondial sur la société de l'information
XML	langage de balisage extensible